

NATURA 2000

Document d'objectifs

Zone de Protection Spéciale FR 5212010
Dunes, forêt et marais d'Olonne



Syndicat Mixte des Marais des Olonnes
Hôtel de Ville - 85340 Olonne sur Mer—Tél 02 51 95 30 02

Document réalisé par l'ADASEA de la Vendée et la LPO Vendée - Juin 2009



Natura 2000

Document d'objectifs de la Zone de Protection Spéciale FR 5212010 Dunes, forêt et marais d'Olonne

- Juin 2009 -

*Document réalisé avec le financement du Ministère de l'Ecologie,
de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire*



Pour nous contacter :

Nadine KÜNG - ADASEA

Téléphone : 02 51 36 84 26
Messagerie : nadine.kung@adasea.net
21 bld Réaumur - 85013 LA ROCHE SUR YON CEDEX

SOMMAIRE

1ère PARTIE : Introduction	7
1 - Contexte	8
2 - Modalités d'élaboration du Document d'Objectifs Oiseaux.....	9
3 - Structure du Document d'Objectifs Oiseaux	10
2ème PARTIE : Présentation du site	13
1 - Le site « Dunes, forêts et marais d'Olonne »	14
2 - Périmètre du site	15
3ème PARTIE : Etat de référence du site	17
1 - Diagnostic socio-économique	18
2 - Diagnostic écologique	25
4ème PARTIE : Enjeux et objectifs de gestion	123
1 - Facteurs d'influence	124
2 - Tableau global des enjeux, objectifs et actions	126
5ème PARTIE : Programme de gestion du site	131
1 - Fiches actions pour la gestion du site	133
2 - Tableau global du programme de gestion du site et de financement prévisionnel.....	171
Annexes :	179
1 - Arrêté préfectoral portant création du Comité de Pilotage de la ZPS.....	181
2 - Liste des mesures de gestion	185
3 - Méthodologie : diagnostic écologique	187
4 - Action n° 12 du Contrat Environnement Littoral de la commune d'Olonne sur Mer	191
5 - Carte des sentiers balisés en forêt.....	195
6 - Bibliographie	199

1^{ère} PARTIE

Introduction

1 - Contexte

La directive européenne n° 79- 409 du 2 avril 1979 *concernant la conservation des oiseaux sauvages*, dite directive Oiseaux et la directive n° 92-43 du 21 mai 1992 *concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et flore sauvage*, dite directive Habitats ont pour objet de contribuer à préserver la biodiversité sur le territoire européen.

Ces directives exigent de prendre des mesures générales de protection des espèces les plus fragiles et de s'engager à conserver des **espaces significatifs** permettant d'assurer la préservation des habitats naturels et des habitats d'espèces. Ces espaces, désignés en Zones de Protection Spéciale (ZPS) et Zones Spéciales de Conservation (ZSC), s'inscrivent dans le réseau européen d'espaces naturels Natura 2000.

La transcription en droit français de ces directives conduit à la rédaction de Documents d'Objectifs répondant aux enjeux propres de chacune de ces zones.

Le site « Dunes, forêt et marais d'Olonne », du fait de sa richesse patrimoniale et de sa diversité biologique, a été désigné espace de préservation au titre des deux directives.

Au titre de la directive Oiseaux, il a été désigné Zone de Protection Spéciale (ZPS) par arrêté ministériel du 25 avril 2006.

Le Document d'Objectifs au titre de la désignation en ZSC, a été élaboré en 2000-2005. Il comporte les analyses et orientations permettant la conservation des milieux et espèces visés par la directive Habitats.

Le présent Document d'Objectifs, élaboré au titre de la désignation du site en ZPS, comporte l'ensemble des analyses et orientations permettant la conservation des espèces visées par la directive Oiseaux.

Ces deux documents sont donc complémentaires.

L'élaboration du présent Document d'Objectifs Oiseaux s'est accompagnée de la rédaction de la Charte Natura 2000 du site, qui regroupe des recommandations et engagements visant conjointement à la préservation du site au titre des deux directives.

2 - Modalités d'élaboration du Document d'Objectifs Oiseaux

Ce Document d'Objectifs (Docob) Oiseaux a été élaboré entre novembre 2007 et juin 2009, sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Mixte des Marais des Olonnes, structure animatrice du Document d'Objectifs (Docob) Habitats.

Le Comité de Pilotage du site, présidé par le Président du Syndicat Mixte des Marais des Olonnes, s'est réuni à 4 reprises, pour lancer la démarche d'études puis valider les phases de diagnostic, de définition des enjeux et le programme de gestion du site.

Les travaux d'expertise, de concertation et de rédaction du Docob Oiseaux, réalisés par l'ADASEA et la LPO de la Vendée, s'appuient sur une forte concertation avec les acteurs locaux, réunis dans le cadre de groupes de travail ou concertés individuellement.

Les groupes de travail se sont réunis 7 fois, autour des problématiques propres aux milieux dunaires, aux secteurs de marais ou de vallées. Globalement, plus de 40 personnes ont été associées à ces groupes de travail.

Les travaux ont été menés en étroite concertation avec les chargés de mission du Syndicat Mixte des Marais des Olonnes, chargés de l'animation du site et du suivi des études.

Compte tenu des données disponibles dans le Docob Habitats, le présent document s'appuie sur ce préalable. Il conviendra donc, pour plus de précisions concernant la caractérisation des habitats, de se référer au Docob Habitats (CERA Environnement – octobre 2005). Les données globales, écologiques et socio économiques disponibles dans ce document ont été partiellement reprises et actualisées dans le présent Docob Oiseaux.

Les parties extraites du Docob Habitats y sont identifiées par un liseré noir.

3 - Structure du Document d'Objectifs Oiseaux

1ère partie

Introduction

2ème partie

Présentation du site

Cette présentation est établie sur la base du Docob Habitats (CERA Environnement – octobre 2005) et est accompagnée de la carte du périmètre de la ZPS, défini par arrêté ministériel du 25 avril 2006 portant désignation du site (carte page 15).

3ème partie

Etat de référence du site

Cette partie du Docob présente les données du diagnostic socio économique, puis du diagnostic écologique du site.

1 - Diagnostic socio économique

Le diagnostic socio économique s'appuie en partie sur les données du Docob Habitats (partie avec liseré) ; actualisées et complétées par les analyses réalisées dans le cadre du Docob Oiseaux.

Il comprend deux parties :

A - Contexte du site

B - Population et activités du site

2 - Diagnostic écologique

Le diagnostic écologique a été réalisé selon la **méthodologie présentée en annexe n°2**. Il est composé de deux parties : diagnostic par milieu, puis présentation des principales espèces à enjeu.

A - Diagnostic par milieu

Ces données sont regroupées par **grandes unités fonctionnelles** : forêt dunaire, dunes (grise et blanche), plages, marais et vallées (Auzance et Vertonne). Ce choix correspond aux grandes unités paysagères et de gestion du site. Ces unités sont définies dans la carte présentée en page 25 « Répartition des grands milieux de la ZPS ».

Cet état de référence présente, **pour chacun de ces grands milieux** et en différenciant les espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux des autres espèces remarquables :

- La liste des **oiseaux concernés par le milieu**
- Un tableau du **statut** des espèces dans le milieu : reproduction, hivernage, halte migratoire et des **effectifs et tendances** dans ce milieu
- Un tableau analysant **l'importance du site et du milieu pour la conservation des espèces**.

Ces deux tableaux sont suivis d'un commentaire sur l'importance du milieu pour les **espèces à fort enjeu**.

Ces espèces à fort enjeu ont été sélectionnées sur la base des critères présentés dans la note méthodologique jointe au Docob (annexe n°3). Elles apparaissent en gras dans les tableaux.

- Le troisième tableau présente les **interactions avec les activités humaines**, notamment les impacts, positifs ou négatifs des différentes activités exercées dans le milieu sur l'état de conservation des espèces.

B - Caractérisation et cartographie des espèces

En complément des informations regroupées par milieu, cette partie du Docob regroupe les fiches-espèce et la cartographie de présence de certaines espèces à fort enjeu, illustratives du site.

Les fiches sont classées par ordre alphabétique (nom français de l'espèce).

Chaque fiche présente :

- le statut de l'espèce vis-à-vis de la Directive "Oiseaux" (annexe I ou autre)
- le statut de conservation et de protection de l'espèce en Europe, en France et en Pays de la Loire (menacé ou non, protégé ou non)
- les critères européens qui ont permis de désigner le site en ZPS ("critères de sélection ZICO 1993")
- la période de présence de l'espèce dans le site
 - Légende des tableaux de présence :
 - cases gris foncé : mois où l'espèce est présente
 - cases gris clair : période de début ou de fin de migration (oiseaux en petits nombres)
 - cases blanches : mois pendant lesquels l'espèce est absente
- les milieux fréquentés par l'espèce
- les effectifs et la tendance d'évolution des populations (si connus)
- l'importance de la ZPS par rapport à la France et à l'Europe en terme d'accueil de l'espèce

La cartographie de présence des espèces dans la ZPS, établie selon la méthodologie présentée en annexe n° 3 est jointe aux fiches espèces. Les espèces ayant la même aire de présence font l'objet d'une cartographie commune.

4ème partie

Enjeux et objectif de gestion du site Natura 2000

Cette partie fait le lien entre l'état de référence et le programme de gestion du site :

Le constat présenté pages 124 et 125 synthétise les facteurs d'influence analysés en 3^{ème} partie. Il indique l'ensemble des principaux impacts, positifs ou négatifs, des activités humaines s'exerçant dans le milieu sur l'état de conservation des populations d'oiseaux.

Ce constat permet de préfigurer, en fonction de l'effet potentiel des interactions décrites, les principaux **enjeux de préservation** des populations d'oiseaux. L'interaction, et donc la nature de l'enjeu, peut être directe (dérangement) ou indirect (effet positif ou négatif sur les habitats d'espèce)

Ces **enjeux**, pour chacun des milieux, sont définis dans le tableau des **pages 126 à 129**.

Le degré de **priorité** des enjeux, et par conséquent des mesures de gestion proposées pour y répondre, dépend à la fois de la valeur patrimoniale des espèces concernées, de leur état de conservation et de l'impact de l'interaction sur leur population. La priorité est ainsi échelonnée sur 3 niveaux : « forte », « moyenne » ou « faible ».

Ce tableau décline les enjeux principaux en **objectifs de gestion**. Ceux-ci sont traduits en **objectifs opérationnels**, puis en **fiches-action**, présentées en 5^{ème} partie du Docob.

5ème partie

Programme de gestion du site

Ce programme est décliné sous la forme de **19 fiches** permettant la mise en œuvre des objectifs du Docob, tels que définis en partie précédente. Elles sont suivies d'un tableau récapitulatif du programme de gestion du site

Ces fiches font référence aux enjeux et objectifs auxquels elles sont rattachées, ainsi qu'au(x) milieu(x) concerné(s) et à leur niveau de priorité.

Elles précisent les principales espèces et habitats concernés, ainsi que la description des actions prévues.

La mise en œuvre des fiches s'appuie sur des **dispositifs complémentaires**, une fiche pouvant articuler plusieurs outils :

- la mise en place de contrats signés entre l'Etat et des propriétaires ou gestionnaires de parcelles situées dans le site. Les fiches précisent les cahiers des charges sur lesquels seront établis ces contrats,
- des conventions ouvrant droit à financement (ex : études, animations...),
- des orientations définissant les lignes directrices pour l'animation du Docob et la gestion du site,
- des dispositifs « hors financement Natura 2000 » contribuant à la réalisation des objectifs du site,
- l'intervention de l'animateur du site auprès des acteurs.

Selon le dispositif auquel se rattache la fiche, celle-ci précise les engagements qui seront à prendre par le contractant, sans contrepartie financière (engagements non rémunérés) et les engagements ouvrant droit à contrepartie financière (engagements rémunérés).

Quand cela est possible, des indications de coûts estimatifs sont précisées pour certains de ces engagements.

Sont précisés les **dispositifs financiers Natura 2000** qui pourront concourir à la réalisation des actions, au titre :

- du Programme de Développement Rural Hexagonal (PDRH 2007 - 2013),
- de fonds du Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire (MEEDDAT),
- du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER).

L'**annexe n° 2** précise les intitulés des mesures relevant du PDRH 2007 – 2013 indiquées dans les différentes fiches.

Le **besoin estimatif sur 5 ans** indique la part de financement prévisionnel nécessaire au bon déroulement de l'action à prendre en charge par les dispositifs financiers Natura 2000. Ne sont pas inclus dans cette estimation les coûts pris en charge par d'autres dispositifs financiers (financements locaux, financements nationaux relevant d'autres lignes budgétaires, apports financiers divers...).

Les fiches indiquent également les principaux **acteurs** à associer à la réalisation des actions, ainsi que les **points de contrôles** qui permettront, en cas de contrat, de vérifier la bonne mise en œuvre de l'action et les **indicateurs** qui permettront le suivi du programme de gestion à l'échelle du site.

L'ensemble des fiches est suivi d'un **tableau récapitulatif** qui permet :

- de faire le lien entre les fiches du Docob Oiseaux avec les mesures du Docob Habitats (les mesures proposées dans les 2 Docob se rejoignent pour les enjeux concernant la gestion des habitats, le Docob Oiseaux apportant des préconisations complémentaires découlant des besoins des populations oiseaux),
- de récapituler l'ensemble des mesures Natura 2000 à articuler pour la réalisation du programme de gestion,
- d'aboutir au **coût global estimatif du programme de gestion du site** devant être pris en charge par les dispositifs de financement Natura 2000.

Annexes

Annexe n°1 : Arrêté préfectoral portant création du Comité de Pilotage de la ZPS

Annexe n°2 : Liste des mesures de gestion relevant du PDRH 2007 - 2013 mises en œuvre dans le programme de gestion du site

Annexe n°3 : Note méthodologique sur l'élaboration du diagnostic écologique.

Annexe n°4 : Action 12 du Contrat Environnement Littoral (CEL) de la commune d'Olonne sur Mer (avenant 2008). La fiche n° 3 du Docob fait référence à cette action.

Annexe n°5 : Cartes des sentiers forestiers (pédestres, équestres et piste cyclable) actuels ou en prévision et axes est - ouest auxquels il est fait référence dans la fiche n°3 du Docob

Annexe n°6 : Bibliographie

2^{ème} PARTIE

Présentation du site

1 - Le site « Dunes, forêts et marais d'Olonne »

Le site « Dunes, forêts et marais d'Olonne » est un ensemble peu étendu, bien cohérent du fait de son relatif isolement, qui appartient à un vaste complexe de marais littoraux s'échelonnant de la Loire à la Gironde. Il montre une juxtaposition originale et bien équilibrée de deux des milieux littoraux les plus caractéristiques de la côte vendéenne, à savoir un massif dunaire et un marais saumâtre rétro-littoral.

Cet ensemble s'est formé entre deux secteurs rocheux au Nord et au Sud, dans deux dépressions créées par la présence d'importantes failles entaillant le socle primaire, l'une dans l'axe du bassin des Chasses et l'autre dans l'axe des marais de la Gachère. Une flèche sableuse s'est peu à peu installée sur ce socle rocheux dans un mouvement Nord-Sud, à la faveur des transgressions marines (notamment Flandrienne), donnant à la côte son aspect rectiligne d'aujourd'hui. Ce socle apparaît encore par endroits sous forme de platiers, qui contribuent à stabiliser le trait de côte. La flèche dunaire a entraîné au cours de sa formation une fermeture du golfe d'Olonne et un blocage des eaux douces en provenance du bocage intérieur, drainées par l'Auzance et la Vertonne, créant ainsi le marais des Olonnes.

Le massif dunaire d'Olonne est un des plus larges de la côte vendéenne (1,5 km au plus large). D'une superficie de près de 1100 hectares, il s'étire sans discontinuer sur une dizaine de kilomètres, culminant à plus de 30 m de haut. Il est resté plus ou moins mobile pendant la plus grande partie de son histoire, avec une tendance à progresser vers l'Est en direction des marais, mais il a fini par être stabilisé à partir de 1836 par le semis et la plantation de pins maritimes. L'immense plage qui s'étire de Brétignolles aux Sables d'Olonne, et la forêt dunaire qui la borde, constituent aujourd'hui un haut lieu du tourisme balnéaire de la côte vendéenne.

Le marais d'Olonne, de taille modeste avec moins de 2000 hectares, s'organise en deux secteurs distincts et longtemps indépendants, reliés entre eux à nouveau depuis 1874 : les marais de la Gachère au Nord, traversés par l'Auzance et la Vertonne et alimentés en eau salée par un chenal étroit au Nord, et le Bassin des Chasses au Sud qui draine quelques petits ruisseaux et une partie de la Vertonne pour rejoindre la mer vers le Sud par le chenal du port des Sables. Ces marais prennent appui sur des dépôts de bri, des argiles compactes et plus ou moins sableuses qui assurent l'imperméabilité de leurs fonds. De faible altitude, ces marais découpés en plusieurs centaines de bassins de taille variable subissent à la fois l'influence des marées et celle des rivières qui y transitent. D'abord aménagés et exploités pour leur sel dès les premiers siècles de notre ère, ils garderont cette vocation première qui fera la renommée et la richesse de la région jusqu'au XVIII^{ème} siècle (30.000 œillets fonctionnent à la fin de ce siècle). A partir de cette époque, le déclin de la saliculture conduit à une reconversion aujourd'hui quasi totale des marais salants en marais à poissons, une production pourtant ancienne mais secondaire jusque là. Parallèlement à cette évolution, le système hydraulique est modifié et complété par une série d'ouvrages, qui assurent de façon cyclique les entrées d'eau de mer (avec ses poissons et ses nutriments) et l'évacuation des eaux ayant séjourné dans les bassins. Ce système complexe, mis en place et entretenu par les propriétaires de marais, a favorisé la production piscicole, principale richesse de ces bassins. Parallèlement, l'extrême découpage de ces marais peu profonds et la persistance d'une gestion hydraulique périodique évoquant le rythme des marées a aussi permis le maintien d'habitats de type présalés et lagunes qui sont devenus rares et sont à ce titre retenus par la Directive habitats.

(source : Docob Habitats - octobre 2005)

2 - Périmètre du site

Le périmètre du site est défini par l'arrêté de désignation du site, du 25 avril 2006. Sa surface est de 2.850 ha.

Périmètre de la Zone de Protection Spéciale



3^{ème} PARTIE

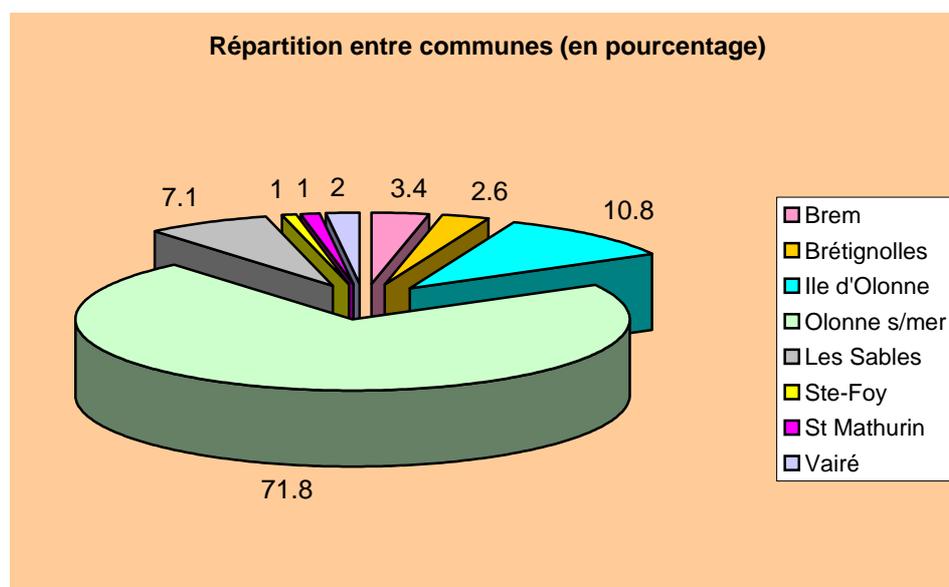
Etat de référence du site

1 - Diagnostic socio-économique

A - Contexte du site

Le site Natura 2000 des «Dunes, forêt et marais d'Olonne» se partage entre 8 communes toutes rattachées à l'arrondissement des Sables d'Olonne. Tout le secteur est économiquement et administrativement sous l'influence de la Sous-Préfecture des Sables d'Olonne, à l'exception de Brem sur Mer et Brétignolles sur Mer qui se tournent aussi vers St-Gilles Croix-de-Vie.

Cette répartition est cependant très inégale puisque la commune d'Olonne sur Mer comprend à elle seule plus de 70 % de la surface du site, et que 5 autres communes n'en comprennent au contraire que moins de 5 % chacune (Brem sur Mer, Brétignolles, Sainte-Foy, Saint Mathurin et Vairé). Ce sont donc surtout les 3 communes d'Olonne sur Mer, de l'Ile d'Olonne et des Sables d'Olonne qui se trouvent les plus concernées par la mise en oeuvre de Natura 2000.



Parmi les communes du site, on distingue 2 ensembles bien différenciés, avec d'une part des communes «littorales» très peuplées (1500 à 15000 habitants) et bien équipées (moyenne 25.2), regroupant commerces et services et disposant de fortes capacités d'accueil touristique (1500 à 7800 places) variées mais souvent massives (grands campings), et de l'autre des communes d'arrière-pays plus rurales, peu peuplées (< 1500 habitants) et moins équipées (moyenne 13.5), regroupant peu de commerces et de services et disposant de capacités d'accueil beaucoup plus faibles (28 à 340 places) et de type plutôt gîte ou chambre d'hôtes.

(source : Docob Habitats - octobre 2005)

Les compétences administratives et territoriales sont partagées entre 3 principales Communautés de communes :

- la CC des Olonnes : Les Sables d'Olonne et Olonne sur Mer (+Château d'Olonne hors site), soit 74 % du site
- la CC de l'Auzance et de la Vertonne : Ile d'Olonne, Vairé, Ste Foy, soit 18% du site
- la CC Cote de Lumière, regroupant Brem sur Mer et Brétignolles sur Mer (+ 3 communes hors site), qui représentent 218 ha soit 8 % de la surface du site.

Les deux premières Communautés de Communes sont regroupées au sein du Syndicat Mixte du Canton des Sables d'Olonne (compétences : tourisme, aménagement de l'espace, SIG ...)

Par ailleurs, l'animation du site Natura 2000 est confiée au Syndicat Mixte des Marais des Olonnes qui regroupe les principales communes du site, compétentes sur plus de 99% du site. St Mathurin et Ste Foy (respectivement 2,70 ha et 10,9 ha du territoire) n'adhèrent pas à cette structure.

A noter en terme socio-économique que le site fait partie du Pôle touristique international Vendée Côte de Lumière qui regroupe 29 communes.

La quasi-totalité du site est couverte par la Loi littoral, depuis le décret de 2004 étendant l'application de la Loi à l'Ile d'Olonne et à Brem-sur-Mer.

Le site s'intègre dans le périmètre du SAGE « Auzance, Vertonne et cours d'eau côtiers », dont le diagnostic a été validé en 2006. Plusieurs scénarii sont à ce jour à l'étude. Ils intègrent l'éventualité de la création d'un barrage d'eau potable sur l'Auzance, pour laquelle une étude d'impact a été réalisée (Vendée Eau), intégrant un dossier d'incidence sur le site Natura 2000.

Plus de 1.100 ha sont en site classé, soit la quasi-totalité du massif dunaire domanial.

Enfin, un arrêté préfectoral de protection de biotope a été pris en 1999, pour protéger l'Ileau de Champclou, d'une surface de 4 ha, situé sur un îlot calcaire au cœur du marais d'Olonne (commune d'Olonne sur Mer).

Le site « Dunes, forêt et marais d'Olonne » est donc d'ores et déjà soumis aux effets de diverses réglementations prises au titre de l'urbanisme ou de l'environnement, antérieurement à la démarche Natura 2000. Ces réglementations relèvent soit du droit commun (documents d'urbanisme, loi littoral, loi de protection de la nature, loi sur l'eau,...), soit du droit patrimonial (site classé et site inscrit). Ces règles encadrent les décisions d'urbanisme et d'aménagement et plus généralement les activités humaines.

Le tableau pages suivantes récapitule les principales réglementations dont les effets s'appliquent au site.

Tableau des principales réglementations s'appliquant au site Natura 2000 « Dunes, forêt et marais d'Olonne »

Intitulé	Référence	Portée	Influence sur le site
Loi littoral	Loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral	Met en oeuvre la protection du littoral et des espaces naturels sensibles associés, notamment « <i>les dunes et les landes côtières, les plages et lidos, les forêts et zones boisées côtières, les îlots inhabités, les parties naturelles des estuaires, les rias ou abers et des caps, les marais, les vasières, les zones humides et milieux temporairement immergés</i> ».	La quasi-totalité du site est concerné par la Loi littoral : les trois communes côtières, ainsi que l'Ile d'Olonne et Brem-sur-Mer. Le classement en 146.6 est à ce jour en cours sur ces deux dernières communes. Dans ces périmètres : « <i>Les documents et décisions relatifs à la vocation des zones ou à l'occupation et à l'utilisation des sols préservent les espaces terrestres et marins, sites et paysages remarquables ou caractéristiques du patrimoine naturel et culturel du littoral, et les milieux nécessaires au maintien des équilibres biologiques.</i> »
Documents d'urbanisme		Les documents d'urbanisme sont mis en place à l'échelle de la commune. Ils zonent le territoire communal et définissent des règles d'urbanisme pour chaque zone.	
Loi sur l'eau	Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006		Régit les SDAGE et le SAGE pour les objectifs de qualité de la ressource en eau sur le bassin versant Régime de déclarations/autorisation pour la modification de zones humides ; lien avec les curages de marais et l'entretien des chenaux.
Loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature	Art. L.411-1 et 2 du Code de l'environnement	Liste des espèces protégées au niveau régional et départemental	Interdiction de destruction des espèces protégées et des habitats d'espèces
	Art L.211-1 et 2 du Code rural	L'objectif de ces réglementations spécifiques est de protéger les milieux peu exploités par l'homme et abritant des espèces animales et/ou végétales sauvages.	Ileau de Champclou, d'une superficie de 4,12 ha, situé sur la commune d'Olonne sur Mer : Arrêté préfectoral de protection de biotope de mars 2001

Intitulé	Référence	Portée	Influence sur le site
Loi de protection des sites	Loi du 2 mai 1930 sur les monuments naturels et les sites (art L341-1 à L 341-22 du code de l'environnement) (art L630-1 du code du patrimoine) La loi différencie les « sites classés » et les « sites inscrits ».	Conserver et/ou préserver certains espaces du territoire français présentant un intérêt général du point de vue historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque. Le classement ou l'inscription d'un site ou d'un monument naturel constitue la reconnaissance officielle de sa qualité et une servitude d'utilité publique.	Régime d'autorisation ministériel pour les travaux susceptibles de modifier le paysage.
		Dans un site classé, la conservation est la règle et la modification l'exception. Dans un site classé tous les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect des lieux sont soumis à autorisation spéciale, à l'exception des travaux d'entretien normal des constructions et d'exploitation courante des fonds ruraux.	Le site classé 85.SC.28 couvre la forêt d'Olonne et le havre de la Gachère, soit 1.100 ha. Selon la nature et l'ampleur des travaux, l'autorisation spéciale est délivrée soit par le Ministre chargé des sites, soit par le Préfet du département.
		Un site inscrit a pour objet de préserver la qualité du paysage et des éléments bâtis qui le composent.	Dans un site inscrit tous travaux autres que de gestion courante sont à déclarer 4 mois à l'avance à l'administration.

B - Population et activités humaines

La population sur les 8 communes est importante puisqu'elle est de l'ordre de 41 800 personnes (données 2008 - Préfecture de la Vendée), concentrées principalement dans la partie Sud (Les Sables d'Olonne et Olonne sur Mer).

A cette population résidente, il faut rajouter une population temporaire conséquente. Sur les 8 communes du site, la capacité d'accueil touristique professionnel spontanée s'élève en 2007 à 13 000 personnes (données déclarées - Préfecture de la Vendée ; source : Vendée Expansion). S'y ajoute le potentiel d'accueil de 17 000 résidences secondaires (environ 80.000 personnes).

C'est donc près de 100 000 personnes qui peuvent être hébergées temporairement lors des périodes estivales notamment et, dans une moindre mesure, lors des ponts et vacances de printemps.

Cette capacité d'accueil est en forte extension avec une croissance de 18 % de l'hébergement marchand sur la période 2002-2007 et de 25% du nombre de résidences secondaires entre les deux derniers recensements.

A l'intérieur même des limites du site en revanche, la population permanente est limitée, avec une douzaine d'habitations à peine, toutes situées sur la limite forêt/marais mais activités et présence sur le marais sont fréquentes. Il existe aussi des locaux techniques, tels que les maisons forestières (ONF) ou la station ornithologique de Chanteloup (ONCFS), utilisés toute l'année par des personnels techniques. La résidence temporaire quant à elle est nulle puisque aucune structure d'hébergement n'est incluse dans le périmètre. Malgré cela, la fréquentation est très importante à la belle saison, principalement aux abords des 6 parcs de stationnement côtiers situés dans le périmètre ou à proximité immédiate et face aux campings qui le bordent. Depuis 2003, la fréquentation augmente suite à la restauration et la mise en valeur de chemins communaux et domaniaux.

Les activités dominantes se rattachent toutes aux loisirs : baignade, jeux de plage, sports nautiques, VTT, footing, randonnée pédestre et équestre... Ces activités de courte durée attirent un public local mais surtout de visiteurs séjournant dans les environs pour des durées variables, de la journée à plusieurs semaines. Plus de 200.000 personnes sont concernées chaque année par ce type d'activités, principalement pendant les vacances d'été et les jours fériés de la belle saison.

L'augmentation constante de la population tant permanente que temporaire s'accompagne d'une extension de l'emprise humaine : logements, infrastructures d'accueil (parkings, campings), voies de communications (routes, pistes cyclables...). Cette urbanisation, pas toujours maîtrisée (mitage), grignote peu à peu des espaces naturels, en particulier sur la zone dunaire (secteur des Agaures, de la Cassotte) et la périphérie du marais (Champclou, Ile d'Olonne, les Sables d'Olonne). Elle induit aussi une fragmentation de l'espace.

(source : Docob Habitats - octobre 2005)

Les activités en milieux dunaires

Le massif dunaire est quasiment totalement en site classé, à l'exception de l'extrémité nord du linéaire dunaire sur la commune de Brétignolles-sur-Mer et de la dune de la Paracou au sud, sur la commune des Sables d'Olonne.

A l'exception de la dune de la Paracou et de petites parcelles privées disséminées dans la forêt, le massif dunaire relève du domaine de l'Etat et est gérée par l'ONF.

Le massif domanial fait l'objet d'un plan de gestion pour la période 2004 à 2018 (document ONF- « *Forêt domaniale d'Olonne - révision d'aménagement forestier 2004-2018* »). Ce document définit « un objectif de protection du milieu naturel et d'accueil du public maîtrisé prioritaire, la production de bois et l'exercice de la chasse étant secondaires. »

La productivité de la forêt est limitée par la sécheresse du support et par un micro relief important gênant l'exploitation. Compte tenu de la forte dynamique du chêne vert aux dépens du pin maritime, des coupes locales (par « parquets » de 1 à 5 ha) favorables à la régénérescence du couvert de pin sont programmées dans l'objectif de maintenir un mélange d'essences. Des travaux de régénérescence des peuplements de vieux feuillus (robiniers, chênes pédonculés, érables...) sont prévus, également par « parquets ».

Des coupes d'amélioration sont programmées chaque année sur l'ensemble de la forêt.

La partie dunaire fait l'objet de travaux d'entretien et de fixation du sable, ainsi que de stabilisation des lisières dune grise /dune boisée.

Les activités de chasse sont organisées en 3 lots et sont pratiquées individuellement (bécasse, lapin...) ou en battue (chevreuil, sanglier).

Le massif forestier présente, notamment dans sa partie nord, un réseau dense de sentiers pédestres et cyclables. Certains sentiers rejoignent la plage par des cheminements aménagés. Ces circuits ont pour objectifs d'accueillir et de canaliser le public afin d'éviter la dégradation des milieux et le dérangement de la faune. Mais les dispositifs en place actuellement (balisage, panneaux d'information, obstacles...) sont insuffisants pour une canalisation efficace. On observe donc en période de forte fréquentation de nombreux passages hors balisages, sur les multiples sentes forestières et en milieu intradunaire.

Une amélioration peut être attendue des travaux en cours ou en projet, notamment dans le cadre du Plan de gestion du massif domanial et des Contrats environnement littoraux.

Des passages interdunaires non organisés sont également constatés, hors massif domanial, dans la partie littorale et sud de la dune de la Paracou.

L'accueil du public sur le massif et notamment sur les parties plages et dunes s'accompagne également d'une intensification des usages sportifs (VTT, surf, kite surf, cerf volant...) , ainsi que de l'extension d'usages motorisés illicites (quad, moto...).

La gestion du linéaire de plages relevant du Domaine Maritime est concédée aux communes. Les modalités de nettoyage des plages sont différentes entre les communes, avec un linéaire nettoyé manuellement important (environ 75% du linéaire), sur Olonne et sur les plages non surveillées de Brétignolles.

Les activités en marais

L'activité pêche de loisir permet l'entretien des marais. En 2008, 586 propriétaires de marais, disposant généralement de petites surfaces (10 ares à 10 ha) entretiennent le marais, soit directement, soit par l'intermédiaire de gestionnaires locaux par accord tacite.

En 2008, les pièces d'eau à l'abandon sont peu nombreuses et le Syndicat des Marais de la Gachère constate une forte demande d'acquisition pour les marais qui se libèrent. L'absence d'entretien de certaines parties en terre est par contre constatée, du fait essentiellement de difficultés d'accès.

Si l'entretien et la gestion des marais et cordes privées relèvent des propriétaires privés, la gestion hydraulique générale du marais et l'entretien du réseau commun sont pris en charge de manière collective. Le Syndicat Mixte des Marais des Olonnes prend en charge l'entretien des rivières et cordes principales, avec l'appui technique de la DDEA. Le Syndicat des Marais de la Gachère (adhésion obligatoire de l'ensemble des propriétaires) prend en charge l'entretien des cordes secondaires.

Malgré le vieillissement de la population traditionnelle des propriétaires de marais, il ne semble pas qu'un abandon conséquent du marais soit à craindre à ce jour. Par contre, avec l'arrivée de nouveaux propriétaires, on voit se développer, localement, certaines pratiques : pique-niques, parties de pêche, ... qui participent à l'accroissement de la présence humaine sur le marais, plus largement lié à un fort développement des activités de balades.

La chasse au gibier d'eau est l'autre activité de loisir du marais : elle contribue à l'entretien des milieux en complément de l'activité pêche. La réserve d'avifaune de Chanteloup, propriété de l'ONCFS, est non chassée. Cette zone de quiétude de 38 ha sera prochainement agrandie par des marais proches, récemment acquis par le Conservatoire du Littoral, d'une superficie de 25 ha.

En marge de l'activité chasse, dans un objectif de régulation du Cormoran, des autorisations de tirs sont attribués annuellement (67 chasseurs en 2007).

L'activité salicole est de nouveau présente dans le marais, avec 5 saliculteurs (4 entreprises), qui pratiquent également des activités d'animation touristique plus ou moins développées (visites, activités de batellerie). Les potentialités de développement de la saliculture, en vente directe principalement, restent limitées.

L'entretien par l'activité agricole, par pâturage extensif, concerne environ 80 ha (parties en eau exclues) dans le marais. 50 ha font l'objet depuis 2007 d'une contractualisation en Mesure AgroEnvironnementale.

3 ostréiculteurs déclarés produisent sur le site, auxquels s'ajoutent des particuliers exerçant à titre de loisir.

Les activités de balades, pédestres, VTT... , sont canalisées sur un réseau de sentier de faible densité à travers le marais, de même que les activités de batellerie (canoës...). Mais le respect des itinéraires est à sécuriser afin d'éviter des incursions dans des secteurs privés.

Les activités dans les vallées

Les deux Vallées de l'Auzance et de la Vertonne représentent respectivement 80 et 90 ha, soit 6% du site.

56 ha sont exploités sur l'Auzance, 40 ha sur la Vertonne, essentiellement sur les parties amont les moins humides. Il s'agit d'une exploitation extensive en fauche et/ou pâturage. 25 ha sont sous contractualisation Mesure AgroEnvironnementale en 2008.

Sur la partie amont de l'Auzance, une dizaine d'hectares est gérée en chasse privée pour gros gibier.

Les parties aval des prairies sont des chasses privées, avec localement quelques marais à poissons.

2 - Diagnostic écologique

A - Diagnostic par milieu

Répartition des grands milieux de la ZPS



Fiche milieu « Forêt »

- La ZPS comprend une surface de 946 ha de forêt dunaire
- Espèces concernées par le milieu

7 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

Aigrette garzette
Grande aigrette
Bondrée apivore
Milan noir
Circaète Jean-le-Blanc
Engoulevent d'Europe
Pic noir



Aigrette garzette © M. Vaslin



Bondrée apivore © M. Vaslin



Milan noir © T. Bati



Engoulevent d'Europe © L. Geslin

6 espèces à forte valeur patrimoniale ou représentatives du milieu

Héron garde-boeuf
Héron cendré
Autour des palombes
Faucon hobereau
Bécasse des bois
Bec-croisé des sapins



Faucon hobereau © P. Dulac

En gras : espèces à enjeu fort

- Habitats d'intérêt communautaire présents dans le milieu (Code de la nomenclature EUR15)

Dunes boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert (2180-2)
Dépressions humides intradunales (2190)

► Effectifs et tendances (dans le milieu)

Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

Nom français	Reproduction		Hivernage		Haltes migratoires	
	Effectifs (nb de couples)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux) ¹	Tendance
Aigrette garzette	100-300 ²	↘	-	-	-	-
Grande aigrette	Potentiel	-	-	-	-	-
Bondrée apivore	?	?	-	-	?	?
Milan noir	1-3	↘	-	-	?	?
Circaète Jean-le-Blanc	Potentiel	-			1-3	?
Engoulevent d'Europe	10-50 ?	?	-	-	?	?
Pic noir	Potentiel	-	rare	-	rare	-

Espèces à forte valeur patrimoniale ou représentatives du milieu

Nom français	Reproduction		Hivernage		Haltes migratoires	
	Effectifs (nb de couples)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux)	Tendance
Héron garde-boeufs	0-20 ²	↗	-	-	-	-
Héron cendré	100-260 ²	→	-	-	-	-
Autour des Palombes	< 5?	?	?	?	?	?
Faucon hobereau	?	?	-	-	?	?
Bécasse des bois	-	-	?	?	?	?
Bec-croisé des sapins	?	?	?	?	?	fluctuant

¹ les effectifs indiquent généralement les effectifs simultanés (oiseaux observés ensemble) et non les effectifs totaux de migrateurs (difficiles à évaluer en dehors d'un suivi intensif de la migration)

² Données issues des recensements nationaux de 1994, 2000 et 2007 (Marion 2007, Marion comm.pers.)

► Importance du site et du milieu pour la conservation des espèces

Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Aigrette garzette	0,8 à 3 %	1 à 2 %	< 1 %	< 1 %	La forêt accueille la totalité de la population nicheuse de la ZPS , et 10 à 30% de la population vendéenne. Ce milieu joue donc un rôle essentiel à la conservation de l'espèce à l'échelle de la ZPS .
Grande Aigrette		< 1 %		< 1 %	La Grande Aigrette, présente en période de migration dans la ZPS, pourrait un jour nicher en forêt d'Olonne.
Bondrée apivore	< 1 %		< 1 %		La forêt accueille la totalité de la population nicheuse de Bondrée de la ZPS.
Milan noir	< 1 %		< 1 %		Tous les couples de Milan nicheurs de la ZPS se trouvaient dans la forêt . Celle-ci joue un rôle essentiel pour l'espèce à l'échelle de la ZPS , malgré une très forte diminution des effectifs probablement liée à l'augmentation de fréquentation du site.
Circaète Jean-le-Blanc	< 1 %		< 1 %		La nidification du Circaète Jean-le-Blanc est supposée depuis plusieurs années dans le pays des Olonnes. La forêt représente un site potentiel de nidification pour l'espèce.
Engoulevent d'Europe	?		< 1 %		La forêt accueille la totalité de la population nicheuse d'Engoulevent de la ZPS, qui joue donc un rôle essentiel pour cette espèce . L'importance de la population devra en revanche être évaluée.
Pic noir					Espèce en expansion en France, qui niche dans les vieux pins, et pourrait bien, un jour, s'installer en forêt d'Olonne.

Espèces à forte valeur patrimoniale ou représentatives du milieu

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Héron garde-boeufs	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	Pour la première fois en 2007, le Héron gardeboeuf a niché en forêt d'Olonne, qui accueille la totalité de la petite population nicheuse.
Héron cendré	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	La forêt accueille la totalité de la population nicheuse de la ZPS , et 4 à 8% de l'effectif vendéen.
Autour des Palombes	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	Les effectifs d'Autour ne sont pas connus sur le site, mais il est probable que tous les couples nichent en forêt .

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Faucon hobereau	< 1%		< 1%		Comme pour les autres rapaces (Autour, Bondrée, Milan), la totalité des Faucons hobereaux de la ZPS nichent en forêt d'Olonne. Celle-ci joue un rôle essentiel pour l'espèce à l'échelle de la ZPS.
Bécasse des bois		?		< 1 %	Les zones forestières de la ZPS présentent un grand intérêt pour l'hivernage de la Bécasse des bois. En effet, elles lui servent de remise diurne à proximité des secteurs de marais où elle se nourrit au cours de la nuit. La complémentarité forêt – marais est essentielle au maintien de l'espèce dans le site.
Bec-croisé des sapins	?	?	?	?	Cette espèce fréquente les forêts de conifères, mais reste mal connue sur le Pays d'Olonne.

Conclusion

- La forêt est un milieu essentiel à la conservation d'espèces qui ne se reproduisent que dans ce secteur de la ZPS : les ardéidés (**Aigrette garzette, Héron cendré**), les rapaces (**Bondrée apivore, Milan noir, Autour des palombes, Faucon hobereau**), **l'Engoulevent d'Europe**.

- Elle constitue également un complément essentiel aux zones de marais pour la **Bécasse des bois**.

► Interactions avec les activités humaines

Activité	Secteur concerné	Nature de l'interaction	Effet favorable / défavorable sur les populations d'oiseaux	Fréquence, acceptabilité, remarques	Espèces concernées
Exploitation sylvicole	Ensemble du massif forestier	Entretien des éclaircies, lisières et pare-feux, régénération naturelle du pin maritime (contrat environnement littoral)	+/-	Effet positif sur les habitats et les espèces si travaux réalisés en dehors des périodes de nidification	Engoulevent, Bécasse des bois et rapaces
		Coupes : ouverture de nouvelles zones favorables aux espèces des clairières et zones claires	+	Localisé dans le temps et dans l'espace	Engoulevent, Bécasse des bois
		Coupes : disparition de zones de nidification et de zones de remise, destruction de nichées si travaux en période de reproduction	-	Localisé dans le temps et dans l'espace, moins négatif si effectué hors période de nidification	Passereaux, rapaces
		Dérangement	-	Ponctuel (pendant les périodes de travaux)	Toutes espèces et espèces nicheuses, plus particulièrement les rapaces
		Régénération naturelle de chêne vert : fermeture du milieu	-		Engoulevent d'Europe
		Conservation de peuplements vieillissants	+	Conservation des vieux pins ou d'arbres à cavités.	Toutes espèces, en particulier Pic noir
		Gestion sylvicole différenciée : diversification des structures horizontales (mélange d'espèces) et verticales (peuplements à plusieurs strates)	+		Toutes espèces
Pression d'urbanisation (habitations, routes...)	Bordures de la forêt, forêt non domaniale	Nuisances liées au développement des équipements urbains (éclairage nocturne, bruit, mortalité par collision routière)	-	Localisé en bordure de forêt	Toutes espèces
		Fractionnement des milieux, isolement des populations : limitation des échanges biologiques avec les zones naturelles périphériques	-	Localisé mais fort impact sur les échanges entre les sites (absence de corridor)	Toutes espèces

Activité	Secteur concerné	Nature de l'interaction	Effet favorable / défavorable sur les populations d'oiseaux	Fréquence, acceptabilité, remarques	Espèces concernées
Tourisme	Ensemble du massif forestier	Circulation des piétons hors sentiers : risque de destruction des nids par piétinement	-	Forte pression en période estivale	Engoulement d'Europe
		Dérangements liés au bruit et à la présence humaine et de chiens	-	Plus forte pression au printemps et en période estivale (au moment de la nidification). Peu d'impacts en hiver	Toutes espèces, surtout ardéidés, rapaces, Engoulement
		Canalisation du public sur les sentiers balisés (contrat environnement littoral)	+	Balisage en cours d'amélioration (CEL).	Toutes espèces
Chasse	Tous secteurs chassés	Mortalité d'espèces chassables	0/-		Bécasse
		Dérangement des oiseaux (y compris espèces protégées) du fait du bruit et de la présence humaine	0/-	Ponctuel (en période de chasse)	Toutes espèces présentes pendant la période de chasse (rapaces hivernants, passereaux, Bécasse)
Traitement de la chenille processionnaire du pin	Secteur traité	Effets directs (dérangement) faibles compte-tenu de la période de passage et de la petite surface traitée Effets indirects certains mais mal évalués : présomption d'impact sur la ressource alimentaire des insectivores (destruction d'espèces non cibles), modification des chaînes trophiques, diminution de la réussite de reproduction ³	-	Traitement très localement néfaste aux populations d'oiseaux	Toutes, mais plus particulièrement les insectivores (Bondrée, Engoulement, Pics, Passereaux)

³ voir par exemple SWADENER 1994

Fiche milieu « Dunes »

- La ZPS comprend une surface de 332 hectares de dunes
- Espèces concernées par le milieu (dont les espèces de la mare des Agaures)

29 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

Butor étoilé

Blongios nain

Aigrette garzette

Héron pourpré

Bondrée apivore

Milan royal

Circaète Jean-le-Blanc

Busard des roseaux

Busard Saint-Martin

Busard cendré

Faucon émerillon

Marouette ponctuée

Oedicnème criard

Gravelot à collier interrompu

Pluvier guignard

Pluvier doré

Mouette mélanocéphale

Mouette pygmée

Hibou des marais

Engoulevent d'Europe

Martin-pêcheur d'Europe

Alouette calandrelle

Alouette lulu

Pipit rousseline

Gorgebleue à miroir blanc de Nantes

Phragmite aquatique

Fauvette pitchou

Pie-grièche écorcheur

Bruant ortolan



Butor étoilé © F. Dhermain



Blongios nain © M. Vaslin



Busard des roseaux © M. Vaslin



Martin pêcheur © F. Signoret



Pluvier guignard © M. Vaslin



Mouette mélanocéphale © F. Signoret



Alouette lulu © A. Fossé



Pipit rousseline © M. Vaslin



Gorgebleue à miroir © M. Vaslin



Phragmite aquatique © M. Vaslin

En gras : espèces à enjeu fort

23 espèces à forte valeur patrimoniale ou représentatives du milieu

Tadorne de Belon
Faucon hobereau
Râle d'eau
Bécasse des bois
Bécassine sourde
Bécassine des marais
Courlis corlieu

Cochevis huppé

Alouette des champs
Pipit farlouse
Bergeronnette printanière
Tariet des prés
Traquet motteux
Cisticole des joncs
Locustelle tachetée
Locustelle lusciniôïde
Phragmite des joncs
Rousserolle effarvate
Rousserolle turdoïde
Panure à moustache
Rémiz penduline
Linotte mélodieuse
Bruant des roseaux



Tadorne de Belon © M. Vaslin



Courlis corlieu © M. Vaslin



Cochevis huppé © F. Signoret



Locustelle lusciniôïde © M. Vaslin



Rousserolle effarvate © R. Boufflet



Bruant des roseaux © M. Vaslin

En gras : espèces à enjeu fort

Habitats d'intérêt communautaire présents dans le milieu
(Code de la nomenclature EUR15)

**habitats d'intérêt communautaire prioritaire*

Dunes mobiles embryonnaires atlantiques (2110-1)

Dunes mobiles à *Ammophila arenaria* subsp. *Arenaria* des côtes atlantiques (2120-1)

Dunes grises des côtes atlantiques (2130-2)*

Dunes à Saule des dunes (2170-1)

Dépression humides intradunales (2190-1 à 2190-5)

► Effectifs et tendances (dans le milieu)

Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

Nom français	Reproduction		Hivernage		Haltes migratoires	
	Effectifs (nb de couples)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux) ⁴	Tendance
Butor étoilé	-	-	0-1	-	0-1	?
Blongios nain	0-1	↘	-	-	0-1	?
Aigrette garzette	-	-	1-10	?	Présent	➔
Héron pourpré	-	-	-	-	1-3	?
Bondrée apivore	-	-	-	-	Régulière	?
Milan royal	-	-	-	-	1-20	?
Circaète Jean-le-Blanc	-	-	-	-	Très rare	?
Busard des roseaux	-	-	-	-	Régulier	?
Busard Saint-Martin	-	-	0-1	-	Présent	?
Busard cendré	-	-	-	-	Présent	?
Faucon émerillon	-	-	< 5	?	10-15	?
Marouette ponctuée	-	-	-	-	1-3	?
Oedicnème criard	-	-	-	-	1-10	?
Gravelot à collier interrompu	occasionnel	-	-	-	-	-
Pluvier guignard	-	-	-	-	1-10	➔
Pluvier doré	-	-	-	-	1-10	➔ ?
Mouette mélanocéphale	-	-	-	-	< 50	↗
Mouette pygmée	-	-	-	-	50-150	?
Hibou des marais	-	-	Rare	Fluctuations	1-10	Fluctuations
Engoulevent d'Europe	Les niches de la forêt s'alimentent en partie dans la dune	-	-	-	?	?
Martin-pêcheur d'Europe	-	-	0-1	?	1-5	?
Alouette calandrelle	Disparue ⁵	-	-	-	1-5	↘
Alouette lulu	10-20	↘	10-20	➔	?	?
Pipit rousseline	10-15	➔	-	-	Plusieurs dizaines	Fluctuations
Gorgebleue à miroir blanc de Nantes	-	-	-	-	1-10	?
Phragmite aquatique	-	-	-	-	?	?
Fauvette pitchou	Probablement disparue	-	1-5	?	Régulière	?
Pie-grièche écorcheur	Disparue	-	-	-	Régulière	?
Bruant ortolan	-	-	-	-	Très rare	↘

⁴ les effectifs indiquent généralement les effectifs simultanés (oiseaux observés ensemble) et non les effectifs totaux de migrateurs (difficiles à évaluer en dehors d'un suivi intensif de la migration)

⁵ 1 chanteur à la Gachère en 1996

Espèces à forte valeur patrimoniale ou représentatives du milieu

Nom français	Reproduction		Hivernage		Haltes migratoires	
	Effectifs (nb de couples)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux) ⁶	Tendance
Tadorne de Belon	5-10	↗	-	-	-	-
Faucon hobereau	Les nicheurs de la forêt s'alimentent en partie dans la dune	-	-	-	1-5	?
Râle d'eau	1-3	?	0-10	➔	1-10	➔
Bécasse des bois	-	-	?	?	?	?
Bécassine sourde	-	-	Présent	➔	?	?
Bécassine des marais	-	-	Présent	➔	?	?
Courlis corlieu	-	-	-	-	50-100	↘
Cochevis huppé	2-5	↘	10-30	↘	-	-
Alouette des champs	5-20	↘	Quelques dizaines	?	?	?
Pipit farlouse	3-5	↘	Jusqu'à >100	fluctuations	?	?
Bergeronnette printanière	-	-	-	-	Régulière	?
Tarier des prés	-	-	-	-	Quelques individus	↘
Traquet motteux	disparu	↘	-	-	Quelques dizaines	Fluctuations
Cisticole des joncs	10-50	fluctuant	?	?	?	?
Locustelle tachetée	-	-	-	-	Rare	?
Locustelle luscinoïde	-	-	-	-	0-1	?
Phragmite des joncs	-	-	-	-	1-20	?
Rousserolle effarvatte	5-10	➔	-	-	10-50	?
Rousserolle turdoïde	-	-	-	-	0-1	?
Panure à moustache	-	-	0-1	↘	1-10	↘
Rémiz penduline	-	-	0-5	↘	1-20	↘
Linotte mélodieuse	?	?	?	?	?	?
Bruant des roseaux	?	?	50	?	>50	?

⁶ les effectifs indiquent généralement les effectifs simultanés (oiseaux observés ensemble) et non les effectifs totaux de migrateurs (difficiles à évaluer en dehors d'un suivi intensif de la migration)

► Importance du site et du milieu pour la conservation des espèces

Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux (en gras : espèces à enjeu fort)

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Butor étoilé		?		?	La roselière de la mare des Agaures accueille sans doute chaque année l'espèce en migration. L'espèce y a également déjà hiverné. Cette zone humide dunaire est l'un des sites essentiels pour l'espèce à l'échelle de la ZPS.
Blongios nain	< 1 %		< 1 %		Le Blongios a niché dans la roselière des Agaures en 1988. Celle-ci constitue le seul site de nidification connu pour l'espèce dans la ZPS. Cette roselière accueille aussi des migrateurs.
Aigrette garzette	0,8 à 3 %	1 à 2 %	< 1 %	< 1 %	La zone humide des Agaures est utilisée par l'espèce en migration et comme secteur d'alimentation.
Héron pourpré	Uniquement migrateur				Comme pour les espèces précédentes, la roselière des Agaures accueille chaque année quelques migrateurs.
Bondrée apivore	< 1 %		< 1 %		Les dunes sont régulièrement utilisées par la Bondrée et le Milan royal en période de migration postnuptiale (surtout août/septembre).
Milan royal	Uniquement migrateur				
Circaète Jean-le-Blanc	< 1 %		< 1 %		Commun en migration dans la ZPS, il est cependant beaucoup plus rare dans les dunes
Busard des roseaux	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	Présent en migration, surtout aux Agaures.
Busard Saint-Martin		< 1 %		< 1 %	Régulier en migration dans les dunes, qui accueillent aussi quelques hivernants. Les dunes jouent un rôle non négligeable pour l'espèce à l'échelle de la PZS
Busard cendré	Uniquement migrateur				Régulier en migration dans les dunes
Faucon émerillon		0 à 1,5 % ?		< 1 %	Hiver et passage : quelques individus fréquentent les dunes pour s'y nourrir, mais celles-ci ne jouent pas un rôle primordial pour l'espèce.
Marouette ponctuée	< 1 %		< 1 %		Présente en migration dans la roselière de la mare des Agaures. Cette roselière constitue probablement l'un des sites importants pour l'espèce à l'échelle de la ZPS
Oedicnème criard	Uniquement migrateur				Quelques individus sont observés en migration.
Gravelot à collier interrompu	0,5 à 2 %		< 1 %		Le Gravelot à collier interrompu a niché dans le secteur de la Gachère dans les années 90, suite à des travaux qui avaient rendu ce secteur favorable à sa présence.
Pluvier guignard	Uniquement migrateur				Les dunes sont des zones d'étape appréciées par le Pluvier guignard en migration. Bien qu'un petit nombre d'individus soit concerné, la dune constitue un milieu important pour cette espèce à l'échelle de la ZPS.

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Pluvier doré		< 1 %		< 1 %	De petits groupes de Pluviers dorés fréquentent les dunes en migration, mais celles-ci ne constituent pas le milieu de prédilection de l'espèce dans la ZPS.
Mouette mélanocéphale	0 à 10 %	0 à 1,5 %	0 à 4 %	< 1 %	Des petits groupes de Mouettes mélanocéphales viennent parfois s'alimenter sur les dunes en période de dispersion postnuptiale (par marée haute ou lorsqu'elles sont dérangées sur la plage).
Mouette pygmée	Uniquement migrateur				Des groupes de Mouettes pygmées s'alimentent parfois dans les dunes en période de migration.
Hibou des marais		< 1 %		< 1 %	Rares individus en hiver (en fonction des années), et quelques individus en passage migratoire postnuptial (plus ou moins nombreux selon les années). La dune constitue l'un des milieux de halte migratoire de l'espèce dans la ZPS.
Engoulevent d'Europe	?		< 1 %		Une partie des nicheurs du massif boisé dunaire viennent s'alimenter sur les dunes.
Martin-pêcheur d'Europe	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	Présent en migration au niveau de la mare des Agaures
Alouette calandrelle	Uniquement migrateur (nicheur disparu)				Disparue du site en tant que nicheuse, on peut encore observer l'espèce en période de migration. La dune constituait un milieu essentiel à l'espèce avant sa disparition.
Alouette lulu	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	La totalité de la population nicheuse de la ZPS se trouve dans les dunes, qui sont donc essentielles à la conservation de cette population , dont il ne reste qu'un petit nombre de couples. L'espèce fréquente également les dunes en hiver et en migration.
Pipit rousseline	< 1 %		< 1 %		La totalité de la population nicheuse de la ZPS se trouve dans les dunes, qui sont donc primordiales pour la conservation de cette population . Elles jouent également un rôle essentiel pour les migrateurs (des groupes de plusieurs dizaines voire centaines sont régulièrement observés à l'automne).
Gorgebleue à miroir blanc de Nantes	< 1 %		< 1 %		Passereau paludicole, observé uniquement autour de la mare des Agaures, en période de migration postnuptiale.
Phragmite aquatique	Uniquement migrateur				La roselière de la mare des Agaures constitue l'un des sites essentiels de passage de l'espèce dans la ZPS.
Fauvette pitchou		< 1 %		< 1 %	Peu commune mais régulière en hiver et en migration, l'espèce affectionne les secteurs de fourrés arbustifs. Elle niche dans le secteur de la Gachère il y a quelques années.
Pie-grièche écorcheur	Actuellement uniquement migrateur				L'espèce est régulièrement observée en période de migration postnuptiale. L'espèce a niché en 1989 et 1990 près de la mare des Agaures.
Bruant ortolan	Uniquement migrateur				Espèce devenue rare en Vendée et dans la ZPS.

Espèces à forte valeur patrimoniale ou représentatives du milieu (en gras : espèces à enjeu fort)

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Tadorne de Belon	< 1 %	0,5 à 2 %	< 1 %	< 1 %	Plusieurs dizaines de couples de Tardornes font leur nid dans les terriers de Lapins de garenne des dunes. Les dunes sont devenues un milieu important pour la population nicheuse de la ZPS.
Faucon hobereau	< 1 %		< 1 %		Les migrateurs et nicheurs locaux chassent régulièrement les oiseaux de petite taille et les insectes sur les dunes et autour de la mare des Agaures. Il est probable que les dunes constituent un milieu important pour une partie de la population nicheuse et migratrice.
Râle d'eau	< 1 %	?	< 1 %	?	Le râle d'eau est présent quasi exclusivement dans les roselières. La mare des Agaures constitue l'un des sites importants de nidification, de passage et d'hivernage de l'espèce dans la ZPS
Bécasse des bois	?	?	?	?	Des stationnements de Bécasses dans les fourrés des dunes en période de migration et d'hivernage (surtout pendant les vagues de froid) sont régulièrement observés.
Bécassine sourde Bécassine des marais	?	?	?	?	Les 2 espèces de Bécassines fréquentent en hiver comme en migration les secteurs humides de la dune, notamment les secteurs des Agaures et de la Cassotte.
Courlis corlieu	uniquement migrateur				Des groupes de plusieurs dizaines de Courlis courlieu sont régulièrement notés en alimentation dans les dunes de la ZPS (notamment dans les zones humides arrière dunaires), aussi bien au passage pré-nuptial qu'au passage post-nuptial. Les dunes jouent probablement un rôle non négligeable pour cette espèce.
Cochevis huppé	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	L'espèce s'est considérablement raréfiée en Vendée et, à l'échelle de la ZPS, les dunes constituent l'un des derniers bastions de la population nicheuse . Ce milieu est donc essentiel à la préservation de la population de Cochevis à l'échelle de la ZPS.
Alouette des champs	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	L'Alouette des champs niche encore dans certaines dunes de la ZPS (par exemple au Fief Monsieur). Les hivernants et migrateurs y sont parfois nombreux. Les dunes jouent un rôle moins important que les secteurs de marais et les vallées, mais certainement non négligeable à l'échelle du site pour les migrateurs et hivernants.

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Pipit farlouse	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	Comme le Cochevis, l'espèce a fortement régressé dans le département, quelques couples nichent encore dans les dunes, qui constituent un milieu primordial pour la conservation de la population nicheuse dans la ZPS. De nombreux hivernants et migrateurs sont également présents dans le milieu.
Bergeronnette printanière	?		?		Régulière aux deux passages migratoires. La dune ne constitue pas un milieu essentiel pour cette espèce.
Tarier des prés	uniquement migrateur				Des effectifs importants de Tarier des prés transitent dans les dunes de la ZPS au cours de la migration postnuptiale.
Traquet motteux	uniquement migrateur				Autrefois nicheur dans toutes les dunes du département, le Traquet motteux est désormais au seuil de l'extinction, et peut être considéré comme disparu de la ZPS . Les migrateurs sont encore notés en nombre important, aussi bien au printemps qu'en automne.
Cisticole des joncs	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	Quelques couples nichent dans les dunes (avec des variations liées aux vagues de froid pouvant faire disparaître la population).
Locustelle tachetée	Uniquement migrateur				Rare en Vendée, l'espèce se montre en petits effectifs lors des migrations, dans les fourrés dunaires et les dépressions humides intradunales.
Locustelle lusciniöide	< 1 %	-	< 1 %	-	La roselière des Agaures accueille des migrateurs en période essentiellement postnuptiale.
Phragmite des joncs	< 1 %		< 1 %		De nombreux migrateurs pré et postnuptiaux fréquentent tous les ans la mare des Agaures, qui constitue certainement l'un des sites importants pour l'espèce à l'échelle de la ZPS
Rousserolle effarvate	< 1 %		< 1 %		L'espèce niche dans la roselière des Agaures, qui est l'un des sites importants pour l'espèce à l'échelle de la ZPS. Cette roselière accueille également de nombreux oiseaux en halte migratoire.
Rousserolle turdoïde	uniquement migrateur				La mare des Agaures constitue l'un des seuls sites de passage de l'espèce dans la ZPS.
Panure à moustaches		< 1 %		< 1 %	D'assez nombreux oiseaux (mais de moins en moins) sont notés chaque année aux Agaures, en passage postnuptial. Les deux espèces utilisent également la roselière pour hiverner. Ce site est essentiel à la conservation de ces deux espèces à l'échelle de la ZPS .
Rémiz penduline		< 1 %		< 1 %	

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Linotte mélodieuse	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	L'espèce (en forte diminution en France et en Europe) niche dans les fourrés des dunes, qui constituent probablement un habitat important pour l'espèce à l'échelle de la ZPS. Des migrateurs et hivernants, parfois nombreux, sont régulièrement observés.
Bruant des roseaux	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	L'espèce fréquente la mare des Agaures en période de migration et en hiver où elle forme des dortoirs de plusieurs dizaines d'individus. Cette roselière joue, en liaison avec les autres roselières de la ZPS, un rôle non négligeable pour l'espèce.

Conclusion

- Les massifs dunaires constituent un habitat **primordial** pour la nidification du **Tadorne de Belon**, de l'**Alouette lulu**, du **Pipit rousseline**, du **Cochevis huppé**, du **Pipit farlouse**. Le retour de deux espèces nicheuses peut-être envisageable (Alouette calandrelle et Traquet motteux).
- Les dunes constituent également une zone d'alimentation pour des espèces nicheuses en forêt (Faucon hobereau, Engoulevent d'Europe)
- Les dunes sont des zones d'étape pour de nombreuses espèces au cours de leur migration (Pluvier guignard, Oedicnème criard, Tarier des prés...).
- **la zone humide des Agaures est particulièrement importante** pour quelques oiseaux paludicoles nicheurs (Blongios nain, Râle d'eau Rousserolle effarvate), mais surtout pour de **nombreux oiseaux migrants** : Butor, Héron pourpré, Marouette ponctuée, et de **très nombreux passereaux** (Gorgebleue à miroir, Phragmite aquatique, Locustelles, Phragmite des joncs, Rousserolles, Hypolais, Fauvette, Pouillots, Mésanges, Fringilles...).

► Interaction avec les activités humaines

Activité	Secteur concerné	Nature de l'interaction	Effet favorable / défavorable sur les populations d'oiseaux	Fréquence, acceptabilité, remarques	Espèces concernées
Promeneurs	Toutes les dunes du site	Dérangement des oiseaux en reposoir ou en nourrissage (présence humaine, chiens...). Dérangement des couveurs en période de nidification. Risque d'écrasement des nids, œufs et poussins.	-	L'ensemble du milieu dunaire est accessible au public. Le développement du tourisme "hors saison" a entraîné une augmentation importante de la fréquentation des dunes, même hors sentiers, cause probable de la disparition de certaines espèces (Alouette calandrelle, Traquet motteux...)	Toutes et plus particulièrement les nicheurs
Canalisation du public (contrat environnement littoral)	Secteur ONF	Evite une partie des dérangements	+	Sentiers balisés pas toujours respectés	Toutes et plus particulièrement les nicheurs
Gestion de la lisière forêt / dunes	Des Pierres Noires à La Gachère	Boisement des trouées : disparition de l'habitat dunes grises et du cortège d'oiseaux associés	-		Pipit rousseline, Alouette lulu et passereaux de la dune
		Limitation de la progression des boisements dans la dune	+		Pipit rousseline, Alouette lulu et passereaux de la dune
Chasse	Toutes les dunes du site	Dérangement des oiseaux en reposoirs ou en nourrissage (bruit, chiens, présence humaine) Mortalité d'espèces chassables.	0/-	La pression de chasse reste faible et est souvent beaucoup mieux organisée que sur le DPM (secteur ONF notamment)	Toutes et notamment les espèces chassables (Bécasse, Bécassines, Pluvier doré, Courlis corlieu...)
Sport "de nature" sur la dune : Vélo, Cerf volant...	Toutes les dunes du site	Dérangement des oiseaux en reposoir ou en nourrissage. Destruction physique des nids, œufs et poussins. Effarouchement des oiseaux couveurs (cerf-volant). Des réglementations locales ou nationales existent mais ne sont pas appliquées	-	Présence régulière de cerfs-volants dans la dune, même hors période de vacances et week-ends.	Toutes et plus particulièrement les nicheurs

Activité	Secteur concerné	Nature de l'interaction	Effet favorable / défavorable sur les populations d'oiseaux	Fréquence, acceptabilité, remarques	Espèces concernées
Circulation "de loisir" des véhicules à moteur	Toutes les dunes du site	Destruction physique de l'habitat, destruction physique des nids, œufs et poussins. Dérangement des oiseaux en reposoir ou en nourrissage	-	Pratique interdite par l'article 362-1 du code de l'Environnement. Les contrôles commencent à porter leurs fruits sur les secteurs ONF mais les accès sont encore souvent trop faciles.	Toutes et plus particulièrement les nicheurs
Nettoyage	Variable selon les années	L'organisation de chantiers de nettoyage des dunes au printemps entraîne un dérangement des oiseaux nicheurs, voire une destruction des nids, œufs et poussins : de nombreuses espèces nichent directement au sol (Alouettes, Pipits...). Ce type de chantier ne pose pas de problème majeur s'il est organisé en dehors de cette période.	- en période de nidification 0 en période de migration et hivernale	Les opérations conduites à l'échelle nationale (type "Nettoyons la Nature") ont intégré cette problématique et sont désormais organisées hors période de nidification	Particulièrement les nicheurs
Survol à basse altitude	Toutes les dunes	Dérangement des oiseaux en reposoir ou en nourrissage. Dérangement des couveurs en période de nidification.	-	Le code de l'aviation interdisant le survol à moins de 150 mètres d'altitude est peu respecté au-dessus des dunes et plages, notamment par les ULM et parapentes à moteur.	Toutes et plus particulièrement les nicheurs
Gestion conservatoire (Contrat Environnement Littoral)	Conches Bressaudière, lisières dunes/forêt	Elaboration d'un plan de gestion (Conches Bressaudières) Arrachage des espèces exotiques et envahissantes, surveillance des zones de régénération du chêne vert (lisière dune-forêt)	+		Pipit rousseline, Pluvier guignard, Engoulevent d'Europe, Alouette lulu, Cochevis huppé, Pipit farlouse
Pression d'urbanisation	La Chaume	Disparition des habitats favorables aux oiseaux, dérangement des oiseaux nichant en bordure des secteurs urbanisés	-	Localisé	Passereaux nicheurs, oiseaux migrateurs et hivernants

Fiche milieu « Plages »

► La ZPS comprend un linéaire de 11 kilomètres de plage

► Espèces concernées par le milieu

**12 espèces inscrites à l'annexe I
de la Directive Oiseaux**

Faucon émerillon

Gravelot à collier interrompu

Bécasseau variable ssp *schinzi*

Barge rousse

Mouette mélanocéphale

Sterne caspienne

Sterne caugek

Sterne pierregarin

Sterne arctique

Sterne naine

Martin-pêcheur d'Europe

Pipit rousseline



Gravelot à collier interrompu © D. Desmots



Mouette mélanocéphale © F. Signoret



Sterne pierregarin © M. Vaslin



Pipit rousseline © M. Vaslin

**18 espèces à forte valeur
patrimoniale ou représentatives
du milieu**

Faucon hobereau

Huîtrier pie

Grand Gravelot

Pluvier argenté

Bécasseau maubèche

Bécasseau sanderling

Bécasseau violet

Bécasseau variable

Courlis corlieu

Tournepierre à collier

Goéland cendré

Cochevis huppé

Pipit maritime

Pipit farlouse

Bergeronnette printanière

Traquet motteux

Linotte mélodieuse

Bruant des neiges



Bécasseau sanderling © M. Vaslin



Courlis corlieu © M. Vaslin



Cochevis huppé © F. Signoret



Pipit farlouse © M. Vaslin

En gras : espèces à enjeu fort

► Habitats d'intérêt communautaire présents dans le milieu (Code de la nomenclature EUR15)

Replats boueux ou sableux exondés à marée basse (1140)

Récifs (1170) : *Les roches de la Paracou, en partie dans la ZPS, ont été prises en compte dans cette fiche*
Végétation annuelle des laisses de mer sur substrat sableux à vaseux des côtes Manche-Atlantique et mer du Nord (1210-1).

► Effectifs et tendances (dans le milieu)

Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

Nom français	Reproduction		Hivernage		Haltes migratoires	
	Effectifs (nb de couples)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux) ⁷	Tendance
Faucon émerillon	-	-	0-5	?	?	?
Gravelot à collier interrompu	8-17	➔	-	-	10-30	?
Bécasseau variable ssp <i>schinzi</i> *	-	-	?	?	?	?
Barge rousse	-	-	1-10	?	50-200	?
Mouette mélanocéphale	-	-	Rare	↗	20-100	↗
Sterne caspienne	-	-	-	-	1-10	?
Sterne caugek	-	-	5-30	↗	100-500	?
Sterne pierregarin	-	-	-	-	50-100	?
Sterne arctique	-	-	-	-	1-10	?
Sterne naine	-potentiel ??	-	-	-	10-50	?
Martin-pêcheur d'Europe	-	-	-	-	?	?
Pipit rousseline : les nicheurs en dunes s'alimentent sur la plage	10-15 couples	➔	-	-	?	?

*cette sous-espèce n'est pas différenciable sur le terrain des autres sous-espèces de Bécasseau variable.

⁷ les effectifs indiquent généralement les effectifs simultanés (oiseaux observés ensemble) et non les effectifs totaux de migrateurs (difficiles à évaluer en dehors d'un suivi intensif de la migration)

Espèces à forte valeur patrimoniale ou représentatives du milieu

Nom français	Reproduction		Hivernage		Haltes migratoires	
	Effectifs (nb de couples)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux) ⁸	Tendance
Faucon hobereau	-	-	-	-	?	?
Huîtrier pie	-	-	-	→	Petits groupes < 10	?
Grand Gravelot	potentiel	-	10-50	fluctuant	10-50	↗
Pluvier argenté	-	-	10-50	?	10-50	?
Bécasseau maubèche	-	-	rare		Rare	?
Bécasseau sanderling	-	-	10-50	↗	50-100	↗
Bécasseau violet	-	-	-	-	10-30	↘
Bécasseau variable	-	-	100-500	fluctuant	Plusieurs centaines	?
Courlis corlieu	-	-	-	-	10-30	?
Tourneperre à collier	-	-	20-30	↗	10-30	↗
Goéland cendré	-	-	rare		?	?
Cochevis huppé : les nicheurs en dunes s'alimentent sur la plage	0-5 couples	↘	0-10	↘	Sédentaire	
Pipit maritime	-	-	?	?	?	?
Pipit farlouse	-	-	?	?	?	?
Bergeronnette printanière	-	-	-	-	?	?
Traquet motteux	-	-	-	-	?	?
Linotte mélodieuse	-	-	?	?	?	?
Bruant des neiges	-	-	1-10	fluctuant	1-10	fluctuant

⁸ les effectifs indiquent généralement les effectifs simultanés (oiseaux observés ensemble) et non les effectifs totaux de migrateurs (difficiles à évaluer en dehors d'un suivi intensif de la migration)

► Importance du site et du milieu pour la conservation des espèces

Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Faucon émerillon		0,1 à 1,5 %		< 1 %	Hiver et passage : quelques individus fréquentent les plages pour s'y nourrir, celles-ci ne jouent pas un rôle primordial pour l'espèce dans la ZPS.
Gravelot à collier interrompu	0,5 à 2 %		< 1 %		Selon les années, les plages accueillent 70 à 80% de l'effectif nicheur de Gravelot à collier interrompu de la ZPS (et 35 à 75% de l'effectif vendéen), sur seulement quelques plages : plage de l'Aubraie, plage des Granges et plage de la Gachère. Le milieu est donc essentiel à la conservation de l'espèce dans la ZPS. La population qui survit aujourd'hui a toutefois un très faible succès de reproduction.
Bécasseau variable ssp <i>schinzi</i>		?		?	Cette sous-espèce n'est pas différenciable sur le terrain des autres sous-espèces de Bécasseau variable. Il est donc difficile de savoir quelle quantité de <i>schinzi</i> hiverne dans la ZPS.
Barge rousse		< 1 %		< 1 %	Les plages constituent une zone d'alimentation pour les Barges rousses, surtout en période de migration. Elles s'alimentent sur l'estran mais aussi et surtout dans les amoncellements d'algues en décomposition.
Mouette mélanocéphale	0 à 10 %	0 à 1,5 %	0 à 4 %	< 1 %	Les plages et plus particulièrement les laisses de mer brassées par la marée sont importantes pour l'alimentation de l'espèce en dehors de la période de nidification. Les jeunes fréquentent le milieu dès leur envol.
Sterne caspienne	Uniquement migrateur				Les plages sont utilisées par l'espèce exclusivement en période de migration et avec des effectifs très faibles
Sterne caugek		0,5 à 5 %		< 1 %	Les plages et rochers de l'estran (dune du Corps de Garde) sont très appréciées par les Sternes caugek, pierregarin et occasionnellement arctique comme reposoir, notamment en période de dispersion postnuptiale. Elles y forment de grands groupes plurispécifiques , très sensibles aux dérangements humains.
Sterne pierregarin	2 à 3 %		< 1 %		
Sterne arctique	Uniquement migrateur				
Sterne naine	Uniquement migrateur				L'espèce n'est plus qu'un oiseau de passage à l'échelle de la ZPS. Certaines plages du site sont potentiellement favorables à sa nidification.
Martin-pêcheur d'Europe	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	Quelques martins-pêcheurs utilisent les plages à l'automne pour se nourrir.

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Pipit rousseline	< 1 %		< 1 %		Les plages sont indissociables des dunes pour l'espèce en période de reproduction. Les nids sont construits dans les dunes (souvent dans la dune mobile) mais les adultes recherchent leur nourriture et celle des poussins aussi bien dans les dunes que dans la végétation annuelle des laisses de mer. Les plages jouent donc un rôle essentiel pour la conservation de cette espèce dans la ZPS.

Espèces à forte valeur patrimoniale ou représentatives du milieu

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Faucon hobereau	< 1 %		< 1 %		Les migrateurs et nicheurs locaux chassent régulièrement les oiseaux de petite taille sur les plages.
Huîtrier pie		< 1 %		< 1 %	Les Huîtriers hivernants s'alimentent en petits effectifs sur les plages.
Grand Gravelot		< 1 %		< 1 %	En période migratoire, les plages de la ZPS sont fréquentées par des groupes de plusieurs dizaines d'individus. Les plages constituent un milieu indispensable aux migrateurs côtiers. Elle constitue également un milieu potentiel de nidification de l'espèce.
Pluvier argenté		< 1 %		< 1 %	Les plages font partie des habitats exploités par les Pluviers argentés pour la recherche de nourriture. Elles ne sont toutefois pas primordiales pour l'espèce.
Bécasseau maubèche		< 1 %		< 1 %	Les plages de la ZPS ne sont pas primordiales pour l'espèce car elles n'abritent qu'un faible pourcentage de l'effectif total.
Bécasseau sanderling		< 1 %		< 1 %	La quasi-totalité des Bécasseaux sanderlings présents en hiver et en migration fréquentent les plages de la ZPS comme reposoir et zone d'alimentation. Celles-ci sont donc très importantes pour l'espèce dans le site.
Bécasseau violet		< 1 %		< 1 %	Des groupes de Bécasseaux violets sont observés en nourrissage dans les rochers au large des dunes de la Paracou (Corps de Garde). En revanche les reposoirs ne se trouvent pas dans la ZPS.
Bécasseau variable		< 1 %		< 1 %	Une complémentarité existe entre tous les reposoirs de la ZPS, qu'ils soient situés sur les plages ou dans d'autres milieux. De nombreux Bécasseaux variables s'alimentent également sur les plages aussi bien en migration qu'en hivernage.

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Courlis corlieu	Uniquement migrateur				Des groupes de plusieurs dizaines de Courlis courlieu sont régulièrement notés en alimentation sur les plages de la ZPS, aussi bien au passage pré-nuptial qu'au passage post-nuptial. Les plages constituent un secteur complémentaire aux zones de marais .
Tournepierrre à collier		< 1 %		< 1 %	Les plages abritent la quasi-totalité des Tournepierrres hivernants et en halte migratoire dans la ZPS, aussi bien en alimentation qu'en reposoir. Les laisses de mer constituent des zones d'alimentation importantes .
Goéland cendré		< 1 %		< 1 %	Les plages font partie des habitats exploités par les Goélands cendrés pour la recherche de nourriture
Cochevis huppé	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	Les invertébrés des laisses de mer constituent une ressource trophique de première importance , indissociable de la dune, pour les nicheurs de la dune mais également les hivernants.
Pipit farlouse	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	
Pipit maritime	< 1 %		< 1 %		Les invertébrés des laisses de mer constituent une ressource trophique de première importance pour tout un cortège de passereaux d'intérêt patrimonial, aussi bien en période de migration qu'en hiver.
Bergeronnette printanière	< 1 %		< 1 %		
Traquet motteux	< 1 %		< 1 %		
Linotte mélodieuse	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	
Bruant des neiges		0 à 2 %		< 1 %	

Conclusion

- Les plages constituent un habitat **capital** pour la nidification du **Gravelot à collier interrompu** et potentiellement pour celle du **Grand Gravelot**.
- Elles constituent un secteur d'alimentation essentiel pour les **passereaux nicheurs de la dune** (Pipit rousseline, Pipit farlouse, Cochevis huppé).
- Elles sont utilisées par **une partie des limicoles de la ZPS**, soit en reposoir de marée haute, soit comme zone d'alimentation. Elles jouent à cet égard un **rôle important** pour la **migration et/ou l'hivernage** du Grand Gravelot, du Bécasseau sanderling, du Bécasseau variable, du Courlis corlieu, du Tournepierrre à collier.
- La Mouette mélanocéphale exploite également de façon importante les ressources trophiques des plages, tandis que les sternes s'y rassemblent en reposoir.
- Un cortège de passereaux à fort intérêt patrimonial trouve sur les plages une source d'alimentation importante. Celle-ci est constituée aussi bien d'invertébrés (pour le Pipit maritime, Pipit rousseline, Cochevis huppé...) que des graines abondantes issues de la fructification de la végétation annuelle des laisses de mer (pour la Linotte mélodieuse, le Bruant des neiges).
- Les plages font partie des territoires de chasse des rapaces ornithophages.

Interaction avec les activités humaines

Activité	Secteur concerné	Nature de l'interaction	Effet favorable / défavorable sur les populations d'oiseaux	Fréquence, acceptabilité, remarques	Espèces concernées
Nettoyage des plages	Plage des Graviers (Les Sables-d'Olonne) Nord de la plage de la Gachère (Brétignolles-sur-Mer)	<u>Nettoyage mécanique</u> : destruction physique de l'habitat "végétation annuelle des laisses de mer", destruction physique des nids, œufs et poussins. Elimination du support de vie des invertébrés entraînant la disparition des ressources trophiques. Mobilisation des sédiments augmentant la sensibilité à l'érosion maritime et perte de surface utilisable par l'avifaune.	–		Nicheurs de la plage et de la dune (Gravelot à collier interrompu, Pipit rousseline...), hivernants et migrants
	Plages d'Olonne-sur-Mer, sud de la plage de la Gachère (Brétignolles-sur-Mer)	<u>Nettoyage manuel</u> : Destruction physique des nids, œufs et poussins (non intentionnel).	– en période de nidification 0 en période de migration et d'hivernage	Secteurs à fort enjeu surtout concernés (présence de laisses de mer) Le nettoyage manuel des macro déchets d'origine anthropique ne pose pas de problème en dehors de la période de nidification	Gravelot à collier interrompu, potentiellement Grand Gravelot
Promeneurs et plagistes (dont pêcheurs à pied lors de leurs passages)	Toutes les plages du site	Dérangement des oiseaux en reposoir ou en nourrissage (présence humaine, chiens...). Dérangement des couveurs en période de nidification. Risque d'écrasement des nids, œufs et poussins.	– en période de nidification 0 en période de migration et d'hivernage	L'ensemble du linéaire de plages est accessible au public. Le développement du tourisme hors saison a entraîné une augmentation importante de la fréquentation des plages en période de nidification (surtout pendant les grands week-ends)	Toutes et plus particulièrement les nicheurs (Gravelot à collier interrompu, Pipit rousseline...)

Activité	Secteur concerné	Nature de l'interaction	Effet favorable / défavorable sur les populations d'oiseaux	Fréquence, acceptabilité, remarques	Espèces concernées
Soirées festives	Toutes les plages du site	L'utilisation nocturne des plages pour des fêtes accompagnées de feux de camp entraîne le dérangement des oiseaux en reposoir ou en nourrissage, la destruction physique des nids, œufs et poussins et l'effarouchement des oiseaux couveurs	-	Les réglementations concernant les feux ne sont pas respectées	Toutes et plus particulièrement les nicheurs (Gravelot à collier interrompu, Pipit rousseline...)
Sport "de nature" sur la plage ou au départ de celle-ci : Surf, kite surf, char à voile, cerfs-volants...	Toutes les plages du site	Dérangement des oiseaux en reposoir ou en nourrissage. Destruction physique des nids, œufs et poussins. Effarouchement des oiseaux couveurs (cerf-volant, kite).	-	Des réglementations locales ou nationales existent mais ne sont pas appliquées. L'augmentation du nombre de pratiquants et du nombre de sites utilisés est importante, d'où augmentation régulière des nuisances.	Toutes et plus particulièrement les nicheurs (Gravelot à collier interrompu, Pipit rousseline...)
Circulation des véhicules à moteur (véhicules de loisir, maintenance des poubelles, écoles de voile...)	Potentiellement toutes	Destruction physique de l'habitat "végétation annuelle des laisses de mer", destruction physique des nids, œufs et poussins. Dérangement des oiseaux en reposoir ou en nourrissage	-	Pratique interdite par l'article 362-1 du code de l'Environnement mais peu de répression et généralisation de l'usage des véhicules par les collectivités	Toutes et plus particulièrement les nicheurs (Gravelot à collier interrompu, Pipit rousseline...)
Chasse au gibier d'eau	Toutes les plages	Dérangement des oiseaux en reposoirs ou en nourrissage (bruit, chiens, présence humaine) Mortalité d'espèces chassables	0/-	Action très ponctuelle dans l'espace et dans le temps (peu de chasseurs)	Toutes et notamment les espèces chassables (Bécasseau maubèche, Barge rousse, Huîtrier pie, Pluvier argenté...)

Activité	Secteur concerné	Nature de l'interaction	Effet favorable / défavorable sur les populations d'oiseaux	Fréquence, acceptabilité, remarques	Espèces concernées
Pêcheurs à la ligne (surfcasting)	Toutes les plages	Dérangement des oiseaux en reposoir ou en nourrissage	0/-	Limité en raison de l'aspect statique des pêcheurs (les oiseaux reviennent rapidement).	Migrateurs et hivernants
	Plage de l'Aubraie, plage des Granges et plage de la Gachère	Risque fort de dérangement des couveurs, voire destruction des nids, œufs, poussins, sur les plages utilisées par les nicheurs.	- au printemps, 0 le reste de l'année	Limité dans l'espace et le temps (si pratiqué à marée haute et sur les sites de nidification)	Gravelot à collier interrompu, Pipit rousseline...
Survol à basse altitude	Potentiellement toutes les plages	Dérangement des oiseaux en reposoir ou en nourrissage. Dérangement des couveurs en période de nidification.	-	Le code de l'aviation interdisant le survol à moins de 150 mètres d'altitude est peu respecté au-dessus des plages, notamment par les ULM et parapentes à moteur.	Toutes et plus particulièrement les nicheurs (Gravelot à collier interrompu, Pipit rousseline...)

Fiche milieu « Marais et roselières associées »

- Le secteur de marais de la ZPS représente une surface de **1 335 hectares** (cette fiche comprend le marais des Bourbes de l'Allerie, bas marais alcalin)
- **Espèces concernées par le milieu**

43 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

Butor étoilé
 Blongios nain
 Aigrette garzette
 Grande Aigrette
 Héron pourpré
 Cigogne noire
 Cigogne blanche
Spatule blanche
 Cygne chanteur
 Milan noir
 Milan royal
 Circaète Jean-le-Blanc
Busard des roseaux
 Busard Saint-Martin
 Busard cendré
 Balbuzard pêcheur
 Faucon émerillon
 Faucon pèlerin
 Marouette ponctuée
Echasse blanche
Avocette élégante
Gravelot à collier interrompu
Pluvier doré
 Bécasseau variable ssp *schinzii*
 Combattant varié
 Barge rousse
 Chevalier sylvain
 Phalarope à bec étroit
Mouette mélanocéphale
 Mouette pygmée
 Sterne caspienne
 Sterne caugek
Sterne pierregarin
 Sterne arctique
 Sterne naine
 Guifette moustac
 Guifette noire
 Hibou des marais
 Martin pêcheur d'Europe
 Pipit rousseline
Gorgebleue à miroir
Phragmite aquatique
 Bruant ortolan



Spatule blanche © M. Vaslin



Busard des roseaux © M. Vaslin



Gravelot à collier interrompu © D. Desmots



Echasse blanche © F. Signoret



Avocette © M. Vaslin



Pluvier doré © M. Vaslin



Chevalier sylvain © M. Vaslin



Mouette mélanocéphale © F. Signoret



Gorgebleue à miroir © M. Vaslin



Phragmite aquatique © M. Vaslin

En gras : espèces à enjeu fort

44 espèces à forte valeur patrimoniale ou représentatives du milieu

Tadorne de Belon
Canard siffleur
Canard chipeau
Sarcelle d'hiver
Canard pilet
Sarcelle d'été
Canard souchet
 Faucon hobereau
 Râle d'eau
 Huîtrier pie
 Petit Gravelot
 Grand Gravelot
 Pluvier argenté
Vanneau huppé
 Bécasseau maubèche
 Bécasseau sanderling
 Bécasseau minute
 Bécasseau cocorli
 Bécasseau variable
 Bécassine sourde
 Bécassine des marais
 Bécasse des bois
 Barge à queue noire
Courlis corlieu
 Courlis cendré
 Chevalier arlequin
Chevalier gambette
 Chevalier aboyeur
 Chevalier culblanc
 Chevalier guignette
 Tournepierre à collier
 Goéland cendré
 Alouette des champs
 Bergeronnette printanière
 Tarier des prés
 Traquet motteux
 Cisticole des joncs
 Locustelle luscinoïde
 Phragmite des joncs
 Rousserolle effarvatte
 Rousserolle turdoïde
 Panure à moustache
 Rémiz penduline
 Bruant des roseaux



Tadorne de Belon © M. Vaslin



Canard pilet © M. Vaslin



Sarcelle d'été © F. Signoret



Petit Gravelot © M. Vaslin



Vanneau huppé © M. Vaslin



Courlis corlieu © M. Vaslin



Chevalier gambette © M. Vaslin



Bergeronnette printanière © M. Vaslin

En gras : espèces à enjeu fort

► Habitats d'intérêt communautaire présents dans le milieu

**habitats d'intérêt communautaire prioritaire*

Lagunes en mer à marées (1150-1) *

Végétations pionnières à Salicornes (1310-1 et 1310-2)

Prés à *Spartina* (1320)

Prés salés atlantiques (1330-2 à 1330-5)

Prairies subhalophiles thermo atlantiques (1410-3)

Fourrés halophiles thermo-atlantiques (1420-1)

Aulnaies, saulaies, bétulaies et chênaies pédonculées marécageuses arrière-dunaires (2180-5)

Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires (6210)

Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Carex davallianae* (7210) *

NB : les roselières linéaires de bordure de marais (*typhaies* et *phragmitaies*) ne sont pas des habitats d'intérêt communautaire.

► Effectifs et tendances (dans le milieu)

Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

Nom français	Reproduction		Hivernage		Haltes migratoires	
	Effectifs (nb de couples)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux)	Tendance	Effectifs ⁹ (nb d'oiseaux)	Tendance
Butor étoilé	-	-	?	?	?	?
Blongios nain	-	-			?	?
Aigrette garzette	-	-	>200	↗	20-50 ?	↗
Grande Aigrette	-	-	-	-	1-5	↗
Héron pourpré					0-1	
Cigogne noire	-	-	-	-	5-10	↗
Cigogne blanche	-	-	-	-	5-10	→
Spatule blanche	-	-	0-5	→	10-80	→
Cygne chanteur	-	-	-	-	Très rare	-
Milan noir	Les nicherseurs de la forêt s'alimentent en partie dans le marais	↘	-	-	?	↘
Milan royal	-	-	-	-	?	?
Circaète Jean-le-Blanc	-	-	-	-	Rare	-
Busard des roseaux	0-1	↘	0-2	↘	0-2	↘
Busard Saint-Martin	-	-	Rare	-	1-10	?
Busard cendré	-	-	-	-	1-10	?
Balbusard pêcheur	-	-	-	-	10-20	↗ ?
Faucon émerillon	-	-	Rare	-	Rare	?
Faucon pèlerin	-	-	Rare	-	?	?
Marouette ponctuée	0-1	?			?	?
Echasse blanche	50-70	fluctuant	-	-	?	?
Avocette élégante	200-250	→	50-300	→	400-700	→
Gravelot à collier interrompu	0-6	fluctuant	-	-	Rare	?
Pluvier doré	-	-	50-500	↗	?	↗
Bécasseau variable schinzii	-	-	?	?	?	?
Combattant varié	-	-	-	-	?	↘
Barge rousse	-	-	Rare	-	Quelques dizaines	?
Chevalier sylvain	-	-	-	-	> 20	→
Phalarope à bec étroit	-	-	-	-	Occasionnel	-
Mouette mélanocéphale	0-350	↗	0-50	↗	1 000-2 000	↗

⁹ les effectifs indiquent généralement les effectifs simultanés (oiseaux observés ensemble) et non les effectifs totaux de migrateurs (difficiles à évaluer en dehors d'un suivi intensif de la migration)

Nom français	Reproduction		Hivernage		Haltes migratoires	
	Effectifs (nb de couples)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux)	Tendance	Effectifs ⁹ (nb d'oiseaux)	Tendance
Mouette pygmée	-	-	-	-	50-1 000	?
Sterne caspienne	-	-	-	-	Régulière	➔
Sterne caugek	-	-	Très rare	-	> 100	➔
Sterne pierregarin	100-1650	↗	-	-	10-50	?
Sterne arctique	-	-	-	-	0-10	Fluctuant
Sterne naine	-	-	-	-	Peu commune	➔
Guifette moustac	-	-	-	-	Quelques dizaines	↗?
Guifette noire	-	-	-	-	Quelques dizaines	➔
Hibou des marais	-	-	Rare	Fluctuations	Rare	Fluctuations
Martin pêcheur d'Europe	-	-	10-50	?	?	?
Pipit rousseline	potentiel	-	-	-	?	?
Gorgebleue à miroir	0-1	-	-	-	?	➔?
Phragmite aquatique	-	-	-	-	Régulier	??
Bruant ortolan	-	-	-	-	Très rare	-

NB : les effectifs de limicoles en hiver et surtout en migration peuvent varier de façon considérable d'une année à l'autre en fonction des niveaux d'eau.

Espèces à forte valeur patrimoniale ou représentatives du milieu

Nom français	Reproduction		Hivernage		Haltes migratoires	
	Effectifs (nb de couples)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux)	Tendance	Effectifs ¹⁰ (nb d'oiseaux)	Tendance
Tadorne de Belon ¹¹	??	↗	200-600	→	20-150	↗
Canard siffleur ¹¹	-	-	10-80	Fluctuations	0-15	?
Canard chipeau ¹¹	Rare		0-15	→	1-10	?
Sarcelle d'hiver ¹¹	-	-	10-50	↘	10-50	?
Canard pilet ¹¹	occasionnel	-	300-800	→	> 300	?
Sarcelle d'été	0-5	?	-	-	0-10	?
Canard souchet ¹¹	0-5	?	100-400	→	10-200	?
Faucon hobereau	Les nicheurs de la forêt s'alimentent en partie dans la dune	?	-	-	?	?
Râle d'eau	5-20	?	?	?	10-20	?
Huîtrier pie	-	-	-	-	Rare	-
Petit Gravelot	5-12	↗	-	-	Quelques individus	↗
Grand Gravelot	-	-	10-20	Fluctuations	Jusqu'à 200	?
Pluvier argenté ¹¹	-	-	10-50	Fluctuations	Quelques dizaines	?
Vanneau huppé ¹¹	< 10	↘	1 000-5 000	↗	> 500	↗ ?
Bécasseau maubèche ¹¹	-	-	0-10	Fluctuations	Quelques individus	?
Bécasseau sanderling	-	-	-	-	0-20	-
Bécasseau minute	-	-	-	-	50-100	Fluctuations
Bécasseau cocorli	-	-	-	-	> 100	Fluctuations
Bécasseau variable ¹¹	-	-	0 – 1 200	Fluctuations	Jusqu'à 1 500	Fluctuations
Bécassine sourde	-	-	?	↘	?	?
Bécassine des marais	-	-	10-50	↘	?	?
Bécasse des bois	-	-	?	?	?	?
Barge à queue noire ¹¹	-	-	0-100	Fluctuations	Jusqu'à 2 000	?
Courlis corlieu	-	-	-	-	≤ 10 000	→
Courlis cendré	-	-	Rare		0-50	?
Chevalier arlequin	-	-	Rare	-	Quelques dizaines	?
Chevalier gambette	<10	↘	0-50	↗	Quelques dizaines	?

¹⁰ les effectifs indiquent généralement les effectifs simultanés (oiseaux observés ensemble) et non les effectifs totaux de migrateurs (difficiles à évaluer en dehors d'un suivi intensif de la migration)

¹¹ données d'hivernage issues des comptages Wetlands International de la mi-janvier (1998-2008). Pour les limicoles, les effectifs peuvent varier de façon considérable d'une année à l'autre en fonction des niveaux d'eau.

Nom français	Reproduction		Hivernage		Haltes migratoires	
	Effectifs (nb de couples)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux)	Tendance	Effectifs ¹⁰ (nb d'oiseaux)	Tendance
Chevalier aboyeur	-	-	5-10	?	Quelques dizaines	?
Chevalier culblanc	-	-	Peu commun	➔	Quelques-uns uns	?
Chevalier guignette	-	-	1-5	?	Quelques-uns uns	?
Tourneperre à collier	-	-	-	-	Quelques individus	↗
Goéland cendré	-	-	10-30	?	10-30	?
Alouette des champs	?	?	?	?	?	?
Bergeronnette printanière	-	-	-	-	?	?
Tarier des prés	-	-	-	-	?	?
Traquet motteux	-	-	-	-	?	?
Cisticole des joncs	5-50	fluctuant	?	?	-	-
Locustelle luscinoïde	1-5	↘	-	-	?	?
Phragmite des joncs	?	?	-	-	> 10	?
Rousserolle effarvatte	1-5	↘	-	-	> 10	?
Rousserolle turdoïde	-	-	-	-	?	?
Panure à moustache	-	-	-	-	?	?
Rémiz penduline			Rare	↘	> 5	?
Bruant des roseaux	10-20	↘	> 50	?	> 50	?

NB : les effectifs de limicoles en hiver et surtout en migration peuvent varier de façon considérable d'une année à l'autre en fonction des niveaux d'eau.

► Importance du site et du milieu pour la conservation des espèces

Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Butor étoilé		?		?	La faible surface des roselières dans les marais d'Olonne n'est pas très favorable à ces deux espèces, qui y sont toutefois notées en migration chaque année. Les roselières (Bourbes de l'Allerie, roselières du marais) constituent un habitat très important pour les migrateurs dans la ZPS (en complément de la mare des Agaures)
Blongios nain	< 1 %		< 1 %		
Aigrette garzette	0,8 à 3 %	1 à 2 %	< 1 %	< 1 %	Les aigrettes fréquentent essentiellement les bords de fossés et marais pour s'alimenter. Ces milieux jouent un rôle essentiel pour cette espèce durant toutes les périodes de l'année.
Grande Aigrette		< 1 %		< 1 %	Le nombre d'observations de Grande Aigrette augmente régulièrement. Dans la ZPS l'espèce fréquente uniquement le marais et les vallées.
Héron pourpré	Uniquement migrateur				Le Héron pourpré utilise les secteurs de roselières et prairies en halte migratoire. Les Bourbes de l'Allerie accueillent certainement quelques individus en migration. Toutefois, l'espèce se trouve plutôt dans les secteurs de vallées.
Cigogne noire	Uniquement migrateur				Les quelques Cigognes qui font halte dans le marais d'Olonne utilisent les prairies du marais et des vallées.
Cigogne blanche	Uniquement migrateur				
Spatule blanche		< 1 %		< 1 %	Les Spatules hivernantes et migratrices fréquentent les secteurs de marais plus ou moins profonds pour s'alimenter. Ces marais constituent une ressource trophique indispensable à la présence des spatules dans la ZPS.
Cygne chanteur		< 1 %		< 1 %	Hivernant occasionnel lors des vagues de froid en Europe du Nord, il utilise alors uniquement les zones de marais.
Milan noir	< 1 %		< 1 %		Les Milans noirs qui nichent en forêt d'Olonne viennent régulièrement se nourrir dans le marais. Ce milieu constitue une ressource trophique sans doute importante pour l'espèce.
Milan royal	Uniquement migrateur				Observé en migration, cette espèce stationne rarement longtemps
Circaète Jean-le-Blanc	< 1 %		< 1 %		Les Circaètes en migration, mais aussi les oiseaux soupçonnés de nicher dans le secteur, viennent se nourrir dans le marais salé, qui constitue une zone trophique importante pour l'espèce

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hivernants	Nicheurs	Hivernants	
Busard des roseaux	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	Le Busard des roseaux niche essentiellement dans le secteur des Bourbes, mais également dans certains secteurs de marais (dont l'un ne se trouve d'ailleurs pas dans la ZPS : nord de "la Rigordière", commune de Brem-sur-Mer). Le marais est également une zone d'alimentation essentielle pour l'espèce, en période de reproduction comme en hiver. Le marais, associé aux vallées, constitue un secteur essentiel à la conservation de l'espèce à l'échelle de la ZPS.
Busard Saint-Martin		< 1 %		< 1 %	Les deux espèces de Busards utilisent les secteurs de marais pour se nourrir en période de migration ou en hiver.
Busard cendré	Uniquement migrateur				
Balbusard pêcheur	Uniquement migrateur				Le Balbusard utilise les marais et les vallées en halte migratoire, comme zone d'alimentation.
Faucon émerillon		0 à 1,5 % ?		< 1 %	Bien que préférant les vallées et la partie dunaire de la ZPS, les migrateurs et hivernants fréquentent aussi la zone de marais du site.
Faucon pèlerin		< 1 %		< 1 %	Les zones de nourrissage des larvo-limicoles sont des zones de chasse très appréciées du Faucon pèlerin.
Marouette ponctuée	< 1 %		< 1 %		Cette espèce discrète est sans doute nicheuse dans le secteur des Bourbes. Il est possible qu'elle utilise également les petites roselières du marais, notamment en période de migration. Dans le marais, ce sont donc les roselières qui jouent un rôle important pour l'espèce.
Echasse blanche	3 à 6 %		< 1 %		Les marais salés peu profonds sont utilisés par l'Echasse en période de reproduction (une grande partie de la population s'y trouve). Le marais joue un rôle essentiel pour la conservation de l'espèce dans la ZPS , comme site de nidification et comme site d'alimentation.
Avocette élégante	6 à 8%	0,5 à 2 %	< 1 %	< 1 %	La quasi-totalité des Avocettes nicheuses se trouve dans le marais. Les marais salés jouent par ailleurs un rôle alimentaire essentiel pour l'avocette : l'habitat "lagunes" et ses composantes sont capitaux pour l'élevage des poussins (ressource trophique importante). Par ailleurs une grande partie des hivernants occupe également le marais. Le marais joue donc un rôle capital pour l'espèce dans la ZPS.
Gravelot à collier interrompu	0,5 à 2 %		< 1 %		En fonction des années, c'est 25 à 70% de la population nicheuse de la ZPS du Gravelot à collier interrompu qui s'installe sur les anciens marais salants. Ce milieu joue donc un rôle primordial pour l'espèce, particulièrement lorsque la nidification échoue sur les plages.

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Pluvier doré		< 1 %		< 1 %	Des groupes de plus en plus importants de migrateurs et d'hivernants utilisent le marais comme zone de reposoir et d'alimentation, qui constitue l'un des secteurs les plus importants de la ZPS pour cette espèce.
Bécasseau variable <i>schinzii</i>		?		?	Les oiseaux se nourrissent dans les marais principalement lors des migrations. Des groupes hivernants apparaissent régulièrement, en fonction des niveaux d'eau. Le marais peut donc jouer un rôle important pour les migrateurs.
Combattant varié	Uniquement migrateur				Des groupes de migrateurs utilisent le marais comme zone de reposoir et d'alimentation (en fonction des niveaux d'eau)
Barge rousse		< 1 %		< 1 %	
Chevalier sylvain	Uniquement migrateur				Fréquente le marais en halte migratoire et nourrissage. Préfère toutefois les vallées pour les stationnements longs
Phalarope à bec étroit	Uniquement migrateur				Rare migrateur
Mouette mélanocéphale	0 à 10 %	0 à 1,5 %	0 à 4 %	< 1 %	La totalité des colonies de reproduction se trouve dans le marais. Ce milieu est donc essentiel pour la Mouette mélanocéphale dans la ZPS. En halte migratoire de printemps des effectifs importants se regroupent également dans le marais.
Mouette pygmée	Uniquement migrateur				Les Mouettes pygmées utilisent les marais en période de migration comme zone d'alimentation
Sterne caspienne	Uniquement migrateur				Observée très régulièrement en halte migratoire
Sterne caugek		0,5 à 5 %		< 1 %	Le marais salé constitue un refuge pour cet oiseau plutôt littoral, lors des dépressions météorologiques.
Sterne pierregarin	2 à 3 %		< 1 %		La totalité des colonies de reproduction se trouve dans le marais. Ce milieu est donc essentiel pour l'espèce dans la ZPS.
Sterne arctique	Uniquement migrateur				Les Guifettes et Sternes en migration utilisent le marais salé pour s'alimenter, qui constitue un milieu important pour ces espèces
Sterne naine	Uniquement migrateur				
Guifette moustac	Uniquement migrateur				
Guifette noire	Uniquement migrateur				
Hibou des marais		?		?	Hivernant et migrateur rare
Martin-pêcheur d'Europe	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	En hiver, l'ensemble du réseau hydraulique salé (qui ne gèle quasiment jamais) est fréquenté par le Martin-pêcheur. L'espèce y trouve une ressource trophique hivernale permanente et accessible. Le marais constitue donc un milieu essentiel au maintien de la population hivernante . Les zones de roselières sont également importantes pour cette espèce (y compris secteur des Bourbes)
Pipit rousseline	< 1 %		< 1 %		Le Pipit rousseline a déjà été observé en période de nidification, sur des marais de grande taille à sec. Il est potentiellement nicheur.

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Gorgebleue à miroir	< 1 %		< 1 %		La Gorgebleue a niché dans le marais d'Olonne, et reste un nicheur potentiel. Par ailleurs, les roselières du marais et les Bourbes sont primordiales pour l'accueil des migrants.
Phragmite aquatique	Uniquement migrateur				Le Phragmite, migrateur discret, fréquente uniquement les roselières du marais et les Bourbes . Comme pour la Gorgebleue, celles-ci sont primordiales sur les voies migratoires de l'espèce.
Bruant ortolan	Uniquement migrateur				De passage occasionnel sur le site

Espèces à forte valeur patrimoniale ou représentatives du milieu

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Tadorne de Belon ¹²	< 1 %	0,5, à 2%	< 1 %	< 1 %	Le Tadorne de Belon utilise les secteurs de marais comme zone de repos en hiver. Les zones de marais constituent aussi le milieu de prédilection de l'espèce pour l'élevage des jeunes, et sont donc importantes pour la conservation de l'espèce à l'échelle de la ZPS.
Canard siffleur ¹²		< 1 %		< 1 %	Une partie importante des oiseaux hivernants fréquente le marais comme site de gagnage et de repos.
Canard chipeau ¹²	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	Les rares couples nicheurs utilisent les secteurs de marais pour l'élevage de leurs jeunes. Les migrateurs et quelques hivernants utilisent également le marais comme zone de gagnage et de repos.
Sarcelle d'hiver ¹²		< 1 %		< 1 %	Une partie importante des oiseaux hivernants fréquente le marais comme site de gagnage et de repos.
Canard pilet ¹²		1 à 5 %		< 1 %	Une partie importante des oiseaux hivernants fréquente le réseau salé ainsi que les marais comme site de gagnage et de repos. Les marais d'Olonne constituent l'un des premiers sites d'hivernage du Canard pilet en France. Le marais est donc essentiel à la conservation de l'espèce.
Sarcelle d'été	0 à 1,5 %		< 1 %		Les oiseaux se nourrissent dans le marais, principalement lors de la migration printanière. Un petit nombre de couples niche dans le secteur du Loirs Hermouet. Le marais joue, avec les vallées, un rôle essentiel pour cette espèce.
Canard souchet ¹²	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	Une partie importante des oiseaux hivernants fréquente le marais comme site de gagnage et de repos. Il est par ailleurs probable que quelques couples nichent dans le secteur nord du marais (à l'est des Granges).
Faucon hobereau	< 1 %		< 1 %		L'espèce profite des rassemblements de petits limicoles, en fin d'été, dans les secteurs où les niveaux d'eau sont favorables, pour se nourrir.
Râle d'eau	< 1 %	?	< 1 %	?	En hiver et migration, l'espèce exploite le bord des fossés, en particulier les secteurs où la végétation est conséquente (roselières notamment). Les secteurs de roselières, et en particulier le marais des Bourbes, jouent un rôle important car ils accueillent une population nicheuse (mal connue).
Huîtrier pie		< 1 %		< 1 %	Effectifs faibles mais réguliers en migration ; le marais accueille tous les migrateurs du site.

¹² Notons l'importance, pour tous les canards de surface, de la réserve de Chanteloup. Celle-ci accueille une grande partie des effectifs migrateurs et hivernants.

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Petit Gravelot	< 1 %		< 1 %		Actuellement la totalité des couples connus dans la ZPS niche dans des secteurs de marais salé, mais reste tributaire de la gestion des niveaux d'eau. Le marais joue un rôle essentiel pour l'espèce dans la ZPS.
Grand Gravelot		< 1 %		< 1 %	Les oiseaux se nourrissent dans le marais, principalement lors de la migration printanière, mais également en hiver, en nombre parfois important, en fonction des niveaux d'eau. Avec les plages, le marais joue un rôle important pour l'espèce dans la ZPS.
Pluvier argenté		< 1 %		< 1 %	Quelques individus passent l'hiver dans la ZPS, des effectifs importants sont constatés en halte migratoire. Le marais, en fonction des niveaux d'eau, peut jouer un rôle important pour cette espèce dans la ZPS.
Vanneau huppé	< 1 %	< 1 % à 2 % selon les estimations	< 1 %	< 1 %	Une partie de l'effectif reproducteur de la ZPS se trouve sur les prairies du marais. Celles-ci jouent un rôle très important pour le maintien de la population nicheuse. En hiver et migration, des groupes de plus en plus importants sont observés dans le marais, avec les pluviers dorés.
Bécasseau maubèche		< 1 %		< 1 %	Le marais joue probablement un rôle trophique important pour les migrateurs (et les quelques hivernants), en fonction des niveaux d'eau
Bécasseau sanderling		< 1 %		< 1 %	Le marais est fréquenté comme zone refuge par les migrateurs côtiers (en fonction des niveaux d'eau).
Bécasseau minute	Uniquement migrateur				Le marais salé joue probablement un rôle trophique important pour les migrateurs, en fonction des niveaux d'eau.
Bécasseau cocorli	Uniquement migrateur				
Bécasseau variable		< 1 %		< 1 %	Comme pour le Grand Gravelot, les oiseaux se nourrissent dans le marais, principalement lors des périodes de migration, mais également en hiver, en nombre parfois important, en fonction des niveaux d'eau. Avec les plages, le marais joue un rôle important pour l'espèce dans la ZPS.
Bécassine sourde		?		?	Les deux espèces exploitent les transitions entre les marais et les petits secteurs de pré salé ou la prairie, les zones de végétation halophile (gagnage et repos).
Bécassine des marais		?		?	
Bécasse des bois		?		?	Les secteurs de marais proches de la forêt, où l'espèce vient s'alimenter la nuit, sont certainement très important pour le maintien de la population hivernante de la ZPS.
Barge à queue noire		< 1 %		< 1 %	Au passage prénuptial, la majorité du contingent de Barges à queue noire islandaises qui fréquente la ZPS s'alimente dans le marais, qui joue donc un rôle important pour ces migrateurs.

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hivernants	Nicheurs	Hivernants	
Courlis corlieu	Uniquement migrateur				Le marais salé joue un rôle essentiel pour l'espèce lors des rassemblements migratoires de printemps, à l'échelle européenne : avec plusieurs milliers d'oiseaux, les marais d'Olonne constituent le premier site européen de stationnement pré-nuptial . En outre, l'espèce ne semble pas subir de déclin sur ce site, contrairement au reste de l'Europe.
Courlis cendré		< 1 %		< 1 %	Quelques Courlis cendrés fréquentent le marais d'Olonne en période migratoire.
Chevalier arlequin		< 1 %		< 1 %	Le marais joue probablement un rôle trophique important pour les migrateurs, en fonction des niveaux d'eau
Chevalier gambette	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	Une grande partie de l'effectif reproducteur de la ZPS se trouve dans le marais, qui joue un rôle essentiel pour le maintien de la population nicheuse. En migration et en hiver, en fonction des niveaux d'eau, l'espèce utilise le marais comme zone d'alimentation et de reposoir.
Chevalier aboyeur		1-5%		< 1 %	Le marais salé joue probablement un rôle trophique important pour les migrateurs et les hivernants, en fonction des niveaux d'eau.
Chevalier culblanc		?		?	Le marais salé joue probablement un rôle trophique important pour les migrateurs et les hivernants, en fonction des niveaux d'eau.
Chevalier guignette		?		?	
Tournepierrre à collier		< 1 %		< 1 %	Le marais est fréquenté comme zone refuge par les migrateurs côtiers (en fonction des niveaux d'eau).
Goéland cendré		?		?	Une grande partie des Goélands cendrés du site utilise le marais comme site d'alimentation. Avec les zones littorales, le marais joue un rôle important pour cette espèce dans la ZPS.
Alouette des champs	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	De nombreux couples (effectif inconnu) nichent dans les prairies du marais . Celles-ci accueillent également de très nombreux migrateurs et hivernants , et jouent, avec les dunes et les vallées, un rôle très important pour l'espèce dans la ZPS.
Bergeronnette printanière	Uniquement migrateur				Le marais d'Olonne fait partie des sites de halte migratoire de ces trois espèces sur la côte Atlantique.
Tarier des prés	Uniquement migrateur				
Traquet motteux	Uniquement migrateur				
Cisticole des joncs	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	L'espèce occupe une grande partie du marais, notamment les secteurs de roselières, en période de nidification et d'hivernage.
Locustelle lusciniöide	< 1 %		< 1 %		Cette espèce rare a niché dans le marais des Bourbes dans les années 1990, mais également dans des secteurs limitrophes à la forêt. Les effectifs actuels ne sont pas connus. Les grandes roselières sont essentiels pour cette espèce, qui devra être à nouveau recherchée.

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Phragmite des joncs	< 1 %		< 1 %		Le Phragmite utilise les roselières (y compris marais des Bourbes) en halte migratoire. Ces roselières sont essentielles au maintien de l'espèce dans la ZPS.
Rousserolle effarvate	< 1 %		< 1 %		Les roselières du marais et le secteur des Bourbes accueillent une bonne partie des couples nicheurs de la ZPS (le reste de la population se trouvant aux Agaures et dans les vallées). Ces secteurs sont essentiels au maintien de la population nicheuse mais également migratrice de la ZPS.
Rousserolle turdoïde	Uniquement migrateur				Ces trois espèces, présentes uniquement en migration (la Rémiz a déjà hiverné), fréquentent exclusivement les zones de roselières (y compris les Bourbes), qui constituent un milieu essentiel sur leurs voies de migration .
Panure à moustache		< 1 %		< 1 %	
Rémiz penduline		< 1 %		< 1 %	
Bruant des roseaux	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	L'espèce niche dans les roselières , même linéaires, des bordures de marais ainsi qu'aux Bourbes. Le Bruant des roseaux forme par ailleurs des dortoirs hivernaux et migratoires importants dans les roselières. Celles-ci sont donc essentielles à la présence de l'espèce à toutes les périodes de l'année .

Conclusion

- Le marais d'Olonne joue un rôle essentiel pour l'accueil de **plusieurs espèces nicheuses** : Avocette élégante, Echasse blanche, Gravelot à collier interrompu, Vanneau huppé, Chevalier gambette, Sterne pierregarin, Mouette mélanocéphale y trouvent des conditions adéquates (marais peu fréquentés, faibles niveaux d'eau ...) pour établir leurs colonies, et peuvent y nourrir leurs jeunes.
- La richesse trophique du marais, liée en partie aux gradients de salinité ainsi qu'à la disponibilité offerte par l'important réseau hydraulique, est un élément très important pour **le stationnement et l'alimentation des oiseaux migrateurs et hivernants** (ardéidés, limicoles, anatidés, laridés, sternes)
- Les **roselières linéaires** à *Phragmites australis* et à *Typha* sont de petite taille et fragmentées. Elles sont peu favorables à la reproduction des espèces emblématiques de ces milieux (Blongios nain, Butor étoilé, Héron pourpré) mais elles jouent en revanche un **rôle très important pour la nidification des passereaux paludicoles** (Rousserolle effarvate, Bruant des roseaux) et du Râle d'eau, et surtout pour les haltes migratoires des espèces inféodées aux roselières (Ardéidés, Rallidés, Gorgebleue à miroir, Phragmite aquatique et autres passereaux paludicoles).
- Enfin, le bas marais alcalin des **Bourbes de l'Allerie**, milieu unique dans la région, joue un **rôle important pour la nidification** du Busard des roseaux, du Râle d'eau, de la Marouette ponctuée et de **nombreux passereaux paludicoles** (en particulier la Locustelle luscinoïde dont c'est une des seules stations récentes connues ici).

Interaction avec les activités humaines

Activité	Secteur concerné	Nature de l'interaction	Effet favorable / défavorable sur les populations d'oiseaux	Fréquence, acceptabilité, remarques	Espèces concernées
Pêche de loisir	Tout le réseau hydraulique et marais	Entretien des marais et du réseau hydraulique, gestion des niveaux d'eau	+/-	Cet entretien peut être très favorable si un certain nombre de préconisations sont respectées (faible hauteur d'eau, pentes douces, pas de plantations d'arbres) En revanche, certains curages et plantations peuvent être défavorables aux espèces visées.	Oiseaux d'eau, plus particulièrement laro-limicoles nicheurs et limicoles migrateurs et hivernants
		Entretien des bossis	+		Limicoles, anatidés, laridés, certains passereaux
		Passage à proximité ou dans les colonies de reproduction (dérangement, risques d'échec de la reproduction des colonies)	- en période de reproduction des oiseaux d'eau 0 le reste de l'année	Surtout dans les secteurs à forte densité d'oiseaux nicheurs	Laro-limicoles et anatidés nicheurs
Promeneurs, cyclistes	Partie du marais empruntée par des pistes cyclables et circuits de randonnées pédestres	Dérangement des oiseaux sur les reposoirs et les sites de nidification. Accessibilité de secteurs restés tranquilles jusqu'alors.	- en période de reproduction 0 le reste de l'année	Impact fort lors de passages hors des sentiers balisés. Par ailleurs la création de nouvelles pistes doit tenir compte des enjeux avifaune	Laro-limicoles
Batellerie de loisir	Bases de canoë du Jardin des Salines et de l'écluse des Loirs (étier fréquenté de la Chnoue à l'écluse des Loirs). Bateau promenade de la route des Salines	Dérangement, risques d'échec de la reproduction des colonies	- en période de reproduction 0 le reste de l'année	Surtout en période de reproduction : effet plus ou moins important selon les secteurs où l'activité est pratiquée. Incursions notées dans la réserve.	Laro-limicoles et anatidés nicheurs

Activité	Secteur concerné	Nature de l'interaction	Effet favorable / défavorable sur les populations d'oiseaux	Fréquence, acceptabilité, remarques	Espèces concernées
Saliculture	Ile d'Olonne	Création de sites de nidification sur les diguettes des marais de chauffe.	0 / +	Variable en fonction de la surface totale de marais remise en état	Laro-limicoles nicheurs
		Gestion des niveaux d'eau dans les bassins de chauffe	+	Niveaux favorables aux limicoles et à leur alimentation	
		Dérangement	-/0	localisé et ponctuel lorsque les sauniers sont proches des sites de nidification	
Ostréiculture		Dérangement, modification des berges des marais	0/-	Très localisé et ponctuel	Laro-limicoles
Démoustication	Secteurs de présence des principaux gîtes à moustiques	Lutte intégrée : présomption d'impact fort sur la ressource alimentaire des insectivores (destruction d'espèces non cibles), modification des chaînes trophiques, diminution de la réussite de reproduction ¹³	-	Traitement localement néfaste aux populations d'oiseaux	Toutes les espèces se nourrissant d'invertébrés (et sans doute une partie des autres espèces)
		Maintien de niveaux d'eau élevés et permanents dans les marais pour supprimer les gîtes larvaires : diminution de la diversité des milieux	-		Limicoles, passereaux se nourrissant sur les bords des fossés (Gorgebleue)
		Mesures compensatoires pour destruction d'habitats	+	Effet potentiellement positif si cahier des charges des travaux favorables à l'avifaune (îlots et marais en pentes douces, gestion variable des niveaux d'eau, conservation des végétations rivulaires)	Oiseaux d'eau

¹³ voir par exemple SWADENER 1994

Activité	Secteur concerné	Nature de l'interaction	Effet favorable / défavorable sur les populations d'oiseaux	Fréquence, acceptabilité, remarques	Espèces concernées
Chasse au gibier d'eau	Secteurs chassés du marais	Dérangement des oiseaux en reposoirs ou en nourrissage (bruit, présence de chiens et présence humaine)	-	Dérangement très important en période de chasse, surtout à l'ouverture (chasse à la passée matin et soir + effet "rémanent" après l'action de chasse)	Anatidés, limicoles, laridés, ardéidés...
		Limitation des populations de ragondins et de rats musqués	+	Préservation des berges des marais	Toutes espèces
		Entretien de marais et gestion hydraulique	+/-	Cet entretien peut être très favorable si un certain nombre de préconisations sont respectées (faible hauteur d'eau, pentes douces, pas de plantations d'arbres) En revanche, certains curages et plantations peuvent être défavorables aux espèces visées.	Oiseaux d'eau
		Mortalité d'espèces chassables	-	Variable selon les espèces	Espèces chassables ¹⁴
Curage des fossés	Tout le réseau hydraulique	Maintien de l'alimentation en eau de l'ensemble du marais	+		Oiseaux d'eau
		Modification des pentes des berges : disparition des habitats des bords de fossés salés (secteur d'alimentation de nombreuses espèces) et des roselières	-	Impact réduit si respect de la végétation rivulaire et des règles de curage "vieux fond – vieux bord"	Oiseaux d'eau et passereaux
		Dérangement (présence d'engins et de personnes)	-	Essentiellement en période de reproduction	Toutes, essentiellement laro-limicoles
Curage de marais		Augmentation de la profondeur des marais : banalisation du milieu.	-		Limicoles migrateurs et hivernants,
		Arrêt de l'envasement, favorable au maintien de l'eau dans les marais	+	Positif uniquement si pentes douces et pas de surcreusement	limicoles nicheurs

¹⁴ La Barge à queue noire et le Courlis cendré bénéficient d'un moratoire pendant 5 ans (à compter de l'ouverture 2008).

Activité	Secteur concerné	Nature de l'interaction	Effet favorable / défavorable sur les populations d'oiseaux	Fréquence, acceptabilité, remarques	Espèces concernées
Creusement de nouveaux marais (à vocation piscicole ou cynégétique)	Tout le marais, mais surtout l'amont du secteur	Disparition de surfaces de prairies, création de marais profonds à pentes raides, banalisation du milieu. Apport important de gravats dans les prairies, mitage du territoire, cabanisation, dérangements plus fréquents	-	Créations régulières depuis 20 ans, moins fréquentes actuellement	Très défavorable pour la plupart des oiseaux (disparition des marais peu profonds favorables aux limicoles et ardèidés, passereaux prairiaux)
		Apparition de nouvelles surfaces en eau favorables aux canards	+		Canards migrateurs et les hivernants
Plantation de peupleraies	Bordure forêt-marais (la Grenouillère)	Destruction de prairies, banalisation du milieu	-	Très localisé	Toutes espèces présentes sur le site
Urbanisation et création d'aménagements	Bordure du marais, le long des routes	Disparition d'habitats favorables, fractionnement des milieux et isolement des populations, dérangement (bruit, éclairage nocturne...)	-	En bordure du marais	Toutes
Circulation routière	D87, D80, routes bordant le marais, D38	Fractionnement des milieux et isolement des populations, dérangement (bruit, éclairage nocturne...), mortalité par collision routière	-	Le long des routes	Toutes
Déprise agricole	Ensemble du marais	Fermeture des milieux prairiaux (liée à la difficulté d'accès pour la fauche, l'absence d'eau douce...)	+/-	Déprise déjà ancienne	Effet défavorable pour limicoles, anatidés, certains passereaux ; effet favorable pour Busards, Hibou des marais, Passereaux
Pâturage	Localisé	Maintien d'un milieu ouvert, entretien des habitats prairiaux	+	Très localisé dans le marais (abandon ancien des activités de pâturage)	Limicoles, Passereaux
Réserves de chasse	Réserve de Chanteloup, Loirs de Champclou	Tranquillité des reposoirs	+	64 ha concernés, permettant une zone de tranquillité importante pour les hivernants	Toutes
Gestion écologique (ONCFS et ADEV)	Loirs de Champclou	Amélioration des capacités d'accueil des milieux pour les nicheurs, les migrateurs et les hivernants	+		Oiseaux d'eau, passereaux paludicoles
Acquisition foncière (CERL)	Loirs de Champclou	Plan de gestion : réalisation de travaux de génie écologique	+		Toutes

Fiche milieu « Vallées et roselières associées »

► Espèces concernées par le milieu

34 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

Butor étoilé
 Blongios nain
 Aigrette garzette
 Grande aigrette
 Héron pourpré
 Cigogne noire
 Cigogne blanche
Spatule blanche
 Milan noir
 Milan royal
 Circaète Jean-le-Blanc
Busard des roseaux
 Busard Saint Martin
 Busard cendré
 Balbuzard pêcheur
 Faucon émerillon
 Faucon pèlerin
 Marouette ponctuée
Echasse blanche
Avocette élégante
Pluvier doré
 Bécasseau variable ssp. schinzii
 Combattant varié
 Barge rousse
 Chevalier sylvain
 Mouette mélanocéphale
 Mouette pygmée
 Sterne pierregarin
 Guifette moustac
 Guifette noire
 Hibou des marais
 Martin pêcheur d'Europe
Gorge bleue à miroir blanc de Nantes
 Phragmite aquatique



Butor étoilé © F. Dhermain



Blongios nain © M. Vaslin



Spatule blanche © M. Vaslin



Busard des roseaux © M. Vaslin



Echasse blanche © F. Signoret



Pluvier doré © M. Vaslin



Chevalier sylvain © M. Vaslin



Mouette mélanocéphale © F. Signoret



Gorgebleue à miroir © M. Vaslin



Phragmite aquatique © M. Vaslin

En gras : espèces à enjeu fort

38 espèces à forte valeur patrimoniale ou représentatives du milieu

Héron garde-bœuf
Tadorne de Belon
Canard siffleur
Canard chipeau
Sarcelle d'hiver
Canard pilet

Sarcelle d'été

Canard souchet

Faucon hobereau

Râle d'eau

Petit Gravelot

Vanneau huppé

Bécasseau minute

Bécasseau cocorli

Bécassine sourde

Bécassine des marais

Bécasse des bois

Barge à queue noire

Courlis corlieu

Courlis cendré

Chevalier arlequin

Chevalier gambette

Chevalier aboyeur

Chevalier culblanc

Chevalier guignette

Alouette des champs

Pipit farlouse

Bergeronnette printanière

Tarier des prés

Traquet motteux

Cisticole des joncs

Locustelle tachetée

Locustelle lusciniôïde

Phragmite des joncs

Rousserolle effarvate

Rousserolle turdoïde

Rémiz penduline

Bruant des roseaux



Tadorne de Belon © M. Vaslin



Canard pilet © M. Vaslin



Sarcelle d'été © F. Signoret



Petit Gravelot © M. Vaslin



Vanneau huppé © M. Vaslin



Courlis corlieu © M. Vaslin



Chevalier gambette © M. Vaslin



Bergeronnette printanière © M. Vaslin



Pipit farlouse © M. Vaslin



Locustelle lusciniôïde © M. Vaslin

En gras : espèces à enjeu fort

► **Les secteurs des vallées de l'Auzance et de la Vertonne comprise dans la ZPS représentent une surface de 168 hectares**

► **Habitats d'intérêt communautaire présents dans le milieu**

Prés salés atlantiques (*Glauco-Puccinellietalia maritima*) (1330)

Prairies subhalophiles thermo atlantiques (1410-3)

Fourrés halophiles thermo-atlantiques (1420-1)

► Effectifs et tendances (dans le milieu)

Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

Nom français	Reproduction		Hivernage		Haltes migratoires ¹⁵	
	Effectifs (nb de couples)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux)	Tendance
Butor étoilé	-	-	?	?	?	?
Blongios nain	-	-	-	-	?	?
Aigrette garzette	-	-	> 50	?	?	?
Grande aigrette	-	-	0 - 10	↗	?	?
Héron pourpré	-	-	-	-	1-2	?
Cigogne noire	-	-	-	-	0-10	?
Cigogne blanche	-	-	-	-	0-10	?
Spatule blanche	-	-	0-5	➔	10-80	➔
Milan noir	-	-	-	-	?	?
Milan royal	-	-	-	-	?	?
Circaète Jean-le-Blanc	-	-	-	-	1-3	?
Busard des roseaux	0-1	↘	0-2	↘	0-2	↘
Busard Saint-Martin	-	-	?	?	?	?
Busard cendré	-	-	-	-	?	?
Balbusard pêcheur	-	-	-	-	?	?
Faucon émerillon	-	-	0-10	?	?	?
Faucon pèlerin	-	-	?	?	?	?
Marouette ponctuée	?	?	-	-	?	?
Echasse blanche	20-30	fluctuant	-	-	?	?
Avocette élégante	20-50	➔	0-40	?	?	?
Pluvier doré	-	-	?	?	?	?
Bécasseau variable ssp. schinzii	-	-	-	-	?	?
Combattant varié	-	-	-	-	10-50	?
Barge rousse	-	-	-	-	Peu commune	?
Chevalier sylvain	-	-	-	-	> 50	?
Mouette mélanocéphale	-	-	?	?	?	?
Mouette pygmée	-	-	-	-	?	?
Sterne pierregarin	1-10	➔	-	-	?	?
Guifette moustac	-	-	-	-	?	?
Guifette noire	-	-	-	-	?	?
Hibou des marais	-	-	Rare	Fluctuations	Rare	Fluctuations
Martin pêcheur d'Europe	?	?	?	?	?	?

¹⁵ les effectifs indiquent généralement les effectifs simultanés (oiseaux observés ensemble) et non les effectifs totaux de migrateurs (difficiles à évaluer en dehors d'un suivi intensif de la migration)

Nom français	Reproduction		Hivernage		Haltes migratoires ¹⁵	
	Effectifs (nb de couples)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux)	Tendance
Gorgebleue à miroir blanc de Nantes	1-5	?	-	-	?	?
Phragmite aquatique	-	-	-	-	?	?

Espèces à forte valeur patrimoniale ou représentatives du milieu

Nom français	Reproduction		Hivernage		Haltes migratoires ¹⁵	
	Effectifs (nb de couples)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux)	Tendance
Héron garde-boeuf	-	-	10-50	↗	> 20	↗
Tadorne de Belon	0-5	?	?	?	0-10	?
Canard siffleur	-	-	Peu commun	?	?	?
Canard chipeau	-	-	Rare	?	?	?
Sarcelle d'hiver	-	-	Peu commun	?	10-50	?
Canard pilet	-	-	Peu commun	?	> 100	?
Sarcelle d'été	?	?	-	-	5-10	?
Canard souchet	?	?	?	?	?	?
Faucon hobereau	-	-	-	-	?	?
Râle d'eau	1-5 ?	?	?	?	1-10	?
Petit Gravelot	5-10	?			?	?
Vanneau huppé	5-10	↘	> 500	↗	Plus. centaines	?
Bécasseau minute	-	-	-	-	1-15	?
Bécasseau cocorli	-	-	-	-	1-10	?
Bécassine sourde	-	-	?	?	?	?
Bécassine des marais	-	-	?	?	?	?
Bécasse des bois	-	-	?	?	> 50	?
Barge à queue noire	-	-	-	-	> 100	?
Courlis corlieu	-	-	-	-	20	-
Courlis cendré	-	-	-	-	> 100	?
Chevalier arlequin	-	-	-	-	?	?
Chevalier gambette	1-5	↘	10-30	?	> 20	?
Chevalier aboyeur	-	-	0 – 10 ??	?	>100	?
Chevalier culblanc	-	-	?	?	?	?
Chevalier guignette	-	-	?	?	?	?
Alouette des champs	?	?	?	?	?	?
Pipit farlouse	-	-	?	?	?	?
Bergeronnette printanière	-	-	-	-	?	?
Tarier des prés	-	-	-	-	?	?

Nom français	Reproduction		Hivernage		Haltes migratoires ¹⁵	
	Effectifs (nb de couples)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux)	Tendance	Effectifs (nb d'oiseaux)	Tendance
Traquet motteux	-	-	-	-	?	?
Cisticole des joncs	?	?	?	?	?	?
Locustelle tachetée	-	-	-	-	?	?
Locustelle lusciniôide	?	?	-	-	?	?
Phragmite des joncs	-	-	-	-	5-10	?
Rousserolle effarvatte	?	?	-	-	10-50	?
Rousserolle turdoïde	?	?	?	?	0-1	?
Rémiz penduline	?	?	?	?	1-5	↘
Bruant des roseaux	?	?	10-100	?	10-100	?

► Importance du site et du milieu pour la conservation des espèces

Espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux)

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Butor étoilé		?		?	La faible surface de roselières dans les vallées n'est pas très favorable à ces deux espèces, qui y sont toutefois notées en migration chaque année. Les roselières constituent un habitat important pour les migrateurs dans la ZPS (en complément des roselières du marais, du secteur des Bourbes et de la zone humide dunaire des Agaures)
Blongios nain	< 1 %		< 1 %		
Aigrette garzette	0,8 à 3 %	1 à 2 %	< 1 %	< 1 %	Les zones humides des vallées de l'Auzance et de la Vertonne, comme les secteurs de marais, constituent des zones importantes pour l'alimentation d'une partie des Aigrettes garzettes de la ZPS.
Grande aigrette		< 1 %		< 1 %	La Grande Aigrette, de plus en plus fréquente (mais encore rare), se nourrit également dans les prairies humides et fossés bordant les vallées
Héron pourpré	Uniquement migrateur				Haltes migratoires rares dans les prairies des vallées
Cigogne noire	Uniquement migrateur				
Cigogne blanche	Uniquement migrateur				Comme les espèces précédentes, fréquente les prairies des vallées en halte migratoire. En augmentation, potentiellement nicheuse dans la ZPS.
Spatule blanche		< 1 %		< 1 %	En période de migration, des groupes de plus en plus nombreux de spatules fréquentent aussi bien les secteurs de marais que les vallées (fossés, prairies inondées).

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Milan noir	< 1 %		< 1 %		Nicheur en forêt, le Milan vient se nourrir dans le marais et dans les vallées, qui constituent des milieux importants pour l'espèce.
Milan royal	Uniquement migrateur				Observé en migration, cette espèce stationne rarement longtemps.
Circaète Jean-le-Blanc	< 1 %		< 1 %		L'espèce fréquente les milieux ouverts pour chasser. Les secteurs de vallées sont importants pour les migrateurs mais aussi pour les probables nicheurs du bocage.
Busard des roseaux	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	Le Busard des roseaux apprécie les secteurs riches en roselières et mégaphorbiaies (en particulier le secteur de l'Audouinière). Par ailleurs, les vallées sont des secteurs de chasse pour les nicheurs du marais, les migrateurs et les hivernants. Les vallées constituent donc un milieu très important pour l'espèce dans la ZPS, à la fois comme zone d'alimentation et comme zone de nidification.
Busard Saint Martin		< 1 %		< 1 %	L'espèce se nourrit dans les prairies des vallées, en période de migration et en hiver.
Busard cendré	Uniquement migrateur				L'espèce se nourrit dans les prairies des vallées en période de migration
Balbusard pêcheur	Uniquement migrateur				Une partie de la population migratrice se nourrit dans les vallées de l'Auzance et de la Vertonne, qui constituent sans doute une zone ressource alimentaire non négligeable , complémentaire aux zones de marais et au littoral.
Faucon émerillon		0 à 1,5 % ?		< 1 %	Le Faucon émerillon utilise les vallées comme zone de chasse. Elles constituent un milieu important pour les quelques hivernants de la ZPS
Faucon pèlerin		< 1 %		< 1 %	Chasse dans tous les espaces ouverts de la ZPS, y compris les secteurs de vallées
Marouette ponctuée	< 1 %		< 1 %		Cette espèce discrète niche peut-être dans les secteurs de roselières des vallées. Elle utilise probablement ces roselières en période de migration.
Echasse blanche	3 à 6 %		< 1 %		Les prairies humides des vallées constituent un milieu important pour l'espèce, complémentaire des zones de marais . Elles abritent en effet 15 à 25 % de la population de la ZPS selon les années (secteurs de la Cochetière sur la Vertonne, et de la Blénière sur l'Auzance).
Avocette élégante	6 à 8%	0,5 à 2 %	< 1 %	< 1 %	La plupart des Avocettes nichent dans le marais salé, mais quelques couples sont présents dans les 2 vallées (la Cochetière, fosse aux Gendarmes). Les hivernants et migrateurs du marais fréquentent également les vallées, hors période de chasse. Les vallées ne constituent pas un milieu primordial pour cette espèce.
Pluvier doré		< 1 %		< 1 %	En hiver et en période de migration, des groupes de pluviers dorés fréquentent les prairies des vallées, souvent en compagnie des vanneaux huppés.

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Bécasseau variable <i>ssp. schinzii</i>		?		?	Des groupes de limicoles fréquentent en période de migration les marais peu profonds des vallées de l'Auzance et de la Vertonne (secteurs de la Cochetière et de la Blénière en particulier)
Combattant varié	Uniquement migrateur				
Barge rousse		< 1 %		< 1 %	
Chevalier sylvain	Uniquement migrateur				
Mouette mélanocéphale	0 à 10 %	0 à 1,5 %	0 à 4 %	< 1 %	En période de migration, les Mouettes fréquentent les vallées pour s'alimenter. Les marais, fossés et prairies inondées constituent un milieu non négligeable pour l'alimentation de ces espèces.
Mouette pygmée	Uniquement migrateur				
Sterne pierregarin	2 à 3 %		< 1 %		Quelques couples nichent dans les vallées (surtout dans le secteur de la Cochetière, vallée de la Vertonne). En période de migration, la Sterne pierregarin fréquente les vallées, qui constituent un milieu non négligeable pour l'alimentation de l'espèce.
Guifette moustac	Uniquement migrateur				En période de migration, les guifettes fréquentent les vallées pour s'alimenter. Les marais, fossés et prairies inondées constituent un milieu non négligeable pour l'alimentation de ces espèces.
Guifette noire	Uniquement migrateur				
Hibou des marais		?		?	Hivernant et migrateur rare
Martin pêcheur d'Europe	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	En période de migration et d'hiver, les vallées constituent un milieu essentiel pour une partie de la population de martins-pêcheurs. Il est également probable que des nicheurs soient présents.
Gorgebleue à miroir blanc	< 1 %		< 1 %		Les migrateurs utilisent les bords des marais peu profonds, occupés par des roselières, pour s'alimenter. Quelques couples nichent également dans la vallée de la Vertonne , qui joue un rôle essentiel pour l'espèce dans la ZPS (l'espèce ne niche actuellement pas ailleurs dans la ZPS).
Phragmite aquatique	Uniquement migrateur				Les roselières des vallées constituent des sites sans doute importants, complémentaires des roselières du marais, des Bourbes et des Agaures, pour la population de migrateurs de la ZPS.

Espèces à forte valeur patrimoniale ou représentatives du milieu (en gras : espèces à enjeu fort)

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Héron garde-bœuf		< 1 %		< 1 %	Les Hérons garde-boeuf fréquentent en hiver et en dispersion postnuptiale les prairies humides des vallées, qui constituent un milieu important pour la conservation de la population à l'échelle de la ZPS.
Tadorne de Belon	< 1 %	0,5, à 2%	< 1 %	< 1 %	Une partie de la population niche dans les vallées (sans doute moins de 5 couples, mais la population de Tadornes sur l'ensemble du site reste à préciser). En hiver, quelques individus fréquentent également les marais des vallées, qui constituent un milieu important pour l'espèce.
Canard siffleur		< 1 %		< 1 %	Une partie de la population hivernante et migratrice de Canards de surface se nourrit dans les prairies humides des vallées.
Canard chipeau	< 1 %	< 1 %	< 1 % -	< 1 %	
Sarcelle d'hiver		< 1 %		< 1 %	
Canard pilet		1 à 5 %		< 1 %	
Sarcelle d'été	0 à 1,5 %		< 1 %		Une partie de la population migratrice se nourrit dans les prairies humides des vallées. Des nicheurs pourraient être présents (à rechercher).
Canard souchet	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	Une partie de la population hivernante et migratrice se nourrit dans les prairies humides des vallées. Par ailleurs, il est probable que des nicheurs soient présents dans la vallée de la Vertonne, qui jouerait alors un rôle important pour l'espèce à l'échelle de la ZPS.
Faucon hobereau	< 1 %		< 1 %		Les vallées font partie des territoires de chasse des faucons hobereaux.
Râle d'eau	< 1 %	?	< 1 %	?	Les vallées abritent sans doute une partie non négligeable de la population nicheuse de râle d'eau , notamment dans les secteurs riches en roselières.
Petit Gravelot	<1%		<1%		Les vallées abritent au moins 30% des couples nicheurs de la ZPS.
Vanneau huppé	< 1 %	< 1 % à 2 % selon les estimations	< 1 %	< 1 %	Les prairies des vallées abritent environ la moitié de la population nicheuse de la ZPS (Vertonne : secteur de la Cochetière ; Auzance : secteur de la Blénière). En période de migration et d'hivernage, des groupes de plusieurs centaines de vanneaux utilisent également les vallées, qui constituent un milieu important pour l'espèce à l'échelle de la ZPS

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Bécassine sourde		?		?	Les deux espèces de Bécassine utilisent les prairies humides des vallées en période d'hivernage et de migration (gagnage et zones de repos).
Bécassine des marais		?		?	
Bécasse des bois		?		?	En hiver, les zones de prairies humides sont primordiales pour la Bécasse , comme zone de gagnage. Sur ce site, la combinaison de prairies humides dans les vallées et de forêts est idéale pour la présence de cette espèce.
Barge à queue noire		< 1 %		< 1 %	Quelques Barges fréquentent en période de migration les marais peu profonds des vallées de l'Auzance et de la Vertonne.
Courlis corlieu	Uniquement migrateur				En période de migration, une petite partie des très nombreux Courlis corlieu présents dans le marais d'Olonne se nourrit dans les prairies humides des vallées.
Courlis cendré		< 1 %		< 1 %	Quelques Courlis fréquentent en période de migration et d'hiver les marais peu profonds dans les vallées de l'Auzance et de la Vertonne.
Chevalier arlequin		< 1 %		< 1 %	Des groupes de limicoles fréquentent en période de migration et en hiver les marais peu profonds des vallées de l'Auzance et de la Vertonne.
Chevalier gambette	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	Quelques dizaines d'individus sont présentes dans les vallées en migration et en hivernage. Les prairies des vallées (Cochetière, Blénière) abritent par ailleurs la moitié de la population nicheuse. Elles jouent donc un rôle essentiel pour l'espèce dans la ZPS.
Chevalier aboyeur		1-5%		< 1 %	Des groupes de limicoles fréquentent en période de migration et en hiver les marais peu profonds des vallées de l'Auzance et de la Vertonne.
Chevalier culblanc		?		?	
Chevalier guignette		?		?	
Alouette des champs	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	Une partie sans doute importante de la population nicheuse, hivernante et migratrice d'Alouette des champs occupe les prairies des vallées.
Pipit farlouse	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	Une partie sans doute non négligeable de la population hivernante et migratrice de pipits farlouses fréquente les prairies humides des vallées en hiver et en migration
Bergeronnette printanière	Uniquement migrateur				Une partie sans doute non négligeable des populations qui transitent par le marais d'Olonne fait halte dans les vallées.
Tarier des prés	Uniquement migrateur				
Traquet motteux	Uniquement migrateur				

Nom français	Importance de la ZPS				Importance du milieu dans la ZPS
	France		Europe des 27		
	Nicheurs	Hiver-nants	Nicheurs	Hiver-nants	
Cisticole des joncs	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	Une partie sans doute importante de la population nicheuse et hivernante de Cisticole des joncs occupe les prairies des vallées, notamment les secteurs riches en roselières et mégaphorbiaies.
Locustelle tachetée	Uniquement migrateur				Les secteurs de fourrés et de ripisylves des vallées constituent des sites sans doute importants, complémentaires des fourrés et zones humides dunaires.
Locustelle luscinoïde	< 1 %		< 1 %		Il est possible que des couples nicheurs soient présents dans les roselières des vallées. Celles-ci sont également importantes pour les haltes migratoires.
Phragmite des joncs	Uniquement migrateur				Les roselières des vallées constituent des sites sans doute importants, complémentaires des roselières du marais, des Bourbes et des Agaures, pour la population de migrateurs de la ZPS.
Rousserolle effarvate	< 1 %		< 1 %		Ce sont les secteurs de roselière qui abritent les couples nicheurs de Rousserolle. Les roselières des vallées constituent des sites sans doute importants, complémentaires des roselières du marais, des Bourbes et des Agaures, pour la population de nicheurs et de migrateurs de la ZPS.
Rousserolle turdoïde	Uniquement migrateur				Les roselières des vallées constituent des sites sans doute importants, complémentaires des roselières du marais, des Bourbes et des Agaures, pour la population de migrateurs de la ZPS.
Rémiz penduline		< 1 %		< 1 %	
Bruant des roseaux	< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %	Le Bruant des roseaux niche dans les zones de roselières, y compris les bordures des marais dans les vallées. Les roselières mais également les prairies jouent probablement un rôle important pour la conservation de l'espèce à l'échelle de la ZPS, en complément des autres secteurs de roselières (marais, Bourbes, Agaures).

Conclusion

Dans la ZPS des Pays d'Olonne, les deux vallées de l'Auzance et de la Vertonne, bordées de marais et de prairies humides, jouent un rôle important pour la reproduction, l'hivernage et/ou les haltes migratoires de plusieurs espèces, en particulier :

- les ardéidés (**Aigrette, Héron garde-bœuf**),
- certains rapaces (**Busard des roseaux**, Circaète Jean-le-Blanc, Faucon émerillon),
- les **canards et limicoles** (en particulier les espèces nicheuses comme le Tadorne de Belon, le Chevalier gambette, l'Echasse blanche et le Vanneau huppé),
- **certains passereaux inféodés aux zones humides.**

► Interactions avec les activités humaines

Activité	Secteur concerné	Nature de l'interaction	Effet favorable / défavorable sur les populations d'oiseaux	Fréquence, acceptabilité, remarques	Espèces concernées
Pâturage	Prairies pâturées des deux vallées	Pâturage intensif : banalisation du milieu, absence de zones de refus, effets indirects via les méthodes d'exploitation (gestion de l'eau et engraissement des prairies)	-		Toutes, particulièrement limicoles et anatidés
		Pâturage extensif : Diversification du milieu, maintien d'un milieu ouvert, possibilités d'absence de fertilisation et de gestion de l'eau plus favorable	+		Effet favorable pour limicoles et anatidés nicheurs
Fauche	Prairies fauchées des 2 vallées	Fauche précoce : destruction de nichées, banalisation de la végétation, effets indirects via les méthodes d'exploitation (gestion de l'eau et engraissement des prairies)	-		Espèces nichant au sol (destruction des nids), toutes espèces (gestion de l'eau et engraissement des prairies)
		Fauche tardive (après la mi-juin) : favorable à la diversité du cortège végétal, amélioration des conditions de nidification des oiseaux qui nichent au sol	+		Toutes espèces favorisées par les prairies de fauche
Utilisation de produits phytosanitaires (engrais minéraux, vermifuges)	Zones de pâturage, de fauche, de bordures de cultures	Dissémination de polluants dans les milieux et la chaîne alimentaire (mortalité directe ou indirecte) Gestion de l'eau induite (épandage d'engrais de façon précoce dans les prairies)	-		Toutes

Activité	Secteur concerné	Nature de l'interaction	Effet favorable / défavorable sur les populations d'oiseaux	Fréquence, acceptabilité, remarques	Espèces concernées
Activités liées à la pratique de la chasse	Tous secteurs chassés	Gestion des niveaux d'eau	+/-	La gestion peut être favorable dans certaines conditions	Oiseaux d'eau
		Création de nouveaux plans d'eau ou creusement de marais existants. Conséquences directes et indirectes : destruction des habitats prairiaux, banalisation du milieu, apports important de gravats dans les prairies, mitage du territoire, cabanisation, dérangements plus fréquents.	-/+	Encore nombreux dans les grandes chasses privées, devenus moins fréquents ailleurs	Très défavorable pour la plupart des oiseaux (disparition des marais peu profonds favorables aux limicoles et ardéidés, passereaux prairiaux), favorable à certaines périodes pour quelques espèces de canards
		Limitation des populations de ragondins et de rats musqués (préservation des berges)	+		Toutes espèces
		Mortalité d'espèces chassables	0 / -	Variable selon les espèces	Espèces chassables
		Dérangement (chiens, présence humaine, bruit)	-	Ponctuels (périodes de chasse)	Toutes espèces présentes pendant la période de chasse
Activités de loisirs (pêche à la ligne et canoë)	Vallée de l'Auzance essentiellement	Dérangement des oiseaux nicheurs et migrants	0/-	Localisé	Toutes, plus particulièrement les oiseaux nicheurs
Introduction d'espèces invasives	Vallée de la Veronne pour la problématique Baccharis, les deux vallées pour le reste	Banalisation de la végétation, fermeture du milieu, envahissement par les arbustes (Baccharis, herbe de la pampa), dégradation des berges et des roselières (ragondins et rats musqués)	-		Toutes espèces
Plantation de peupleraies	Vallée de la Veronne (secteur de l'Audouinière)	Destruction de prairies humides	-	Très localisé, et pas de nouvelles plantations	Toutes espèces présentes sur le site

B - Caractérisation et cartographie des espèces

Liste des espèces fréquentant le site

► 52 espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux

Nom français	Nom scientifique	Code N 2000	Nom français	Nom scientifique	Code N 2000
Butor étoilé	<i>Botaurus stellaris</i>	A021	Bécasseau variable ssp. schinzii	<i>Calidris alpina schinzii</i>	A149
Blongios nain *	<i>Ixobrychus minutus</i>	A022	Combattant varié	<i>Philomachus pugnax</i>	A151
Aigrette garzette *	<i>Egretta garzetta</i>	A026	Barge rousse	<i>Limosa lapponica</i>	A157
Grande aigrette	<i>Egretta alba</i>	A027	Chevalier sylvain	<i>Tringa glareola</i>	A166
Héron pourpré *	<i>Ardea purpurea</i>	A029	Phalarope à bec étroit	<i>Phalaropus lobatus</i>	A170
Cigogne noire	<i>Ciconia nigra</i>	A030	Mouette mélanocéphale *	<i>Larus melanocephalus</i>	A176
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	A031	Mouette pygmée	<i>Larus minutus</i>	A177
Spatule blanche *	<i>Platalea leucorodia</i>	A034	Sterne caspienne	<i>Hydroprogne caspia</i>	A190
Cygne chanteur	<i>Cygnus cygnus</i>	A038	Sterne caugek	<i>Sterna sandvicensis</i>	A191
Bondrée apivore	<i>Pernis apivorus</i>	A072	Sterne pierregarin *	<i>Sterna hirundo</i>	A193
Milan noir *	<i>Milvus migrans</i>	A073	Sterne arctique	<i>Sterna paradisaea</i>	A194
Milan royal	<i>Milvus milvus</i>	A074	Sterne naine	<i>Sterna albifrons</i>	A195
Circaète Jean-le-Blanc	<i>Circaetus gallicus</i>	A080	Guifette moustac	<i>Chlidonias hybridus</i>	A196
Busard des roseaux *	<i>Circus aeruginosus</i>	A081	Guifette noire	<i>Chlidonias niger</i>	A197
Busard Saint Martin	<i>Circus cyaneus</i>	A082	Hibou des marais	<i>Asio flammeus</i>	A222
Busard cendré	<i>Circus pygargus</i>	A084	Engoulevent d'Europe *	<i>Caprimulgus europaeus</i>	A224
Balbusard pêcheur	<i>Pandion haliaetus</i>	A094	Martin-pêcheur d'Europe	<i>Alcedo atthis</i>	A229
Faucon émerillon	<i>Falco columbarius</i>	A098	Pic noir	<i>Dryocopus martius</i>	A236
Faucon pèlerin	<i>Falco peregrinus</i>	A103	Alouette calandrelle	<i>Calandrella brachydactyla</i>	A243
Marouette ponctuée	<i>Porzana porzana</i>	A119	Alouette lulu *	<i>Lullula arborea</i>	A246
Echasse blanche *	<i>Himantopus himantopus</i>	A131	Pipit rousseline *	<i>Anthus campestris</i>	A255
Avocette élégante *	<i>Recurvirostra avosetta</i>	A132	Gorge bleue à miroir *	<i>Luscinia svecica</i>	A272
Oedicnème criard	<i>Burhinus oedicnemus</i>	A133	Phragmite aquatique *	<i>Acrocephalus paludicola</i>	A294
Gravelot à collier interrompu *	<i>Charadrius alexandrinus</i>	A138	Fauvette pitchou	<i>Sylvia undata</i>	A302
Pluvier guignard	<i>Charadrius morinellus</i>	A139	Pie-grièche écorcheur	<i>Lanius collurio</i>	A338
Pluvier doré	<i>Pluvialis apricaria</i>	A140	Bruant ortolan	<i>Emberiza hortulana</i>	A379

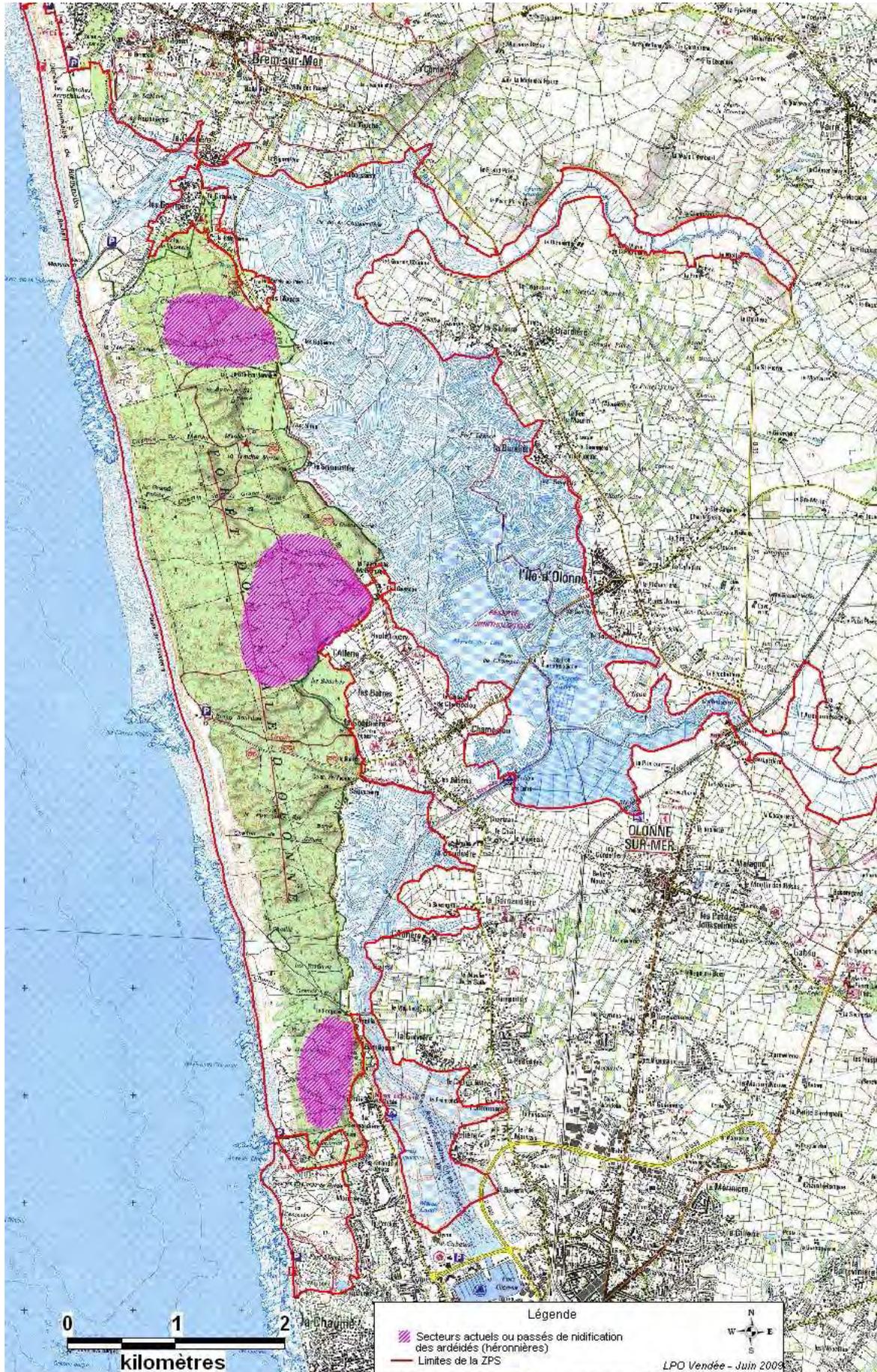
► 55 espèces à forte valeur patrimoniale ou représentatives des milieux

Nom français	Nom scientifique	Code N 2000	Nom français	Nom scientifique	Code N 2000
Héron garde-bœuf	<i>Bubulcus ibis</i>	A025	Courlis cendré	<i>Numenius arquata</i>	A160
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	A028	Chevalier arlequin	<i>Tringa erythropus</i>	A161
Tadorne de Belon	<i>Tadorna tadorna</i>	A048	Chevalier gambette	<i>Tringa totanus</i>	A162
Canard siffleur	<i>Anas penelope</i>	A050	Chevalier aboyeur	<i>Tringa nebularia</i>	A164
Canard chipeau	<i>Anas strepera</i>	A051	Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	A165
Sarcelle d'hiver	<i>Anas crecca</i>	A052	Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	A168
Canard pilet *	<i>Anas acuta</i>	A054	Tournepiere à collier	<i>Arenaria interpres</i>	A169
Sarcelle d'été	<i>Anas querquedula</i>	A055	Goéland cendré	<i>Larus canus</i>	A182
Canard souchet	<i>Anas clypeata</i>	A056	Cochevis huppé	<i>Galerida cristata</i>	
Autour des palombes	<i>Accipiter gentilis</i>	A085	Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	A247
Faucon hobereau	<i>Falco subbuteo</i>	A099	Pipit maritime	<i>Anthus petrosus</i>	
Râle d'eau	<i>Rallus aquaticus</i>	A118	Pipit farlouse*	<i>Anthus pratensis</i>	A257
Huîtrier pie	<i>Haematopus ostralegus</i>	A130	Bergeronnette printanière	<i>Motacilla flava</i>	A260
Petit Gravelot*	<i>Charadrius dubius</i>	A136	Tarier des prés	<i>Saxicola rubetra</i>	A275
Grand Gravelot	<i>Charadrius hiaticula</i>	A137	Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	A277
Pluvier argenté	<i>Pluvialis squatarola</i>	A141	Cisticole des joncs	<i>Cisticola juncidis</i>	A289
Vanneau huppé*	<i>Vanellus vanellus</i>	A142	Locustelle tachetée	<i>Locustella naevia</i>	A290
Bécasseau maubèche	<i>Calidris canutus</i>	A143	Locustelle lusciniode *	<i>Locustella luscinioides</i>	A292
Bécasseau sanderling *	<i>Calidris alba</i>	A144	Phragmite des joncs *	<i>Acrocephalus schoenobaenus</i>	A295
Bécasseau minute	<i>Calidris minuta</i>	A145	Rousserolle effarvate *	<i>Acrocephalus scirpaceus</i>	A297
Bécasseau cocorli	<i>Calidris ferruginea</i>	A147	Rousserolle turdoïde	<i>Acrocephalus arundinaceus</i>	A298
Bécasseau violet	<i>Calidris maritima</i>	A148	Panure à moustache	<i>Panurus biarmicus</i>	A323
Bécasseau variable	<i>Calidris alpina</i>	A149	Rémiz penduline	<i>Remiz pendulinus</i>	A336
Bécassine sourde	<i>Lymnocyptes minimus</i>	A152	Bec-croisé des sapins	<i>Loxia curvirostra</i>	
Bécassine des marais	<i>Gallinago gallinago</i>	A153	Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	
Bécasse des bois	<i>Scolopax rusticola</i>	A155	Bruant des neiges	<i>Plectrophenax nivalis</i>	A375
Barge à queue noire	<i>Limosa limosa</i>	A156	Bruant des roseaux	<i>Emberiza schoeniclus</i>	A381
Courlis corlieu *	<i>Numenius phaeopus</i>	A158			

En gras : espèces à enjeu fort ;

* : espèces faisant l'objet d'un fiche espèce et/ou d'une cartographie (dont une fiche commune pour les passereaux paludicoles et une carte commune pour les limicoles migrateurs et hivernants)

Secteurs actuels ou passés de nidification de l'Aigrette garzette et des autres ardéidés (héronnières)



Aigrette garzette

Egretta garzetta

Directive Oiseaux : Annexe I
Europe : -
France : protégé
 nicheur à surveiller
Pays de la Loire : nicheur à surveiller
 hivernant rare

Critères de sélection ZICO 1993 : E1, E2

Période de présence dans la ZPS

Nicheur, migrateur, hivernant

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Grands types de milieux fréquentés

Reproduction	Hivernage	Passages et alimentation
Forêt	Marais, vallées, dunes (Agaures)	Marais, vallées, dunes

Effectifs et tendances d'évolution dans le site

Milieu	Nicheurs		Hivernants		Stationnements migratoires	
	Effectif (couples)	Tendance	Effectif (individus)	Tendance	Effectif (individus)	Tendance
Plages	0	-	0	-	0	-
Dunes	0	-	1-10	?	Présent	→
Forêt	100-300	↗	0	-	0	-
Marais	-	-	>200	↗	20-50 ?	↗
Vallées	-	-	> 50	?	?	?

Importance de la ZPS par rapport à la population française et européenne

France		Europe des 27	
Nicheurs	Hivernants	Nicheurs	Hivernants
0,8 à 3 %	1 à 2 %	< 1 %	< 1 %



Photo © M.Vaslin LPO

Alouette lulu

Lullula arborea

Directive Oiseaux : Annexe I
Europe : précaire après déclin
France : protégé
Pays de la Loire : nicheur à surveiller

Période de présence dans la ZPS

Nicheur, migrateur, hivernant

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Grands types de milieux fréquentés

Reproduction	Hivernage	Passages et alimentation
Dunes	Dunes	Plages, dunes, marais, vallées

Effectifs et tendances d'évolution dans le site

Milieu	Nicheurs		Hivernants		Stationnements migratoires	
	Effectif (couples)	Tendance	Effectif (individus)	Tendance	Effectif (individus)	Tendance
Plages	0	-	0	-	0	-
Dunes	10-20	↘	10-20	→	?	?
Forêt	0	-	0	-	0	-
Marais	0	-	0	-	0	-
Vallées	0	-	0	-	0	-

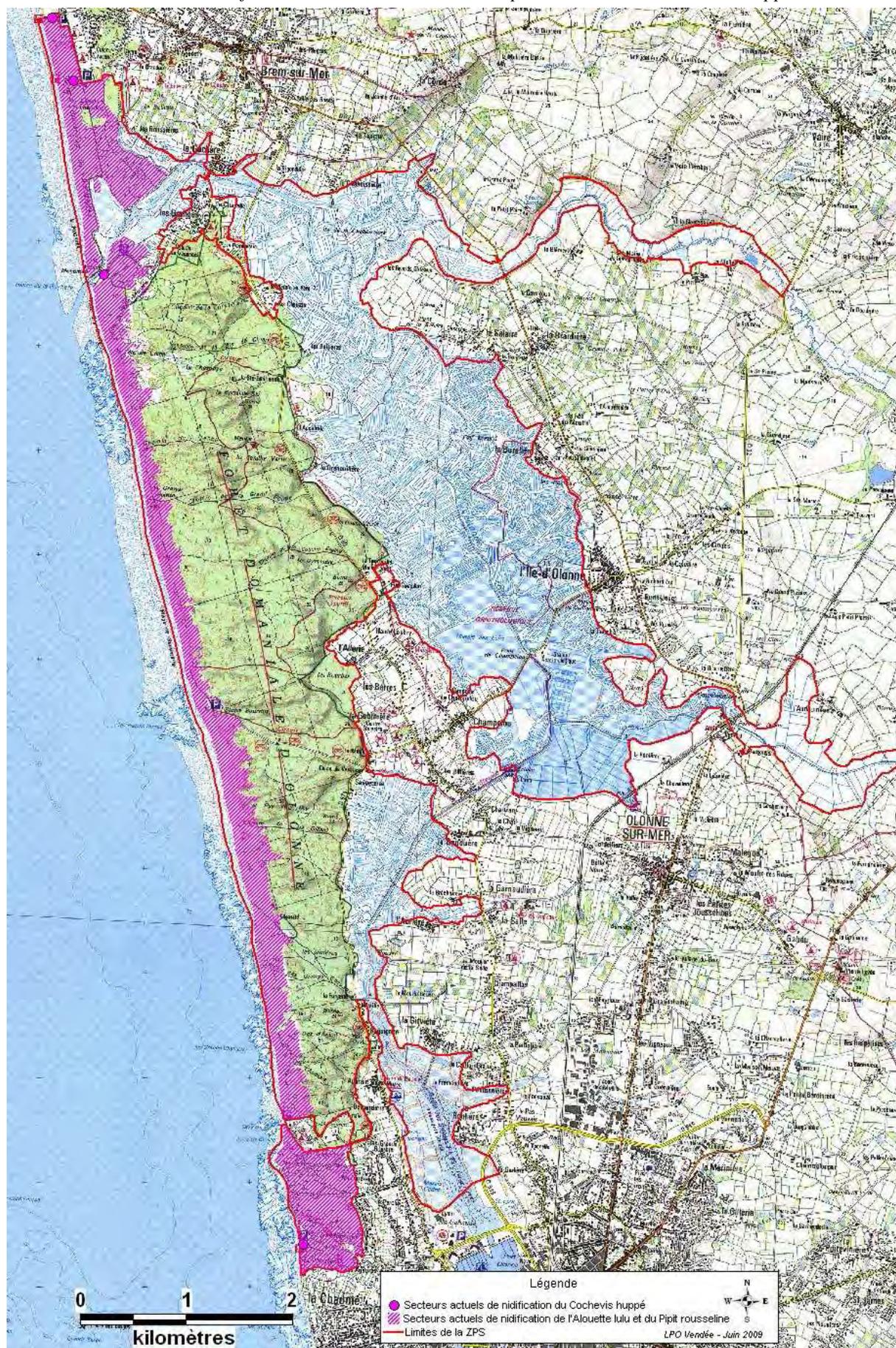
Importance de la ZPS par rapport à la population française et européenne

France		Europe des 27	
Nicheurs	Hivernants	Nicheurs	Hivernants
< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %



Photo © Alain Fossé

Secteurs de nidification de l'Alouette lulu et du Pipit rousseline et du Cochevis huppé



Pipit rousseline

Anthus campestris

Directive Oiseaux : Annexe I
Europe : vulnérable
France : protégé
 nicheur à surveiller
Pays de la Loire : statut à préciser

Période de présence dans la ZPS

Nicheur, migrateur

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Grands types de milieux fréquentés

Reproduction	Passages et alimentation
Dunes (et hauts de plages)	Plages, dunes

Effectifs et tendances d'évolution dans le site

Milieu	Nicheurs		Stationnements migratoires	
	Effectif (couples)	Tendance	Effectifs (individus)	Tendance
Plages	(les nicheurs des dunes s'alimentent sur la plage)	-	?	?
Dunes	10-15	→	Plusieurs dizaines	Fluctuations
Forêt	0	-	0	-
Marais	potentiel	-	?	?
Vallées	0	-	0	-

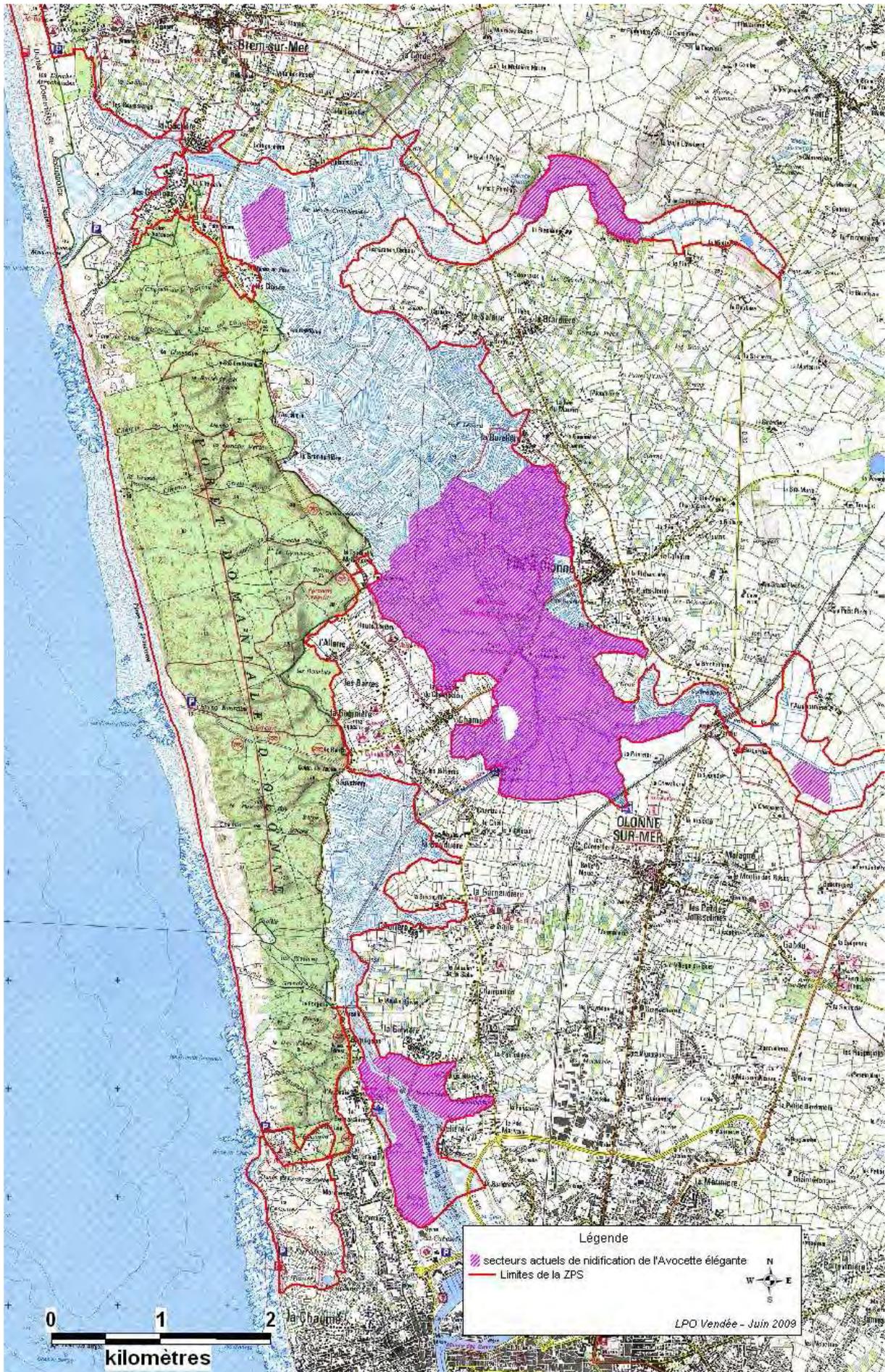
Importance de la ZPS par rapport à la population française et européenne

France		Europe des 27	
Nicheurs	Hivernants	Nicheurs	Hivernants
< 1 %	-	< 1 %	-



Photo © M.Vaslin LPO

Secteurs actuels de nidification de l'Avocette élégante



Avocette élégante

Recurvirostra avosetta

Directive Oiseaux : Annexe I

Europe : -

France : protégé
 nicheur localisé
 hivernant à surveiller

Pays de la Loire : nicheur à surveiller
 hivernant à surveiller

Critère de sélection ZICO 1993 : E1, E2, E8

Période de présence dans la ZPS

Nicheur, migrateur, hivernant

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Grands types de milieux fréquentés

Reproduction	Hivernage	Passages et alimentation
Marais, vallées	Marais, vallées	Marais, vallées

Effectifs et tendances d'évolution dans le site

Milieu	Nicheurs		Hivernants		Stationnements migratoires	
	Effectif (couples)	Tendance	Effectif (individus)	Tendance	Effectif (individus)	Tendance
Plages	0	-	0	-	0	-
Dunes	0	-	0	-	0	-
Forêt	0	-	0	-	0	-
Marais	200-250	➔	100-300	➔	400-700	➔
Vallées	20-50	➔	0-40	?	?	?

Importance de la ZPS par rapport à la population française et européenne

France		Europe des 27	
Nicheurs	Hivernants	Nicheurs	Hivernants
6 à 8 %	0,5 à 2 %	< 1 %	< 1 %



Photo © M.Vaslin LPO

Bécasseau sanderling

Calidris alba

Directive Oiseaux : -

Europe :

France : protégé
hivernant à surveiller

Pays de la Loire : hivernant rare

Période de présence dans la ZPS

Hivernant, migrateur

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Grands types de milieux fréquentés

Hivernage	Passages et alimentation
Plages	Plages, marais

Effectifs et tendances d'évolution dans le site

Milieu	Hivernants		Stationnements migratoires	
	Effectif (individus)	Tendance	Effectifs (individus)	Tendances
Plages	10-50	↗	?	↗
Dunes	0	-	0	-
Forêt	0	-	0	-
Marais	0	-	0-20	-
Vallées	0	-	0	-

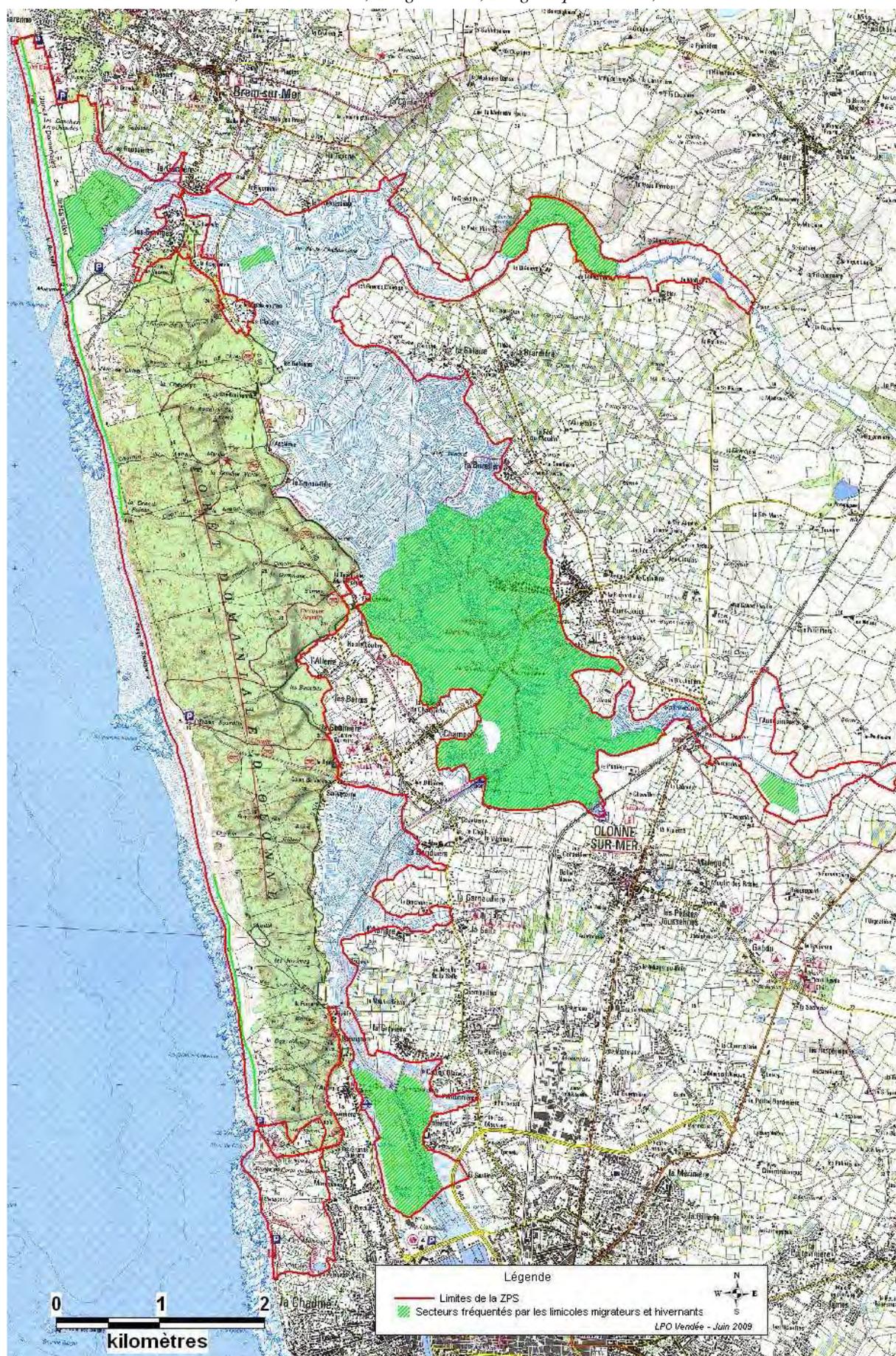
Importance de la ZPS par rapport à la population française et européenne

France		Europe des 27	
Nicheurs	Hivernants	Nicheurs	Hivernants
-	< 1 %	-	< 1 %



Photo © M.Vaslin LPO

Secteurs fréquentés par les limicoles migrateurs et hivernants : Bécasseau sanderling, Bécasseau variable, Bécasseau violet, Courlis corlieu, Barge rousse, Barge à queue noire, Grand Gravelot...



Courlis corlieu

Numenius phaeopus

Directive Oiseaux : Annexe II

Europe : -

France : -

Pays de la Loire : -

Critère de sélection ZICO 1993 : E8

Période de présence dans la ZPS

Migrateur

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Grands types de milieux fréquentés

Passages et alimentation

Marais, vallées

Effectifs et tendances d'évolution dans le site

Milieu	Stationnements migratoires	
	Effectif (individus)	Tendance
Plages	?	?
Dunes	50-100	↘
Forêt	0	-
Marais	≤ 10 000	→
Vallées	20	-

Importance de la ZPS par rapport à la population française et européenne

Avec plusieurs milliers d'oiseaux, les marais d'Olonne constituent **le premier site européen de stationnement prénuptial**. En outre, l'espèce ne semble pas subir de déclin sur ce site, contrairement au reste de l'Europe.



Photo © M.Vaslin LPO

Blongios nain

Ixobrychus minutus

Directive Oiseaux : Annexe I
Europe : vulnérable
France : protégé
 nicheur en danger
Pays de la Loire : nicheur en danger

Période de présence dans la ZPS

Nicheur rare, migrateur

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Grands types de milieux fréquentés

Reproduction	Passages et alimentation
Dunes (Agaures)	Roselières

Effectifs et tendances d'évolution dans le site

Milieu	Nicheurs		Stationnements migratoires	
	Effectif (couples)	Tendance	Effectif (individus)	Tendance
Plages	0	-	0	-
Dunes	0-1	↘	0-1	?
Forêt	0	-	0	-
Marais	0	-	?	?
Vallées	0	-	?	?

Importance de la ZPS par rapport à la population française et européenne

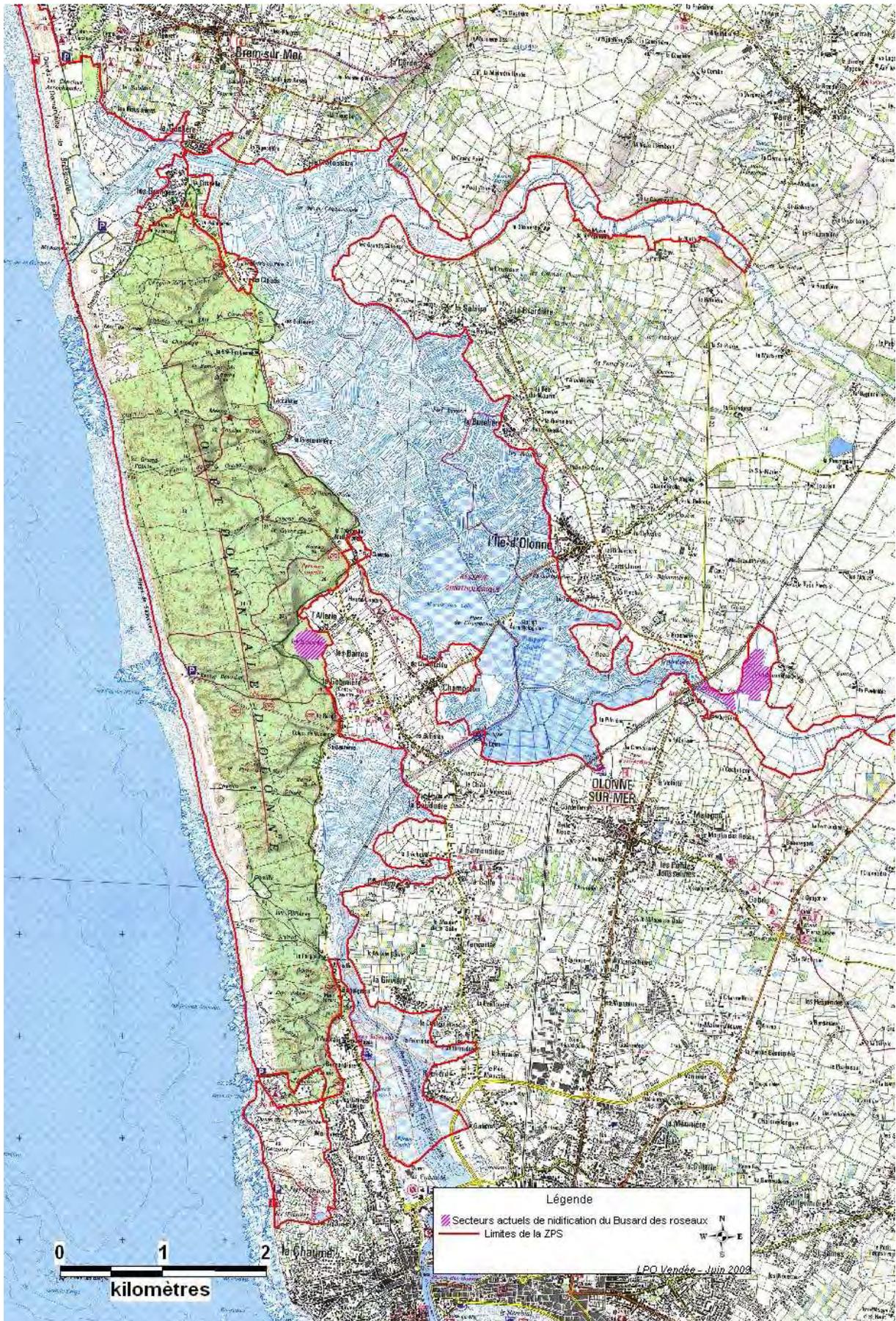
France		Europe des 27	
Nicheurs	Hivernants	Nicheurs	Hivernants
< 1 %	-	< 1 %	-



Photo © M.Vaslin LPO

Espèce très localisée :
 - mare des Agaures
 - marais des Bourbes de l'Allerie

Secteurs actuels de nidification du Busard des roseaux



Busard des roseaux

Circus aeruginosus

Directive Oiseaux : Annexe I
Europe : -
France : protégé
 nicheur à surveiller
Pays de la Loire : nicheur à surveiller

Critère de sélection ZICO 1993 : E2

Période de présence dans la ZPS

Nicheur, migrateur, hivernant

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Grands types de milieux fréquentés

Reproduction	Hivernage	Passages et alimentation
Marais, vallées	Marais, vallées	Marais, vallées

Effectifs et tendances d'évolution dans le site

Milieu	Nicheurs		Hivernants		Stationnements migratoires	
	Effectif (couples)	Tendance	Effectif (individus)	Tendance	Effectif (individus)	Tendance
Plages	0	-	0	-	0	-
Dunes	0	-	0	-	Régulier	?
Forêt	0	-	0	-	0	-
Marais	0-1	↘	0-2	↘	0-2	↘
Vallées	0-1	↘	0-2	↘	0-2	?

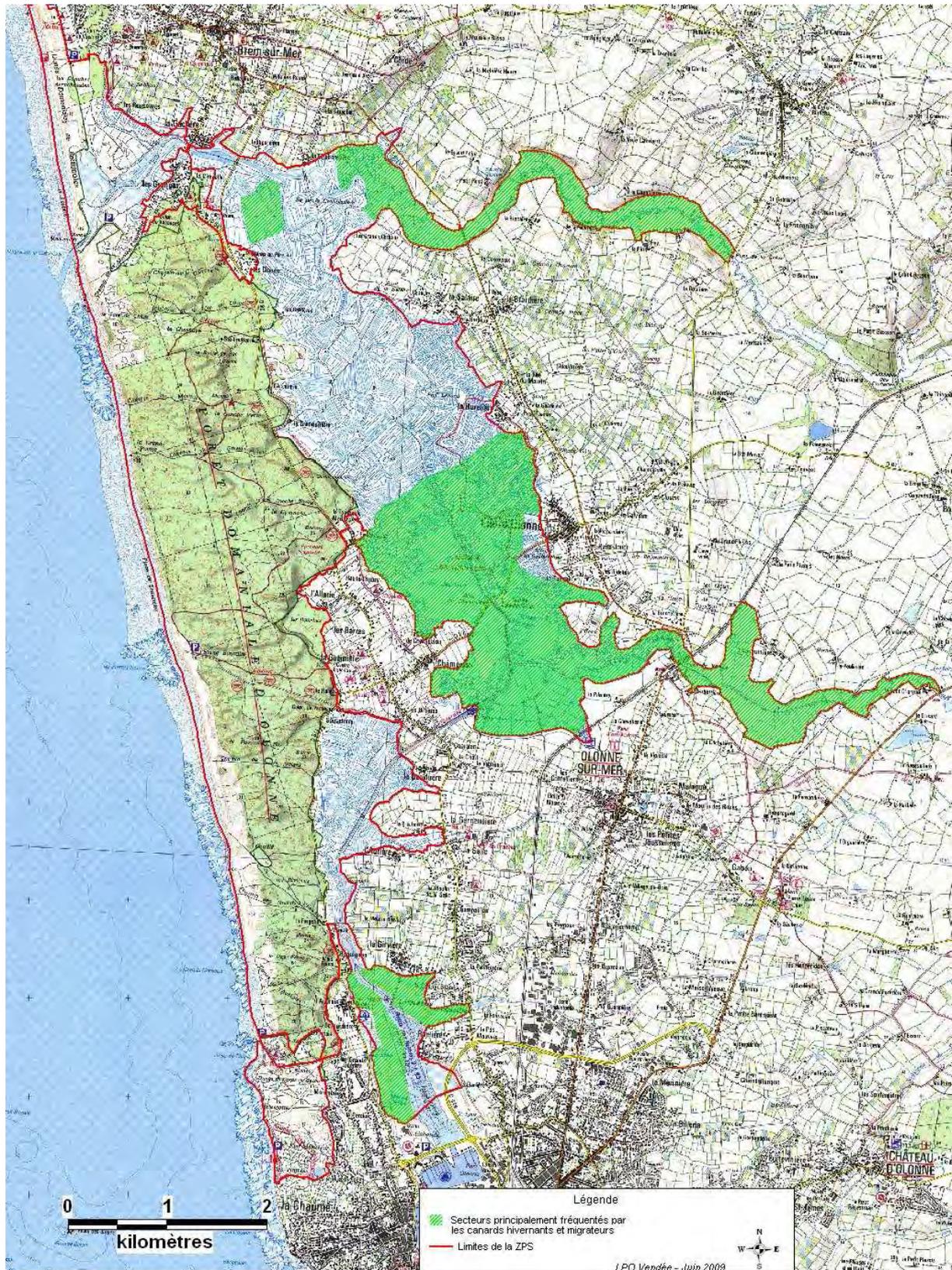
Importance de la ZPS par rapport à la population française et européenne

France		Europe des 27	
Nicheurs	Hivernants	Nicheurs	Hivernants
< 1 %	< 1 %	< 1 %	< 1 %



Photo M. Vaslin LPO

Secteurs principalement fréquentés par les canards hivernants et migrateurs



Canard pilet

Anas acuta

Directive Oiseaux : Annexe II
Europe : En déclin
France : hivernant à surveiller
Pays de la Loire : nicheur en danger
 hivernant rare

Critère de sélection ZICO 1993 : E8

Période de présence dans la ZPS

Nicheur occasionnel, hivernant, migrateur

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Grands types de milieux fréquentés

Reproduction	Hivernage	Passages et alimentation
Marais	Marais, vallées	Marais, vallées, littoral

Effectifs et tendances d'évolution dans le site

Milieu	Nicheurs		Hivernants		Stationnements migratoires	
	Effectif (couples)	Tendance	Effectif (individus)	Tendance	Effectif (individus)	Tendance
Plages	0	-	0	-	-	-
Dunes	0	-	0	-	-	-
Forêt	0	-	0	-	-	-
Marais	occasionnel	-	300-800	→	> 300	?
Vallées	-	-	?	?	?	?

Importance de la ZPS par rapport à la population française et européenne

France		Europe des 27	
Nicheurs	Hivernants	Nicheurs	Hivernants
< 1 %	1 à 5 %	< 1 %	0,5 à 1 %

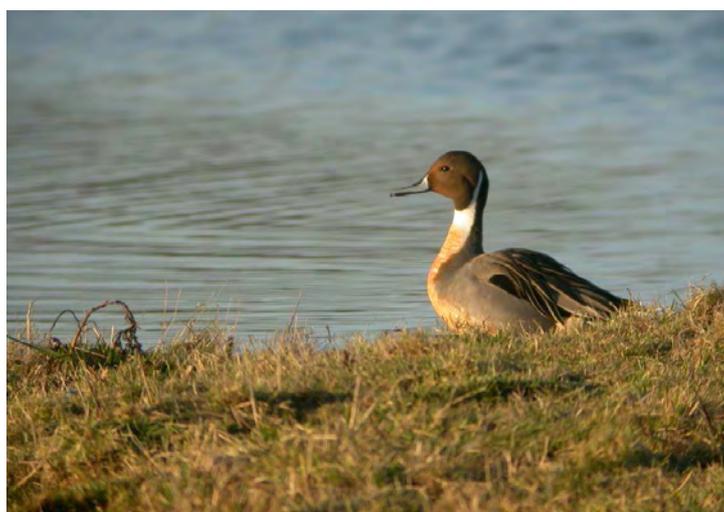
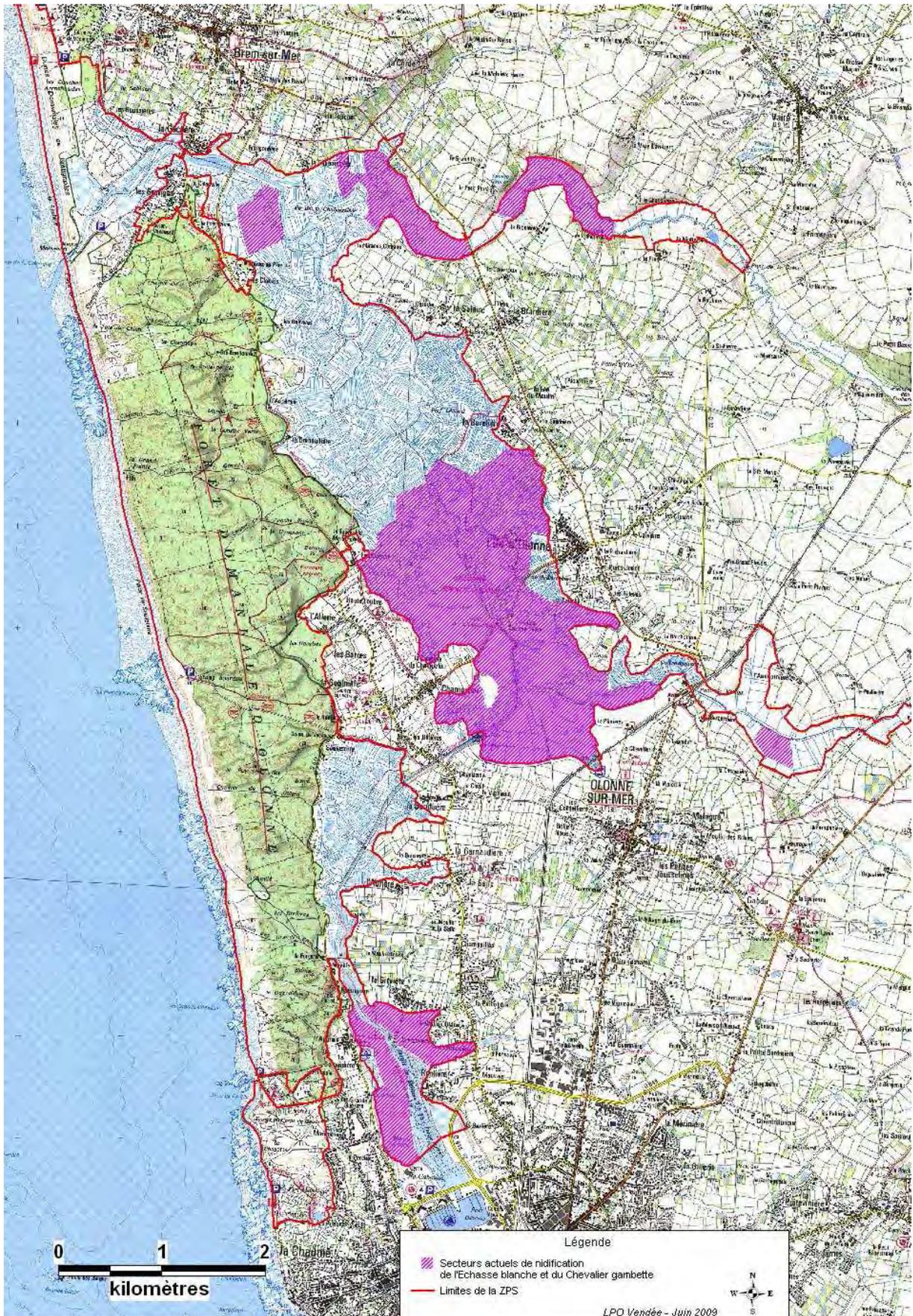


Photo M.Vaslin LPO

Secteurs actuels de nidification de l'Echasse blanche et du Chevalier gambette



Echasse blanche

Himantopus himantopus

Directive Oiseaux : Annexe I
Europe : -
France : protégé
 nicheur à surveiller
Pays de la Loire : nicheur à surveiller

Critère de sélection ZICO 1993 : E1, E2

Période de présence dans la ZPS

Nicheur, migrateur

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Grands types de milieux fréquentés

Reproduction	Passages et alimentation
Marais, vallées	Marais, vallées

Effectifs et tendances d'évolution dans le site

Milieu	Nicheurs	
	Effectif (couples)	Tendance
Plages	0	-
Dunes	0	-
Forêt	0	-
Marais	50-70	fluctuant
Vallées	20-30	fluctuant

Importance de la ZPS par rapport à la population française et européenne

France		Europe des 27	
Nicheurs	Hivernants	Nicheurs	Hivernants
3 à 6 %	-	< 1 %	-



Photo © F.Signoret LPO

Engoulevent d'Europe

Caprimulgus europaeus

Directive Oiseaux : Annexe I
Europe : précaire après déclin
France : protégé
 nicheur à surveiller
Pays de la Loire : nicheur à surveiller

Critère de sélection ZICO 1993 : E6 ?

Période de présence dans la ZPS

Nicheur, migrateur

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Grands types de milieux fréquentés

Reproduction	Passages et alimentation
Forêt, dunes	Forêt, dune (marais, vallées)

Effectifs et tendances d'évolution dans le site

Milieu	Nicheurs		Stationnements migratoires	
	Effectif (couples)	Tendance	Effectifs (individus)	Tendances
Plages	0	-	0	-
Dunes	0	-	?	?
Forêt	?	?	?	?
Marais	0	-	?	?
Vallées	0	-	?	?

Importance de la ZPS par rapport à la population française et européenne

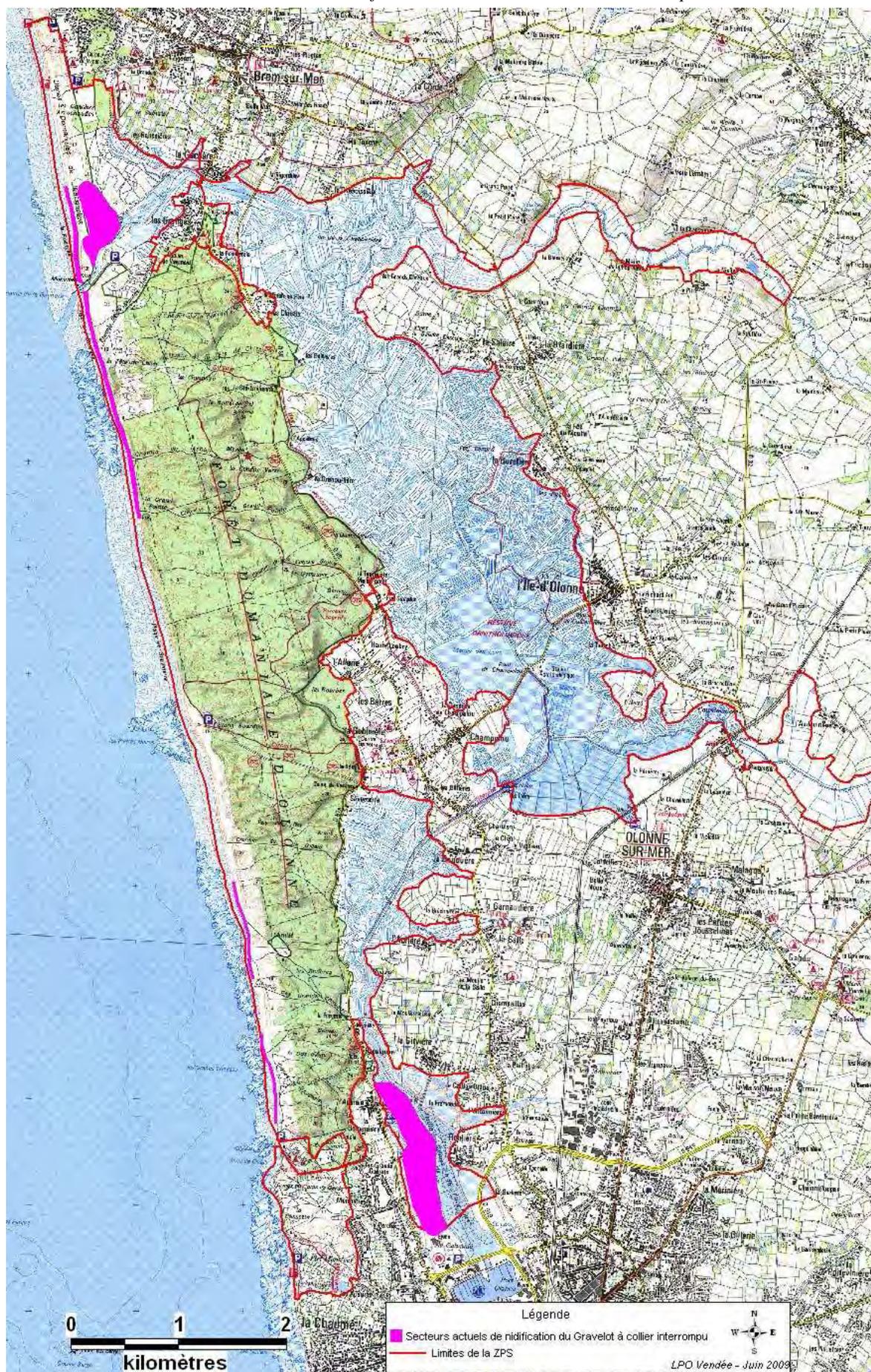
France		Europe des 27	
Nicheurs	Hivernants	Nicheurs	Hivernants
?	-	< 1 %	-



Photo L. © Geslin LPO

Données sur la localisation insuffisantes pour une cartographie de l'espèce

Secteurs actuels de nidification du Gravelot à collier interrompu



Gravelot à collier interrompu

Charadrius alexandrinus

Directive Oiseaux : Annexe I
Europe : en déclin
France : protégé
 nicheur rare
Pays de la Loire : nicheur rare

Période de présence dans la ZPS

Nicheur, migrateur

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Grands types de milieux fréquentés

Reproduction	Passages et alimentation
Plages, marais, occasionnellement dunes	Plages, marais

Effectifs et tendances d'évolution dans le site

Milieu	Nicheurs		Stationnements migratoires	
	Effectif (couples)	Tendance	Effectifs (individus)	Tendances
Plages	8-17	→	10-30	?
Dunes	occasionnel	-	0	-
Forêt	0	-	0	-
Marais	0-6	fluctuations	rare	
Vallées	0	-	0	-

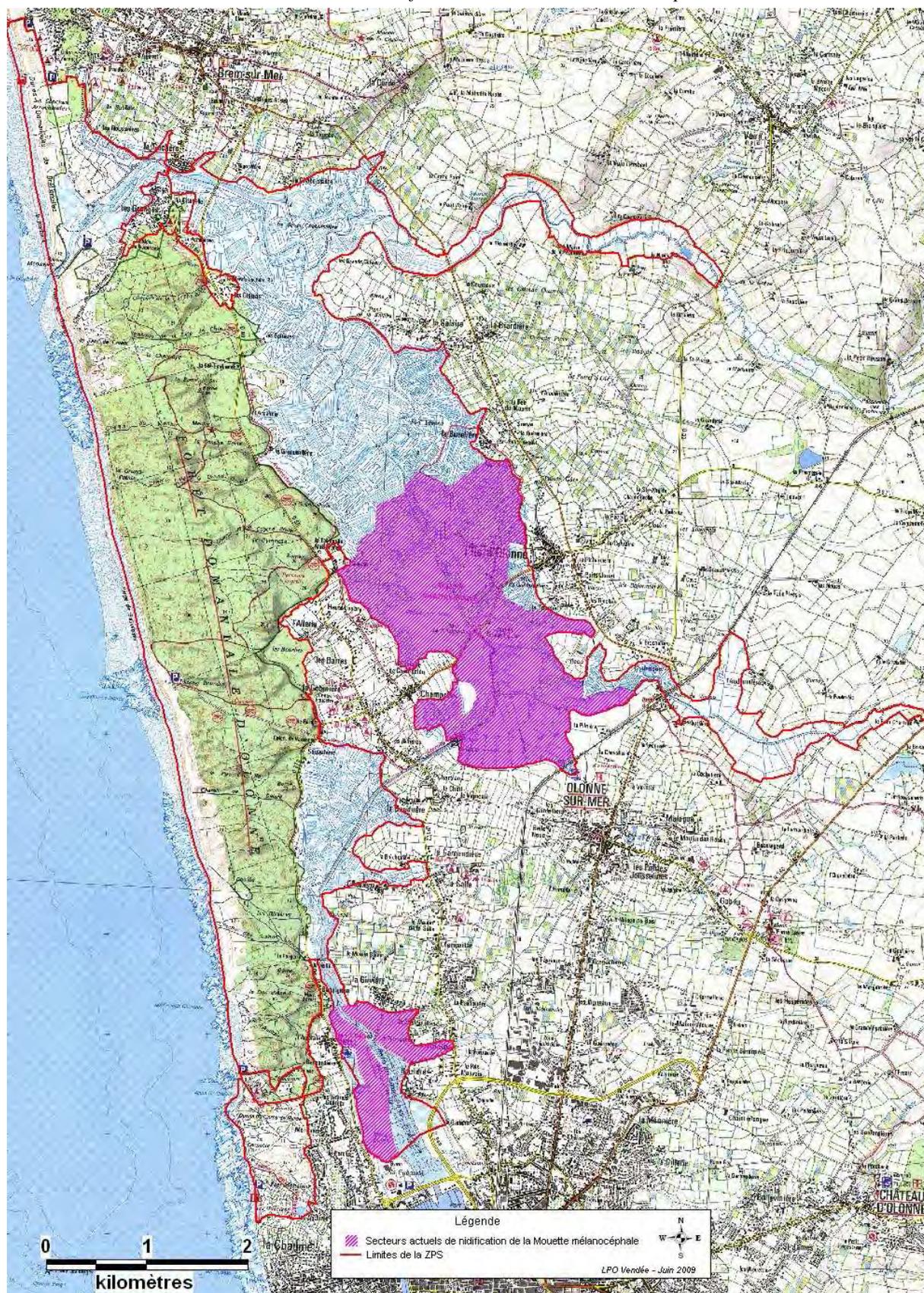
Importance de la ZPS par rapport à la population française et européenne

France		Europe des 27	
Nicheurs	Hivernants	Nicheurs	Hivernants
0,5 à 2 %	-	< 1 %	-



Photo M.Vaslin LPO

Secteurs actuels de nidification de la Mouette mélanocéphale



Mouette mélanocéphale

Larus melanocephalus

Directive Oiseaux : Annexe I

Europe : -

France : protégé
 nicheur rare
 hivernant rare

Pays de la Loire : nicheur à surveiller
 hivernant à préciser

Critère de sélection ZICO 1993 : E1 ?

Période de présence dans la ZPS

Nicheur, migrateur, hivernant

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Grands types de milieux fréquentés

Reproduction	Hivernage	Passages et alimentation
Marais	Marais, vallées, littoral	Marais, vallées, littoral

Effectifs et tendances d'évolution dans le site

Milieu	Nicheurs		Hivernants		Stationnements migratoires	
	Effectif (couples)	Tendance	Effectif (individus)	Tendance	Effectif (individus)	Tendance
Plages	0	-	Rare	↗	5-10	↗
Dunes	0	-	0	-	< 50	↗
Forêt	0	-	0	-	0	-
Marais	0-350	↗	0-50	↗	1 000-2 000	↗
Vallées	0	-	?	?	?	?

Importance de la ZPS par rapport à la population française et européenne

France		Europe des 27	
Nicheurs	Hivernants	Nicheurs	Hivernants
0 à 10 %	0 à 1,5 %	0 à 4 %	< 1 %



Photo © F.Signoret LPO

Milan noir

Milvus migrans

Directive Oiseaux : Annexe I
Europe : vulnérable
France : protégé
 nicheur à surveiller
Pays de la Loire : nicheur à surveiller

Critère de sélection ZICO 1993 : la ZPS a perdu le critère E6 qu'elle atteignait à l'époque de la délimitation des ZICO ("des dizaines de couples" signalés)

Période de présence dans la ZPS

Nicheur, migrateur

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Grands types de milieux fréquentés

Reproduction	Passages et alimentation
Forêt	Forêt, marais, vallées

Nota bene : en période de reproduction, les nicheurs de la forêt peuvent s'alimenter dans le marais.

Effectifs et tendances d'évolution dans le site

Milieu	Nicheurs		Stationnements migratoires	
	Effectif (couples)	Tendance	Effectifs (individus)	Tendances
Plages	0	-	0	-
Dunes	0	-	?	?
Forêt	1-3	↘	?	?
Marais	0	-	?	↘
Vallées	0	-	?	?

Importance de la ZPS par rapport à la population française et européenne

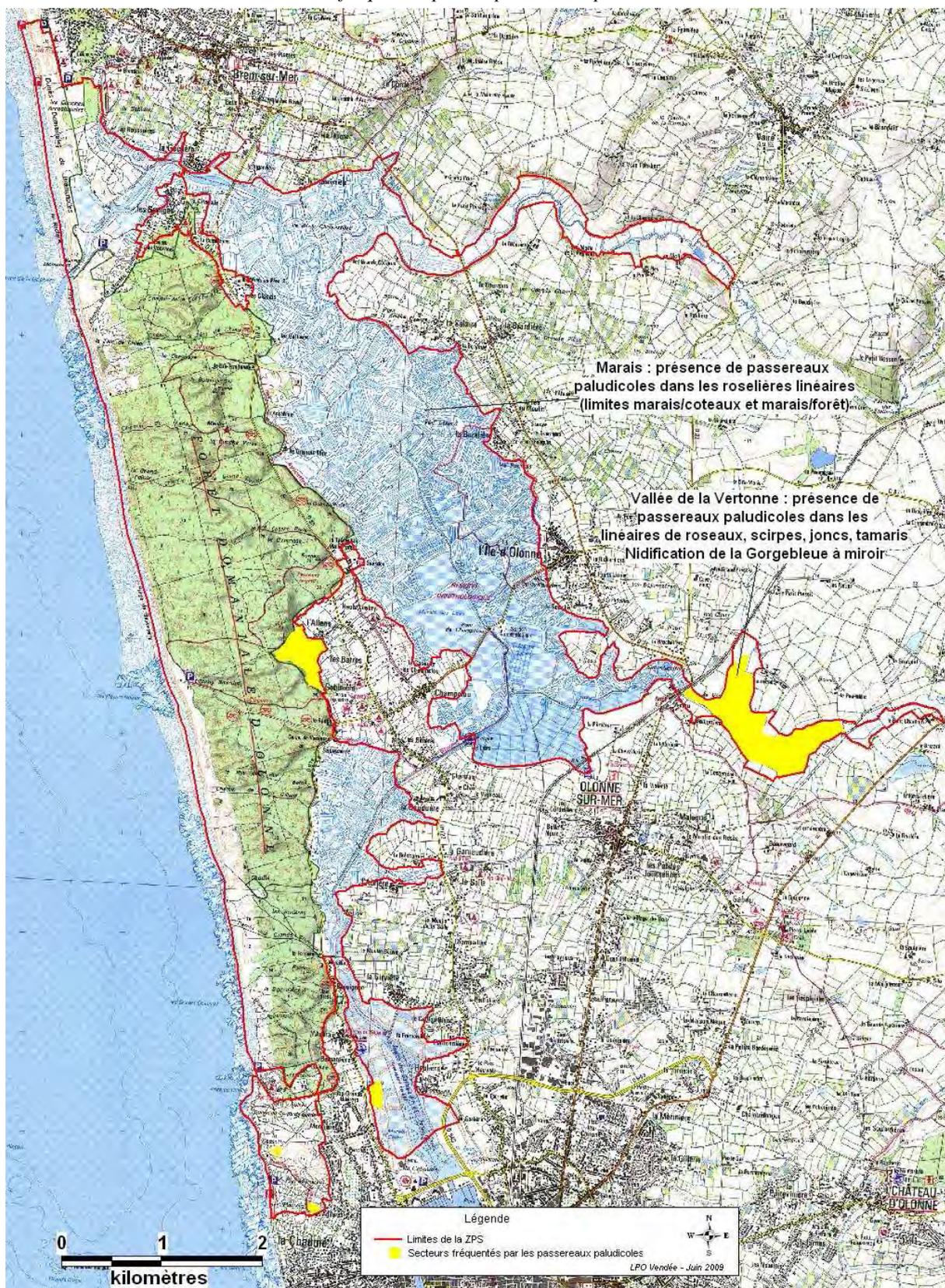
France		Europe des 27	
Nicheurs	Hivernants	Nicheurs	Hivernants
< 1 %	-	< 1 %	-



Photo © M. Vaslin LPO

Données sur la localisation insuffisantes pour une cartographie de l'espèce

Secteurs fréquentés par les passereaux paludicoles



Passereaux paludicoles

Gorgebleue à miroir (*Luscinia svecica*)
 Locustelle tachetée (*Locusta naevia*)
 Locustelle lusciniôide (*Locustella luscinioides*)
 Phragmite aquatique (*Acrocephalus paludicola*)
 Phragmite des joncs (*Acrocephalus schoenobaenus*)
 Rousserole effarvatte (*Acrocephalus scirpaceus*)
 Rousserole turdoïde (*Acrocephalus arundinaceus*)
 Panure à moustache (*Panurus biarmicus*)
 Rémiz penduline (*Remiz pendulinus*)
 Bruant des roseaux (*Emberiza schoeniclus*)



Gorgebleue à miroir
 Photo © M.Vaslin LPO



Phragmite aquatique. Photo © M.Vaslin LPO

Annexe I directive oiseaux

Gorgebleue à miroir
 Phragmite aquatique (critère de sélection ZICO 1993 : E11)

Grands types de milieux fréquentés

- Roselières linéaires du marais et des vallées
- Roselière des Agaures
- Marais des Bourbes

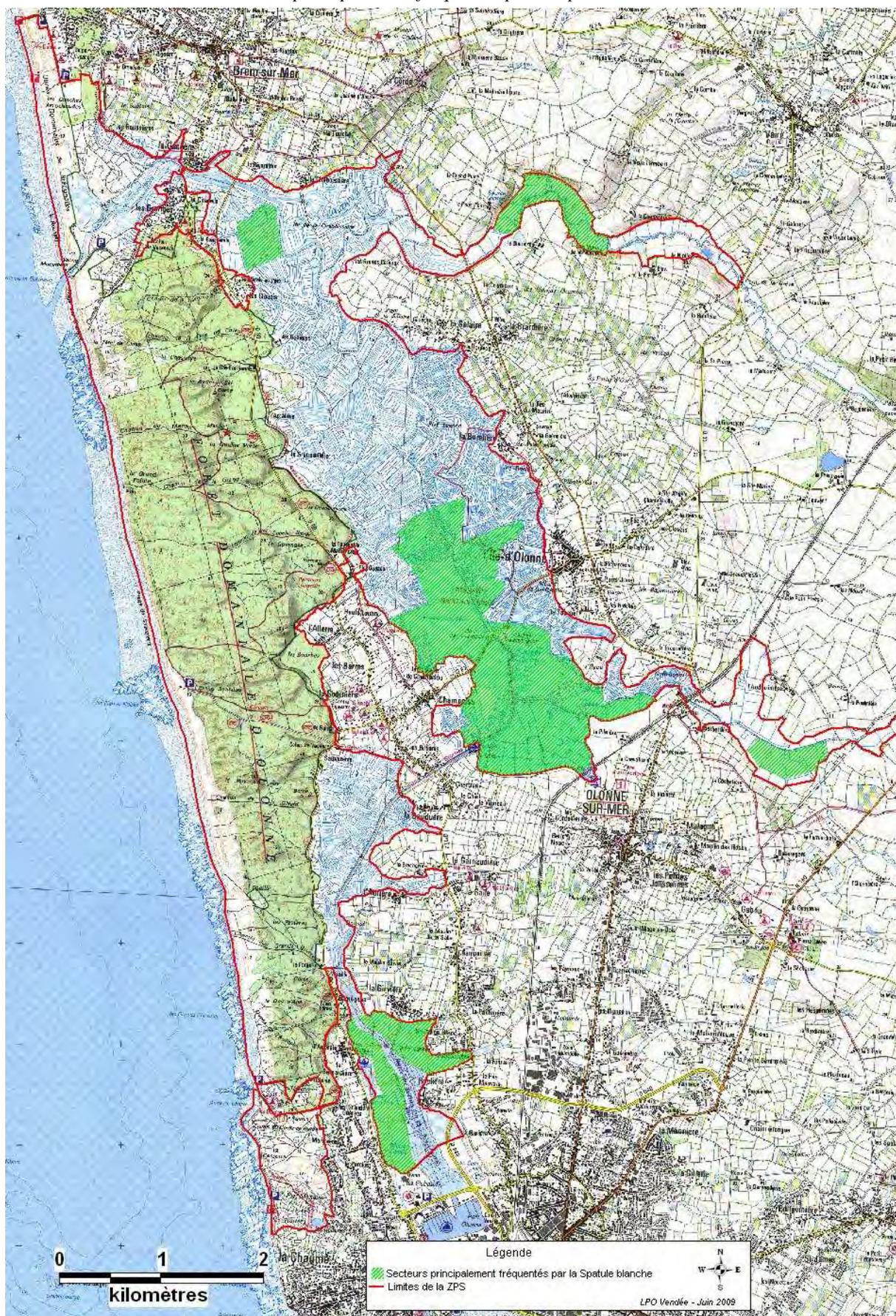
Effectifs et tendances d'évolution dans le site

Nom français	Nicheurs		Hiver		Migr	
	Effectifs (couples)	Tendance	Effectifs (individus)	Tendance	Effectifs (individus)	Tendance
Gorgebleue à miroir blanc	1-5	↘ ?	0	-	> 10	?
Locustelle tachetée	0	-	0	-	?	?
Locustelle lusciniôide	1-5	↘	0	-	?	-
Phragmite aquatique	0	-	0	-	?	?
Phragmite des joncs	0	-	0	-	20-50 ?	-
Rousserole effarvatte	> 20	?	0	-	50-100	?
Rousserole turdoïde	0	-	0	-	1-5	?
Panure à moustache	0	-	0-1	↘	1-10	↘
Rémiz penduline	0	-	0-5	↘	5-30	↘
Bruant des roseaux	?	-	> 100 ?	?	> 200	?



Rousserole effarvatte. Photo © R. Boufflet LPO

Secteurs principalement fréquentés par la Spatule blanche



Spatule blanche

Platalea leucorodia

Directive Oiseaux : Annexe I
Europe : rare
France : nicheur vulnérable
 hivernant vulnérable
Pays de la Loire : nicheur rare

Critères de sélection ZICO 1993 : E8, E11

Période de présence dans la ZPS

Hivernant rare, migrateur

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Grands types de milieux fréquentés

Hivernage	Passages et alimentation
Marais	Marais, vallées

Effectifs et tendances d'évolution dans le site

Milieu	Hivernants		Stationnements migratoires	
	Effectif (individus)	Tendance	Effectifs (individus)	Tendances
Plages	0	-	0	-
Dunes	0	-	0	-
Forêt	0	-	0	-
Marais	0-5	→	10-80	→
Vallées				

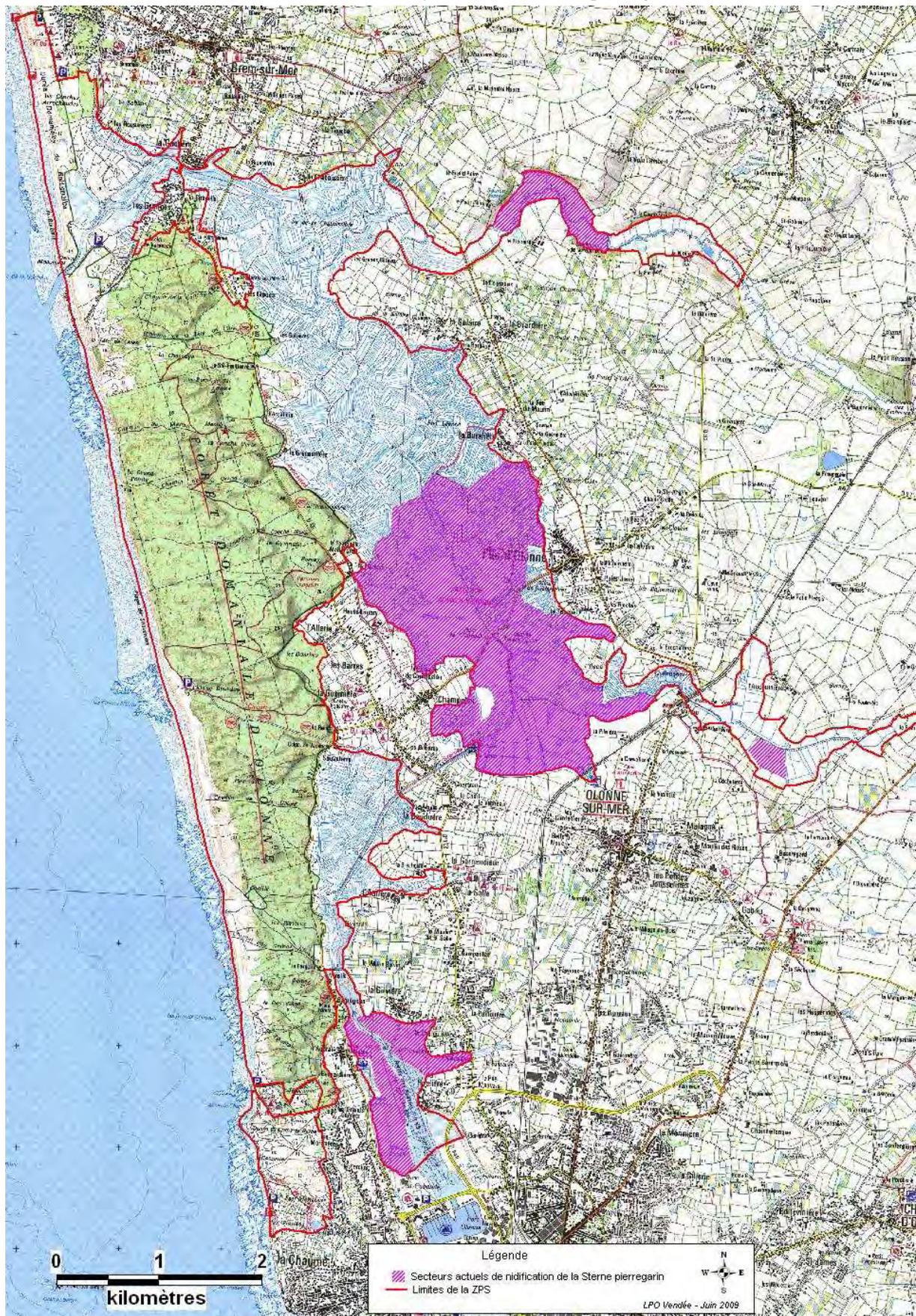
Importance de la ZPS par rapport à la population française et européenne

France		Europe des 27	
Nicheurs	Hivernants	Nicheurs	Hivernants
-	0 à 2 %	-	< 1 %



Photo © M.Vaslin LPO

Secteurs actuels de nidification de la Sterne pierregarin



Sterne pierregarin

Sterna hirundo

Directive Oiseaux : Annexe I
 Europe : -
 France : protégé
 Pays de la Loire : nicheur à surveiller

Critère de sélection ZICO 1993 : E2

Période de présence dans la ZPS

Nicheur, migrateur

J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D

Grands types de milieux fréquentés

Reproduction	Passages et alimentation
Marais	Marais, vallées, littoral

Effectifs et tendances d'évolution dans le site

Milieu	Nicheurs		Stationnements migratoires	
	Effectif (couples)	Tendance	Effectifs (individus)	Tendances
Plages	0	-	50-100	?
Dunes	0	-	0	-
Forêt	0	-	0	-
Marais	100-160	↗	10-50	?
Vallées	0	-	?	?

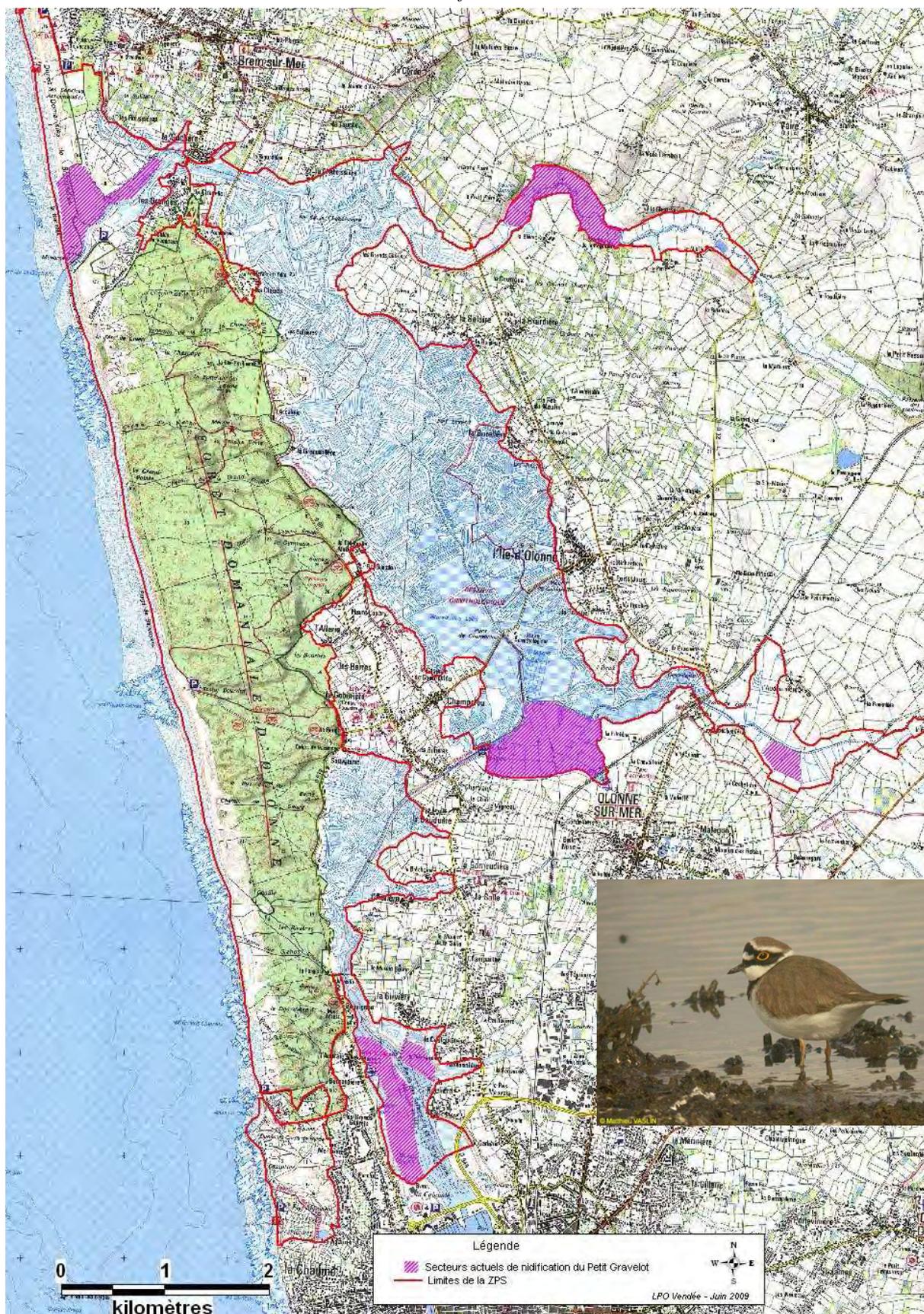
Importance de la ZPS par rapport à la population française et européenne

France		Europe des 27	
Nicheurs	Hivernants	Nicheurs	Hivernants
2 à 3 %	-	< 1 %	-



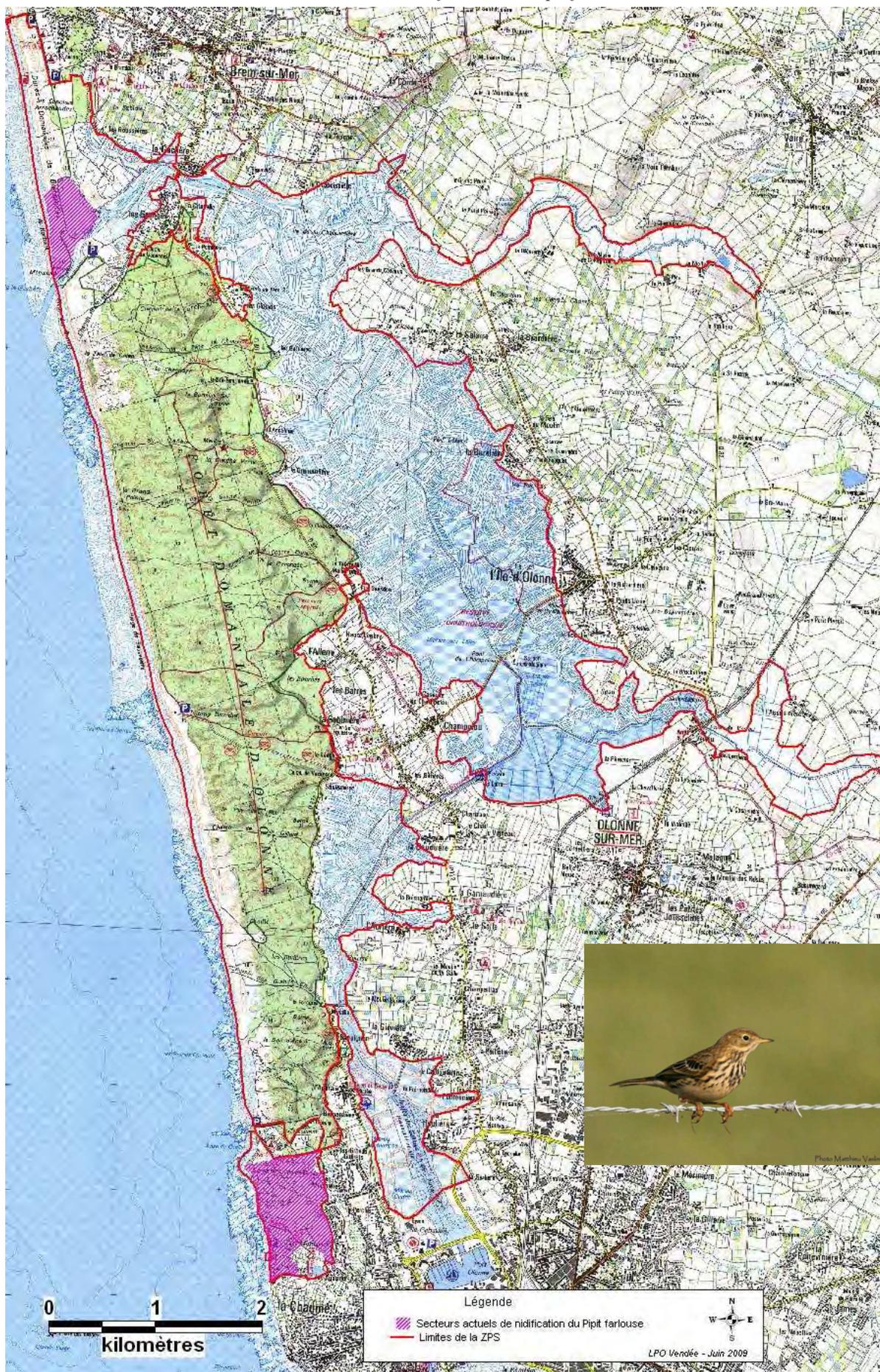
Photo M.Vaslin LPO

Secteurs actuels de nidification du Petit Gravelot



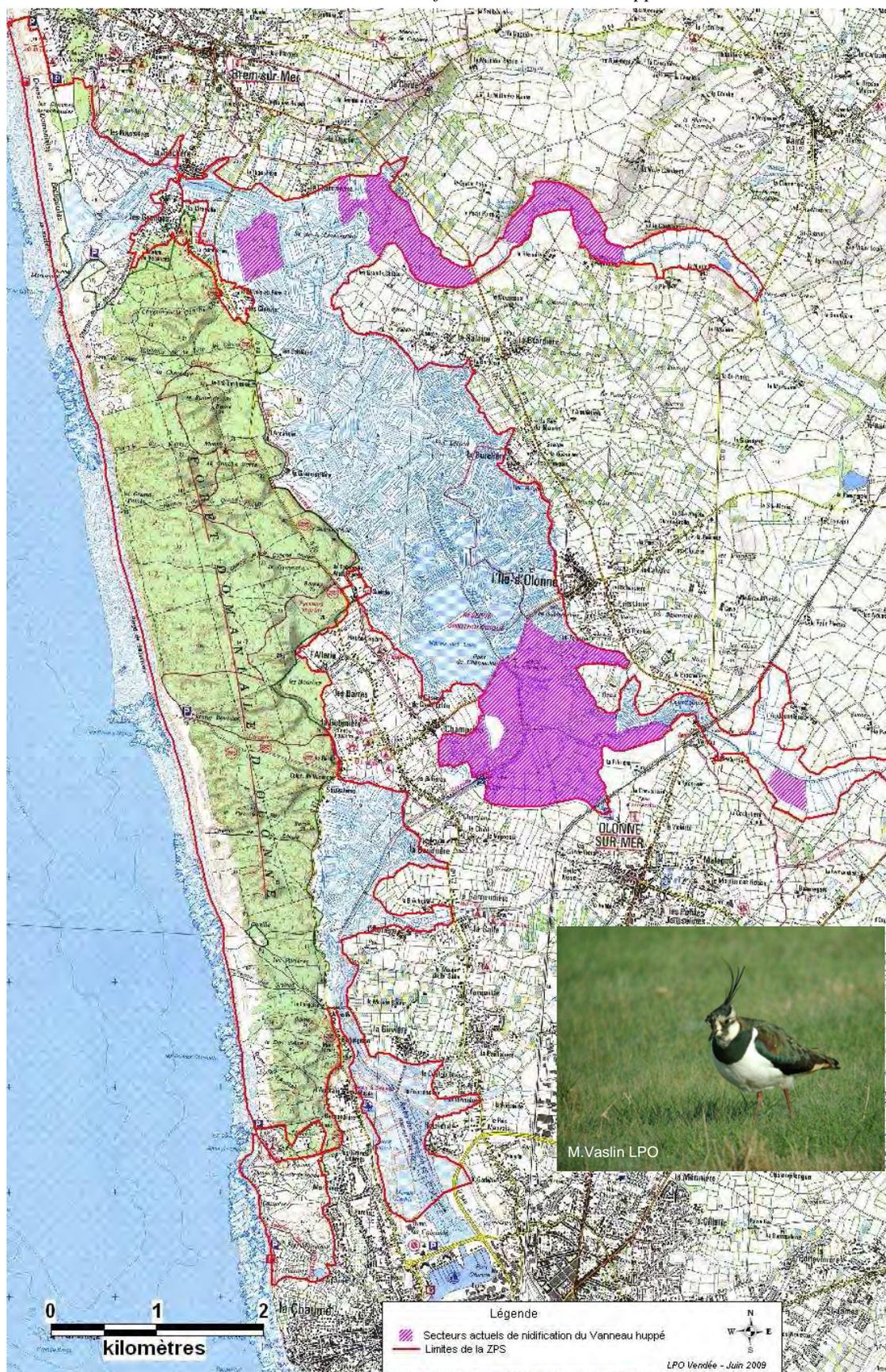
(pas de fiche espèce)

Secteurs actuels de nidification du Pipit farlouse



(pas de fiche espèce)

Secteurs actuels de nidification du Vanneau huppé



(pas de fiche espèce)

4^{ème} PARTIE

Enjeux et objectifs de gestion

1 - Facteurs d'influence

Activités	Effets potentiels sur les populations d'oiseaux
Pêche de loisirs en marais et vallées	<ul style="list-style-type: none"> + Entretien des milieux et alimentation en eau favorables à l'accueil + Présence de fonds hauts et pentes douces favorable - Creusement de bassins trop profonds défavorable o Dérangeant faible en modalités de loisirs traditionnels
Pêche à la ligne, pêche à pied ...	<ul style="list-style-type: none"> o Dérangeant potentiel faible, hors passage sur site de nidification
Promenades, randonnées pédestres, cyclistes, chevaux Activités de loisirs type pique-nique, jeux	<ul style="list-style-type: none"> o Dérangeant faible si canalisation du public sur des sentiers balisés préservant des îlots de quiétude - En période de reproduction : dérangeant fort si divagation
Chasse sur DPM, dunes, forêt.	<ul style="list-style-type: none"> o Dérangeant faible, car pression de chasse faible
Chasse en marais et vallées	<ul style="list-style-type: none"> + Gestion hydraulique favorable à la reproduction des oiseaux - En période de chasse, dérangeant sur les secteurs chassés (selon intensité de chasse) + Existence d'une Réserve de Chasse
Régulation du Cormoran	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de dérangeant d'autres espèces en début de nidification
Batellerie (canoë, barque, ...)	<ul style="list-style-type: none"> o Dérangeant faible si respect des circuits préservant des îlots de quiétude
Fréquentation intensive des plages Sports sur dune et plage : VTT, cerf volants, parapente, char à voile...	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de destruction de couvées, de dérangeant des nicheurs, des reposoirs migrateurs et hivernaux
Pratiques interdites : feux sur plages, dunes ou forêt, moto, quad... Survol à basse altitude : ULM	<ul style="list-style-type: none"> - Destruction potentielle d'habitats et de nids - Dérangeant potentiel des nicheurs et reposoirs

Activités	Effets potentiels sur les populations d'oiseaux
Nettoyage manuel des plages et dunes	<ul style="list-style-type: none"> + Préservation favorable des macro déchets organiques o Dérangements faibles si réalisés en dehors des périodes de nidification
Nettoyage mécanique des plages	<ul style="list-style-type: none"> - Sur les secteurs favorables à leur installation : destruction physique des « laisses de mer », lieu de reproduction et d'alimentation
Démoustication	<ul style="list-style-type: none"> o Aménagements hydrauliques favorables, en compensation de disparition d'habitats o Pas d'effet direct à ce jour connu si utilisation de produits adaptés (bacille de Thuringe) - Destruction de larves et insectes : impact sur les chaînes alimentaires, non quantifiable à ce jour
Destruction des chenilles	<ul style="list-style-type: none"> o Pas d'effet direct à ce jour connu si utilisation de produits adaptés (bacille de Thuringe) - Destruction de larves et insectes : impact sur les chaînes alimentaires, non quantifiable à ce jour
Développement de l'urbanisation en limite de forêt	<ul style="list-style-type: none"> - Dérangements par éclairage, bruit et traversée régulière des espaces naturels périphériques - Limitation des échanges avec les zones périphériques
Activités forestières	<ul style="list-style-type: none"> + Entretien, ouverture des milieux, conservation des peuplements vieillissants... favorables à la diversité des populations d'oiseaux o Dérangements limités aux périodes de travaux o Pas de destructions de couvées si choix des périodes de travaux
Agriculture en marais et vallées	<ul style="list-style-type: none"> + Contrats MAE favorables à l'accueil des populations d'oiseaux + Maintien de l'ouverture des milieux - Dérangements et destruction de nids si fauche ou fort chargement en période de nidification
Saliculture	<ul style="list-style-type: none"> + Gestion potentiellement favorable à l'accueil des oiseaux en nidification, hivernage et passage + Cahiers des charges MAE favorables à l'accueil des oiseaux
Travaux d'entretien en marais	<ul style="list-style-type: none"> + Maintien de la qualité de l'alimentation en eau salée o Dérangements faibles si travaux réalisés hors période de nidification o Travaux de curage : impact faible si respect des « vieux fonds-vieux bords »
Travaux d'entretien des milieux	<ul style="list-style-type: none"> + Maintien ou restauration de la qualité des milieux + Arrachage des espèces envahissantes o Dérangements faibles si travaux réalisés hors période de nidification

2 - Tableau global des enjeux, objectifs et actions

Enjeux	Objectif	Objectifs opérationnels	Fiches Docob	Priorité *: faible, *: moyenne ***: forte
FORET				
Amélioration de la capacité d'accueil de la forêt pour l'avifaune nicheuse	Préserver une mosaïque de milieux favorables aux diverses espèces	Maintien d'un mélange d'espèces	<i>Fiche n°1</i> Adaptation du plan de gestion de la forêt domaniale d'Olonne	**
		Préserver les îlots de vieillissement dans les zones favorables		
		Repérer les arbres morts ou à cavités et les préserver (sauf si risque/public)		
		Mieux intégrer les enjeux oiseaux dans les modalités de travaux : cartographie fine et actualisée, calée sur la programmation des travaux ONF		
		Maintenir une stricte sélection des zones traitées contre les chenilles (maintien du potentiel alimentaire)		
		Entretien de pare feux, des coupes de régénérescence : milieux ouverts	<i>Fiche n°2</i> Entretien des milieux ouverts en forêt	*
	Permettre l'existence d'îlots de quiétude	Canaliser les traversées du massif vers la plage sur 7 axes est-ouest, directs, balisés	<i>Fiche n°3</i> Limiter l'impact des usagers de la forêt sur l'avifaune nicheuse	***
		Renforcer le balisage et la signalétique des sentiers pédestres et cyclables existants		
		Renforcer les barrières naturelles vis-à-vis de la pénétration sous couvert forestier (acacia, fourrés, fermeture des sentes sauvages...)		
		Ne pas densifier le réseau de sentiers actuel et intégrer les enjeux oiseaux dans les réflexions d'éventuelles modifications de tracés		

Enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels	Fiches Docob	Priorité *: faible, ** : moyenne *** : forte
--------	-----------	-------------------------	--------------	---

DUNES

Confortation du cordon dunaire : dune mobile, dune grise et milieux humides dunaires	Restaurer les zones dunaires dégradées	Entretien de la dune prévu dans plan de gestion du massif dunaire	<i>Fiche n°4</i> Restaurer les zones dunaires dégradées	*
		Voir selon besoins d'entretien spécifique : arrachage de plantes envahissantes...		
		Lisière dune grise/forêt : contrôler la progression de la forêt et conserver les trouées	<i>Fiche n°5</i> Contrôler la Progression de la forêt sur la dune grise	***
	Mieux intégrer les besoins des espèces dans la gestion des milieux	Accès vers plage : Canaliser les flux est-ouest	<i>Fiche n°6</i> Canaliser les passages sur les milieux dunaires	**
		Limiter les passages hors sentiers balisés, sentier du littoral ...		
		Faire appliquer la réglementation concernant l'utilisation d'engins motorisés, les VTT...	<i>Fiche n°10</i> Renforcer l'application des réglementations concernant les pratiques de loisirs	**
		Améliorer la richesse biologique de la mare des Agaures	<i>Fiche n°7</i> Améliorer la richesse biologique de la mare des Agaures	**

PLAGES

Préservation de la qualité des habitats et des stocks alimentaires	Gérer le nettoyage des plages en intégrant mieux les enjeux oiseaux	Etudier avec les communes les possibilités de réduction ou d'abandon du nettoyage mécanique	<i>Fiche n°8</i> Adapter les modalités de nettoyage des plages	**
		Renforcer l'intérêt du nettoyage manuel en l'adaptant finement aux enjeux oiseaux (dates, modalités, ...)		
Préservation de zones de quiétude pour la nidification et les reposoirs	Préserver la quiétude de zones de nidification en haut de plage, sur les zones favorables et favoriser la tranquillité des reposoirs de mer haute	Etudier les opportunités de mise en défens d'îlots de nidification en haut de plage	<i>Fiche n°9</i> Mise en défens de zones de nidification	**
		Faire appliquer la réglementation concernant l'utilisation d'engins motorisés, les feux...	<i>Fiche n°10</i> Renforcer l'application des réglementations concernant les pratiques de loisirs	**
		Informier le public, sensibiliser	<i>Fiche n°06</i> Canaliser les passages sur les milieux dunaires	**
		Diminuer les arrivées diffuses sur les plages par la canalisation des accès à travers le massif		

Enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels	Fiches Docob	Priorité *: faible, *: moyenne ***: forte
MARAIS				
Conforter la qualité des habitats pour l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante	Favoriser des niveaux d'eau satisfaisants pour les oiseaux	Développer les profils favorables (curages, berges, îlots...)	<i>Fiche n° 11 : Mise en œuvre des mesures Habitats sur les secteurs de marais, en y incluant la préservation des roselières</i>	**
		Développer la gestion différenciée des marais (petits ouvrages)		
	Développer les aménagements favorables aux oiseaux	Travaux de génie écologique dans le cadre de plans de gestion : <ul style="list-style-type: none"> • Création d'îlots de reproduction • Installation de matériaux favorables à la reproduction (coquillages,...) • Restauration de fossés, digues, reprofilage de bossis... • Agrandissement de la surface en eau 	<i>Fiche n° 12 Travaux de génie écologique dans le cadre de plans de gestions</i>	***
	Soutenir et améliorer les pratiques favorisant la présence de l'avifaune nicheuse	Soutenir les activités salicoles favorables et inciter les saliculteurs à effectuer des aménagements favorables à l'accueil des oiseaux	<i>Fiche n° 13 Soutenir les pratiques salicoles favorables à l'accueil des oiseaux</i>	**
		Soutenir le pâturage qui favorise la présence de l'avifaune nicheuse	<i>Fiche n° 14 Soutenir les modes de gestion agricole favorables à la présence de l'avifaune</i>	**
	Maintenir les zones de roselières	Renforcer le statut de cet habitat, « non prioritaire » dans la directive habitat	<i>Fiches n° 11, 12 et 14</i>	
		Intégrer dans les contrats ou plan de gestion, la priorité de maintien des roselières à Phragmites et à Typha		
		Soutenir la préservation et les travaux d'entretien		
	Limiter et étudier les impacts potentiels de la démoustication	Etudier les possibilités de limiter les traitements de démoustication	<i>Fiche n° 15 Accompagner les réflexions de l'EID sur les seuils d'intervention et les solutions alternatives</i>	*
		Mieux connaître les impacts de la démoustication sur les oiseaux : quantifier l'effet sur les stocks alimentaires		
Renforcer les zones de tranquillité pour l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante	Limiter l'impact du public, plus particulièrement sur les espèces nicheuses	Limiter les passages du public hors circuits prévus à cet effets (sentiers, circuits canoës...)	<i>Fiche n° 16 Limiter l'impact du public dans les marais</i>	***
		Développer les aménagements et activités permettant de découvrir les oiseaux sans déranger		
		Encourager toute opération de création de zone de quiétude		
	Etendre les zones non chassées en secteur de marais	Renforcer autour de la Réserve ONCFS et des terrains du CdL, le périmètre non chassé	<i>Fiche n° 17 Etendre les surfaces non chassées, sur les grands marais plats, autour de la Réserve ONCFS et des terrains CdL</i>	**

Enjeux	objectifs	Objectifs opérationnels	Fiches Docob	Priorité *: faible, ** : moyenne *** : forte
--------	-----------	-------------------------	--------------	---

VALLEES

Préserver une mosaïque de milieux favorable à l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante	Maintien des grands marais plats en aval des vallées	Mettre en œuvre à terme, et si besoin, des mesures de gestion biologique sur les grands marais plats en aval	Fiches n°11 et 12 Mise en œuvre des mesures « Habitats » sur les secteurs de marais, en y incluant la préservation des roselières Travaux de génie écologique dans le cadre de plans de gestion	*
	Maintien des roselières (rivulaires ou sur bassin)	Favoriser le maintien des roselières : maintien des zones d'adoucissement en aval et protection/pâturage en amont	Fiches n°11, 12, 14	
	Diversité des modes de gestion agricole	Favoriser la diversité des modes de gestion à travers les MAE, avec adaptation éventuelle des cahiers des charges et nouvelles surfaces contractualisées : pâturage extensif, fauche tardive, maintien de l'eau dans les zones basses	Fiche n°14 Soutenir les modes de gestion agricole favorables à la présence de l'avifaune	*

ENSEMBLE DU SITE

Identifier les évolutions des espèces ayant permis la désignation du site en ZPS	Connaître l'évolution des effectifs des espèces prioritaires	Suivre les populations des espèces non déjà suivies dans le cadre des actions 1 à 10	Fiche n°18 Suivi des espèces de l'annexe 1 de la directive oiseaux ayant permis la désignation du site et des espèces à forte valeur patrimoniale prioritaires	**
Préservation des espèces	Permettre la mise en œuvre des mesures de gestion du site	Disposer des moyens humains et financiers pour mettre en œuvre les actions avec les acteurs locaux et suivre le programme	Fiche n°19 Mise en œuvre et animation des Docob Oiseaux et Habitats et de la Charte Natura 2000	***

5^{ème} PARTIE

Programme de gestion du site

1 – Fiches actions pour la gestion du site

Fiche 1 :	ADAPTATION DU PLAN DE GESTION DE LA FORÊT DOMANIALE D'OLONNE.....	134
Fiche 2 :	ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS EN MILIEU FORESTIER	136
Fiche 3 :	LIMITER L'IMPACT DES USAGERS DE LA FORÊT SUR L'AVIFAUNE NICHEUSE.....	137
Fiche 4 :	RESTAURER LES ZONES DUNAIRES DEGRADEES	140
Fiche 5 :	CONTROLLER LA PROGRESSION DE LA FORÊT SUR LA DUNE GRISE.....	142
Fiche 6 :	CANALISER LES PASSAGES SUR LES MILIEUX DUNAIRES	146
Fiche 7 :	AMELIORER LA RICHESSE BIOLOGIQUE DE LA MARE DES AGAURES	148
Fiche 8 :	ADAPTER LES MODALITES DE NETTOYAGE DES PLAGES	150
Fiche 9 :	MISE EN DEFENS DE ZONES DE NIDIFICATION	152
Fiche 10 :	RENFORCER L'APPLICATION DES REGLEMENTATIONS CONCERNANT LES PRATIQUES DE LOISIRS	153
Fiche 11 :	MISE EN OEUVRE DES MESURES HABITATS SUR LES SECTEURS DE MARAIS, EN Y INCLUANT LA PRESERVATION DES ROSELIERES	154
Fiche 12 :	TRAVAUX DE GENIE ECOLOGIQUE DANS LE CADRE DE PLANS DE GESTION	158
Fiche 13 :	SOUTENIR LES PRATIQUES SALICOLES FAVORABLES A L'ACCUEIL DES OISEAUX	160
Fiche 14 :	SOUTENIR LES MODES DE GESTION AGRICOLE FAVORABLES A LA PRESENCE DE L'AVIFAUNE	162
Fiche 15 :	ACCOMPAGNER LES REFLEXIONS DE L'EID SUR LES SEUILS D'INTERVENTION ET LES SOLUTIONS ALTERNATIVES	164
Fiche 16 :	LIMITER L'IMPACT DU PUBLIC DANS LES MARAIS.....	166
Fiche 17 :	ETENDRE LES SURFACES NON CHASSEES, SUR LES GRANDS MARAIS PLATS ATOUR DE LA RESERVE ONCFS ET DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL	168
Fiche 18 :	SUIVI DES ESPECES DE L'ANNEXE 1 DE LA DIRECTIVE OISEAUX AYANT PERMIS LA DESIGNATION DU SITE EN ZPS ET DES ESPECES A FORTE VALEUR PATRIMONIALE PRIORITAIRES	169
Fiche 19 :	MISE EN ŒUVRE ET ANIMATION DES DOCOB OISEAUX ET HABITATS ET DE LA CHARTE NATURA 2000	170

Fiche 1 : ADAPTATION DU PLAN DE GESTION DE LA FORÊT DOMANIALE D'OLONNE

Entité de gestion
FORÊT DUNAIRE

Enjeu

Amélioration de la capacité d'accueil de la forêt pour l'avifaune nicheuse

Objectif

Préserver une mosaïque de milieux favorables aux diverses espèces

Priorité : ❁❁

Espèces d'Oiseaux et Habitats concernés

Espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux : Engoulevent d'Europe, Aigrette garzette, Grande aigrette, Bondrée apivore, Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc, Pic noir
Oiseaux à forte valeur patrimoniale du milieu forestier

Habitats d'intérêt communautaire : Dune boisées littorales thermo-atlantiques à Chêne vert, Dépressions humides intradunales

Description de l'action

A l'exception de petites parcelles privées, le massif dunaire relève du domaine de l'Etat et est géré par l'ONF. Il fait l'objet d'un Plan de gestion 2004-2018.

Les orientations du Plan de gestion répondent aux objectifs opérationnels définis pour les populations d'oiseaux.

Des adaptations peuvent cependant être mises en oeuvre pour mieux prendre en compte les besoins des populations d'oiseaux en ce qui concerne :

- la localisation et la gestion des parquets de vieillissement
- la conduite des travaux de coupe et d'entretien
- la conservation des arbres morts (sauf impératif de sécurité)
- l'intégration d'un principe de limitation des traitements contre la chenille processionnaire

La mesure consiste donc à adapter le Plan de gestion :

- y inscrire la désignation d'îlots de vieillissement conformément à la carte n°1, jointe
- y préciser que la lutte contre la chenille processionnaire restera, comme actuellement, réalisée par traitements localisés, strictement réservés aux secteurs fortement infectés et aux secteurs infectés à fréquentation touristique majeure ou limitrophes aux zones habitées
- y intégrer le principe d'une expertise environnementale, calée sur la programmation des travaux ONF (en année n-1) et permettant d'adapter les modalités de travaux. Cette expertise comprendra la réalisation de cartographies fines et actualisées des espèces présentes (notamment des sites potentiels de reproduction), des arbres morts ou à cavités devant être conservés. Cet accompagnement environnemental sera réalisé par un expert extérieur et ne sera pas à la charge de l'ONF. Il comprendra également les expertises nécessaires à la mise en oeuvre des fiches 2, 3 et 5.

Engagements non rémunérés

Poursuite des objectifs de préservation inscrits dans le Plan de Gestion et adaptations prévues ci dessus

Engagements rémunérés

Réalisation de l'expertise environnementale

Coûts

150-200 ha /an expertisés

Financement MEEDDAT et /ou FEDER

Besoin estimatif sur 5 ans = 15 000 €

Acteurs principaux

ONF, Syndicat Mixte des Marais des Olonnes (SMMO), Commune d'Olonne sur Mer, Organismes environnementaux, Syndicat Mixte de la lutte contre la chenille processionnaire
Etat (réglementations dont site classé)

Points de contrôle : Rapports d'expertises

Dispositif de suivi : Surfaces concernées par les travaux accompagnés

Fiche 2 : ENTRETIEN DES MILIEUX OUVERTS EN MILIEU FORESTIER

Entité de gestion
FORÊT DUNAIRE

Enjeu

Amélioration de la capacité d'accueil de la forêt pour l'avifaune nicheuse

Objectif

Préserver une mosaïque de milieux favorables aux diverses espèces

Priorité : ✿

Espèces d'Oiseaux et Habitats concernés

Espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux : Engoulevent d'Europe
Espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale du milieu forestier : Bécasse des bois

Description de l'action

La gestion actuelle de la Forêt d'Olonne permet la présence de milieux ouverts grâce à l'entretien des pare-feux (milieux ouverts permanents) et aux coupes annuelles de parquets de régénération (milieux ouverts transitoires). Ces milieux ouverts sont indispensables, notamment à la nidification de l'Engoulevent d'Europe.

Selon les besoins, à définir dans le cadre de l'accompagnement environnemental prévu en fiche n°1, les possibilités d'interventions sur crédits forestiers pourront être complétées par contractualisation Natura 2000.

Selon la situation et en fonction de l'expertise environnementale, il pourra s'agir de travaux de maintien ou de création d'espaces ouverts, par travaux de coupe, débroussaillage, fauche, élimination de la végétation envahissante...

Engagements non rémunérés

(réf : arrêté régional)

Travaux réalisés en période définie par l'expertise environnementale (hors période nidification...)

Utilisation de matériel adapté respectant le milieu

Maintien des milieux ouverts pendant 5 ans (hors repousse naturelle de la végétation herbacée)

Absence de dispositif attractif à l'attention du public à l'intérieur de ces zones

Engagements rémunérés

Débroussaillage manuel ou avec matériel léger
Broyage lourd ou léger, en plein ou linéaire
Fauche avec ou sans exportation, en plein ou linéaire
Élimination de la végétation envahissante, hors méthode chimique
Coupe d'arbres, abattage des végétaux ligneux
Recepéage manuel de la strate arbustive, avec ou sans exportation
Enlèvement et transferts des produits de coupe
Nettoyage du sol
Étude et frais d'expert

Seuls les pare-feux à enjeu environnemental fort, notamment pour le maintien de l'Engoulevent, seront éligibles à la contractualisation. Ils seront différenciés des pare-feux entretenus pour des objectifs de gestion forestière.

Coûts

Les coûts seront établis selon les modalités et montants prévus par le Barème Régional :
Mesures F 27 001 et F 27 005

Financements des engagements rémunérés dans le cadre du PDRH

Mesure F 27 001 ou F 27 005, selon l'Arrêté Régional des Pays de la Loire et en fonction des travaux à effectuer

Financement MEEDDAT et /ou FEDER

Diagnostic environnemental permettant de définir la localisation (identification des pare-feux à enjeu environnemental fort) et les modalités des travaux

Besoin estimatif sur 5 ans
= 31 000 €

Acteurs principaux

ONF, SMMO, Commune d'Olonne sur Mer, Organismes environnementaux
Etat (réglementations dont site classé)

Points de contrôle : Existence et tenue du cahier d'enregistrement des travaux

Vérification de la bonne exécution des travaux et de leur conformité aux descriptifs initiaux

Etat initial et post travaux (photo, orthophotos...)

Vérification des factures acquittées, des dépenses dans le cas de travaux effectués en régie

Dispositif de suivi : surface de milieux ouverts maintenus

Fiche 3 : LIMITER L'IMPACT DES USAGERS DE LA FORÊT SUR L'AVIFAUNE NICHEUSE

Entité de gestion
FORÊT DUNAIRE

Enjeu

Amélioration de la capacité d'accueil de la forêt pour l'avifaune nicheuse

Objectif

Permettre l'existence d'îlots de quiétude

Priorité : ***

Espèces d'Oiseaux et Habitats concernés

Espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux : Engoulevent d'Europe, Aigrette garzette, Grande aigrette, Bondrée apivore, Milan noir, Circaète Jean-le-Blanc, Pic noir
Oiseaux nicheurs à forte valeur patrimoniale du milieu forestier

Description de l'action

La mesure vise à conforter l'objectif du Plan de Gestion de la Forêt domaniale d'Olonne qui prévoit que « le rôle d'accueil du public est toujours subordonné à l'objectif principal de protection ». Des actions d'entretien et de balisage de sentiers, accompagnées de panneaux informatifs sont effectuées. Malgré ces opérations, on observe de nombreux passages hors sentiers, sur les multiples sentes forestières, facilités par la densité des sentiers et par la dégradation des balisages.

Le Contrat Environnement littoral 2007-2010 de la commune d'Olonne sur Mer soutient ces actions de canalisation du public en finançant le réaménagement de sentiers est-ouest (parking/plage) sur 7 axes est-ouest, directs, balisés.

L'objectif de la mesure est de renforcer l'efficacité de ces opérations vis-à-vis de l'objectif de préservation de zones de quiétude pour les oiseaux, notamment en période de reproduction.

Cela passe par :

- Un renforcement des dispositifs qui permettent de limiter les passages hors sentiers : linéaires de fourrés (acacia...) en bordure de sentier, grume ou pose de barrière en travers des sentes...
- Si besoin, la mise en défens, temporaire ou permanente, de certains sites de reproduction d'espèces particulièrement sensibles au dérangement, tel le Milan noir.
- Une meilleure information des usagers de la forêt, afin de les inciter à limiter l'impact de leur présence sur l'avifaune nicheuse, notamment les espèces de la directive.
- Une limitation à l'existant du linéaire global des sentiers balisés en forêt et une prise en compte des besoins des oiseaux dans les éventuelles modifications de tracé. Le Plan de Gestion de la forêt domaniale sera adapté pour intégrer cette sauvegarde de préservation. Il prévoira « d'utiliser au mieux les cheminements existants, de mener une réflexion sur les enjeux oiseaux avant toute création d'un nouveau tracé et d'accompagner celle-ci de la fermeture d'autres linéaires. »

Les travaux seront prioritairement réalisés dans les secteurs à fort enjeu en terme de quiétude, à repreciser par un diagnostic environnemental fin, croisé avec une cartographie des cheminements et de leurs modalités d'utilisation (balisés, non balisés, peu utilisés...). Sous réserve du diagnostic, ces secteurs seront priorisés pour favoriser la quiétude des îlots de vieillissement définis pour la mise en œuvre de la fiche 1, de la héronnière présente dans la partie nord de la forêt, et autour de la zone de présence récente d'une héronnière à la hauteur de Mireille (carte n° 2, jointe).

Engagements non rémunérés

Adaptation du Plan de Gestion de la Forêt Domaniale

Engagement à maintenir les dispositifs mis en œuvre pendant une période de 5 à 15 ans (selon caractéristiques du projet et sur avis du service instructeur) : sauf cas particulier, l'engagement portera sur la durée du contrat ; par ailleurs, les dispositifs ne seront pas volontairement ôtés sauf raison de sécurité, ils pourront également être adaptés pour tenir compte d'éventuelles dégradations.

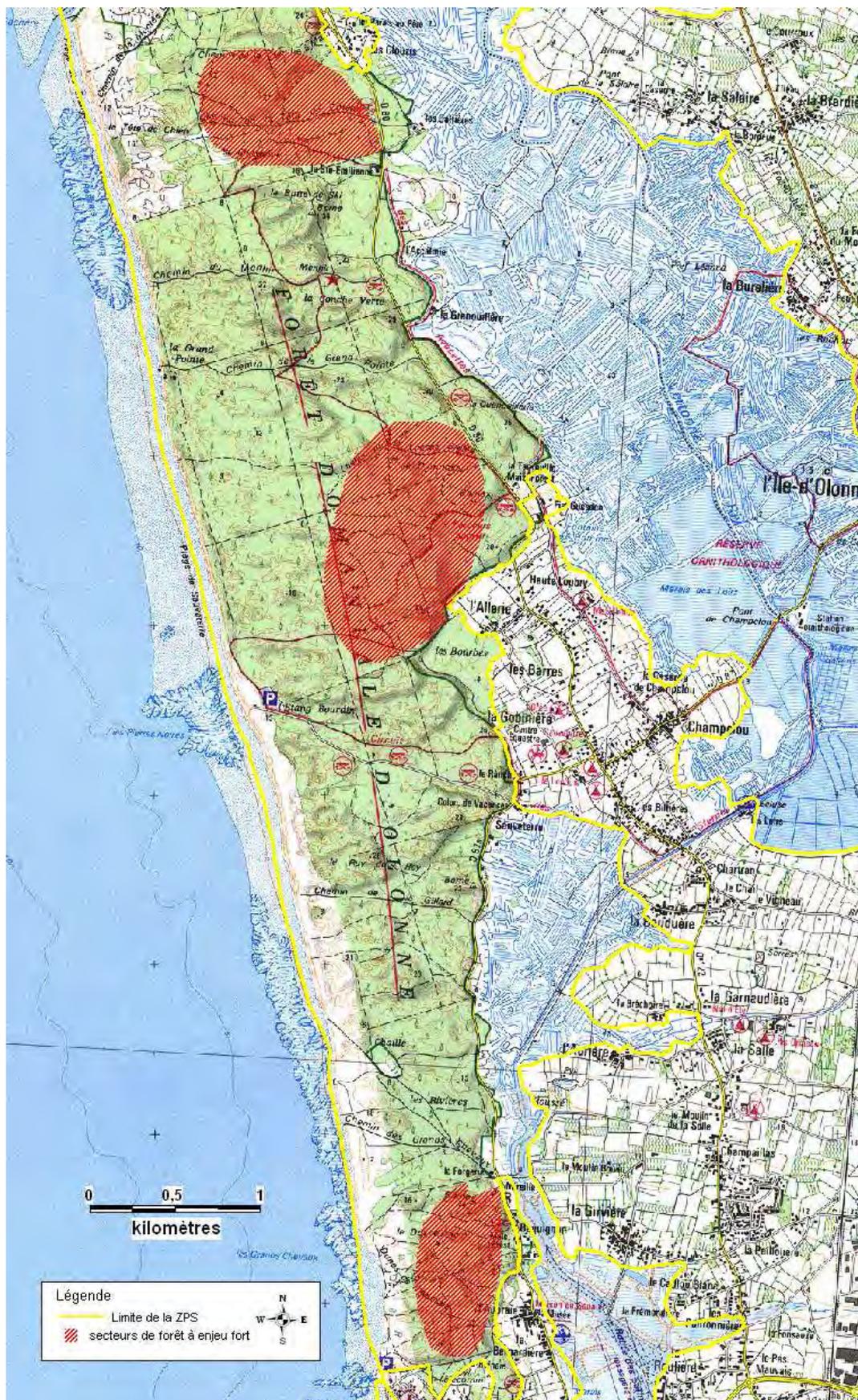
Respect des obligations préalables aux travaux dans le cadre d'un site classé.

<p>Engagements rémunérés</p> <p>a) Dispositifs visant à réduire les passages hors sentiers : Pose de barrière, de grumes (dont abattage et ébranchage), travaux permettant le développement de fourrés autochtones en bordure de sentier (coupe et abattage des espèces de la strate arborescente, broyage, débroussaillage, nettoyage, export), entretien des dispositifs, études et frais d'expert</p> <p>b) Mise en défens de sites de reproduction : Débroussaillage préalable, fourniture de poteaux, de clôture, de grillage, de barrière, pose et dépose, déplacement éventuel, rebouchage des trous, entretien des dispositifs ; études et frais d'expert</p> <p>c) Information des usagers par panneaux : Etudes et frais d'expert, conception, fabrication, adaptation des panneaux, pose et dépose déplacement, entretien : remplacement ou réparation,</p> <p>d) Détournement d'un sentier existant permettant d'éloigner les usagers d'un site de reproduction particulièrement sensible, suite à expertise environnementale : surcôt lié au déplacement ou à l'allongement du sentier existant dont études et frais d'expert</p>	<p>Coûts</p> <p>Les coûts seront établis selon les modalités et montants prévus par le Barème Régional pour les différents types d'opérations décrites dans les mesures mises en œuvre</p>
<p>Financements des engagements rémunérés dans le cadre du PDRH</p> <p>a) et d) : Mesures F 27 009 et F 27 005 b) mesure F 27 010, c) mesure F 27 014</p> <p>Financement MEEDDAT et /ou FEDER Diagnostic environnemental permettant de définir la localisation et les modalités des travaux et d'entretien des dispositifs</p>	<p>Besoin estimatif sur 5 ans = 60 000 €</p>

<p>Acteurs principaux</p> <p>ONF, SMMO, Commune d'Olonne sur Mer Communauté de Communes des Olonnes, Organismes environnementaux Etat (réglementations dont site classé)</p>

<p>Points de contrôle</p> <p>Vérification de la bonne exécution des travaux et de leur conformité aux descriptifs initiaux Vérification des factures acquittées, ou des dépenses dans le cas de travaux effectués en régie Métrage effectivement réalisé pour les opérations à prix exprimé par unité linéaire</p>
<p>Dispositif de suivi : Surface de zones de quiétude renforcée</p>

Carte n°2
Zones prioritaires pour la mise en oeuvre de la fiche 3 :
« Limiter l'impact des usagers de la forêt sur l'avifaune nicheuse »



Cartographie : LPO

Fiche 4 : RESTAURER LES ZONES DUNAIRES DEGRADEES

Entité de gestion
MILIEUX DUNAIRES

Enjeu

Conforter le cordon dunaire : dune mobile, dune grise et milieux humides dunaires

Objectif

Restaurer les zones dunaires dégradées

Priorité : ✨

Espèces d'Oiseaux et Habitats concernés

Espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux, 29 espèces, notamment : Alouette lulu, Pipit rousseline, Engoulevent d'Europe, Aigrette garzette, Bondrée apivore, Busard Saint Martin, Pluvier guignard, ...

Oiseaux à forte valeur patrimoniale des milieux dunaires, notamment : Cochevis huppé, Pipit farlouse, Tadorne de Belon, ...

Habitats d'intérêt communautaire : Dunes mobiles, Dunes grises des côtes atlantiques (habitat prioritaire), Dépressions intradunaires

Description de l'action

Actuellement l'ONF, gestionnaire du massif domanial d'Olonne dispose de financements dans le cadre de la Mission d'Intérêt Général Dune (MIG Dune), soit 18 000 € annuels, qui lui permettent d'assurer l'entretien nécessaire au maintien de la dune et des espèces inféodées :

- restauration des sifflements, des zones dégradées par le public (pose de ganivelles, de clôtures, de branchages...) en dune mobile,
- arrachage des plantes envahissantes : Yucca, Herbe de la Pampa, Bacharis... en dune grise.

Ces financements sont en baisse. Dans la mesure où ces financements ne seront pas pérennisés, la contractualisation Natura 2000 pourra permettre de poursuivre les travaux, indispensables au titre des objectifs des Docob Habitats et Oiseaux.

Hors secteur domanial (dune grise de la Paracou sur les Sables d'Olonne, propriété du Conservatoire du Littoral sur la Commune de Brétignolles sur Mer), des actions d'élimination d'espèces indésirables peuvent également devenir prioritaires pour répondre aux objectifs Habitats et Oiseaux.

Engagements non rémunérés

- aucun remblai, ni déblai, ni dépôt de déchet, ni épandage, ni d'opération propre à stimuler le développement des végétaux indésirables
- pas d'utilisation de produit phytosanitaire, sauf traitement localisé sur espèces envahissantes
- prise en compte, pour la réalisation des travaux (dates, modalités...), de la présence éventuelle d'espèces végétales protégées ou de sites de nidification.
- photos avant et après travaux (permettant identification de l'échelle et de l'environnement),
- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions

Engagements rémunérés

a) Interventions permettant la fixation du sable* ou le remodelage localisé du profil dunaire, selon contexte d'érosion éolienne :

- Pose d'un ou plusieurs rangs de ganivelles (chantier ponctuel ou à prévoir sur plusieurs années pour accompagner l'évolution du profil dunaire et du stock de sable), entretien et renouvellement
- Pose de couverture limitant les envols de sable : pose de branchages (pin, chêne vert, cyprès), filet de jute ou autres matériaux, entretien et renouvellement
- Plantation d'oyat ou autre plante pionnière de la dune (Agropyron), favorisant la stabilité du substrat sableux
- Si besoin, selon contexte spécifique : autres dispositifs ou travaux concourant à la fixation du sable ou à la stabilisation du profil (y compris écrêtage du front de dune ou de brèches ou rechargement de sable des secteurs appauvris
- Etudes et frais d'expert

* les travaux ne seront effectués qu'en cas d'effet majeur de l'érosion sur le profil dunaire. En effet, les envols de sable limités sont nécessaires au rajeunissement de la dune grise

Coûts

environ 20 € /ml/ rang

branchage : environ 1 € / m² (ou selon dispositif)

environ 0,5 € /m²

selon travaux

<p>b) Arrachage des plantes envahissantes</p> <ul style="list-style-type: none"> - Arrachage manuel (ou mécanique des plants anciens) avant période de fructification, avec enlèvement du maximum de racines - Broyage mécanique - Coupe manuelle ou mécanique selon taille des ligneux - Enlèvement et exportation des déchets : transport, mise en décharge ou destruction des produits - Traitement chimique uniquement pour les espèces à forte capacité de rejet - Etudes et frais d'expert 	<p>Coûts</p> <p>Sur devis, selon type d'espèce, surface, taux de recouvrement, densité</p>
<p>Financements des engagements rémunérés dans le cadre du PDRH</p> <p>a) Mesure A 323 29 b) Mesure A 323 20 P et R</p>	<p>Besoin estimatif sur 5 ans</p> <p>= 55 000 €</p>

Acteurs principaux

ONF, Conservatoire du Littoral, Communes, particuliers (dune de la Paracou)
SMMO, Communauté de Commune du Pays des Olonnes, Experts environnementaux
Etat (réglementations dont site classé)

Points de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des travaux
Vérification de la bonne exécution des travaux et de leur conformité aux descriptifs initiaux
Etat initial et post travaux (photo, orthophotos...)
Vérification des factures acquittées, des dépenses dans le cas de travaux effectués en régie,

Indicateur de suivi

Surface ou linéaire d'habitat restauré

Fiche 5 : CONTROLER LA PROGRESSION DE LA FORÊT SUR LA DUNE GRISE

Entité de gestion
DUNE FIXEE

Enjeu

Conforter le cordon dunaire : dune mobile, dune grise et milieux humides dunaires

Objectif

Restaurer les zones dunaires dégradées

Priorité : ***

Espèces d'Oiseaux et Habitats concernés

Espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux, 29 espèces, notamment les espèces nicheuses : Alouette lulu, Pipit rousseline, ...

Oiseaux à forte valeur patrimoniale des milieux dunaires, notamment : Cochevis huppé, Pipit farlouse, Tadorne de Belon, ...

Habitats d'intérêt communautaire : Dunes grises des côtes atlantiques (habitat prioritaire), Dépressions intradunaires

Description de l'action

La dynamique naturelle de la forêt entraîne une progression des boisements au dépens de la dune grise*, diminuant ainsi son potentiel d'accueil pour les espèces oiseaux et la fragilisant notamment sur les secteurs de plus faible largeur.

Par ailleurs l'existence de trouées favorise des interfaces très favorables à certaines espèces telles le Pipit rousseline (annexe 1 directive oiseaux).

La mesure consistera donc à contrôler la progression de la forêt, prioritairement aux endroits les plus fragiles, en éliminant les avancées des espèces ligneuses et à conserver les trouées constituées par le vent (pas de replantation).

Le Plan de Gestion de la Forêt Domaniale sera adapté pour y inscrire les objectifs indiqués ci-dessus.

Compte tenu du linéaire important, les travaux seront priorisés aux endroits où la dune grise est la plus fragile, du fait d'une forte avancée du boisement, avec risque de coupure de continuité de la dune (carte n° 3, jointe). Ils s'effectueront suite à une expertise environnementale qui permettra de définir finement les modalités les plus favorables aux oiseaux et à la biodiversité de l'interface dune / forêt

Comme prévu dans le Docob habitat, ces travaux de limitation des ligneux pourront également concerner des ligneux en position avancée par rapport à la lisière forestière.

* habitat d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la directive habitat

Engagements non rémunérés

Adaptation du Plan de Gestion de la Forêt Domaniale

Absence de plantation de ligneux sur la dune grise, non replantation dans les trouées

Pas d'utilisation de produit phytosanitaire, sauf traitements localisés sur espèces envahissantes

Engagements rémunérés

Coupe d'arbres, arbustes et taillis, arrachage
Broyage mécanique, débroussaillage, fauche
Enlèvement et transfert des produits

Coûts

Les montants unitaires prévus par le barème régional pour l'action F 27 001 seront utilisés

Financements des engagements rémunérés dans le cadre du PDRH

Mesure F 27 001 ou F 27 005 ou Mesures A 323 20 P et R

Selon le contexte local :

- l'action relèvera des milieux forestiers (création d'espaces ouverts de superficie maximale de 1500 m² dans des milieux déjà fortement boisés, ou autres travaux sans enjeu de production) ;
- l'action relèvera des milieux dunaires (non forestiers)

**Besoin estimatif sur 5 ans
= 106 000 €**

Financement MEEDDAT et /ou FEDER

Diagnostic environnemental permettant de définir la localisation et les modalités des travaux

Acteurs principaux

ONF, Commune d'Olonne sur Mer, SMMO, Experts environnementaux
Etat (réglementations dont site classé)

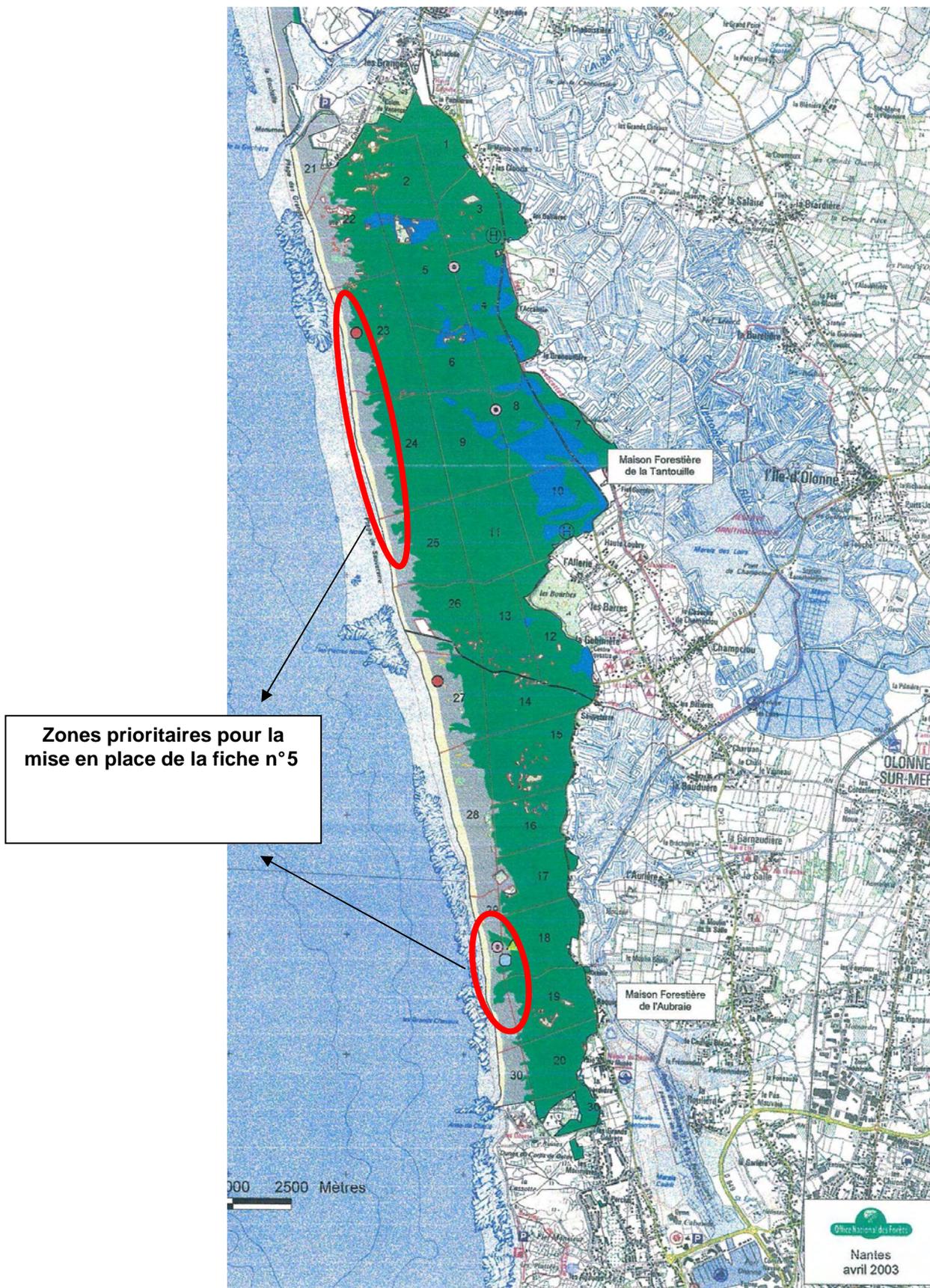
Points de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des travaux
Vérification de la bonne exécution des travaux et de leur conformité aux descriptifs initiaux
Etat initial et post travaux (photo, orthophotos...)
Vérification des factures acquittées, des dépenses dans le cas de travaux effectués en régie,

Indicateur de suivi

Surface ou linéaire d'habitat restauré

Carte n°3
Zones prioritaires pour la mise en oeuvre de la fiche n°5 :
« Contrôler la progression de la forêt sur la dune grise »



Plan de gestion ONF 2004-2018
Carte des peuplements

Fiche 6 : CANALISER LES PASSAGES SUR LES MILIEUX DUNAIRES

Entité de gestion
DUNE, PLAGES

<p>Enjeu Dunes Conforter le cordon dunaire : dune mobile, dune grise et milieux humides dunaires</p>	<p>Objectif Dunes Mieux intégrer les besoins des espèces dans la gestion des milieux</p>	<p>Priorité : ***</p>
<p>Enjeu Plages Préserver des zones de quiétude pour la nidification et les reposoirs</p>	<p>Objectifs Plages Favoriser la tranquillité des reposoirs de mer haute Préserver la quiétude de zones de nidification en haut de plage, sur les zones favorables</p>	<p>Priorité : ***</p>

Espèces d'Oiseaux et Habitats concernés

Habitats d'intérêt communautaire : Dunes mobiles, Dunes grises des côtes atlantiques (habitat prioritaire), Dépressions intradunaires
Végétation annuelle des laisses de mer, Dune embryonnaire

Espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux des milieux de la dune, notamment : Alouette lulu, Pipit rousseline, Engoulevent d'Europe, Aigrette garzette, Bondrée apivore, Busard Saint Martin, Pluvier guignard, ...

Oiseaux à forte valeur patrimoniale des milieux de la dune : Cochevis huppé, Pipit farlouse, Tadorne de Belon, ...

Espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux des plages : Gravelot à collier interrompu, Barge rousse, Mouette mélanocéphale, Pipit rousseline

Oiseaux à forte valeur patrimoniale des plages notamment : Grand Gravelot, Bécasseau sanderling, Bécasseau variable, Tounepierre à collier, Courlis corlieu, ...

Description de l'action

Dans le cadre du Docob Oiseaux, cette action vise à mieux préserver la quiétude des populations d'oiseaux, sur les dunes et sur les plages en période de nidification, d'hivernage ou lors des migrations.

En milieu dunaire, elle est cependant prioritairement motivée par la préservation des habitats, et notamment de la dune grise, d'intérêt communautaire prioritaire.

Elle s'appuie sur des mesures déjà présentes dans le Docob Habitats et, pour partie, sur des actions déjà prévues au titre du Plan de Gestion de la dune domaniale et du Contrat Environnement Littoral de la Commune d'Olonne sur Mer. Ces actions visent à réduire l'impact des dessertes vers les plages en limitant les passages hors sentiers et à ne pas favoriser la multiplication des sentiers.

Elles pourront être confortées utilement par des opérations de mise en défens de zones particulièrement dégradées (action Habitats) et par une information des usagers de la dune (action Habitats et Oiseaux).

La mise en place de ces mesures, sous forme de contrats Natura 2000 ou dans le cadre d'autres dispositifs financiers gagnera, au titre de la préservation des habitats, à être étendue à la dune de la Paracou et aux secteurs de dunes et de plage sur la commune de Brétignolles sur Mer.

Engagements non rémunérés

Dates de réalisation en cohérence avec les périodes de nidification
Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux

<p>Engagements rémunérés</p> <p>a) Mise en défens de sites dégradés : fourniture de poteaux, de clôture, de grillage, pose et dépose, déplacement éventuel, études et frais d'expert</p> <p>b) Aménagement des accès pour améliorer la canalisation du public : mise en place et entretien des sentiers, pose et dépose saisonnière d'obstacles appropriés, changement localisé de substrat, études et frais d'expert</p> <p>c) Information des usagers, par panneaux : Etudes et frais d'expert, conception, fabrication, adaptation des panneaux, pose et dépose, remplacement ou réparation</p>	<p>Coûts</p> <p>Selon devis</p> <p>Selon devis</p> <p>Selon devis</p>
<p>Financements des engagements rémunérés dans le cadre du PDRH</p> <p>a) et b) Mesure A 323 24 P c) Mesure A 323 26 P</p> <p>Mesure A 323 24 P : les modalités des travaux seront déterminées dans le cadre d'un diagnostic environnemental préalable. Dans le cas d'aménagements des accès, le diagnostic permettra au service instructeur de constater l'éligibilité des travaux à la mesure (aménagements ayant pour objet de limiter les impacts de la surfréquentation)</p> <p>Financement MEEDDAT et /ou FEDER</p> <p>Diagnostic environnemental permettant de définir la localisation et les modalités des travaux</p>	<p>Besoin estimatif sur 5 ans = 59 000 €</p>

<p>Acteurs principaux</p> <p>ONF, Conservatoire du Littoral, Communes, particuliers (dune de la Paracou) SMMO, Communauté de Communes des Olonnes, Experts environnementaux Etat (réglementations dont site classé)</p>
--

<p>Points de contrôle</p> <p>Existence et tenue du cahier d'enregistrement des travaux Vérification de la bonne exécution des travaux et de leur conformité aux descriptifs initiaux Etat initial et post travaux (photo, orthophotos...) Vérification des factures acquittées, des dépenses dans le cas de travaux effectués en régie,</p>
<p>Indicateur de suivi</p> <p>Surface d'habitat concerné</p>

Fiche 7 : AMELIORER LA RICHESSE BIOLOGIQUE DE LA MARE DES AGAURES

Entité de gestion
DUNE FIXEE

Enjeu

Conforter le cordon dunaire : dune mobile, dune grise et milieux humides dunaires

Objectif

Mieux intégrer les besoins des espèces dans la gestion des milieux

Priorité : ***

Espèces d'Oiseaux et Habitats concernés

Espèces de l'annexe I de la directive Oiseaux, notamment : Blongios nain, Butor étoilé, Héron pourpré, Marouette ponctuée, Gorgebleue à miroir, Phragmite aquatique

Oiseaux à forte valeur patrimoniale, notamment : Râle d'eau, Rousserolle effarvate, Locustelles, Phragmite des joncs, Rousserolles

Habitats d'intérêt communautaire : Dépressions intradunaires

Description de l'action

La zone humide des Agaures est particulièrement importante pour quelques oiseaux paludicoles nicheurs (Blongios nain, Râle d'eau, Rousserolle effarvate), mais surtout pour de nombreux oiseaux migrateurs : Butor étoilé, Héron pourpré, Marouette ponctuée, et de très nombreux passereaux (Gorgebleue à miroir, Phragmite aquatique, Locustelles, Phragmite des joncs, Rousserolles, ...).

Compte tenu de son rôle primordial, notamment en tant qu'étape en phase migratoire d'automne, des mesures d'entretien sont à mettre en place pour améliorer et entretenir sa capacité à accueillir ces espèces.

La mise en place de l'action s'appuiera sur un diagnostic environnemental fin pour définir les modalités des travaux d'entretien de la mare et de ses abords, y compris des actions de lutte contre les espèces envahissantes (Herbe de la pampa, Yucca, Baccharis, Lentilles...)

Engagements non rémunérés

Absence de traitement chimique (sauf nécessité démontrée dans le diagnostic)

Dates et modalités de travaux tenant compte des espèces d'oiseaux utilisatrices du milieu

Engagements rémunérés

- a) **Entretien nécessaire au bon fonctionnement de la mare** : débroussaillage, exportation, enlèvement des macro déchets, ...
- b) **Entretien des abords boisés** : taille, élagage, recépage, débroussaillage, exportation des résidus et des déchets de coupe, ...
- c) **Lutte contre les espèces envahissantes** : Broyage, arrachage, coupe, enlèvement et transfert des produits de coupe...

Coûts

A définir suite au diagnostic

Financements des engagements rémunérés dans le cadre du PDRH

- a) Mesure A 32309R
- b) Mesure A 323 06 P et R
- c) Mesure A 323 20 P et R

**Besoin estimatif sur 5 ans
= 17 000 €**

Financement MEEDDAT et /ou FEDER

Diagnostic environnemental permettant de définir les modalités des travaux

Acteurs principaux

Commune des Sables d'Olonne, SMMO, Experts environnementaux

Points de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des travaux
Vérification de la bonne exécution des travaux et de leur conformité aux descriptifs initiaux
Etat initial et post travaux (photo, orthophotos...)
Vérification des factures acquittées, des dépenses dans le cas de travaux effectués en régie,

Indicateur de suivi : mesures d'entretien mise en oeuvre

Fiche 8 : ADAPTER LES MODALITES DE NETTOYAGE DES PLAGES

Entité de gestion
PLAGES

Enjeu

Préserver la qualité des habitats et des stocks alimentaires

Objectif

Gérer le nettoyage des plages en intégrant mieux les enjeux oiseaux

Priorité : **

Espèces d'Oiseaux et Habitats concernés

Espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux : Gravelot à collier interrompu, Barge rousse, Mouette mélanocéphale, Pipit rousseline

Oiseaux à forte valeur patrimoniale notamment : Grand Gravelot, Bécasseau sanderling, Bécasseau variable, Tounepierre à collier, Courlis corlieu, ...

Habitats d'intérêt communautaire : Végétation annuelle des laisses de mer, Dune embryonnaire

Description de l'action

L'action mise en place dans le cadre du Docob Oiseaux est en cohérence avec l'opération lancée par le SMMO dans le cadre de l'action « Mise en place d'un nettoyage manuel des hauts de plage en remplacement du nettoyage mécanisé » prévue au titre du Docob habitat.

Cette opération, démarrée sur 2009, vise à un diagnostic de l'ensemble du linéaire des plages pour différencier les secteurs selon, d'une part, l'intensité de fréquentation par le public et, d'autre part, l'intérêt environnemental de la zone (oiseaux, espèces patrimoniales et habitats).

Cette cartographie permettra d'établir une gestion différenciée des modalités de nettoyage, à définir selon la fréquentation et l'intérêt environnemental des différents secteurs de plage :

- Plage à forte fréquentation : passage de la cribleuse possible en été, sauf en haut de plage
- Plage à enjeu environnemental : nettoyage manuel seul
- Plages à fort enjeu environnemental (espaces de nidification ou présence de plantes protégées) : nettoyage manuel seul et uniquement hors période de reproduction, soit hors période d'avril à août inclus.

L'étude permettra également de préconiser les moyens à mettre en œuvre pour les interventions, les points sensibles nécessitant une vigilance particulière, le calendrier préférentiel d'intervention...

Ce diagnostic et ce protocole seront validés par le Comité de pilotage.

La mise en place, l'extension ou la pérennisation du nettoyage manuel seront soutenues par contractualisation avec les communes, avec mise en place du protocole découlant de l'étude en cours. Ce protocole sera affiné dans le temps selon les résultats du suivi des habitats et du Gravelot à collier interrompu.

Les informations issues de ce diagnostic, et plus généralement les données concernant le rôle des plages pour l'alimentation et la reproduction des oiseaux seront à valoriser auprès des élus, mais également auprès des responsables et des agents des services techniques chargés du nettoyage des plages. Une information vers le public, via l'ensemble des acteurs du tourisme et de l'accueil du public sera également utile. Sur place une signalétique explicative sera nécessaire.

Engagements non rémunérés

Temps du personnel passé en formation

Engagements rémunérés

a) Travaux de nettoyage manuel sélectif, selon protocole validé suite au diagnostic : ramassage sélectif par un nettoyage manuel des macros déchets anthropiques (hors période sensible pour les plages à fort enjeux environnemental)

b) Information sur place (panneaux)

c) Suivi environnemental, information, sensibilisation, formation

Coûts

Selon devis (environ 550€/kml)

1 500 € /panneaux

A définir

Financements des engagements rémunérés dans le cadre du PDRH

Mesure A 323 24 P

Financement MEEDDAT et /ou FEDER pour le volet c)**Besoin estimatif sur 5 ans
= 55 000 €****Acteurs principaux**

Communes, SMMO, Experts environnementaux

Points de contrôle

Vérification de la bonne exécution des travaux et de leur conformité au protocole

Vérification des factures acquittées, ou des dépenses dans le cas de travaux effectués en régie

Linéaire effectivement nettoyé manuellement

Indicateur de suivi : Linéaire contractualisé

Fiche 9 : MISE EN DEFENS DE ZONES DE NIDIFICATION

Entité de gestion
PLAGES

Enjeu

Préserver des zones de quiétude pour la nidification et les repaires

Objectif

Préserver la quiétude de zones de nidification en haut de plage, sur les zones favorables

Priorité : **

Espèces d'Oiseaux et Habitats concernés

Espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux : Gravelot à collier interrompu principalement

Oiseaux à forte valeur patrimoniale

Habitats d'intérêt communautaire : Végétation annuelle des lasses de mer, Dune embryonnaire

Description de l'action

En lien avec la fiche n°8 (nettoyage manuel et suivi environnemental), il pourra être utile de renforcer les potentialités de réussite des nidifications du Gravelot à collier interrompu par la mise en défens de quelque îlots en haut de plage afin d'éviter les risques de piétinement.

Ces îlots seront situés à l'écart des arrivées principales des plages, ils pourront être amenés à être déplacés selon l'évolution du profil des plages et les constats du suivi des nidifications de Gravelot à collier interrompu.

Des panneaux d'information seront installés auprès de ces secteurs.

Un bilan régulier des nidifications sera effectué, afin de vérifier l'efficacité de cette mise en défens (risque d'augmentation de l'attractivité : curiosité...)

Engagements non rémunérés

Temps du personnel passé en formation

Engagements rémunérés

- a) **Suivi environnemental, information, sensibilisation :**
- b) **Mise en défens :** fourniture de poteaux, de clôture, de grillage, pose et dépose, déplacement éventuel, études et frais d'expert
- c) **Information des usagers par panneaux :** Etude et frais d'expert, conception, fabrication, adaptation des panneaux, pose et dépose remplacement ou réparation

Coûts

A définir

Environ 10 à 15 €/ml (à préciser selon dispositif utilisé)

Linéaire évalué : 3 zones de 300 m²

1 500 €/panneaux

Financement MEEDDAT et /ou FEDER pour le volet a) (ou autres financements)

Financements des engagements rémunérés dans le cadre du PDRH
Mesure A 323 32

**Besoin estimatif sur 5 ans
= 13 000 €**

Acteurs principaux

Communes, SMMO, ONF, Experts environnementaux

Points de contrôle :

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des travaux

Vérification de la bonne exécution des travaux et de leur conformité aux descriptifs initiaux

Etat initial et post travaux (photo, orthophotos...)

Vérification des factures acquittées, des dépenses dans le cas de travaux effectués en régie,

Indicateurs de suivi

Surface mise en défens

Fiche 10 : RENFORCER L'APPLICATION DES REGLEMENTATIONS CONCERNANT LES PRATIQUES DE LOISIRS

Entité de gestion
PLAGES, DUNES

Enjeux

Plages : Préserver des zones de quiétude pour la nidification et les reposoirs
Dunes : Conforter le cordon dunaire

Objectifs

Plages : Favoriser la tranquillité des reposoirs de mer haute
Préserver la quiétude de zones de nidification en haut de plage, sur les zones favorables
Dunes : Mieux intégrer les besoins des espèces dans la gestion des milieux

Priorité : ❁❁

Espèces d'Oiseaux et Habitats concernés

Espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux : Gravelot à collier interrompu, Barge rousse, Mouette mélanocéphale, Pipit rousseline, ...

Oiseaux à forte valeur patrimoniale notamment : Grand Gravelot, Bécasseau sanderling, Bécasseau variable, Tounepierre à collier, Courlis corlieu, ...

Habitats d'intérêt communautaire : Végétation annuelle des lasses de mer, Dune embryonnaire, Dunes mobiles, Dunes grises des côtes atlantiques (habitat prioritaire), Dépressions intradunaires

Description de l'action

Certaines pratiques de loisir, interdites ou réglementées, entraînent de forts dérangements des populations d'oiseaux, voire des destructions de nids. Malgré ces réglementations, l'intensité de ces pratiques a tendance à augmenter avec la fréquentation touristique et l'évolution des activités.

La ville d'Olonne sur Mer met en place en 2009, à titre expérimental, une brigade équestre dont la mission principale sera de faire respecter les lois et règlements sur l'ensemble du massif dunaire et forestier ainsi que le long du littoral. Elle fournira une permanence terrain de 2 policiers assermentés à cheval. Une liaison permanente avec les services de police municipaux en démultipliera l'efficacité.

Présente tout au long de l'année, son action sera tout particulièrement concentrée sur la période estivale. Une convention avec les services de l'Office National des Forêts devrait en réglementer les modalités de circulation.

Il serait souhaitable de pérenniser et d'étendre cette action, très favorable à la quiétude des populations d'oiseaux et à la préservation des nids et des habitats, à l'ensemble des plages et dunes du site.

Il est souhaitable que la formation des agents chargés de la surveillance intègre une sensibilisation aux enjeux oiseaux et habitats de façon à optimiser leur action auprès des usagers et leur rôle d'alerte en cas de dégradation du site. Des formations de ce type sont possibles auprès de l'ATEN. Des formations environnementales avec intervention d'acteurs locaux (ONF, organismes environnementaux) pourront également être organisées.

L'action s'appuiera également sur une information du public par panneaux expliquant l'utilité de respecter les limitations de pratiques en milieu fragile, en articulation avec l'information prévue en fiches 3, 6 et 8.

Engagements non rémunérés

Mise en place de la brigade (financements communaux)

Engagements rémunérés : Formation, sensibilisation des agents

Financement MEEDDAT et /ou FEDER (ou autres financements) :

**Besoin estimatif sur 5 ans
= 5 000 €**

Acteurs principaux

Communes, Police municipale, SMMO, ONF, Experts environnementaux

Points de contrôle

Indicateurs de suivi

Fiche 11 : MISE EN OEUVRE DES MESURES HABITATS SUR LES SECTEURS DE MARAIS, EN Y INCLUANT LA PRESERVATION DES ROSELIERES

Entité de gestion
Marais et secteur en
marais des Vallées

Enjeu

Conforter la qualité des habitats pour l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante

Objectifs

Favoriser des niveaux d'eau satisfaisants pour les oiseaux

Priorité : ❁❁

Espèces d'Oiseaux et Habitats concernés

Espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux : Spatule blanche, Avocette élégante, Echasse blanche, Pluvier doré, Gravelot à collier interrompu, Aigrette garzette, Grande aigrette, Busard des roseaux, Circaète Jean-le-Blanc, Mouette mélanocéphale, Sterne pierregarin, Gorgebleue à miroir, Phragmite aquatique...

Espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale : Courlis corlieu, Canard pilet, Canard siffleur, Canard souchet, Sarcelle d'hiver, Sarcelle d'été, Vanneau huppé, Chevalier gambette, Rousserolle effarvate, Bruant des roseaux

Habitats d'intérêt communautaire : Lagunes (habitat prioritaire),

Marais et prés-salés atlantiques et continentaux : Végétations pionnières à salicornes et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses, Prés à spartine, Prés salés atlantiques,

Habitats marais et prés-salés méditerranéens et thermo-atlantiques : Prairies Subhalophiles, Fourrés halophiles thermo-atlantiques

Description de l'action

Les marais d'Olonne sont des milieux très favorables à l'accueil des populations d'oiseaux. Cependant différentes évolutions (suite à abandon, modification des profils, modes de gestion ...) diminuent leur capacité d'accueil.

Selon le contexte, des aménagements et / ou des modalités adaptées de gestion peuvent permettre à ces marais de répondre aux besoins des oiseaux.

Selon le profil des marais et les modes de gestion en place, les modifications utiles peuvent être faibles. Dans ce cas, les mesures mises en place dans le cadre du Docob Habitats sont adaptées aux objectifs oiseaux, sauf en ce qui concerne la préservation des roselières à *Phragmites australis* et à Typha. En effet, ces habitats ne sont pas d'intérêt communautaire, mais sont des habitats d'espèce pour les oiseaux paludicoles. Les roselières présentes, de petite taille et fragmentées, sont peu favorables à la reproduction de certaines espèces paludicoles (Blongios nain, Butor étoilé ou Héron pourpré), mais elles jouent cependant un rôle important pour la nidification de passereaux paludicoles : Rousserolle effarvate, Bruant des roseaux et du Râle d'eau, et surtout pour les haltes migratoires des espèces inféodées aux roselières : Ardéidés, Rallidés, Gorgebleue à miroir, Phragmite aquatique et autres passereaux paludicoles.

Afin de mieux répondre aux enjeux « oiseaux », les prérequis et engagements spécifiés dans les cahiers des charges « habitats » concernant les rouchères* sont donc étendus aux roselières* linéaires ou en îlot.

Les contrats types associés aux cahiers des charges « Gestion des marais : milieux lagunaires et habitats associés » et « Gestion des Bossis » seront donc proposés pour soutenir des travaux favorables à l'accueil des oiseaux, notamment dans les zones à fort enjeu pour les oiseaux, définies dans l'état des lieux du Docob (carte n°4 jointe) et dans les marais en lien fonctionnel avec ces secteurs.

* : Les rouchères sont des roselières de milieu subhalophiles, composées essentiellement de Scirpe maritime. Ces milieux sont associés aux habitats lagunaires, ils sont rares et fragiles en Europe et relèvent à ce titre de la directive Habitats. Les roselières à *Phragmites australis* et à Typhae sont des formations de milieux plus doux, moins rares en Europe (ne relevant donc pas de la directive Habitats), mais à fort enjeu pour les oiseaux paludicoles migrants.

Engagements non rémunérés

Cahier des charges « Gestion des marais : milieux lagunaires et habitats associés » :

- Si la gestion des niveaux d'eau nécessite des manœuvres d'ouvrage non rémunérées, le contractant s'engage à les assurer ou les faire assurer conformément aux préconisations du diagnostic.
- Dans la mesure du possible, le contractant limitera les dépôts d'algues.
- Le contractant s'engage à ne pas réaliser ni laisser réaliser par un ayant droit des actes contrariant les aménagements rémunérés par le contrat : pas d'obstruction, pas d'évacuation autres que celles prévues par le diagnostic, pas de reprofilage à la verticale de pentes douces existantes, pas de recreusement de plats....
- Le cas échéant, le contractant s'engage à signaler à la DDEA dans les meilleurs délais toute dégradation nuisant au fonctionnement des ouvrages et mobiliers installés (accident, vol...).
- Les apports éventuels d'aliments à poissons resteront raisonnés (élevage extensif).

Cahier des charges « Gestion des bossis »

- Pas d'écobuage*, sauf avis contraire du diagnostic
- Arrachage manuel des jeunes pieds de Baccharis ou d'Herbe de la Pampa

Engagements communs aux deux cahiers des charges

- Pas de comblement ni d'assèchement volontaire de roselières, de dépression humide ou de mare.
- Plantations volontaires autorisées seulement pour le Tamaris et l'Arroche de mer.
- Aucun fertilisant, aucun amendement. Aucune utilisation de produits phytosanitaires.
- Pas de travail des sols (sauf avis contraire et circonstancié du diagnostic). Aucun semis herbacé de type prairie artificielle, ni de mise en culture.
- Le contractant s'engage à réaliser ou faire réaliser des photos avant et après travaux (permettant identification de l'échelle et de l'environnement).

* l'écobuage consiste à brûler la végétation, sur pied ou en tas

Engagements rémunérés

- Les travaux seront effectués selon les préconisations découlant d'un diagnostic environnemental préalable à la contractualisation
- Les travaux seront réalisés en dehors des périodes de nidification (hors période de début mars au 10 juin, sauf avis contraire et circonstancié du diagnostic).

Cahier des charges « Gestion des marais : milieux lagunaires et habitats associés »

- Remodelage des berges afin d'obtenir des profils favorables à l'expression des différentes zonations d'habitats halophiles. Sauf préconisations particulières et circonstanciées du diagnostic, la pente obtenue devra être inférieure à 1m de dénivelé pour 2 m. Dans la mesure du possible (coûts) l'échelonnement des interventions favorisera l'existence d'une mosaïque des faciès de végétation.
- Rehaussement de partie de parcelles d'eau, afin d'obtenir des zones à fonds faibles. Sauf préconisations particulières et circonstanciées du diagnostic, les zones ainsi créées concerneront au minimum 15 à 20% de la surface de la parcelle d'eau et ne porteront pas les zones à fond faible à plus de la moitié de la surface de la parcelle d'eau. Le profil du bassin et la gestion des niveaux d'eau permettront de maintenir les profondeurs d'eau préconisées par le diagnostic, avec un maximum de 50 cm de profondeur d'eau.
- Dévasage de plat ou loir, effectué au maximum à niveau d'origine (pas de recreusement) et suivant les préconisations du diagnostic.
- Création ou remise à niveau d'îlots (anciennes diguettes...), par dépôt de sédiments. Le niveau et les pentes de ces îlots seront définis par le diagnostic pour permettre l'expression optimum des habitats halophiles.
- Remodelage de fonds (plats ou loirs) pour permettre la création d'îlots périodiquement recouverts, servant de reposoir et de zone d'alimentation.
- Pose d'ouvrages hydrauliques permettant l'isolement de parties de marais gérées de manière différenciée : niveaux d'eau bas, voire secs périodiques, gestion des niveaux favorables à l'expression des différentes zonations d'habitats halophiles, mouvements d'eau lents.... Le diagnostic préconisera le choix du type d'ouvrage (tuyau à coude, avec clapet, avec déverse, écluse...) selon la situation et le profil du plat ou de la loir, le faciès lagunaire visé, les possibilités d'intervention ultérieures du contractant dans la gestion des niveaux d'eau.

Coûts

selon devis suite à diagnostic

- En complément des travaux permettant la gestion des niveaux d'eau (reprofilage de berges ou de fonds, création d'îlots, pose d'ouvrage hydraulique isolant des parties de marais), les travaux nécessaires au maintien de la connectivité au réseau salé et à l'alimentation en eau des unités hydrauliques concernées seront partiellement pris en charge : remplacement ou pose d'ouvrage, curage de douves.
- Si, dans le cadre des travaux effectués, la bonne conservation de la richesse piscicole nécessite la création de fosses à poissons, celles-ci seront prises en charge par le contrat, sous réserve d'une préconisation circonstanciée du diagnostic (sauf avis contraire du diagnostic ces fosses ne représenteront pas plus de 5% de la surface du bassin ou du plat).
- Entretien des roselières : fauche annuelle ou, selon diagnostic, effectuée au moins 2 à 3 fois pendant la durée du contrat. Mesure annuelle avec cahier des charges adapté au contexte de chaque roselière, selon fiche technique à établir lors du diagnostic.
- Encadrement des travaux lors de leur réalisation. Si le diagnostic le prévoit, les travaux seront encadrés sur le terrain par un intervenant spécialisé en gestion des espaces naturels et en conservation des espaces et des espèces. Cette intervention est le plus souvent indispensable pour une application optimum des préconisations du diagnostic.
- Lors des travaux, l'élimination systématique du cortège halophile du bord de berge ne sera pas recherchée : les ligneux (soude et obione) seront préservés.
- L'élimination totale de toute la vase ne sera pas systématiquement recherchée, afin de favoriser la recolonisation naturelle des bassins

Cahier des charges « Gestion des bossis »

- Débroussaillage mécanique ou manuel sur les secteurs envahis de ligneux, avec exportation des produits, sauf avis contraire du diagnostic*. Seront rémunérés les coûts de débroussaillage ainsi que les coûts liés à l'exportation des déchets.
- Sur les bossis ayant fait l'objet d'une aide au débroussaillage, une fauche annuelle sera obligatoire jusqu'à la fin du contrat. Sauf avis contraire et circonstancié du diagnostic, cette fauche devra intervenir au plus tôt au 10 juin et les produits de fauche seront exportés*. L'entretien annuel par fauche, pourra, le cas échéant, être remplacé par un pâturage avec fauche des refus.
- Des bossis n'ayant pas fait l'objet d'un débroussaillage, pourront également bénéficier d'un contrat de fauche annuelle. Sauf avis contraire et circonstancié du diagnostic, cette fauche devra intervenir au plus tôt au 10 juin et les produits de fauche seront exportés*.
- Arrachage mécanique des pieds de Baccharis ou d'Herbe de la Pampa

* : selon la configuration des bossis, le diagnostic indiquera si cette exportation est possible. Par ailleurs un avis du CBNB sera demandé pour actualiser les données concernant l'effet de la non exportation des produits et de l'écobuage sur les habitats

Financement MEDDAT et /ou FEDER

Diagnostic préalable à la contractualisation. Les préconisations du diagnostic concernant les travaux prendront en compte l'éventuelle présence de roselières, de rouchères, de jonchaies, d'espèces végétales protégées, de microreliefs intéressants sur les bossis ou d'espaces refuges (buissons...).

Financements des engagements rémunérés dans le cadre du PDRH

Travaux portant sur les bassins : Action A 323 31

Travaux portant sur les bossis : A323 01P, A 323 04R, A 323 05R, A 323 20 P et R

**Besoin
estimatif/ 5 ans
= 33 000 €**

Acteurs principaux

Propriétaires ou gestionnaires de marais à titre privé, public, individuel, indivis ou associatif
SMMO, Communes, Syndicat des Marais de la Gachère, Association des Marais des Olonnes.
Organismes environnementaux

Points de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

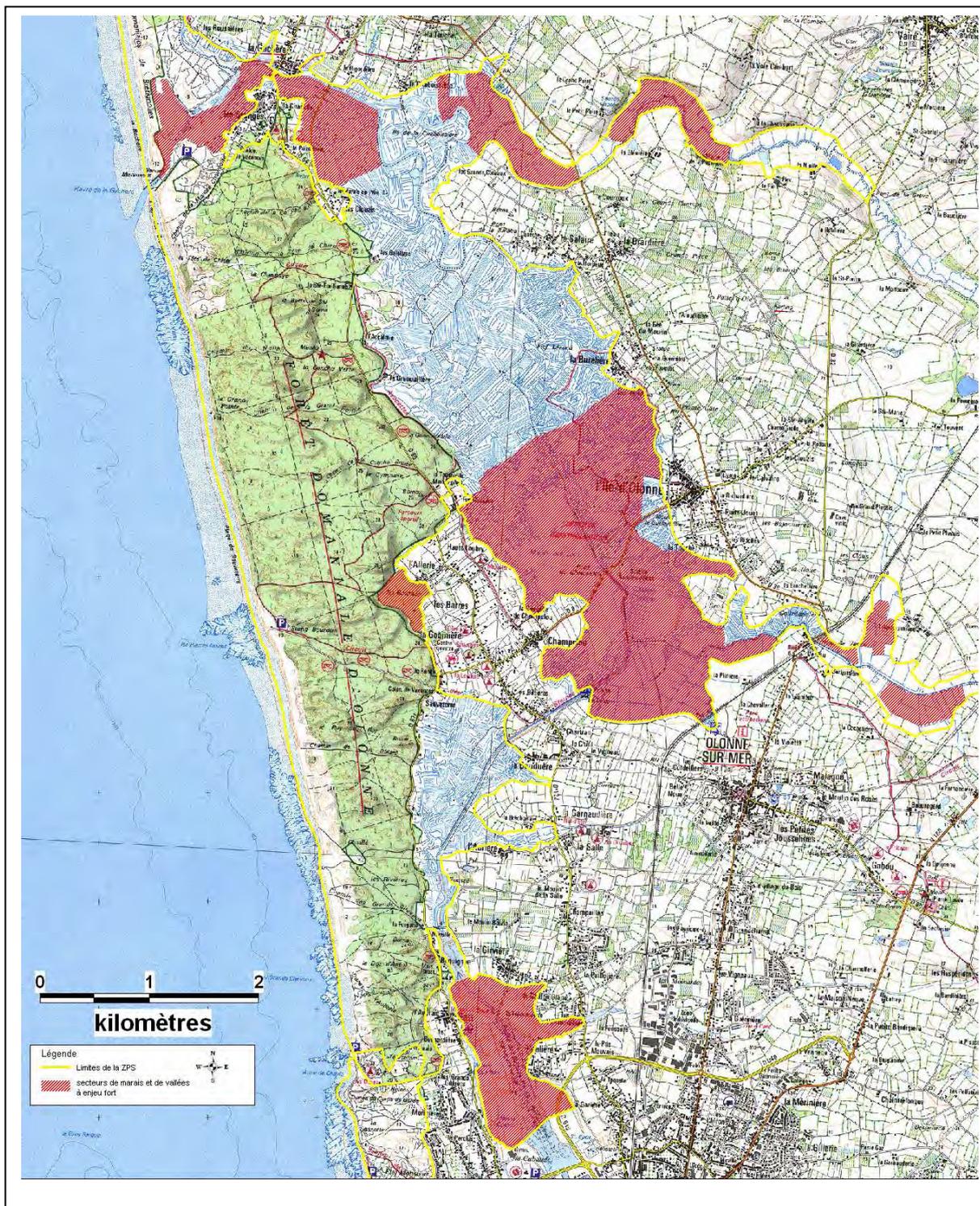
Photos avant et après travaux

Contrôle sur le terrain des engagements rémunérés et non rémunérés

Vérifications des factures acquittées ou de pièces de valeur probante équivalente

Dispositif de suivi : Surfaces concernées par les travaux

Carte n°4
Zones prioritaires pour la mise en œuvre des fiches 11 et 12 :
« Mise en œuvre des mesures « habitats » sur les secteurs de marais en y
incluant la préservation des roselières »
et
« Travaux de Génie écologique dans le cadre de plans de gestion »



Cartographie : LPO

Fiche 12 : TRAVAUX DE GENIE ECOLOGIQUE DANS LE CADRE DE PLANS DE GESTION

Entité de gestion
Marais et secteur en
marais des Vallées

<p>Enjeu Marais Conforter la qualité des habitats pour l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante</p>	<p>Objectif Marais Développer des aménagements favorables aux oiseaux</p>	<p>Marais : ***</p>
<p>Enjeu Vallées Préserver une mosaïque de milieux favorable à l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante</p>	<p>Objectif Vallées Maintien des grands marais plats des vallées</p>	<p>Vallées : *</p>

Espèces d'Oiseaux et Habitats concernés

Espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux : Spatule blanche, Avocette élégante, Echasse blanche, Pluvier doré, Gravelot à collier interrompu, Aigrette garzette, Grande aigrette, Busard des roseaux, Circaète Jean-le-Blanc, Mouette mélanocéphale, Sterne pierregarin, Gorgebleue à miroir, Phragmite aquatique...

Espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale : Courlis corlieu, Canard pilet, Canard siffleur, Canard souchet, Sarcelle d'hiver, Sarcelle d'été, Vanneau huppé, Chevalier gambette, Rousserolle effarvatte, Bruant des roseaux

Habitats d'intérêt communautaire : Lagunes (habitat prioritaire),
Marais et prés-salés atlantiques et continentaux : Végétations pionnières à salicornes et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses, Prés à spartine, Prés salés atlantiques,
Habitats marais et prés-salés méditerranéens et thermo-atlantiques : Prairies Subhalophiles, Fourrés halophiles thermo-atlantiques

Description de l'action

Au-delà des aménagements prévus dans le cadre de la fiche n°11, qui concernent plus particulièrement les marais de faible surface ou nécessitant peu de travaux, des actions d'amélioration plus importantes peuvent être menées dans le cadre de plans de gestion : curage, reprofilage de bassins, restauration de diguette, restauration des ouvrages hydrauliques...

Ces travaux seront accompagnés d'un plan de gestion des niveaux d'eau favorable aux oiseaux, éventuellement différenciée selon les espèces visées. L'entretien des milieux sera intégré.

Selon la situation propre à chaque marais, ces travaux viseront la préservation, la restauration, ou l'amélioration de la qualité des habitats et de l'accueil des populations d'oiseaux, notamment des espèces relevant de la directive, y compris des oiseaux paludicoles inféodés aux roselières.

Tous les marais pouvant répondre à ces objectifs sont susceptibles de bénéficier utilement d'un plan de gestion.

Dans les secteurs de marais, la priorité au regard des enjeux oiseaux porte cependant sur les grands marais plats du secteur de Champclou (marais situés autour de la réserve ONCFS et des terrains du Conservatoire du Littoral) et du secteur sud du bassin des Chasses (Marais Monportreau, Marais Cadrit et marais plats avoisinants), sur lesquels les aménagements et la gestion hydraulique pourraient être améliorés pour mieux répondre aux besoins des oiseaux.

Dans les secteurs des vallées de l'Auzance et de la Vertonne, les grands marais plats sont actuellement gérés essentiellement pour la chasse, avec des modalités favorables à l'accueil des oiseaux. La préservation de ces marais plats est primordiale pour l'enjeu oiseaux dans ces secteurs de vallée. Dans le cas d'une évolution défavorable en terme de gestion, notamment en cas d'abandon de l'activité et donc de l'entretien favorable, il pourra être utile de mettre en place un plan de gestion.

Selon le contexte, la mise en place de ces plans de gestion pourra nécessiter la mise en œuvre d'acquisitions foncières.

Engagements non rémunérés

A préciser dans plan de gestion, notamment :

- Ne pas laisser réaliser par un ayant droit des actes contrariant les objectifs du plan de gestion.
- Pas de comblement ni d'assèchement volontaire de roselières, de dépression humide ou de mare.
- Plantations volontaires autorisées seulement pour le Tamaris et l'Arroche de mer.
- Aucun fertilisant, aucun amendement. Aucune utilisation de produits phytosanitaires.
- Pas de travail des sols, de semis herbacé de type prairie artificielle, ni de mise en culture

Engagements rémunérés

Travaux ponctuels et récurrents (dont entretien des travaux initiaux) :

- Restauration de fossés, bossis, îlots, digues,
- Reprofilage de berges, de bossis, d'îlots, de digue,
- Curage de bassins, de fossés et douves
- Création d'îlots de reproduction, aménagement de reposoir
- Installation de matériaux favorables à la reproduction,
- Rehaussement de fonds
- Agrandissement des surfaces en eau
- Pose et entretien d'ouvrages hydrauliques
- Débroussaillage mécanique ou manuel sur les secteurs envahis de ligneux
- Travaux de débroussaillage léger, gyrobroyage ou de fauche
- Equipements pastoraux
- Gestion pastorale
- Gestion des ouvrages
- Restauration ou entretien de mares
- Arrachage des pieds de Baccharis ou d'Herbe de la Pampa, ...
- Autres travaux ponctuels ou récurrents selon nécessité démontrée dans le cadre du plan de gestion, sur avis du service instructeur
- Etudes et travaux d'experts

Coûts :

selon devis suite à diagnostic ou plan de gestion

Financement MEDDAT et /ou FEDER

Réalisation du plan de gestion, expertises environnementales

Financements des engagements rémunérés dans le cadre du PDRH

Travaux et gestion visant la réhabilitation et la protection du système lagunaire : Action A 323 31

Autres travaux et gestion : A323 01P, A 323 03P et R, A 323 04R, A 323 05R, A323 09 P et R, A 323 20 P et R, A323 23 P, A 323 24 P, A 323 26 P, A 32327 P

**Besoin estimatif sur 5 ans
= 340 000 €**

Acteurs principaux

Propriétaires ou gestionnaires de marais à titre privé, public, individuel, indivis ou associatif
SMMO, Communes, Syndicat des Marais de la Gachère, Association des Marais des Olonnes.
Conservatoire du Littoral, Organismes environnementaux

Points de contrôle : Photos avant et après travaux

Contrôle sur le terrain des engagements rémunérés et non rémunérés

Vérifications des factures acquittées ou de pièces de valeur probante équivalente

Dispositif de suivi : Surfaces concernées par le plan de gestion

Fiche 13 : SOUTENIR LES PRATIQUES SALICOLES FAVORABLES A L'ACCUEIL DES OISEAUX

Entité de gestion
Marais

Enjeu

Conforter la qualité des habitats pour l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante

Objectifs

Soutenir et améliorer les pratiques favorisant la présence de l'avifaune nicheuse

Priorité : ❀❀

Espèces d'Oiseaux et Habitats concernés

Espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux : Spatule blanche, Avocette élégante, Echasse blanche, Pluvier doré, Gravelot à collier interrompu, Aigrette garzette, Grande aigrette, Mouette mélanocéphale, Sterne pierregarin, Gorgebleue à miroir, ...

Espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale : Courlis corlieu, Vanneau huppé, Chevalier gambette

Habitats d'intérêt communautaire : Lagunes (habitat prioritaire),
Marais et prés-salés atlantiques et continentaux : Végétations pionnières à salicornes et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses, Prés à spartine, Prés salés atlantiques,
Habitats marais et prés-salés méditerranéens et thermo-atlantiques : Prairies Subhalophiles, Fourrés halophiles thermo-atlantiques

Description de l'action

Les surfaces gérées et entretenues selon les pratiques traditionnelles salicoles sont favorables à l'accueil des populations d'oiseaux, notamment des larolimicoles nicheurs : gestion des niveaux d'eau dans les bassins de chauffe, présence de diguettes favorables à la nidification, entretien des bassins d'alimentation en eau et des réseaux hydrauliques, entretien des bossis....

L'objectif de l'action est d'optimiser ces pratiques pour favoriser la qualité des habitats et l'accueil des oiseaux.

Concernant les sauniers professionnels, le dispositif agro-environnemental 2009 permet de soutenir les modalités d'entretien les plus favorables *: celles-ci devant être précisées dans le cadre d'un diagnostic et d'un plan de gestion adapté à chaque marais.

Bien que ne correspondant pas totalement à la situation des sauniers d'Olonne, la mesure « milieu 10 » des MAE territorialisées, mise en place pour les marais « type Ile de Ré », peut répondre aux objectifs locaux de gestion des salines et bassins d'alimentation.

En complément de l'optimisation des modalités de gestion prévues dans cette mesure, les saliculteurs professionnels pourraient être des acteurs importants pour améliorer la capacité d'accueil des bassins plats (loirs) dont ils ont la gestion, notamment par des travaux de réhabilitation de diguettes ou la création d'îlots de nidification... (travaux à définir dans le cadre d'un plan de gestion).

Les actions non productives, permettant l'amélioration des habitats et de l'accueil des oiseaux, réalisées sur des marais salants gérés hors activité agricole seront soutenues également, dans le cadre de la fiche n°11 ou 12.

* Contrats MAE, au titre de la mesure 214 du PDRH, gérés dans le cadre du Projet de Territoire agro environnemental du site

Engagements non rémunérés

- tenue d'un cahier d'enregistrement des interventions : type d'intervention, localisation, dates et outils utilisés

Engagements rémunérés

A préciser dans plan de gestion : type de travaux, modalités et dates

- Entretien annuel des bosses et des talus limitrophes aux bassins salicoles (fauche, broyage ou pâturage) ; avec respect de la date d'intervention prescrite dans le diagnostic et sans brûlage
- Entretien des fossés et vasières conformément aux préconisations du plan de gestion
- Elimination du baccharis et de l'herbe de la Pampa sur les talus des salines, corbières et vasières en septembre et octobre afin d'empêcher la fructification
- Arrachage manuel des jeunes pieds de baccharis et d'herbe de la pampa toute l'année
- Conservation de la strate herbacée des hauts de talus
- Absence de produit de fauche et de broyage des bossis et talus limitrophes au delà de deux semaines après l'intervention
- Absence de traitement phytosanitaire sur l'ensemble de la saline et de ses abords
- Interdiction de stockage de tout élément étranger à la saline, sauf les bâches nécessaires pour la couverture des tas de sel, les lests et les filets (évacuation des matériaux usagés inutilisés tels que ferrailles, fibrociment, pneus

Coût

selon devis suite à diagnostic

Financement MEDDAT et /ou FEDER

Réalisation du diagnostic et du plan de gestion

Financements des engagements rémunérés dans le cadre du PDRH

Mesure 214 I du PDRH : Mesure « Milieu 10 »

**Besoin estimatif sur 5 ans
= 29 000 €**

Acteurs principaux

Propriétaires ou gestionnaires de marais salants, Chambre d'agriculture de la Vendée, ADASEA SMMO, Communes, Syndicat des Marais de la Gachère, Association des Marais des Olonnes. Organismes environnementaux

Points de contrôle

Contrôle sur le terrain des engagements rémunérés et non rémunérés
Cahier d'enregistrement des interventions

Dispositif de suivi : Surfaces concernées par les plans de gestion salicoles

Fiche 14 : SOUTENIR LES MODES DE GESTION AGRICOLE FAVORABLES A LA PRESENCE DE L'AVIFAUNE

Entité de gestion
Marais et secteur en
marais des Vallées

<p>Enjeu Marais Conforter la qualité des habitats pour l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante</p>	<p>Objectifs Marais Soutenir et améliorer les pratiques favorisant la présence de l'avifaune nicheuse Maintenir les zones de roselières</p>	<p>Priorité : ❀❀</p>
<p>Enjeu Vallées Préserver une mosaïque de milieux favorable à l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante</p>	<p>Objectifs Vallées Diversité des modes de gestion agricole Maintien des roselières (rivulaire ou en bassin)</p>	<p>Priorité : ❀</p>

Espèces d'Oiseaux et Habitats concernés

Espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux : Echasse blanche, Pluvier doré, Grande aigrette, Busard des roseaux, Circaète Jean-le-Blanc, Gorgebleue à miroir, Phragmite aquatique...

Espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale : Canard pilet, Canard siffleur, Canard souchet, Sarcelle d'hiver, Sarcelle d'été, Vanneau huppé, Chevalier gambette, Courlis corlieu, Rousserolle effarvate, Bruant des roseaux

Habitats d'intérêt communautaire :

Marais et prés-salés atlantiques et continentaux : Prés salés atlantiques

Habitats marais et prés-salés méditerranéens et thermo-atlantiques : Prairies Subhalophiles, Fourrés halophiles thermo-atlantiques

Description de l'action

La gestion agricole extensive des milieux prairiaux humides, zones de nidification et d'alimentation, permet leur entretien, le maintien de leur ouverture et la préservation de leur biodiversité.

Des Mesures agri-environnementales (MAE) sont mises en place dans le cadre du Docob Habitats. Elles sont précisées par le "Projet de territoire Marais des Olonnes*". Elles comprennent des mesures d'ouverture de parcelles en déprise et des engagements concernant la gestion extensive des prairies de marais ou de vallées.

En secteur de marais, ces mesures permettent de réouvrir des parcelles envahies de ligneux et de réintroduire l'entretien des prairies par l'activité agricole, notamment le pâturage. En vallées, elles contribuent à éviter la déprise ou l'intensification des pratiques. Leur contractualisation doit donc être favorisée.

L'action s'appuie sur ces mesures qui répondent aux objectifs oiseaux, à travers la préservation de leurs habitats en zones prairiales humides.

Ces mesures prévoient la conservation des zones basses et l'absence de pose de drain ou de travaux de nivellement, contribuant ainsi à la préservation des prairies humides mais également des roselières existantes. Cette précision peut être apportée dans les cahiers des charges.

En l'absence, dans le dispositif agri-environnemental national en vigueur, "d'engagement unitaire" adapté au contexte du site, la préservation des roselières peut faire l'objet d'une recommandation inscrite dans les cahiers des charges.

En complément, sur des secteurs particulièrement favorables, il serait souhaitable que la mise en défens temporaire de certaines zones de roselières puisse être contractualisée par les exploitants intéressés, suite à diagnostic.

*Le projet de territoire fait référence à une mesure d'entretien des roselières. Celle-ci ne peut cependant pas être activée car la mesure validée dans le cadre du PDRH s'applique exclusivement aux roselières exploitées (coupes).

<p>Engagements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Entretien annuel obligatoire - Absence de destruction des prairies, notamment par le labour ou à l'occasion de travaux lourds (pose de drain, nivellement ...), conservation des zones basses, dont les zones de roselières - Un sur-semis et/ou un entretien exclusif par gyrobroyage du couvert est possible (après avis de l'opérateur Natura 2000) - Désherbages chimiques interdits (sauf traitements localisés sur chardons, rumex, et plantes envahissantes) - Report des dates de fauche : au delà du 1er juin ou du 10 juin (mesure forte) - Recommandation, dans la mesure forte, de limiter à deux le nombre d'années de fauche sur l'ensemble du contrat - Limitation ou absence totale (mesure forte) de fertilisation, hors apport par pâturage, - Limitation du chargement moyen annuel (et pâturage interdit du 15 décembre au 15 mars pour la mesure forte) - Maitrise des refus et des ligneux - Interdiction d'épandage de boues et de compost étranger à l'exploitation. (en secteur de marais, seule la mesure forte est accessible) - Ouverture de parcelles en déprise : élimination mécanique ou manuelle des rejets ligneux et autres végétaux indésirables selon un diagnostic préalable qui en précisera les dates et modalités 	<p>Coût :</p>
<p>Financement MEDDAT et /ou FEDER Réalisation des expertises environnementales éventuelles</p> <p>Financements des engagements rémunérés dans le cadre du PDRH Mesure 214 I du PDRH</p>	<p>Besoin estimatif sur 5 ans = 190 000 €</p>

<p>Acteurs principaux Agriculteurs, Chambre d'Agriculture de la Vendée, ADASEA SMMO, Communes, Syndicat des Marais de la Gachère, association des Marais des Olonnes. Organismes environnementaux</p>
--

<p>Points de contrôle : Photos avant et après travaux Contrôle sur le terrain des engagements rémunérés et non rémunérés Vérifications des factures acquittées ou de pièces de valeur probante équivalente</p>

<p>Dispositif de suivi : Surfaces concernées par le plan de gestion</p>
--

Fiche 15 : ACCOMPAGNER LES REFLEXIONS DE L'EID SUR LES SEUILS D'INTERVENTION ET LES SOLUTIONS ALTERNATIVES

Entité de gestion
Marais et secteur en
marais des Vallées

Enjeu

Conforter la qualité des habitats pour l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante

Objectifs

Limiter et étudier les impacts potentiels de la démoustication

Priorité : ✿

Espèces d'Oiseaux et Habitats concernés

Espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux : Avocette élégante, Echasse blanche, Pluvier doré, Gravelot à collier interrompu, Gorgebleue à miroir, Phragmite aquatique...

Espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale : Vanneau huppé, Chevalier gambette, Courlis corlieu, Rousserolle effarvatte, Bruant des roseaux

Habitats d'intérêt communautaire : Lagunes (habitat prioritaire),
Marais et prés-salés atlantiques et continentaux : Végétations pionnières à salicornes et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses, Prés à spartine, Prés salés atlantiques,
Habitats marais et prés-salés méditerranéens et thermo-atlantiques : Prairies Subhalophiles, Fourrés halophiles thermo-atlantiques

Description de l'action

Les opérations de démoustication sur le site sont assurées par l'EID- Atlantique*. A ce jour l'EID intervient en Vendée exclusivement par traitement au Vectobac WG, formulation à base de *Bacillus thurengiensis israelensis* (Bti)**. Les traitements sont effectués, entre fin janvier et mi septembre, par pulvérisation directe sur les gîtes larvaires, suite à prospection après chaque remise en eau ou en cas de pluies, (prospection-traitement à pied). En alternative à ces traitements au Bti, l'EID soutien des aménagements ponctuels limitant les phénomènes d'assèchement et de remise en eau des marais (remise en état du fonctionnement hydraulique des marais). Les traitements par insecticide font l'objet d'inquiétudes concernant la sélectivité des produits. Différentes études ont conduit à l'interdiction récente (2007) des insecticides organophosphorés, type téméphos ; seul le Bti, insecticide biologique est maintenant autorisé.

Ces évolutions ne lèvent pas toutes les inquiétudes concernant l'effet potentiel de ces traitements sur des espèces non cibles qui participent aux chaînes alimentaires nécessaires à la richesse biologique du site et notamment aux oiseaux.

Les données scientifiques manquent pour répondre totalement à ces inquiétudes. Différentes études, menées sur des sites européens ou américains sont contradictoires quant à la totale sélectivité du Bti, notamment vis-à-vis des chironomes, espèces participant largement au stock alimentaire des oiseaux. Les données les plus intéressantes pour le site d'Olonne sont, à ce jour, celles issues de l'étude menée par l'INRA dans le Morbihan*** entre 1998 et 2001. L'étude de l'INRA porte sur deux espèces-sentinelles, un chironome : *Chironomus salinarius* et une néreis : *Nereis diversicolor*, qui participent tous deux très fortement au stock alimentaire des vertébrés du marais (oiseaux, poissons).

L'étude de l'INRA conclut que les traitements ne sont pas totalement sélectifs, puisqu'ils ont des effets sur les individus des espèces non cibles : chironome et néreis, mais que ces effets, à l'échelle des populations, ne se détachent pas significativement des autres facteurs de variation****.

Elle met en garde cependant sur le fait que cette conclusion d'absence d'effet significatif des traitements au niveau populationnel ne serait pas à étendre dans d'autres contextes : modification de la formulation des larvicides, accroissement du nombre de traitements annuels ou des doses employées ou extension des surfaces traitées entraînant une moindre efficacité des processus de recolonisation par les espèces non cibles.

L'absence de conclusion définitive et généralisable à l'ensemble des sites littoraux atlantiques sur l'innocuité des produits sur les espèces non cibles conduit donc, par principe de précaution, à étudier les possibilités de réduire autant que possible les traitements, tout en prenant en compte les besoins incontournables des populations et de l'accueil touristique.

Au sein même de l'EID Atlantique, cette réflexion se met actuellement en place au niveau vendéen. L'EID Vendée est en effet chargée de la mise au point d'un protocole d'étude visant à affiner les seuils d'intervention en cas de prospection montrant la présence de larve. L'évaluation du seuil de déclenchement du traitement devra mieux

prendre en compte la densité de larves présentes, l'impact potentiel d'un développement des larves sur les populations humaines, l'efficacité des traitements sur les gîtes concernés ainsi que la possibilité de solution alternative au traitement.

Cette réflexion pourra aboutir à une « zonation » géographique et chronologique en précisant des secteurs et des périodes à forts enjeux « habitants-touristes » et d'autres à forts enjeux environnementaux.

Le calendrier prévisionnel de l'EID prévoit la mise au point du protocole en 2009, une phase test en 2010- 2012 et la mise en place sur un site pilote, à titre expérimental en 2012.

Dans le cadre du Docob Oiseaux, il serait utile que le SMMO s'inscrive en partenaire à cette étude (validation du protocole, réalisation de la phase test) et se porte candidat pour être site pilote. Ce partenariat EID - acteurs locaux permettrait de répondre dès 2012 à l'objectif de limitation des impacts potentiels de la démoustication sur les populations oiseaux. Associer les intervenants environnementaux à cette réflexion permettra de mieux intégrer les enjeux oiseaux dans les réflexions.

Cette réflexion pourra être portée par le Comité de Pilotage du site.

Cette réflexion locale sera d'autant plus pertinente que les connaissances scientifiques sur l'impact des traitements sur les espèces non cibles et sur les chaînes alimentaires des oiseaux et autres vertébrés (poissons) seront affinées. Il est donc souhaitable que des études scientifiques complémentaires soient engagées à l'échelle départementale ou du littoral atlantique.

* Entente Interdépartementale pour la Démoustication du Littoral Atlantique

**Le Bti se présente sous deux formulations : le Vectobac 12 AS (1.2% de Matière active), qui a fait l'objet de l'étude ci-dessous et le Vectobac WG (granulé dispersible dans l'eau contenant 37.4 % de Bti, titrant 3000 UTI/mg), aujourd'hui la plus utilisée par l'EID et la seule utilisée sur le département de la Vendée.

****Evaluation à long terme des effets de la démoustication dans le Morbihan. Suivi de l'impact écotoxicologique des traitements sur les invertébrés aquatiques entre 1998 et 2001.* Etude réalisée par convention avec le Conseil Général du Morbihan, sur les préconisations du Conseil Scientifique de l'Observatoire Départemental de l'Environnement du Morbihan (ODEM). L'étude INRA et l'avis du Conseil Scientifique de l'ODEM sont disponibles auprès du SMMO. Cette étude n'est pas spécifique au traitement à base de Bti, elle porte également sur le témaphos. Elle a par ailleurs été réalisée sur la Vectobac 12 AS. Un avis de l'INRA (février 2009) sur la base d'une expérimentation 2006-2007, indique que « la formulation Vectobac WG ne présente pas de risque écotoxicologique plus important que la formulation Vectobac 12AS pour les communautés étudiées ».

****Cette étude rappelle que les travaux antérieurs montrent que le Bti n'est pas complètement sélectif : il a, en laboratoire, un effet toxique direct sur les larves de chironome.

Le suivi in situ réalisé par l'INRA fait apparaître, au niveau des individus prélevés sur le terrain que :

« les variations des biomarqueurs indiquent que, ponctuellement, à certaines dates, les individus ont été affectés par [...] le Vectobac ; des observations ponctuelles ont également montré [...] que le Vectobac a été à l'origine d'une diminution du taux d'émergence (des chironomes), probablement en raison d'un accroissement de la mortalité des larves ; cependant, sur l'ensemble de la période de suivi, les variations des biomarqueurs mesurés chez les individus exposés [...] au Vectobac ne se sont pas écartés significativement des fluctuations naturelles, indiquant que, sur le long terme, les larvicides n'avaient pas d'effet sur la physiologie de ces organismes ».

Au niveau des populations, le suivi montre que « la comparaison de l'abondance moyenne des individus de chacune des deux espèces- sentinelles dans les zones témoins et traitées [...] n'a pas révélé d'effet significatif des traitements [...] au niveau populationnel », les variations de densité éventuelles liées aux traitements étant indissociables des variations liées aux autres facteurs : assèchement, compétition inter ou intra spécifique, reconstitution des populations par immigration (chironomes) ou apports lors des remises en eau (néris)

Engagements non rémunérés

Mise au point et mise en place du protocole

Acteurs principaux

EID-Atlantique, SMMO, Communes, Syndicat des Marais de la Gachère, Association des Marais des Olonnes.
Organismes environnementaux

Points de contrôle

Travaux d'expertise

Dispositif de suivi

Surfaces et périodes faisant l'objet d'une réévaluation du seuil de déclenchement des traitements

Fiche 16 : LIMITER L'IMPACT DU PUBLIC DANS LES MARAIS

Entité de gestion
Marais

Enjeu

Renforcer les zones de quiétude pour l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante

Objectifs

Limiter l'impact du public, plus particulièrement sur les espèces nicheuses

Priorité : ***

Espèces d'Oiseaux et Habitats concernés

Espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux, notamment les espèces nicheuses : Avocette élégante, Echasse blanche, Gravelot à collier interrompu, Busard des roseaux, Mouette mélanocéphale, Sterne pierregarin

Espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale, notamment les espèces nicheuses : Vanneau huppé, Chevalier gambette, ...

Description de l'action

Le marais des Olonnes offre une qualité d'accueil exceptionnelle pour les populations d'oiseaux, néanmoins la fréquentation touristique croissante sur le secteur entraîne une augmentation des usages du marais pour des activités de loisirs : promenades à pied, en vélo, à cheval, en canoë ...

Des sentiers ou circuits sont proposés au public. Permettant la découverte de ces milieux, ces circuits visent également à canaliser la fréquentation de façon à éviter la pénétration dans les propriétés privées, la dégradation des milieux et le dérangement des espèces sensibles, notamment des oiseaux nicheurs. Malgré les dispositifs de canalisation mis en place (balisage...), ces sentiers sont la source d'une pénétration diffuse au sein du marais.

L'action vise à limiter l'impact de la fréquentation du marais sur les populations nicheuses, cela passe par :

- un renforcement des dispositifs qui permettent la canalisation du public sur les circuits balisés, y compris pour les circuits canoë : panneaux d'information, clôture, barrières...
- la mise en place, selon besoin spécifique, de dispositifs (temporaires ou permanents) de mise en défens de zones de reproduction
- une meilleure information des usagers du marais, afin de les inciter à limiter l'impact de leur passage sur les oiseaux, notamment en période de reproduction
- la mise en place d'aménagements et activités favorisant la découverte des milieux et des oiseaux sans provoquer de dérangement (observatoires, panneaux d'information, animations nature...)
- la limitation des circuits ouverts au public en zone de marais et la prise en compte des besoins des oiseaux dans les éventuelles modifications de tracés.

Dans le cadre de l'animation du Docob, la sensibilisation du public (entre autres à travers d'actions de communication auprès des acteurs du tourisme) sur la richesse biologique, la fragilité du marais et la sensibilité des espèces nicheuses vis à vis du dérangement, est également à renforcer.

Engagements non rémunérés

Dates de réalisation en cohérence avec les périodes de nidification
Tenue d'un cahier d'enregistrement des travaux

Engagements rémunérés

- a) **Travaux d'aménagement des sentiers et accès** : mise en place et entretien d'obstacles appropriés, éventuelle pose et dépose saisonnière, études et frais d'expert
- b) **Mise en défens de zones de reproduction** : fourniture de poteaux, de clôture, de grillage, pose et dépose, déplacement éventuel, études et frais d'expert
- c) **Information des usagers, par panneaux** : Etudes et frais d'expert, conception, fabrication, adaptation des panneaux, pose et dépose, remplacement ou réparation

Coûts

selon devis suite à diagnostic

Financements des engagements rémunérés dans le cadre du PDRH

- a) Mesure A 323 25 P
- b) Mesure A 323 24 P
- c) Mesure A 323 26 P

Préalablement au contrat Natura 2000, les modalités des travaux seront déterminées dans le cadre d'un diagnostic environnemental. Dans le cas d'aménagements des accès, le diagnostic permettra au service instructeur de constater l'éligibilité des travaux : aménagements ayant pour objet de limiter les impacts de la surfréquentation et non d'ouvrir le site au public

Financement MEDDAT et /ou FEDER

Diagnostic environnemental permettant de définir la localisation et des modalités des travaux
Sensibilisation et information dans le cadre de l'animation du Docob

**Besoin
estimatif/ 5 ans
= 115 000 €**

Acteurs principaux

SMMO, Communes, Syndicat des Marais de la Gachère, Association des Marais des Olonnes.
Organismes environnementaux

Points de contrôle

Existence et tenue du cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre de travaux réalisés par le bénéficiaire)

Photos avant et après travaux

Contrôle sur le terrain des engagements rémunérés et non rémunérés

Vérification des factures acquittées ou de pièces de valeur probante équivalente

Dispositif de suivi : Linéaire de sentier concernés ou surfaces mises en défens

Fiche 17 : ETENDRE LES SURFACES NON CHASSEES, SUR LES GRANDS MARAIS PLATS AUTOUR DE LA RESERVE ONCFS ET DES TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL

Entité de gestion
Marais

Enjeu

Renforcer les zones de quiétude pour l'avifaune, migratrice et hivernante

Objectifs

Etendre les zones non chassées

Priorité : ❁❁

Espèces d'Oiseaux et Habitats concernés

Espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux : Avocette élégante, Pluvier doré, Mouette mélanocéphale, Barge rousse

Espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale : Canard pilet, Canard siffleur, Canard souchet, Sarcelle d'hiver, Sarcelle d'été, Vanneau huppé, Chevalier gambette, Courlis corlieu

Description de l'action

Les grands marais plats autour de Champclou accueillent de fortes populations d'oiseaux en hivernage et en halte migratoire. Ces marais sont de ce fait très propices à la chasse, qui s'exerce sur la majeure partie d'entre eux.

Cette activité favorise l'entretien de ces marais. Elle entraîne cependant un dérangement direct des oiseaux présents durant la période de chasse et un « effet rémanent » face à toute présence humaine.

La réserve d'avifaune de Chanteloup, propriété de l'ONCFS, offre à ces populations d'oiseaux une zone de quiétude de 38 ha. Les terrains acquis par le Conservatoire du Littoral étendent cette surface de quiétude sur 25 ha supplémentaires.

Ces 63 ha non chassés constituent un noyau de quiétude, qu'il serait souhaitable de conforter, dans l'objectif d'améliorer la qualité du site, notamment de ce secteur de marais plats, en terme d'accueil des migrants et hivernants sur la ZPS.

La création progressive de cette zone de quiétude nécessitera une démarche volontaire des propriétaires, qui pourra passer par des acquisitions foncières publiques.

Outre leur mise en zone non chassée, ces terrains pourront prioritairement, selon besoin, bénéficier de l'action 12.

NB : Les actions de destruction des cormorans ne sont pas considérées comme des actions de chasse

Engagements non rémunérés

Voir action n° 12 et 16 si travaux

Financements des engagements rémunérés

Voir action n°12 et 16 si travaux

Acteurs principaux

Propriétaires ou gestionnaires de marais à titre privé, public, individuel, indivis ou associatif
SMMO, Communes, Syndicat des Marais de la Gachère, Association des Marais des Olonnes.
Conservatoire du Littoral, Organismes environnementaux

Points de contrôle :

Dispositif de suivi : Evolution des surfaces non chassées

Fiche 18 : SUIVI DES ESPECES DE L'ANNEXE 1 DE LA DIRECTIVE OISEAUX AYANT PERMIS LA DESIGNATION DU SITE EN ZPS ET DES ESPECES A FORTE VALEUR PATRIMONIALE PRIORITAIRES

Entité de gestion
Marais, dune et forêt

Enjeu

Identifier les évolutions des espèces ayant permis la désignation du site en ZPS

Objectifs

Connaître l'évolution des effectifs des espèces prioritaires

Priorité : **

Espèces d'oiseaux concernés

Espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux : Spatule blanche, Avocette élégante, Echasse blanche, Gravelot à collier interrompu, Aigrette garzette, Busard des roseaux, Mouette mélanocéphale, Sterne pierregarin

Espèces d'oiseaux à forte valeur patrimoniale : Courlis corlieu

Description de l'action

Un suivi des espèces est réalisé sur le site, notamment par l'ONCFS depuis la mise en place de la Réserve de Chanteloup, ainsi que par différents partenaires environnementaux.

Le site dispose ainsi d'une riche banque de données historiques. Conforter les suivis existants est néanmoins nécessaire pour suivre l'évolution de l'état des populations des espèces prioritaires, en complément des suivis prévus dans le cadre de la mise en œuvre des fiches 1 à 10.

Les données nécessaires pour évaluer l'état des populations des espèces prioritaires sont :

- effectifs de Courlis corlieu en halte prénuptiale et localisation des rassemblements (ONCFS)
- effectifs de Spatule Blanche en halte prénuptiale et localisation des rassemblements (ONCFS)
- effectifs des colonies de larolimicoles et localisation (ONCFS et LPO)
- effectifs de busard des roseaux
- ...

*espèces suivies dans le cadre de ces actions : Gravelot à collier interrompu, héronnières en zone forestière, rapaces nicheurs en zone forestière,...

Engagements non rémunérés

- Suivi non protocolé.

Engagements rémunérés

- Suivis des espèces non encore suivies systématiquement
- Synthèse des données collectées par les différents partenaires concernant les espèces prioritaires.
- Rapport sur les suivis

Coûts

selon devis environ
10 jours par an

Financement MEDDAT et /ou FEDER

Besoin
estimatif/ 5 ans
= 25 000 €

Acteurs principaux

Organismes environnementaux, ONCFS, SMMO

Points de contrôle

Rapport de suivi

Dispositif de suivi :

Fiche 19 : MISE EN ŒUVRE ET ANIMATION DES DOCOB OISEAUX ET HABITATS ET DE LA CHARTRE NATURA 2000

Entité de gestion
Ensemble du site

Enjeu

Préservation des espèces et des habitats

Objectifs

Permettre la mise en oeuvre des
mesures de gestion du site

Priorité : ***

Espèces d'Oiseaux et Habitats concernés

Toutes les espèces et tous les habitats

Description de l'action

Les missions de la structure animatrice locale seront les suivantes :

- Définition des programmes et des budgets annuels,
- Information et sensibilisation du public et des bénéficiaires des contrats, conseil et suivi de la mise en oeuvre des différents contrats, et de la Charte Natura 2000
- Maîtrise d'ouvrage éventuelle pour certains travaux (génie écologique, études...),
- Organisation, suivant les besoins, de groupes de travail thématiques,
- Préparation et participation aux comités de pilotage, rédaction des comptes-rendus,
- Conduite de l'évaluation du programme de gestion,

En accord avec les services de l'Etat, toute action concourant à la réussite du programme.
L'animateur travaille pour le compte du Comité de Pilotage.

Engagements non rémunérés

Engagements rémunérés

Coûts

½ temps + frais de fonctionnement, de
communication...

Financement MEDDAT et /ou FEDER

Besoin estimatif sur 5 ans = 130 000 €

Acteurs principaux

SMMO et ensemble des acteurs du site

Points de contrôle : Programme d'actions et programme financier

Dispositif de suivi : Programme d'actions et programme financier

2 - Tableau global du programme de gestion du site et de financement prévisionnel

Enjeux	Objectif	Objectifs opérationnels	Fiches Docob	Priorité *: faible, ** : moyenne *** : forte	Lien avec Docob Habitats	PDRH ou autres financements	Coût Docob estimatif sur 5 ans
FORET							
Amélioration de la capacité d'accueil de la forêt pour l'avifaune nicheuse	Préserver une mosaïque de milieux favorables aux diverses espèces	Maintien d'un mélange d'espèces	<i>Fiche n°1</i> Adaptation du plan de gestion de la forêt domaniale d'Olonne	**	Mesures : I.12, I.13, I.15, I.16, I.17	Plan de gestion ONF 2004-2018 MEEDDAT / FEDER	15 000 €
		Préserver les îlots de vieillissement dans les zones favorables					
		Repérer les arbres morts ou à cavités et les préserver (sauf si risque/public)					
		Mieux intégrer les enjeux oiseaux dans les modalités de travaux : cartographie fine et actualisée, calée sur la programmation des travaux ONF					
		Maintenir une stricte sélection des zones traitées contre les chenilles (maintien du potentiel alimentaire)					
		Entretien de pare feux, des coupes de régénérescence : milieux ouverts	<i>Fiche n°2</i> Entretien des milieux ouverts en forêt	*	Mesure I.14	Actions PDRH F 227 01, F 227 05	31 000 €

Enjeux	Objectif	Objectifs opérationnels	Fiches Docob	Priorité *: faible, ** : moyenne *** : forte	Lien avec Docob Habitats	PDRH ou autres financements	Coût Docob estimatif sur 5 ans
Suite Forêt							
	Permettre l'existence d'îlots de quiétude	Canaliser les traversées du massif vers la plage sur 7 axes est-ouest, directs, balisés	<i>Fiche n°3 Limiter l'impact des usagers de la forêt sur l'avifaune nicheuse</i>	***	Mesure IV.2	Plan de gestion ONF 2004-2018 CEL Olonne/Mer Actions PDRH F227 05 F227 09 F227 10 F227 14	60 000 €
		Renforcer le balisage et la signalétique des sentiers pédestres et cyclables existants					
		Renforcer les barrières naturelles vis-à-vis de la pénétration sous couvert forestier (acacia, fourrés, fermeture des sentes sauvages...)					
		Ne pas densifier le réseau de sentiers actuel et intégrer les enjeux oiseaux dans les réflexions d'éventuelles modifications de tracés					

Enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels	Fiches Docob	Priorité *: faible, **: moyenne ***: forte	Lien avec Docob Habitats	PDRH ou autres financements	Coût Docob estimatif sur 5 ans
DUNES							
Confortation du cordon dunaire : dune mobile, dune grise et milieux humides dunaires	Restaurer les zones dunaires dégradées	Entretien de la dune prévu dans plan de gestion du massif dunaire	<i>Fiche n°4</i> Restaurer les zones dunaires dégradées	*	Mesure I.5	Plan de gestion ONF 2004-2018	55 000 €
		Voir selon besoins d'entretien spécifique : arrachage de plantes envahissantes...				Actions PDRH A 323 29 A 32320	
	Mieux intégrer les besoins des espèces dans la gestion des milieux	Lisière dune grise/forêt : contrôler la progression de la forêt et conserver les trouées	<i>Fiche n°5</i> Contrôler la progression de la forêt sur la dune grise	***	Mesures I.6 et I.16	Actions PDRH F227001 A 323 20	106 000 €
		Accès vers plage : Canaliser les flux est-ouest	<i>Fiche n°6</i> Canaliser les passages sur les milieux dunaires	**	Mesures I.3, I.4, I.5 I.7, I.8, IV.2	Plan de gestion ONF CEL Olonne/Mer	59 000 €
Limitier les passages hors sentiers balisés, sentier du littoral ...	Actions PDRH : A 323 24 A 32326						
		Faire appliquer la réglementation concernant l'utilisation d'engins motorisés, les VTT...	<i>Fiche n°10</i> Renforcer l'application des réglementations concernant les pratiques de loisirs	**		Financements communaux MEEDDAT / FEDER	Voir ci-dessous
		Améliorer la richesse biologique de la mare des Agaures	<i>Fiche n°7</i> Améliorer la richesse biologique de la mare des Agaures	**	Mesures I.10, I.11	A 32309	17 000 €

Enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels	Fiches Docob	Priorité *: faible, ** : moyenne *** : forte	Lien avec Docob Habitats	PDRH ou autres financements	Coût Docob estimatif sur 5 ans
PLAGES							
Préservation de la qualité des habitats et des stocks alimentaires	Gérer le nettoyage des plages en intégrant mieux les enjeux oiseaux	Etudier avec les communes les possibilités de réduction ou d'abandon du nettoyage mécanique	<i>Fiche n°8</i> Adapter les modalités de nettoyage des plages	**	Mesure I.2	Action PDRH A 323 24 MEEDDAT / FEDER	55 000 €
		Renforcer l'intérêt du nettoyage manuel en l'adaptant finement aux enjeux oiseaux (dates, modalités, ...)					
Préservation de zones de quiétude pour la nidification et les reposoirs	Préserver la quiétude de zones de nidification en haut de plage, sur les zones favorables et favoriser la tranquillité des reposoirs de mer haute	Etudier les opportunités de mise en défens d'îlots de nidification en haut de plage	<i>Fiche n°9</i> Mise en défens de zones de nidification	**	Mesure I.1	A 323 32 MEEDDAT / FEDER	13 000 €
		Faire appliquer la réglementation concernant l'utilisation d'engins motorisés, les feux...	<i>Fiche n°10</i> Renforcer l'application des réglementations concernant les pratiques de loisirs	**		Financements communaux MEEDDAT / FEDER	5 000 €
		Informers le public, sensibiliser	<i>Fiche n°06</i> Canaliser les passages sur les milieux dunaires	**		Plan de gestion ONF CEL Olonne/Mer Actions PDRH : A 323 24 A 32326	Voir ci-dessus

Enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels	Fiches Docob	Priorité *: faible, *: moyenne *: forte	Lien avec Docob Habitats	PDRH ou autres financements	Coût Docob estimatif sur 5 ans
MARAIS							
Conforter la qualité des habitats pour l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante	Favoriser des niveaux d'eau satisfaisants pour les oiseaux	Développer les profils favorables (curages, berges, îlots...)	<i>Fiche n°11 : Mise en œuvre des mesures Habitats sur les secteurs de marais, en y incluant la préservation des roselières</i>	**	Mesures 1.22 1.23 1.24 1.25 1.26 1.27	A 323 31 A323 01, 04, 05, A 323 20 MEEDDAT / FEDER	33 000 €
		Développer la gestion différenciée des marais (petits ouvrages)					
	Développer les aménagements favorables aux oiseaux	Travaux de génie écologique dans le cadre de plans de gestion : <ul style="list-style-type: none"> • Création d'îlots de reproduction • Installation de matériaux favorables à la reproduction (coquillages,...) • Restauration de fossés, digues, reprofilage de bossis... • Agrandissement de la surface en eau 	<i>Fiche n°12 Travaux de génie écologique dans le cadre de plans de gestion</i>	***		A 323 31 A323 01P, 03, 04, 05, 09, 20, 23, 24, 26, 27 MEEDDAT / FEDER	340 000 €
	Soutenir et améliorer les pratiques favorisant la présence de l'avifaune nicheuse	Soutenir les activités salicoles favorables et inciter les saliculteurs à effectuer des aménagements favorables à l'accueil des oiseaux	<i>Fiche n°13 Soutenir les pratiques salicoles favorables à l'accueil des oiseaux</i>	**		MAE	29 000 €
		Soutenir le pâturage qui favorise la présence de l'avifaune nicheuse	<i>Fiche n°14 Soutenir les modes de gestion agricole favorables à la présence de l'avifaune</i>	**		Mesures 1.26 1.27	MAE
Maintenir les zones de roselières	Renforcer le statut de cet habitat, « non prioritaire » dans	<i>Fiches n°11, 12 et 14</i>			/		

Enjeux	Objectifs	Objectifs opérationnels	Fiches Docob	Priorité *: faible, ** : moyenne *** : forte	Lien avec Docob Habitats	PDRH ou autres financements	Coût Docob estimatif sur 5 ans
MARAIS							
		la directive habitat					
		Intégrer dans les contrats ou plan de gestion, la priorité de maintien des roselières à Phragmites et à Typha					
		Soutenir la préservation et les travaux d'entretien					
	Limiter et étudier les impacts potentiels de la démoustication	Etudier les possibilités de limiter les traitements de démoustication	<i>Fiche n°15 Accompagner les réflexions de l'EID sur les seuils d'intervention et les solutions alternatives</i>	*			/
		Mieux connaître les impacts de la démoustication sur les oiseaux : quantifier l'effet sur les stocks alimentaires					
Renforcer les zones de tranquillité pour l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante	Limiter l'impact du public, plus particulièrement sur les espèces nicheuses	Limiter les passages du public hors circuits prévus à cet effets (sentiers, circuits canoës...)	<i>Fiche n°16 Limiter l'impact du public dans les marais</i>	***			115 000 €
		Développer les aménagements et activités permettant de découvrir les oiseaux sans déranger					
	Etendre les zones non chassées en secteur de marais	Encourager toute opération de création de zone de quiétude	<i>Fiches n°16 et 17</i>				/
		Renforcer autour de la Réserve ONCFS et des terrains du CdL, le périmètre non chassé	<i>Fiche n°17 Etendre les surfaces non chassées, sur les grands marais plats, autour de la Réserve ONCFS et des terrains CdL</i>	**			/

Enjeux	objectifs	Objectifs opérationnels	Fiches Docob	Priorité *: faible, ** : moyenne *** : forte	Lien avec Docob Habitats	PDRH ou autres financements	Coût Docob estimatif sur 5 ans
VALLEES							
Préserver une mosaïque de milieux favorable à l'avifaune nicheuse, migratrice et hivernante	Maintien des grands marais plats en aval des vallées	Mettre en œuvre à terme, et si besoin, des mesures de gestion biologique sur les grands marais plats en aval	Fiches n°11 et 12 Mise en œuvre des mesures Habitats sur les secteurs de marais, en y incluant la préservation des roselières Travaux de génie écologique dans le cadre de plans de gestion	*	Mesures 1.22 1.23 1.24 1.25 1.26 1.27	A 323 31 A323 01P, 03, 04, 05, 09, 20, 23, 24, 26, 27 MEEDDAT / FEDER	Voir ci-dessus
	Maintien des roselières (rivulaires ou sur bassin)	Favoriser le maintien des roselières : maintien des zones d'adoucissement en aval et protection/pâturage en amont	Fiches n°11, 12, 14				Voir ci-dessus
	Diversité des modes de gestion agricole	Favoriser la diversité des modes de gestion à travers les MAE, avec adaptation éventuelle des cahiers des charges et nouvelles surfaces contractualisées : pâturage extensif, fauche tardive, maintien de l'eau dans les zones basses	Fiche°14 Soutenir les modes de gestion agricole favorables à la présence de l'avifaune	*	Mesures 1.26 1.27		Voir ci-dessus

Enjeux	objectifs	Objectifs opérationnels	Fiches Docob	Priorité *: faible, **: moyenne ***: forte	Lien avec Docob Habitats	PDRH ou autres financements	Coût Docob estimatif sur 5 ans
ENSEMBLE DU SITE							
Identifier les évolutions des espèces ayant permis la désignation du site	Connaître l'évolution des effectifs des espèces prioritaires	Suivre les populations des espèces non déjà suivies dans le cadre des actions 1 à 10	<i>Fiche n°18</i> Suivi des espèces de l'annexe 1 de la directive Oiseaux ayant permis la désignation du site et des espèces à forte valeur patrimoniale prioritaires	**		MEEDDAT / FEDER	25 000 €
Préservation des espèces	Permettre la mise en oeuvre des mesures de gestion du site	Disposer des moyens humains et financiers pour mettre en oeuvre les actions avec les acteurs locaux et suivre le programme	<i>Fiche n°19</i> Mise en oeuvre et animation des Docob Oiseaux et Habitats et de la Charte Natura 2000	***	Mesures III-1 à III-3- et IV-1	MEEDDAT / FEDER	130 000 €
TOTAL							
TOTAL							1 278 000 €

Annexes

- Arrêté préfectoral portant création du Comité de Pilotage de la ZPS
- Liste des mesures de gestion
- Méthodologie : diagnostic écologique
- Action n° 12 du Contrat Environnement Littoral de la commune d'Olonne sur Mer
- Bibliographie

1 – Arrêté préfectoral portant création du Comité de Pilotage de la ZPS



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

COPIE
À L'ORIGINAL

ARRETE PREFECTORAL n° 07/DRCTAJE/1- 95
Portant création du comité de pilotage du document d'objectifs Natura 2000
de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) n° FR 5212010
« Dunes, forêt et marais d'Olonne »

LE PREFET DE LA VENDEE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

- VU la directive européenne n° 79/409/CE du 2 avril 1979 concernant la conservation des oiseaux sauvages ;
- VU le Code de l'Environnement Livre IV, titre 1^{er}, chapitre IV (parties législatives et réglementaires) ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU l'arrêté ministériel du 16 novembre 2001 fixant la liste des espèces d'oiseaux sauvages justifiant la désignation de Zone de Protection Spéciale ;
- VU l'arrêté ministériel du 25 avril 2006 portant désignation du site Natura 2000 «Dunes, forêts et marais d'Olonne » (zone de protection spéciale) ;

SUR la proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée ;

ARRETE :

Article 1 : Un comité de pilotage, chargé d'assurer l'élaboration et le suivi de la mise en œuvre du document d'objectifs « Natura 2000 » de la Zone de Protection Spéciale « Dunes, forêt et marais d'Olonne » est créé. Les membres du comité ou leurs représentants au sein de ces trois collèges sont répartis de la façon suivante :

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements :
(Chaque membre peut être représenté)

- Monsieur le Conseiller Général du Canton des Sables d'Olonne
- Monsieur le Maire de BREM SUR MER
- Monsieur le Maire de BRETIGNOLLES SUR MER
- Monsieur le Maire de l'ILE D'OLONNE

- Monsieur le Député-Maire des SABLES D'OLONNE
- Monsieur le Maire d'OLONNE SUR MER
- Monsieur le Maire de STE FOY
- Monsieur le Maire de ST MATHURIN
- Monsieur le Maire de VAIRE

- Monsieur le Président du Syndicat Mixte des Marais des Olonnes
- Monsieur le Président du Syndicat Mixte du Canton des Sables d'Olonne
- Monsieur le Président de la Communauté de communes Côte de Lumière
- Monsieur le Président de la Communauté de communes Auzance et Vairéenne
- Monsieur le Président de la Communauté de communes des Olonnes
- Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays des Acharais

Collège des professionnels, des associations et des usagers :

(Chaque membre peut être représenté)

- Madame la Présidente de l'association syndicale des marais de La Gachère
- Monsieur le Président de la Fédération Vendéenne de la Propriété agricole
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture de la Vendée
- Monsieur le Président de la Fédération départementale des chasseurs de la Vendée
- Monsieur le Président de la Fédération de Vendée pour la pêche et la protection du milieu aquatique
- Monsieur le Président de l'association des marais des Olonnes
- Monsieur le Président du Comité Local des Pêches Maritimes des SABLES D'OLONNE
- Monsieur le Président de la Section Régionale de la conchyliculture Pays de la Loire
- Madame la Présidente de l'Association de Défense de l'Environnement en Vendée
- Monsieur le Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Vendée
- Madame la Présidente de l'association de protection de la nature du Pays des Olonnes
- Madame la Présidente de l'association pour la protection et la défense du paysage chaumois

Collège des administrations d'Etat et autres établissements et organismes publics :

(Chaque membre peut être représenté)

- Monsieur le Préfet de la Vendée
- Madame la Directrice Régionale de l'Environnement
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Équipement
- Monsieur le Directeur Départemental des Affaires Maritimes
- Monsieur le Directeur de l'aviation civile de l'Ouest
- Monsieur le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
- Monsieur le Directeur de l'Office National des Forêts
- Monsieur le Directeur de l'Institut Français de Recherche et d'Exploitation de la Mer (IFREMER)
- Monsieur le Délégué Régional du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

Le comité de pilotage peut décider d'entendre toute personne ou tout organisme dont les connaissances et l'expérience sont de nature à éclairer ses travaux.

00/00

Article 2 : Le Président du comité de pilotage est désigné par les représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, à qui il appartient également de désigner la collectivité territoriale ou le groupement chargé d'élaborer le document d'objectifs.

Ces désignations doivent avoir lieu dans un délai de trois mois. A défaut, le Préfet ou son représentant assurera la présidence et l'élaboration du document d'objectifs.

Article 3 : Les représentants de l'Etat siègent à titre consultatif.

Article 4 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vendée, Madame la Sous Préfet des Sables d'Olonne, Madame la Directrice Régionale de l'Environnement et Monsieur le Directeur Départemental de l'Agriculture et de la Forêt, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

La Roche sur Yon, le 20 FÉV 2007

La Préfet



Christian DECHARRIERE

2 - Liste des mesures de gestion

Liste des mesures du PDRH* utilisées pour la mise en place des actions du Docob

Mesures milieux forestiers

F21001	Création ou rétablissement de clairières ou de landes
F27005	Travaux de marquage, d'abattage ou de taille sans enjeu de production
F27009	Prise en charge de certains surcoûts d'investissement visant à réduire l'impact des dessertes en forêt
F27010	Mise en défens de types d'habitat d'intérêt communautaire
F27011	Chantiers d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
F27014	Investissements visant à informer les usagers de la forêt

Autres milieux

A32301P	Chantier lourd de restauration de milieux ouverts par débroussaillage
A32303P	Equipements pastoraux dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32303R	Gestion pastorale d'entretien des milieux ouverts dans le cadre d'un projet de génie écologique
A32304R	Gestion par une fauche d'entretien des milieux ouverts
A32305R	Chantier d'entretien des milieux ouverts par gyrobroyage ou débroussaillage léger
A32309P	Création ou rétablissement de mares
A32309R	Entretien de mares
A32320P et R	Chantier d'élimination ou de limitation d'une espèce indésirable
A32323P	Aménagements artificiels en faveur des espèces justifiant la désignation d'un site
A32324P	Travaux de mise en défens et de fermeture ou d'aménagements des accès
A32325P	Prise en charge de certains coûts visant à réduire l'impact des routes, chemins, dessertes et autres infrastructures linéaires
A32326P	Aménagements visant à informer les usagers pour limiter leur impact
A32327P	Opérations innovantes au profit d'espèces ou d'habitats
A32329	Lutte contre l'érosion des milieux dunaires de la ceinture littorale, des plages et de l'arrière plage
A32331	Réhabilitation et protection de systèmes lagunaires
A32332	Restauration des laisses de mer (notamment nettoyage sélectif, lorsque les déchets ou les pratiques ont un impact avéré sur les habitats ou les espèces)

****Plan de Développement Rural Hexagonal 2007-2013***

3 – Méthodologie : diagnostic écologique

Le diagnostic permet de réunir les données sur les milieux et espèces :

- Listes des espèces concernées par les différents milieux : espèces inscrites à l'annexe I de la Directive Oiseaux, espèces à forte valeur patrimoniale¹⁶ et espèces fortement représentatives des milieux ;
- Habitats d'intérêt communautaire présents dans les différents milieux ;
- Statut biologique des espèces : nicheur, hivernant, de passage (migration ou alimentation) ;
- Effectifs, si connus : nombre de couples pour les nicheurs, nombre d'individus pour les autres, et tendance d'évolution sur le site (si connue) ;
- Importance de la ZPS et de chacun des milieux pour la conservation de chaque espèce : pourcentage de la population française et européenne, importance du milieu pour l'espèce au sein de la ZPS ;
- Interactions entre activités humaines et populations d'oiseaux.

Les données sont réunies dans des fiches- espèce, pour les espèces illustratives du site.

Certaines données sont cartographiées :

- Cartographie du site (page 25) et de ses milieux
- Cartographies de présence, actuelle ou potentielle des espèces illustratives du site.

Listes des espèces concernées et statut biologique des espèces

Ces listes et statuts ont été établis sur la base :

- de la liste des espèces et des critères ayant servi à la désignation de la ZICO (ROCAMORA 1993) ;
- du Formulaire Standard de Données (FSD), disponible sur le site de l'INPN, sur la base duquel la ZPS a été désignée (Muséum national d'histoire naturelle 2003-2006) ;
- des publications ornithologiques concernant le site (par exemple YÉSOU 2002) ;
- des informations de la base de données de la LPO Vendée ;
- des prospections de terrain.

Ces listes sont dans la mesure du possible "exhaustives" pour les espèces communes ou régulières. Elles incluent aussi quelques espèces rares qui peuvent avoir un intérêt pour la gestion du site. En revanche, les espèces plus occasionnelles ont été retirées des listes (Bihoreau gris, Ibis falcinelle, Flamant rose, Pygargue à queue blanche, Aigle botté, Sterne hansel, Sterne de Dougall...).

Enfin, bien que la Commission de l'Avifaune Française ait récemment modifié l'ordre systématique des espèces (2007), nous avons conservé l'ordre des espèces correspondant aux codes Natura 2000. En revanche, nous avons intégré les changements de noms scientifiques.

Habitats d'intérêt communautaire présents dans le milieu

Cette liste est établie sur la base du Document d'Objectifs "Habitats" (Cera Environnement 2005) et des prospections de terrain.

Effectifs et tendances des populations d'espèces dans le milieu

Il s'agit ici de la partie des fiches qui demande le plus d'informations. Ces informations ne sont fournies que dans la mesure où elles sont connues. Dans le cas contraire, un point d'interrogation indique l'absence de données chiffrées fiables.

Lorsque des effectifs et tendances sont fournis, il peut s'agir :

- de populations bien connues (qui font l'objet de suivis annuels, comme par exemple le Gravelot à collier interrompu) ;
- de populations suivies moins régulièrement mais pour lesquelles les données disponibles permettent d'estimer les effectifs sous forme de "fourchette".

¹⁶ Sont considérées comme espèces à forte valeur patrimoniale les espèces rares ou menacées dans les livres "rouges" international (BIRDLIFE INTERNATIONAL 2004), national (ROCAMORA & YEATMAN-BERTHELOT 1999) et régional (MARCHADOUR & SÉCHET 2008).

Les données ont été recherchées :

- dans les rapports de suivi annuel des espèces qui en font l'objet (par exemple le Gravelot à collier interrompu, DESMOTS 2006) ;
- dans des publications ornithologiques ou rapports concernant le site (par exemple YÉSOU 2002, GONIN & GIRARD 2002, MAHÉO 2008, COLL. 2008) ;
- dans la base de données de la LPO Vendée ;
- auprès des professionnels et bénévoles présents sur le terrain depuis de nombreuses années (ONCFS, LPO).

NB : pour les migrateurs, les effectifs indiquent non pas le nombre de migrateurs passant sur le site (difficile à évaluer en dehors d'un suivi quotidien) mais le nombre maximal d'oiseaux observés ensemble sur le site (stationnements migratoires).

Importance de la ZPS et du milieu pour la conservation de l'espèce

Pour cette partie, les données chiffrées européennes et françaises permettant de mettre en évidence le pourcentage de la population qui fréquente le site ont été recherchées dans les publications les plus récentes possibles :

- pour les données internationales, Birds in Europe II (BIRDLIFE INTERNATIONAL 2004) et Waterbird Population Estimates (WETLANDS INTERNATIONAL 2006)
- pour les données nationales, Inventaire des Oiseaux de France (DUBOIS et al. 2000), synthèses des comptages nationaux d'oiseaux d'eau (par exemple MAHÉO 2008 et COLL. 2008), enquêtes nationales sur les oiseaux nicheurs rares (par exemple RIEGEL et al. 2007 et 2008), résultats de l'enquête rapaces diurnes (THIOLLAY & BRETAGNOLLES 2004) etc....

Les commentaires sur l'importance du milieu pour l'espèce ont été réalisés sur la base des publications et de notre connaissance du terrain (*cf.* aussi § 1.1. pour les échanges entre les grands milieux).

Choix des espèces à enjeu fort

Pour chacun des grands types de milieu, quelques espèces importantes (dites "à enjeu fort") ont été sélectionnées sur la base des critères suivants :

- espèces répondant aux critères de sélection ZICO, ou bien représentées dans le milieu par rapport à la population régionale ou nationale ou européenne (ex : l'Echasse blanche, pour laquelle les marais d'Olonne accueillent jusqu'à 5% des nicheurs français) ;
- espèces particulièrement représentatives du milieu, dont la prise en compte dans les actions futures permettra de profiter à d'autres espèces (ex : l'Avocette élégante, pour laquelle des mesures de gestion favorables aux migrateurs dans le marais seront également favorables aux autres limicoles) ;
- espèces dont la totalité de la population de la ZPS se trouve dans le milieu en question.

Ces espèces apparaissent **en gras** dans tous les tableaux.

Interactions avec les activités humaines

La liste des activités pouvant avoir des effets sur les populations d'oiseaux (effets favorables ou défavorables) a été constituée sur la base de l'inventaire socio-économique du Document d'Objectifs "Habitats" (Cera Environnement 2005), réactualisé dans le cadre de la ZPS, et de notre connaissance du site.

Cartographies

La cartographie des milieux (page 25) a été réalisée sur la base des prospections de terrain, de l'examen d'une photo aérienne récente (2006) et du Document d'Objectifs "Habitats" (Cera Environnement 2005).

Les cartographies des espèces sont réalisées sur la base des mêmes outils que pour les paragraphes "liste des espèces" et "effectifs et tendance".

Toutes les cartographies ont été ajustées sur le fond orthophotographique de 2006.

La **forêt** (forêt dunaire, y compris secteurs de feuillus) a été cartographiée sur la base de notre connaissance du terrain, des travaux de R. Arhuro (2007), de la photographie aérienne (2006).

Cartographie des espèces à enjeu fort de la forêt :

- Ardéidés (héronnières) : les secteurs cartographiés sont volontairement plus larges que la surface réellement occupée par les héronnières (celles-ci se déplacent au cours du temps).
- Engoulevent : pour cette espèce aucune cartographie n'a été réalisée en raison du manque d'éléments sur sa répartition. Cette espèce est potentiellement présente dans toutes les zones claires de la forêt dunaire.
- Bécasse des bois : pour la même raison, aucune cartographie n'a été réalisée.

Les **dunes** ont été cartographiées sur la base de notre connaissance du terrain, des travaux de R. Arhuro (2007), de la photographie aérienne (2006).

Cartographie des espèces à enjeu fort des dunes:

- Alouette lulu
- Pipit rousseline
- Pipit farlouse
- Cochevis huppé
- Passereaux paludicoles migrateurs

Les **plages** ont été cartographiées sur la base de notre connaissance du terrain. Compte tenu de la particularité de l'habitat "plage", il nous a semblé plus intéressant de le mesurer en linéaire plutôt qu'en surface.

Cartographie des espèces à enjeu fort des plages :

- Gravelot à collier interrompu (nicheur)
- Limicoles migrateurs et hivernants (Grand Gravelot, Pluvier argenté, Bécasseaux violet, sanderling et variable, Barge rousse, Courlis corlieu, Tournepierre à collier)
- Pipit rousseline (alimentation des nicheurs de la dune).

La cartographie du **marais** inclut :

- les zones de marais à proprement parler, jusqu'aux ponts sur la D38 (limite arbitraire mais facilement identifiable sur le terrain entre la fiche "marais" et la fiche "vallées")
- quelques zones de transition entre la dune et le marais (notamment au niveau de la Gachère)
- le bas marais alcalin des Bourbes de l'Allerie,
- les roselières linéaires présentes dans le marais salé.

Cartographie des espèces à enjeu fort du marais:

- Spatule blanche
- Canards hivernants (en particulier Canard pilet pour lequel le marais d'Olonne joue un rôle important au niveau français)
- Busard des roseaux
- Limicoles migrants
- Avocette élégante
- Echasse blanche
- Vanneau huppé
- Gravelot à collier interrompu
- Chevalier gambette
- Courlis corlieu
- Mouette mélanocéphale
- Sterne pierregarin
- Passereaux paludicoles

La cartographie **des vallées** inclut l'ensemble du périmètre de la ZPS, en amont des ponts sur la RD38.

Cartographie des espèces à enjeu fort des vallées :

- Spatule blanche
- Busard des roseaux
- Limicoles nicheurs : Echasse blanche, Avocette élégante, Petit Gravelot, Vanneau, Chevalier gambette
- Passereaux paludicoles (dont Gorgebleue nicheur)
- Canards hivernants et migrants
- Limicoles migrants et hivernants

4 – Action n° 12 du Contrat Environnement Littoral de la commune d'Olonne sur Mer

**CONTRAT ENVIRONNEMENT LITTORAL
SIGNÉ LE 22 JANVIER 2007
ENTRE LA COMMUNE D'OLONNE-SUR-MER
ET LE DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE
2007 - 2010**

Action n° 12 concernant l'aménagement
des sentiers d'accès aux plages

FICHE ACTION N°12

◆ Intitulé de l'action :

Amélioration des sentiers forestiers d'accès aux plages

◆ Volet concerné du Contrat Littoral :

Volet 1 - Les espaces naturels littoraux

Volet 2 - Mise en valeur du bâti et paysagement de la commune

Volet 3 - L'intégration des équipements touristiques dans l'environnement

◆ Descriptif et objectifs de l'action :

L'amélioration des sentiers forestiers comprend trois axes :

* La canalisation des flux : Le piétinement répété des promeneurs (piétons, cyclistes, cavaliers) entraîne l'élargissement des chemins et la dégradation des sols. Cela est dû, selon des observateurs, au fait que les marcheurs empruntent les bords des sentiers plus praticables car moins sableux ou boueux.

→ L'idée est donc de poser des écorces sur le sol et d'installer en certains endroits des marches faites de rondins.

* La signalétique : Chaque été, on constate que des promeneurs se perdent dans la forêt du fait d'une signalétique trop limitée.

→ La solution est de renforcer la signalétique en augmentant le nombre de panneaux : panneaux de départ, indiquant le temps de parcours, l'itinéraire ; le fléchage tout au long du parcours, la distance restant à parcourir.

→ Il est nécessaire également de repenser l'ensemble du balisage. Actuellement, chaque sentier dispose d'une couleur de balisage propre. Pour une meilleure cohérence, le balisage devra être harmonisé sur celui de la F.F.R.P (Fédération Française de la Randonnée Pédestre). La couleur choisie pour les PR (Promenade et Randonnée) est le jaune.

* L'information : L'implantation de panneaux de sensibilisation à l'entrée de la forêt, des marais, des sentiers de randonnées permettraient ainsi de rappeler les bons réflexes à adopter et d'indiquer les recommandations d'usage (rapporter ses déchets avec soi ; respecter le milieu ; respecter les consignes de sécurité).

◆ Justification de l'intérêt de l'action sur les plans environnementaux et touristiques :

L'ensemble de cette action poursuit le but de rendre plus attractif l'utilisation des équipements installés dans la forêt, par la population locale et par la population touristique.

Ces aménagements visent à sécuriser le cheminement en milieu forestier ainsi qu'à protéger le milieu d'une sur-fréquentation. Cette action s'inscrit dans le développement d'un tourisme vert de qualité.

◆ Type d'action :

Etude

Travaux

Engagement en terme d'urbanisme ou de démarche qualité

◆ Maître d'ouvrage : ONF

◆ Partenaires directement impliqués : commune

◆ Niveau d'avancement de l'action (remplir la colonne concernée) :

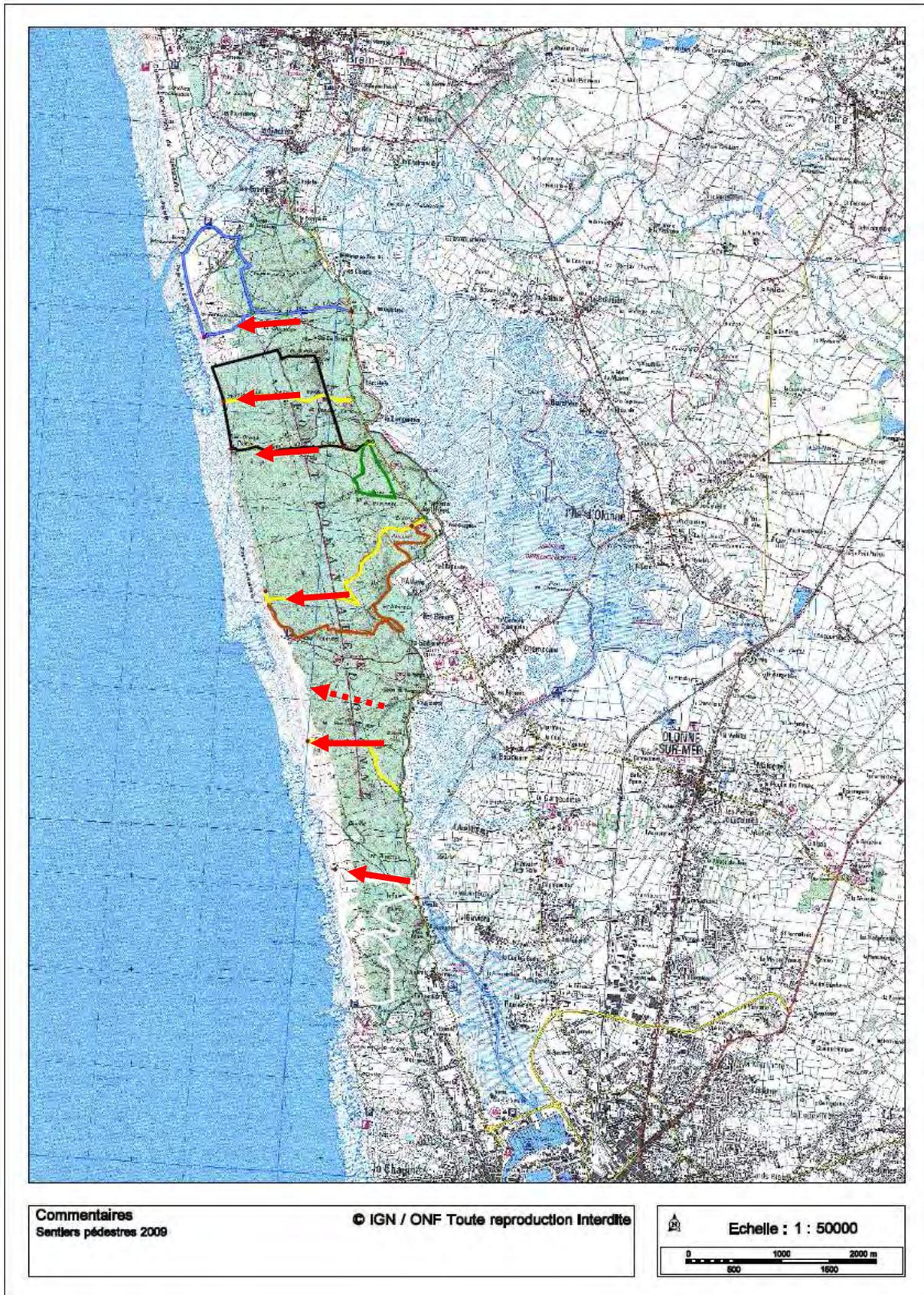
Etude	Travaux	Engagement réglementaire
<input checked="" type="checkbox"/> Projet non formalisé <input type="checkbox"/> Consultation	<input checked="" type="checkbox"/> Projet non formalisé <input type="checkbox"/> Esquisse / étude de faisabilité <input type="checkbox"/> Avant-projet / projet	<input type="checkbox"/> Projet non formalisé <input type="checkbox"/> Projet rédigé <input type="checkbox"/> Démarche ratifiée

◆ Coût des actions :

Nom de l'action	Descriptif des travaux	Prix unitaire	Quantité	Coût total
Réaménagement des 6 sentiers Est-Ouest, parking/plage + sentier botanique	Canaliser les flux Fléchage et balisage Pose de platelage en bois (accès plage)		8 km	50 000 €

5 - Carte des sentiers balisés en forêt

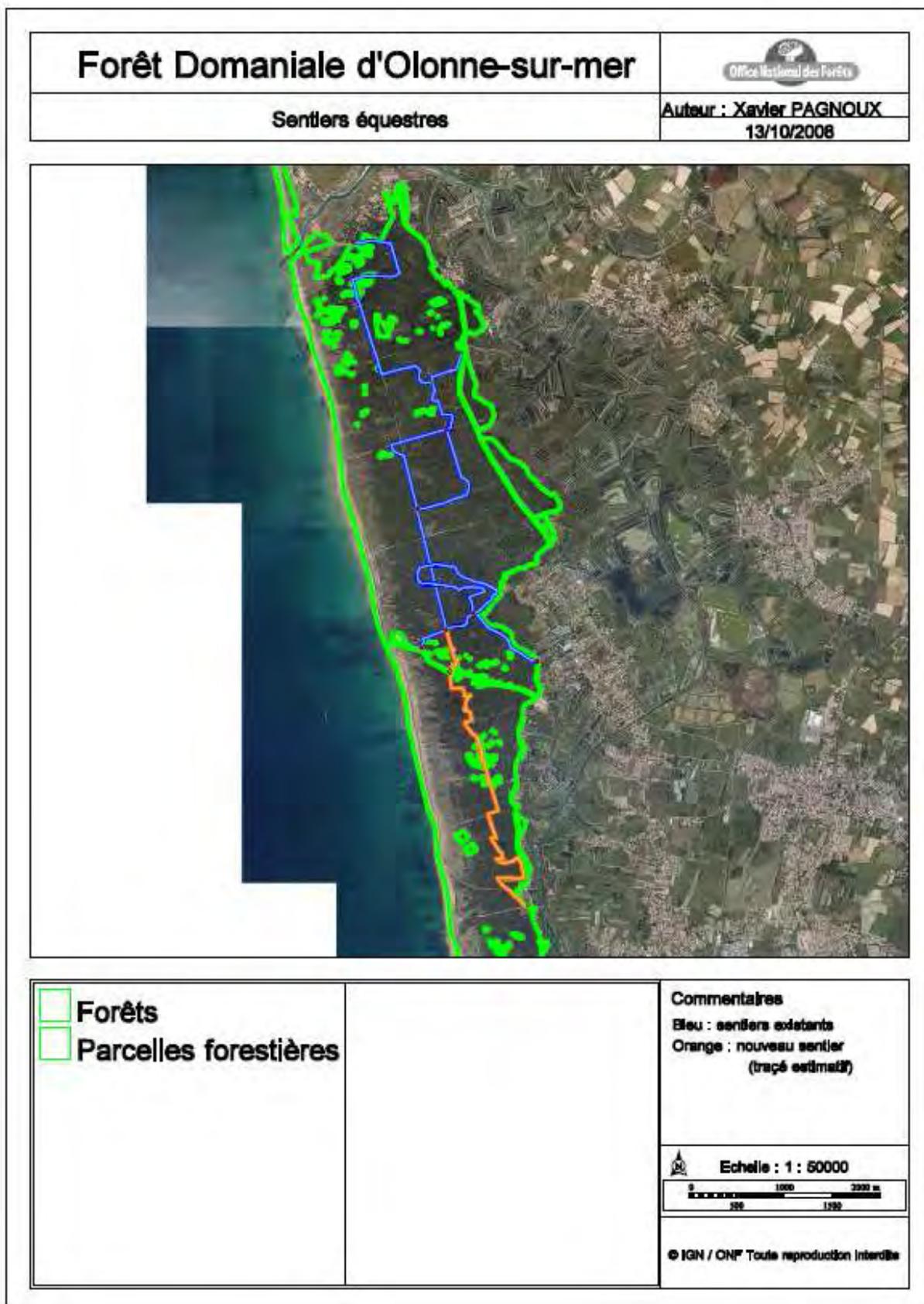
Boucle des sentiers en forêt et axes Est-Ouest d'accès aux plages



- ← Accès piétons Est-Ouest balisés pour la saison 2009
- ←... Cheminement piéton Est-Ouest à conforter

Tracé de la piste cyclable du littoral





6 - Bibliographie

Nota Bene : il faut ajouter à la liste d'ouvrages, d'articles et de sites Internet consultés :

- la base de données de la LPO Vendée, qui contient plus de 11 000 données du périmètre de la ZPS.
- la consultation de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (Réserve de Chanteloup), dont la base de données est également très conséquente.

ARHURO R., 2007. *Inventaire des zones humides dunaires du site Natura 2000 FR5200656 Dunes, forêts et marais d'Olonne. Année 2007*. Association de Défense de l'Environnement en Vendée, Service études, 12 pages et cartes.

BAVOUX C. & BURNELEAU G., 2004. Busard des roseaux, pp 75-79 in THIOLLAY J.-M. & BRETAGNOLLE V. (coord), 2004. *Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation*. Delachaux et Niestlé, Paris, 176 pages.

BIRDLIFE INTERNATIONAL, 2004. *Birds in Europe II: population estimates, trends and conservation status*. http://www.birdlife.org/action/science/species/birds_in_europe/species_search.html (site consulté entre janvier et octobre 2008)

CADIOU B., PONS J.-M. & YESOU P. (coord.), 2004. *Oiseaux marins nicheurs de France métropolitaine (1960-2000)*. Coll. Parthénope, Biotope, Mèze (France), 218 pages.

CERA ENVIRONNEMENT, 2005. *Natura 2000 - Document d'Objectifs. Site n° FR5200656 "Dunes, forêts et marais d'Olonne" (85)*. Cera Environnement, DIREN des Pays de la Loire, Sous-Préfecture des Sables d'Olonne. 103 pages et cartes.

COMMISSION DE L'AVIFAUNE FRANÇAISE, 2007. En direct de la CAF. Liste officielle des Oiseaux de France Catégories A, B et C). *Ornithos* 14-4 : 234-246.

DECEUNINCK B. & MAHÉO R., 1998. *Limicoles nicheurs de France. Synthèse de l'enquête nationale 1995-1996*. Ligue pour la Protection des Oiseaux, Wetlands International, Ministère de l'Environnement, 102 pages et annexes.

DECEUNINCK B., MAILLET N., KERAUTRET L., RIOLS C. & MAHÉO R., 2000. *Dénombrement d'anatidés et de foulques hivernant en France à la mi-janvier 1999*. Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, 43 pages.

DECEUNINCK B., MAILLET N., KERAUTRET L., RIOLS C. & MAHÉO R., 2001. *Dénombrement d'anatidés et de foulques hivernant en France à la mi-janvier 2000*. Ligue pour la Protection des Oiseaux, Ministère de l'Environnement, 43 pages.

DECEUNINCK B., MAILLET N., KERAUTRET L., DRONNEAU C. & MAHÉO R., 2002. *Dénombrement d'anatidés et de foulques hivernant en France à la mi-janvier 2001*. Wetlands International / Ligue pour la Protection des Oiseaux, 40 pages.

DECEUNINCK B., MAILLET N., KERAUTRET L., DRONNEAU C. & MAHÉO R., 2003. *Dénombrement d'anatidés et de foulques hivernant en France à la mi-janvier 2002*. Wetlands International / Ligue pour la Protection des Oiseaux, 40 pages.

DECEUNINCK B., MAILLET N., KERAUTRET L., DRONNEAU C. & MAHÉO R., 2004. *Dénombrement d'anatidés et de foulques hivernant en France à la mi-janvier 2003*. Wetlands International / Ligue pour la Protection des Oiseaux, 39 pages.

DECEUNINCK B., MAILLET N., WARD A., DRONNEAU C. & MAHÉO R., 2005. *Dénombrement d'anatidés et de foulques hivernant en France à la mi-janvier 2004*. Wetlands International / Ligue pour la Protection des Oiseaux, 40 pages.

DECEUNINCK B., MAILLET N., WARD A., DRONNEAU C. & MAHÉO R., 2006. *Dénombrement d'anatidés et de foulques hivernant en France. Janvier 2005*. Wetlands International / Ligue pour la Protection des Oiseaux, 40 pages.

DECEUNINCK B., MAILLET N., WARD A., DRONNEAU C. & MAHÉO R., 2007. *Dénombrement d'anatidés et de foulques hivernant en France. Janvier 2006*. Wetlands International / Ligue pour la Protection des Oiseaux, 40 pages.

DECEUNINCK B., MAILLET N., WARD A., DRONNEAU C. & MAHÉO R., 2008. *Dénombrement d'anatidés et de foulques hivernant en France. Janvier 2007*. Wetlands International / Ligue pour la Protection des Oiseaux, 40 pages.

DESMOTS D., 1992. Premier cas d'hivernage de la Mésange rémiz *Remiz pendulinus* en Vendée. *Alauda* 60 : 173.

- DESMOTS D., 1993. Intérêt ornithologique des dunes de la Paracou aux Sables d'Olonne. *La Gorgebleue* 13 : 3-14.
- DESMOTS D., 1995. Suivi ornithologique des dunes de la Paracou. *La Gorgebleue* 14 : 23-24.
- DESMOTS D., 2002. *Suivi de la nidification du Gravelot à collier interrompu Littoral de Bouin aux Sables-d'Olonne (Vendée) Année 2002*. Ligue pour la Protection des Oiseaux, 16 pages.
- DESMOTS D., 2003. *Suivi de la nidification du Gravelot à collier interrompu Littoral de Bouin aux Sables-d'Olonne (Vendée) Année 2003*. Ligue pour la Protection des Oiseaux, 14 pages.
- DESMOTS D., 2004. *Suivi de la nidification du Gravelot à collier interrompu Littoral de Bouin aux Sables-d'Olonne (Vendée) Année 2004*. Ligue pour la Protection des Oiseaux, 11 pages.
- DESMOTS D., 2006. *Suivi de la nidification du Gravelot à collier interrompu. Littoral de Bouin aux Sables-d'Olonne (Vendée). Année 2005*. Ligue pour la Protection des Oiseaux, Rochefort, 8 pages.
- DUBOIS P.J. & JIGUET F., 2006. Résultats du 3^e recensement des laridés hivernant en France (hiver 2004-2005). *Ornithos* 13-3 : 146-157.
- DUBOIS P.J., LE MARÉCHAL P., YÉSOU P. & OLIOSO G., 2000. *Inventaire des oiseaux de France. Avifaune de la France métropolitaine*. Nathan/HER, Paris, 400 pages.
- DRONNEAU C. & WASSMER B., 2004. Faucon hobereau, pp 117-121 in THIOLLAY J.-M. & BRETAGNOLLE V. (coord), 2004. *Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation*. Delachaux et Niestlé, Paris, 176 pages.
- FEUVRIER B., MICHELAT D. & VASLIN M., 2005. Afflux record de Hiboux des marais en France au cours de l'hiver 2002-2003. *Ornithos* 12-5 : 261-268.
- FOURCY D., JUMEL A., HEYDORFF M., LAGADIC L. , 2002. Esterases as biomarkers in *Nereis (Hediste) diversicolor* exposed to temephos and *Bacillus thuringiensis* var. *israelensis* used for mosquito control in coastal wetlands of Morbihan (Brittany, France). *Marine Environmental Research*, 54 : 755–759
- GEFFRAY O. & FOUQUE C., 2002. *Enquête sur les dénombrements hivernaux des anatidés et de la Foulque macroule. 12 hivers en région des Pays de la Loire. Hivers 1987/88 à 1998/99*. ONCFS/Réseau national Oiseaux d'eau et zones humides. 206 pages.
- GILLIER J.-M., MAHEO R. & GABILLARD F., 2000. Les comptages d'oiseaux d'eau hivernant en France : actualisation des connaissances, effectifs moyens, critères numériques d'importance internationale et nationale. *Alauda* 68 (1) : 45-54.
- GONIN C. & GIRARD O. (coord), 2002. Résultats du comptage Wetlands International de janvier 2002. *La Gorgebleue* 17/18 : 63-67.
- GRILLET L., 1984. Les Agaures. *La Gorgebleue* 6 : 29-32.
- IBORRA O., 2004. Bondrée apivore, pp 28-31 in THIOLLAY J.-M. & BRETAGNOLLE V. (coord), 2004. *Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation*. Delachaux et Niestlé, Paris, 176 pages.
- JIGUET F., 2008. *Les résultats nationaux du programme STOC de 1989 à 2007*. www2.mnhn.fr/vigie-nature (site consulté en août 2008)
- KABOUCHE B., 2004. Milan noir, pp 40-43 in THIOLLAY J.-M. & BRETAGNOLLE V. (coord), 2004. *Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation*. Delachaux et Niestlé, Paris, 176 pages.
- MAHÉO R. (coord.), 1998. *Limicoles séjournant en France. Janvier 1998*. Wetlands International / Office National de la Chasse, 40 pages.
- MAHÉO R. (coord.), 1999. *Limicoles séjournant en France (littoral). Janvier 1999*. Wetlands International / Office National de la Chasse, 40 pages.
- MAHÉO R. (coord.), 2000. *Limicoles séjournant en France (littoral). Janvier 2000*. Wetlands International / Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 40 pages.
- MAHÉO R. (coord.), 2002. *Limicoles séjournant en France (littoral). Janvier 2001*. Wetlands International / Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 42 pages.
- MAHÉO R. (coord.), 2003. *Limicoles séjournant en France (littoral). Janvier 2002*. Wetlands International / Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 45 pages.
- MAHÉO R. (coord.), 2004. *Limicoles séjournant en France (littoral). Janvier 2003*. Wetlands International / Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 45 pages.
- MAHÉO R. (coord.), 2005. *Limicoles séjournant en France (littoral). Janvier 2004*. Wetlands International / Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 45 pages.
- MAHÉO R. (coord.), 2006. *Limicoles séjournant en France (littoral). Janvier 2005*. Wetlands International / Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 46 pages.
- MAHÉO R. (coord.), 2007. *Limicoles séjournant en France (littoral). Janvier 2006*. Wetlands International / Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, 46 pages.

- MARCHADOUR B. & SÉCHET E. (coord.), 2008. *Avifaune prioritaire en Pays de la Loire. Année 2007*. Coordination régionale LPO Pays de la Loire, Conseil Régional des Pays de la Loire, Nantes, 221 pages.
- MARION L. (coord.), 2007. *Recensement national des hérons arboricoles de France en 2000. Héron cendré, Héron pourpré, Héron bihoreau, Héron crabier, Héron garde-boeufs, Aigrette garzette, Grande Aigrette*. Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable, Direction de la Nature et des Paysages, Muséum National d'Histoire Naturelle – Université de Rennes I, Rennes, 58 pages.
- MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (Ed.), 2003-2006. *Inventaire national du Patrimoine nature*. site Web : <http://inpn.mnhn.fr>.
- OUVRARD E., 2006. Enquête rapaces nicheurs 2000-2001. Bilan pour le département de la Vendée. *La Gorgebleue* 21-22 : 23-40.
- RIEGEL J. & les coordinateurs espèces, 2006. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2003 et 2004. *Ornithos* 13-4 : 209-237.
- RIEGEL J. et les coordinateurs espèces, 2007. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2005 et 2006. *Ornithos* 14-3 : 137-163.
- RIEGEL J. et les coordinateurs espèces, 2008. Les oiseaux nicheurs rares et menacés en France en 2007. *Ornithos* 15-3 : 153-180.
- ROCAMORA G. (coord.), 1993. *Les Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux en France*. LPO, Ministère de l'Environnement, BirdLife International, Rochefort, 340 pages.
- ROCAMORA G. & YEATMAN-BERTHELOT D., 1999. *Oiseaux menacés et à surveiller en France. Listes rouges et recherches de priorités. Populations. Tendances. Menaces. Conservation*. Société d'Etudes Ornithologiques de France / Ligue pour la Protection des Oiseaux. Paris, 560 pages.
- ROUSSELOT J.C., 1980. Nidification de la Mouette rieuse (*Larus ridibundus*) dans les marais d'Olonne sur Mer (Vendée). *La Gorgebleue* 4 : 35-36.
- SWADENER C., 1994. *Bacillus thuringiensis* (B.t.). *Journal of Pesticide Reform* 14, 3 : 13-20.
- THIOLLAY J.-M. & BRETAGNOLLE V. (coord), 2004. *Rapaces nicheurs de France. Distribution, effectifs et conservation*. Delachaux et Niestlé, Paris, 176 pages.
- WETLANDS INTERNATIONAL, 2006. *Waterbird Population Estimates. Fourth Edition*. Wetlands International, Wageningen, Netherlands, 240 pages.
- YESOU P., 1989. Mise au point sur la nidification des oiseaux marins en Vendée. *La Gorgebleue* 9 : 35-45.
- YESOU P., 2002. Les oiseaux marins nicheurs

Réalisation du Document d'Objectifs de la
Zone de Protection Spéciale FR 5212010—Dunes, forêt et marais d'Olonne



Pour nous contacter :

Nadine KÜNG - ADASEA

Téléphone : 02 51 36 84 26
Messagerie : nadine.kung@adasea.net
21 bld Réaumur - 85013 LA ROCHE SUR YON CEDEX

*Document réalisé avec le financement du Ministère de l'Ecologie,
de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire*

NATURA 2000

Charte du site « Dunes, forêt et marais d'Olonne »

Zone Spéciale de Conservation FR 5200656
Zone de Protection Spéciale FR 5212010



Syndicat Mixte des Marais des Olonnes
Hôtel de Ville - 85340 Olonne sur Mer—Tél 02 51 95 30 02

Document réalisé par l'ADASEA de la Vendée et la LPO Vendée
Juin 2009



PRÉAMBULE

Présentation du site

Le site Natura « Dunes, forêt et marais d'Olonne », d'une superficie de 2850 ha est constitué de 3 grandes entités :

- les milieux littoraux dunaires, de Brétignolles sur Mer aux Sables d'Olonne,
- les marais des Olonnes,
- la partie aval des vallées de l'Auzance et de la Vertonne.

Le site est remarquable tant pour la qualité de ses milieux que pour les populations d'oiseaux qui s'y reproduisent ou fréquentent le site en hiver ou en halte migratoire.

Les objectifs principaux fixés dans les Documents d'objectifs du site pour préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire présents sont :

- en forêt, de préserver une mosaïque de milieux et des îlots de quiétude pour la reproductions des oiseaux
- de protéger la dune grise et de conserver la dynamique naturelle des hauts de plages
- de préserver la qualité des milieux de marais et leur capacité d'accueil pour les oiseaux
- de soutenir une gestion de qualité des secteurs humides et prairies agricoles dans les vallées

La charte Natura 2000

La loi du 23 février 2005, relative au Développement des territoires ruraux, instaure notamment la Charte Natura 2000, annexée aux Documents d'objectifs des sites Natura 2000. Cette Charte relève d'une adhésion volontaire à la logique de développement durable poursuivie sur le site. Elle est constituée d'une **liste d'engagements et de recommandations** qui portent sur des pratiques de gestion courante des terrains inclus dans le site, ou sur des pratiques professionnelles, sportives ou de loisirs respectueuses des habitats naturels et des espèces. La Charte est un **outil contractuel** qui ne se substitue pas à la réglementation existante.

- Tous les titulaires de droits réels ou personnels portant sur des terrains inclus dans un site Natura 2000 peuvent adhérer à la charte Natura 2000, pour tout ou partie de leurs parcelles.
- La durée d'adhésion à la charte Natura 2000 est de 5 ans renouvelables. Toutefois, il est possible de signer la charte sans engager de parcelles. Elle consiste avant tout à en un engagement de bonnes pratiques environnementales.
- L'adhésion à la charte ne fait pas obstacle à la signature d'un contrat Natura 2000 visant à financer des travaux en faveur des milieux et des espèces. L'adhésion à la Charte n'implique pas de coûts de mise en œuvre supérieurs aux pratiques en vigueur. De ce fait, elle ne prévoit pas de versement d'une contrepartie financière.
- L'adhésion à la Charte peut cependant ouvrir droit à des avantages fiscaux : exonération de la taxe foncière des parcelles concernées (TFNB : taxe foncière sur les propriétés non bâties) et exonération des droits de succession ou de donation à hauteur des $\frac{3}{4}$ de leur montant. Ces avantages fiscaux impliquent un contrôle de l'application des engagements listés. En cas de non respect de la charte, l'adhésion peut être suspendue par décision du préfet, ce qui entraîne, de fait, la suppression des avantages fiscaux.

Présentation du document

Le présent document a été réalisé à partir du guide régional élaboré par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL). Il se compose de recommandations et d'engagements portant sur l'ensemble du site, qui sont ensuite détaillés pour chacun des milieux rencontrés. Les recommandations énoncent les bonnes pratiques à mettre en œuvre. Seuls les engagements sont soumis à contrôles.

Sommaire

1. RECOMMANDATIONS ET ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE PORTANT SUR L'ENSEMBLE DU SITE
 - 1.1 Recommandations générales
 - 1.2 Engagements généraux

2. RECOMMANDATIONS ET ENGAGEMENTS PAR TYPE DE MILIEU
 - 2.1 Milieux littoraux
 - 2.2 Milieux dunaires (non forestiers)
 - 2.3 Milieux forestiers
 - 2.4 Marais, bossis, prairies (secteurs de marais et parties aval des vallées)
 - 2.5 Prairies humides en amont des vallées
 - 2.6 Mares
 - 2.7 Berges des rivières en vallées
 - 2.8 Haies et bosquets (secteur amont de la Vertonne)
 - 2.9 Pelouses sèches (secteur de Champclou)

Si vous désirez signer la charte, ou pour tout renseignement, n'hésitez pas à contacter l'animateur Natura 2000 du site des marais des Olonnes :

Syndicat Mixte des Marais des Olonnes

Mairie d'Olonne sur Mer
Rue des Sables
85340 Olonne sur mer

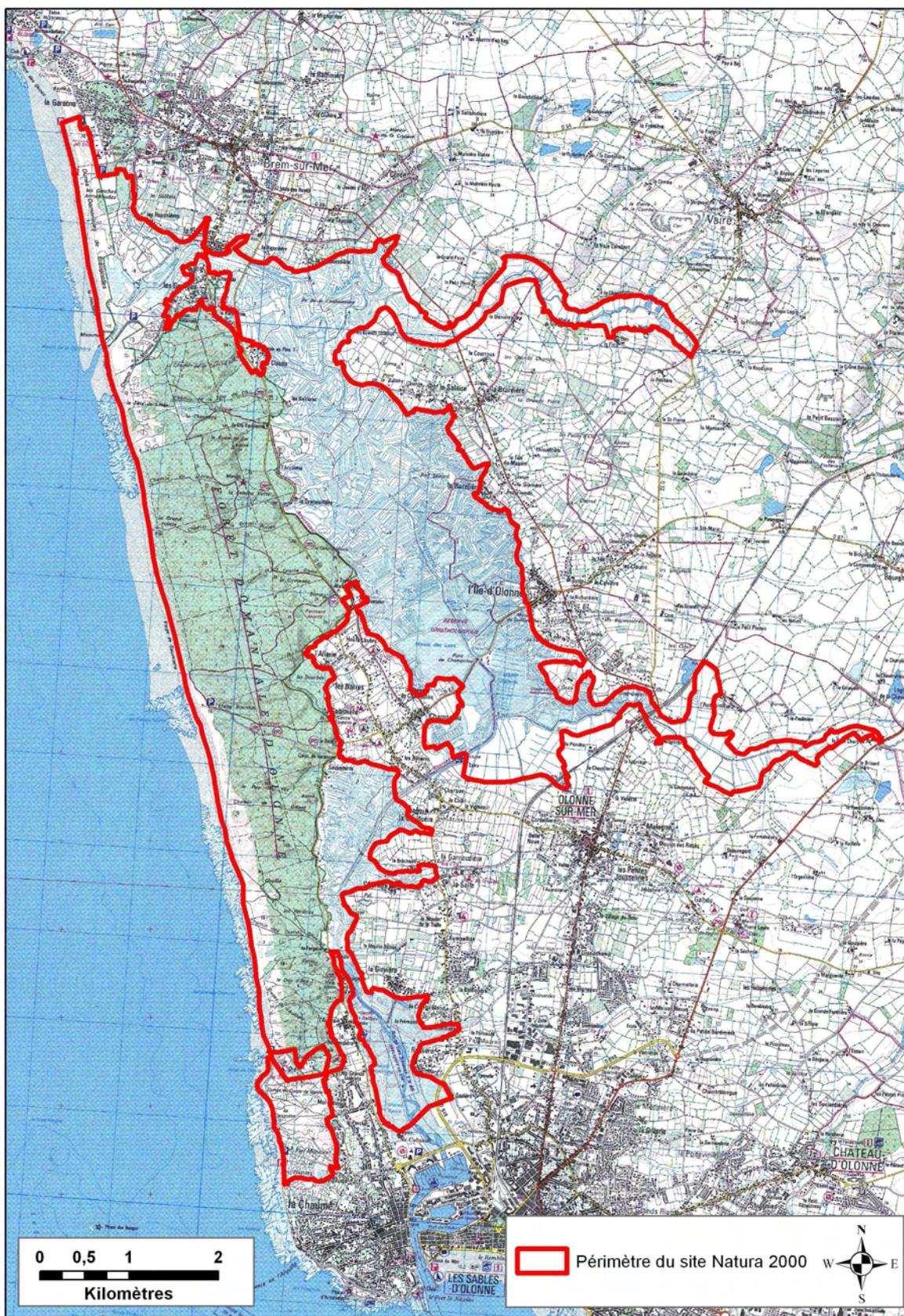
Tél : 02 51 95 30 02

Fax : 02 51 33 16 44

Mail : smmo.natura2000@olonnesurmer.fr

Charte Natura 2000 du site « Dunes, Forêt et Marais d'Olonne »

Périmètre du site Natura 2000 « Dunes, forêt et marais d'Olonne »



Cartographie ADASEA 85
Source : © IGN SCAN25, DIREN

1. RECOMMANDATIONS ET ENGAGEMENTS DU SIGNATAIRE PORTANT SUR L'ENSEMBLE DU SITE

1.1 RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES

- ✓ Participer à la démarche Natura 2000 :
 - prendre conseil auprès de l'animateur du site ou d'autres acteurs engagés dans la démarche Natura 2000 pour connaître les enjeux environnementaux du site, identifier précisément les enjeux présents sur les parcelles engagées et bien appliquer la charte ;
 - participer, faciliter l'intervention des scientifiques lors des inventaires des espèces et habitats d'intérêt communautaire présents sur sa propriété. Contribuer à l'évaluation de l'état de conservation du site ;
 - informer l'animateur du site et les autres acteurs engagés dans la démarche Natura 2000 de toute dégradation constatée des habitats d'intérêt communautaire, qu'elle soit d'origine humaine ou naturelle, afin de rechercher rapidement et collectivement les moyens d'y remédier.

- ✓ Intégrer les enjeux environnementaux dans ses pratiques :
 - choisir la période d'intervention de travaux éventuels afin de ne pas perturber la faune et la flore (si besoin, se rapprocher de l'animateur qui indiquera les périodes les plus adaptées) ;
 - privilégier les produits les moins dangereux pour l'environnement (par exemple, privilégier l'utilisation d'huiles végétales biodégradables dans les circuits hydrauliques des engins) ; limiter d'une manière générale les apports de produits phytosanitaires, amendements, fertilisants organiques ou minéraux et en particulier sur et aux abords immédiats des habitats naturels d'intérêt communautaire ; en cas de pâturage, privilégier pour le bétail des modalités de traitement et des molécules anti-parasitaires ayant moins d'impact sur les invertébrés (éviter notamment les traitements antiparasitaires de la famille des avermectines sous forme de bolus) ;
 - veiller à l'intégration paysagère de tout mobilier installé et à sa réversibilité ;
 - privilégier les techniques de compostage ou de broyage sur place à celle du brûlage lors de la coupe de ligneux. *L'usage du feu est réglementé par arrêté préfectoral du 31 août 2005.*

- ✓ Respecter les chemins et accès balisés sur le site et limiter au maximum la circulation des véhicules motorisés au sein des milieux naturels du site notamment en dehors des opérations de gestion et travaux nécessaires. *L'article L. 362-1 du code de l'environnement prévoit qu'« en vue d'assurer la protection des espaces naturels, la circulation des véhicules à moteur est interdite en dehors des voies classées dans le domaine public routier de l'État, des départements et des communes, des chemins ruraux et des voies privées ouvertes à la circulation publique des véhicules à moteur ».*

- ✓ Veiller à limiter la divagation de ses animaux et de ceux de ses ayants droit (chiens, bétail...), au sein de milieux naturels sensibles, notamment en période de reproduction des oiseaux ;

- ✓ Adapter les modalités des manifestations induisant un accroissement important de la fréquentation et privilégier les secteurs les moins sensibles pour ces manifestations ;

- ✓ Ne pas favoriser le développement d'espèces envahissantes (liste disponible auprès de l'animateur du site).

1.2 ENGAGEMENTS GÉNÉRAUX

➤ **Accès aux experts scientifiques et à l'opérateur**

Le signataire s'engage à :

- Autoriser l'accès des parcelles engagées dans la charte à l'animateur Natura 2000 et aux experts scientifiques (désignés par le préfet, le comité de pilotage ou l'animateur) dans le but de réaliser des inventaires, des suivis scientifiques et évaluer l'état de conservation des habitats et des espèces. Les propriétaires signataires de la charte devront être informés au préalable (si possible 2 semaines avant) des personnes et organismes qualifiés ainsi que des objectifs de leur intervention. Ils pourront se joindre aux opérations et seront informés des résultats.

☞ *Points de contrôle : correspondance et bilan d'activités de l'animateur du site ; autorisation d'accès aux experts.*

➤ **Respect des engagements par des tiers**

Le signataire s'engage à :

- Informer tout personnel, mandataire, entreprise ou prestataire de service intervenant sur les parcelles concernées par la charte des dispositions prévues dans celle-ci ;

☞ *Points de contrôle : copies des demandes de devis ou cahier des clauses techniques ; attestation du signataire.*

- Modifier les mandats au plus tard au moment du renouvellement afin de les rendre compatibles avec les engagements (nécessaire signature conjointe du propriétaire et du bailleur en cas de bail rural pour l'obtention de l'exonération de la TFNB) ;

☞ *Points de contrôle : copies des échanges entre signataire et mandataire(s), copies des engagements conjoints ; attestation du signataire.*

- Informer et sensibiliser les visiteurs et usagers du site pris en charge (visites guidées, ...) des enjeux et des précautions à prendre.

☞ *Points de contrôle : documents de communication, règlements intérieurs...*

➤ **Engagements de protection des habitats et des espèces**

Le signataire s'engage à :

- Ne pas détruire ou dégrader volontairement les habitats ou espèces d'intérêt communautaire préalablement identifiés et communiqués au signataire par la structure animatrice (hors activités de chasse sur les espèces chassables de la directive oiseaux ou si l'objectif final est une amélioration validée par l'animateur du site).

☞ *Points de contrôle : absence de destruction ou dégradation imputable à l'adhérent.*

➤ **Engagements relatifs aux espèces envahissantes**

- Ne pas autoriser et ne pas procéder, sur l'ensemble des parcelles inscrites à la charte, à la plantation d'espèces végétales envahissantes ou à l'introduction d'espèces animales envahissantes. Ne pas s'opposer aux opérations collectives de lutte contre les espèces envahissantes.

☞ *Points de contrôle : état des lieux avant signature de la charte, absence de nouvelles plantations d'espèces envahissantes ; accès aux parcelles lors des opérations collectives.*

2. RECOMMANDATIONS ET ENGAGEMENTS PAR TYPE DE MILIEUX

2.1 MILIEUX LITTORAUX

Pour ce type de milieu, une des particularités est que les usagers et gestionnaires ne sont pas propriétaires. Cependant, les collectivités publiques, les associations sportives, les prestataires de services qui proposent des activités ou les occupants du domaine public peuvent souscrire à la Charte Natura 2000 et participer ainsi à la préservation des habitats naturels et des espèces littorales.

Recommandations

- ✓ Informer le public sur les enjeux et la nécessaire préservation du patrimoine naturel ;
- ✓ Ne pas réaliser de travaux lourds entraînant une artificialisation du trait de côte ;
- ✓ Maintenir les laisses de mer, en privilégiant les ramassages sélectifs des macro-déchets dans les secteurs moins fréquentés ;
- ✓ Préserver la quiétude des zones de gagnage ou des reposoirs des oiseaux, en évitant de circuler avec des engins motorisés dans ces zones.

Engagements

Le signataire s'engage à :

- Ne pas utiliser la dune embryonnaire (haut de plage) pour stocker du matériel ou des matériaux ou pour y effectuer des aménagements, même temporaires, ou des activités.

 *Points de contrôle : contrôles ponctuels sur l'absence d'utilisation de la dune embryonnaire*

2.2 MILIEUX DUNAIRES (NON FORESTIERS)

Recommandations

- ✓ Organiser la fréquentation pour réduire les effets du sur-piétinement des milieux dunaires ;
- ✓ Lutter contre l'embroussaillage et le boisement des dunes.

Engagements

Le signataire s'engage à :

- Veiller au maintien de la dynamique dunaire,
 - absence de travaux entraînant une artificialisation ou favorisant l'érosion ;
 - absence de prélèvement de sable ou de toute autre modification du profil dunaire (excepté ceux engagés dans le cadre du DOCOB ou pour des raisons majeures de sécurité) ;
 - absence de boisement par plantation nouvelle de ligneux.

 *Points de contrôle : absence de trace visuelle de remaniement du profil dunaire ou de plantations nouvelles.*

2.3 MILIEUX FORESTIERS

Recommandations

- ✓ Privilégier la régénération naturelle des peuplements d'essences locales, lorsque c'est techniquement possible en considérant les conditions pédo-climatiques ;
- ✓ Favoriser la diversité des essences (non déjà présentes) et faire correspondre essence – provenance – station forestière ;
- ✓ Favoriser le maintien d'îlots de sénescence et le maintien d'arbres morts, dépérissants et/ou à cavités ainsi que les souches dans les peuplements en respectant une distance de sécurité de 25m par rapport aux zones fréquentées par le public, aux cheminements et habitations ;
- ✓ Respecter les milieux associés à la forêt, biologiquement riches (landes et milieux humides) ;
 - éviter les investissements forestiers dans des zones marginales présentant de faibles potentialités forestières ;
 - éviter leur utilisation comme dépôts de rémanents....
- ✓ S'informer sur l'existence des espèces et des milieux remarquables dont certains sont réglementairement protégés. Les faire connaître aux intervenants dans le milieu afin de les préserver ;
- ✓ Adapter les périodes, l'étendue et les méthodes de travaux à la sensibilité des habitats et des espèces : privilégier les dégagements mécaniques ou manuels hors période de nidification des oiseaux (1^{er} avril – 1^{er} juillet) ;
- ✓ Favoriser le maintien et l'expression de lisières forestières riches et pluristratifiées ;
- ✓ Conserver, au cours des différentes opérations d'entretien du massif, un sous-étage arbustif abondant et diversifié caractéristique du sous-bois ;
- ✓ Raisonner et, si possible, limiter l'emploi de produits phytosanitaires homologués, d'engrais et d'amendements en milieu forestier.

Engagements

Le signataire s'engage à :

- Présenter un document de gestion durable dans un délai de 3 ans après la signature de la charte ;
 - ☞ *Point de contrôle : présentation de la garantie de gestion durable.*
- S'il possède un document d'aménagement ou un Plan Simple de Gestion, mettre en cohérence ce document avec les engagements souscrits dans la charte dans un délai de 3 ans après la signature de celle-ci ;
 - ☞ *Point de contrôle : mise en cohérence du document.*

- ❑ Garantir la préservation des habitats associés aux milieux forestiers ;
 - ne pas reboiser (artificiellement) les clairières forestières (ouvertures de taille inférieure à 1500 m²) abritant pour partie des habitats d'intérêt communautaire de milieux ouverts à semi-ouverts ou d'habitats d'espèces d'intérêt communautaire ;
 - ☞ *Point de contrôle : absence de reboisements artificiels.*
 - conserver une distance de recul d'au moins 10m entre les plantations de résineux et les berges des cours d'eau ;
 - ☞ *Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de plantations au sein de la marge de recul.*
 - ne pas perturber les mares forestières identifiées par le dépôt de rémanents, de matériaux ou le passage d'engins ;
 - ☞ *Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de dégradations et dépôts imputables au signataire.*
 - ne pas combler ou drainer les petites zones humides, zones tourbeuses ou marécageuses.
 - ☞ *Point de contrôle : contrôle sur place de l'absence de drainage, endiguement, plantation et/ou dépôts imputables au signataire.*
- ❑ Veiller à l'équilibre sylvo-cynégétique en informant les autorités compétentes (DDEA) en cas de constat de rupture de cet équilibre afin qu'elles prennent les mesures nécessaires.
 - ☞ *Point de contrôle : correspondance de l'adhérent...*
- ❑ Préserver une mixité chêne vert-pin maritime de la dune boisée.
 - ☞ *Point de contrôle : présence des deux espèces.*

2.4 MARAIS, BOSSIS, PRAIRIES (SECTEURS DE MARAIS ET PARTIES AVAL DES VALLÉES)

Recommandations

- ✓ Informer le Syndicat Mixte des Marais des Olonnes en cas de constat de dysfonctionnement des aménagements hydrauliques ou de modification inhabituelle du fonctionnement du marais ;
- ✓ Pérenniser les modes de gestion favorables au maintien de ces habitats par :
 - la gestion traditionnelle des eaux et l'entretien des marais à poissons, des marais salants et de leurs bossis ;
 - le pâturage extensif à des périodes, des chargements et des pratiques adaptées ;
- ✓ Eviter les apports de produits phytosanitaires, d'amendements, de fertilisants organiques ou minéraux sur ces milieux ;
- ✓ Eviter l'introduction d'espèces non indigènes et les apports d'aliments ;
- ✓ Préserver la quiétude des oiseaux : éviter de se promener hors sentiers et garder les chiens en laisse, éviter les activités de loisirs bruyantes (festivités, ...), notamment en période de reproduction (avril à juin).

Engagements

Le signataire s'engage à :

- Maintenir les fluctuations naturelles ou traditionnelles des niveaux d'eau saumâtre,
 - gérer les eaux dans le cadre des activités traditionnelles sur les marais à poissons et les marais salants ;
 - ne pas créer de nouvel endiguement rompant les échanges d'eau nécessaires au maintien des habitats naturels remarquables ;
 - ne pas réaliser de travaux de comblement ou de creusement de marais (maintien des marais plats), ne pas reprofiler à la verticale les pentes douces existantes, ce qui n'exclut pas la réalisation des travaux de curage d'entretien ;
 - ne pas assécher par un drainage intensif.
 - ☞ *Points de contrôle : pas d'anomalie dans les niveaux d'eau imputables au signataire ; absence de trace visuelle de travaux récents.*
- Pour les non professionnels, ne pas réaliser, ni autoriser, sur les habitats d'intérêt communautaire, d'apports de produits phytosanitaires, d'amendements, ou de fertilisants.
 - ☞ *Points de contrôle : ponctuels sur place.*

2.5 PRAIRIES HUMIDES EN AMONT DES VALLÉES

Recommandations

- ✓ Préserver le caractère ouvert des habitats de prairies et leur richesse floristique par un entretien approprié de pâturage ou de fauche ;
 - en cas de pâturage : éviter les chargements trop élevés,
 - en cas de fauche : privilégier les interventions postérieures au 10 juin, la fauche centrifuge, et exporter la matière végétale.
- ✓ Préserver les habitats associés et la diversité des groupements floristiques : préserver les mares, haies, fossés, roselières, zones basses,

Engagements

Le signataire s'engage à :

- Garantir la préservation des milieux en ne favorisant pas leur boisement, le retournement, le drainage ou la mise en culture de ces milieux ;

👉 Points de contrôle : absence de modifications de la végétation / absence de mise en culture.

- Pour les non professionnels, ne pas réaliser, ni autoriser, sur les habitats d'intérêt communautaire, d'apports de produits phytosanitaires, d'amendements, de fertilisants organiques ou minéraux.

👉 Points de contrôle : ponctuels sur place.

2.6 MARES

Recommandations

- ✓ Maintenir et entretenir les mares, leurs abords et la végétation rivulaire :
 - favoriser l'entretien doux des végétations de berges et de bordure;
 - lutter contre le développement des espèces envahissantes ;
 - maintenir des souches d'arbres ;
 - canaliser l'accès du bétail aux berges.
- ✓ Maîtriser et organiser la fréquentation humaine de façon à préserver les milieux et la quiétude de la faune.

Engagements

Le signataire s'engage à :

- Maintenir le fonctionnement hydraulique traditionnel en assurant l'alimentation naturelle du plan d'eau.
 - ☞ *Point de contrôle : maintien de la végétation rivulaire*
- Mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour assurer l'absence d'apports de polluants ou d'espèces exogènes directement dans les plans d'eau ;
 - surveiller les pollutions organiques ou chimiques, mettre en place des mesures d'intervention en cas de travaux ;
 - limiter les apports de polluants par les fossés, ruisseaux et cours d'eau alimentant les plans d'eau ;
 - ne pas introduire d'espèces exogènes, ne pas réaliser d'empoisonnement.
 - ☞ *Point de contrôle : absence de procès verbal en la matière, de présence d'espèces de poissons exogènes à la mare.*

2.7 BERGES DES RIVIÈRES EN VALLEES

Recommandations

- ✓ Privilégier les techniques douces d'entretien et de protection des ripisylves et des berges ;
 - assurer, si besoin, un débroussaillage sélectif des berges en conservant des zones refuge de végétation dense (roselières, ronciers...) ;
 - intervenir sur la ripisylve afin de créer une alternance entre zones d'ombre et zones de lumière, portion de rive « sauvage » et portion de rive nettoyée.
- ✓ Mettre en œuvre des dispositions permettant de limiter les apports de sédiments par des ruissellements ;
 - limiter les arasements de talus ;
 - canaliser et contrôler l'abreuvement direct du bétail au cours d'eau.
- ✓ Mettre en œuvre des dispositions limitant les atteintes au fonctionnement hydraulique naturel, notamment s'assurer de l'absence de pompages d'irrigation ;
- ✓ Mettre en œuvre les dispositions nécessaires pour assurer l'absence d'apports de polluants directement dans les cours d'eau,
 - surveiller les pollutions organiques ou chimiques, mettre en place des mesures d'intervention en cas de travaux, limiter l'absence d'apports de polluants ;
 - limiter l'accès du bétail aux berges par la suppression de points d'abreuvement.

Engagements

Le signataire s'engage à :

- Maintenir un entretien approprié de la végétation rivulaire ;
 - favoriser l'entretien doux des végétations de berges ;
 - maintenir des souches d'arbres, des arbres creux ou fissurés dès qu'ils ne présentent pas de risque de chute avéré.
 - ☞ *Point de contrôle : état des lieux de la ripisylve (nombre d'arbres creux à maintenir, strates et essences, longueur).*
- Réaliser les opérations d'entretien durant les périodes adaptées : du 1er octobre au 31 mars afin d'éviter la période de frai des poissons et de nidification.
 - ☞ *Point de contrôle : absence de travaux aux dates définies ci-dessus*
- Ne pas aménager de nouveaux plans d'eau, en dérivation des cours d'eau, ni de retenue au fil de l'eau.
 - ☞ *Point de contrôle : absence de création de nouveaux plans d'eau / état des lieux à la signature de la charte.*

2.8 HAIES ET BOSQUETS (SECTEUR AMONT DE LA VERTONNE)

Recommandations

- ✓ Préserver le réseau de haies et bosquets existants, c'est-à-dire s'assurer du renouvellement et du vieillissement des haies, en favorisant le renouvellement des peuplements par régénération naturelle ;
- ✓ Favoriser le développement d'une haie à plusieurs strates (herbacée, arbustive, arborée) composée d'essences diversifiées et locales. Pour l'entretien des strates qui composent les haies, il est recommandé de n'intervenir sur les arbres que tous les 10 ans, sur les arbustes tous les 5 ans, et sur la strate herbacée tous les ans (Privilégier une fauche mécanique).

Engagements

Le signataire s'engage à :

- Maintenir des haies, alignements d'arbres et arbres isolés, c'est-à-dire ne pas les détruire volontairement (la récolte de bois reste autorisée) ;
👉 Point de contrôle : preuve visuelle de maintien des alignements d'arbres et des arbres isolés.
- Réaliser les opérations d'entretien des arbres et arbustes composant la haie et les alignements d'arbres en dehors de la période sensible pour les espèces d'oiseaux, soit entre début septembre et mi février ;
👉 Point de contrôle : contrôle ponctuel pendant la période.
- Maintenir les arbres émondés, les vieux feuillus présentant des branches mortes, les arbres morts stables ou à terre, les souches qui offrent des habitats favorables aux insectes saproxylophages.
👉 Point de contrôle : présence des arbres morts ou sénescents.

2.9 PELOUSES SÈCHES (SECTEUR DE CHAMPCLOU)

Recommandations

- ✓ Préserver le caractère ouvert des habitats de landes et pelouses. Pérenniser, le cas échéant, le pâturage extensif existant dans la mesure où il permet le maintien ou la restauration de ces habitats dans un état de conservation favorable ;
- ✓ Favorise la restauration des pelouses par un débroussaillage avec exportation des produits de coupe.

Engagements

Le signataire s'engage à :

- Mettre en œuvre toutes les dispositions afin de ne pas détruire les habitats d'intérêt communautaire et les habitats associés ;
 - ☞ *Points de contrôle : absence de dégradations ou destruction imputables à l'adhérent.*
- garantir la préservation de ces milieux en ne favorisant pas leur boisement, le retournement ou la mise en culture de ces milieux ;
 - ☞ *Points de contrôle : absence de boisement, retournement et mise en culture volontaires.*
- effectuer les travaux en dehors des périodes sensibles.
 - ☞ *Points de contrôle : absence de travaux en périodes sensibles.*
- Ne pas réaliser d'amendement ni de traitement phytosanitaire.
 - ☞ *Points de contrôle : ponctuels sur place.*
- Analyser finement les enjeux de conservation en cas de projet d'implantation d'un aménagement destiné à la pratique des loisirs ;
 - ne pas développer les sports motorisés sur les habitats ouverts ;
 - ne pas baliser de sentiers de randonnée dans les zones de quiétude utilisées par la faune ou dans des habitats sensibles.
 - ☞ *Points de contrôle : état des aménagements éventuels présents à la signature de la charte, bilan annuel de l'animateur (correspondance).*

Réalisation de la Charte Natura 2000
du site « Dunes, forêt et marais d'Olonne »



Pour nous contacter :

Nadine KÜNG - ADASEA

Téléphone : 02 51 36 84 26
Messagerie : nadine.kung@adasea.net
21 bld Réaumur - 85013 LA ROCHE SUR YON CEDEX

*Document réalisé avec le financement du Ministère de l'Ecologie,
de l'Energie, du Développement Durable et de l'Aménagement du Territoire*